



SOCIETE MAGHREBINE DE MONETIQUE
NOTE D'INFORMATION
INTRODUCTION EN BOURSE PAR CESSIION DE 240 000 ACTIONS,
SOIT 30% DU CAPITAL

OFFRE À PRIX FERME

NOMBRE D'ACTIONS OFFERTES : 240 000 ACTIONS

PRIX DE L'ACTION : 325 DIRHAMS

VALEUR NOMINALE : 50 DIRHAMS

MONTANT GLOBAL DE L'OPERATION : 78 MILLIONS DE DIRHAMS

PERIODE DE SOUSCRIPTION : DU 16 DECEMBRE 2011 AU 20 DECEMBRE 2011*

* Possibilité de clôture anticipée le 19 décembre 2011

Cette offre ne s'adresse pas aux OPCVM monétaires et obligataires de droit marocain ni aux OPCVM de droit étranger

Organisme Conseil et Coordinateur Global



Chef de File du Syndicat de Placement



Membres du Syndicat de Placement



VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM n° 03/04 du 19 novembre 2004, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1 - 93 - 212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information a été visé par CDVM le 08/12/2011 sous la référence VI/EM/048/2011.

ABREVIATIONS ET DEFINITIONS

ABREVIATIONS

AFD	Groupe Agence Française de développement
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
AMEX	American Express
ASP	Application Service Provider
ATM	Automatic Teller Machine (GAB en anglais)
ATW	Attijari Wafa Bank
BCP	Banque Centrale Populaire
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BAM	Bank Al Maghreb
BFR	Besoin en Fonds de roulement
BIN	Bank Identification Number
BIO	Société d'Investissement Belge pour les Pays en Développement
BMCE	Banque Marocaine du Commerce Extérieur
BMCI	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
BNA	Banque Nationale Agricole
BRED	Banque régionale d'escompte et de dépôt (France)
BRS	Banque Régionale de Solidarité
BPA	Bénéfice par action
BRI	Banque des Réglementations Internationaux
BTB	Banque Togolaise de Développement
B2B	Business to Business
CA	Chiffre d'affaires
CAM	Crédit Agricole du Maroc
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations (France)
CDC Entreprises	Caisse des Dépôts et Consignations Entreprises (France)
CDC Groupe	Caisse des Dépôts et Consignations Groupe (France)
CDG	Caisse de Dépôts et de Gestion
CDM	Crédit Du Maroc
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CEPAC	CMOS-Ein-Platinen-Allzweck-Computer
CIH	Crédit Immobilier et hôtelier
CMC 7	Caractère Magnétique Codé
CMH	Compagnie Marocaine des Hydrocarbures
CMI	Centre Monétique Interbancaire

CMMI	Capability Maturity Model Integrated
CMPC	Coût Moyen Pondéré du Capital
CMT	Crédit Moyen Terme
CSP	Catégories Socioprofessionnelles
CV	Curriculum Vitae
DAB	Distributeur Automatique de billets
DCF	Discounted Cash Flow
DES	Data Encryption Standard
DHS	Dirhams
DSI	Direction des systèmes d'information
EMEA	Europe Middle East Africa
EMV	Europay MasterCard Visa
E-commerce	Commerce électronique
E-gov	Gouvernement Electronique
FAR	Fer à Repasser
FBS	First Bank card Software
FCP	Fonds Commun de Placement
FMO	Société Financière Néerlandaise de Développement
GAB	Guichet Automatique Bancaire
GIM-UEMOA	Groupement Interbancaire Monétique de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
GPS	Global Payment Services
GSM	Global System for Mobile Communications
HSM	High Security Module
IBTC	Investment Banking and Trust Company
IS	Impôt sur les sociétés
ISO	International Organization for Standardization
JCB	Japan Credit Bureau
KMAD	Milliers de Dirhams
LAN	Local Area Network
LAR	Latin America Region
LCN	Lettre de Change Normalisée
MEA	Middle East Africa
MENA	Middle East and North Africa
MLT	Moyen Long Terme
MMAD	Million de Dirhams
MEA	Middle East Africa
MPEF	Maghreb Private Equity Fund

M-commerce	Mobile Commerce
MSP	Mise sous plis
NA	Non Applicable
NAR	North America Region
NFC	Near Field Communication
NS	Non Significatif
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OFPPT	Office de la Formation Professionnelle et de Promotion du Travail (Maroc)
OMR	Optical Mark Recognition
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OPO	Offre à Prix Ouvert
P/B	Price to Book Ratio
PCA	Plan de Continuité d'Activité
PCI	Payment Card Industry
PCI DSS	Payment Card Industry Data Security Standard
PER	Price Earning Ratio
PIN	Personal Identification Number
PROPARCO	La Société de Promotion et de Participation pour la Coopération Economique
RCAR	Régime Collectif d'Allocation de Retraite (Maroc)
RDC	République Démocratique du Congo
REX	Résultat d'exploitation
SEPA	Single European Payments Area
SFI	Société Financière Internationale
SG MAROC	Société Générale Marocaine des Banques
SIFEM	Swiss Investment Fund for Emerging Markets
SIM	Subscriber Identity
STB	Société Tunisienne de Banque
S2M	Société maghrébine de monétique
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TEG	Taux Effectif Global
TES	Transaction Electronique Sécurisée
TFG	TunInvest Finance Group
TND	Dinar Tunisien
TPE	Terminal de Paiement Électronique
TPV	Terminal Point de Vente
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
IUB	Union Internationale de Banques
VAR	Variation

VE	Valeur d'entreprise
VM	Version Manager
VPN	Virtual Private Network
VSDC	Visa Smart Debit Card
VT	Valeur Terminale

DEFINITIONS

Acquéreur	Organisme qui met à la disposition des commerçants les moyens techniques (TPE) et organisationnels permettant de garantir le routage des transactions, la compensation, la lutte contre la fraude et le respect des normes.
ASP	Le mode ASP permet aux institutions d'externaliser la gestion de leur système monétique auprès d'un prestataire.
Averroès Finance	Fonds de fonds créé en 2003 par CDC Entreprises, Proparco, BEI, CEPAC et CDG afin de développer le capital investissement dans la région méditerranéenne.
B2B	L'ensemble des activités d'une entreprise visant une clientèle d'entreprises
Banque Européenne d'Investissement	Institution financière de l'Union Européenne qui a pour mission de contribuer à l'intégration, au développement équilibré et à la cohésion économique et sociale des pays membres. La BEI emprunte sur les marchés des capitaux d'importants volumes de fonds qu'elle oriente, aux meilleures conditions vers le financement d'investissements conformes aux objectifs de l'Union.
Biométrie	Système permettant l'authentification des personnes en se basant sur leurs caractéristiques individuelles (reconnaissance optique ou digitale...).
BIN	Les numéros identifiant les émetteurs de cartes, faisant partie des numéros des cartes bancaires
Carte à Puce	Carte intelligente dotée d'un microprocesseur et d'une mémoire protégée. Le microprocesseur constitue l'intelligence de la carte et permet la programmation d'applications. La mémoire permet de stocker des données d'identification de la carte à puce, de son émetteur et/ou propriétaire, des services offerts à travers la carte.
Cardless	Concept qui permet d'étendre l'utilisation des équipements monétiques (TPE, GAB...) à des utilisateurs ne disposant pas de cartes (transfert d'argent, paiement de factures...).
Carte islamique	Carte bancaire adossée à un crédit conforme à la charia.
CDC Entreprises	Filiale à 100% du groupe Caisse des Dépôts et Consignations (France), elle réunit l'ensemble des activités de capital investissement de l'Etablissement Public. Elle intervient sur l'ensemble des segments de ce marché : création, développement et transmission d'entreprises.
Circuit intégré	Carte à puce, est un composant électronique reproduisant une ou plusieurs fonctions électroniques plus ou moins complexes, intégrant souvent plusieurs types de composants électroniques de base dans un volume réduit, rendant le circuit facile à mettre en oeuvre. Le sigle OMR désigne des marquages optiques (typiquement, des traits noirs à emplacements prédéfinis) lisibles par une machine. Cette technologie peut être utilisée dans différents contextes. Les codes OMR sont imprimés sur les documents sortant à gros volumes (exemples : factures ou mailings d'entreprise), afin de piloter les machines de mise sous pli automatiques.

CMC 7	Système de codage numérique réalisé avec un encre magnétique figurant en bas des vignettes chèque permettant une lecture automatique.
CMMI	Le CMMI (modèle intégré du niveau de maturité) est une approche interdisciplinaire d'ingénierie des systèmes couvrant les compétences et processus techniques et managériaux. Le CMMI est avant tout un référentiel d'évaluation de la capacité à gérer et terminer un projet correctement, proposant nombre de bonnes pratiques liées à la gestion, au développement et à la maintenance d'applications et de systèmes. Ces bonnes pratiques sont regroupées en 24 processus, eux mêmes regroupés en 5 niveaux de maturité.
Cluster	Configuration matérielle basée sur la duplication des ressources permettant d'assurer une haute disponibilité des serveurs.
DAB	Distributeur automatique des billets.
Embossage	Impression en relief, sur une carte de paiement, des indications permettant d'identifier le titulaire de cette carte.
Encartage	Action de mettre des cartes dans des enveloppes
Encodage	Processus par lequel certains signaux du code sont sélectionnés (choisis) et introduits dans le canal.
E-topup	Recharge automatique. Exemple : recharge d'un GSM prépayée sans introduction d'un numéro de recharge.
Eurosmart	Association des industriels Européens de la carte à puce.
FAR	Sabot servant à prélever sur papier les empreintes des données sur la carte.
GAB	Guichet automatique bancaire permettant de réaliser des opérations bancaires par carte.
Gâche	Ensemble des cartes et documents produits mais non-conformes mis en rebut et qui sont par la suite détruits
GSM	Téléphone mobile cellulaire.
Host	Système d'information bancaire.
Hotline	Support téléphonique.
HSM	Appareil sécurisé offrant des fonctions cryptographiques nécessaires à la gestion de la sécurité d'une transaction effectuée par carte bancaire.
Interopérabilité	Capacité des systèmes monétiques à collaborer pour permettre l'utilisation des cartes dans ces différents systèmes.
LAN	Réseau local TCP- IP permettant d'interconnecter les machines.
LS	Liaison spécialisée permettant d'interconnecter des sites distants.
Marquage	Action de faire ressortir un élément graphique ou une partie de texte par modification de ses attributs visuels.

Mailer	Enveloppe contenant le code confidentiel de la carte de paiement
M-commerce	Solution permettant de réaliser des paiements à partir d'un téléphone portable.
MENA	Région incluant les pays suivants : Algérie, Bahreïn, Egypte, Gaza et Cisjordanie, Iran, Iraq, Israël, Jordanie, Kuwait, Liban, Libye, Maroc, Oman, Qatar, Arabie Saoudite, Syrie, Tunisie, Turquie, Emirats arabes unis, Yémen.
Microfilms	Support de stockage analogique reproduisant des documents.
Miniaturisation	Le fait de réduire à de très petites dimensions.
Monétique	Provient à l'origine de la contraction des termes monétaires et informatique. Désignée par les anglophones sous l'appellation « Payment Industry », cette discipline consiste en des techniques et procédés permettant l'automatisation des transactions de paiement.
National Switch	Système permettant une interopérabilité à l'échelle internationale. Exemple CMI au Maroc.
NFC	Technologie de communication sans fil à courte portée et à haute fréquence. Cette technologie est utilisée en monétique dans le cas de paiement sans contact.
Oikocrédit	Opérateur du secteur de la microfinance à l'échelle mondiale.
Opération	Introduction en bourse de S2M.
Outsourcing	Externalisation d'une activité
Paiements privatifs	Paiements restreints à un réseau déterminé. Exemple : cartes pétrolières valables uniquement dans le réseau des stations de l'enseigne.
Piste magnétique	Ruban magnétique figurant au verso de la carte permettant d'enregistrer et de lire les données relatives à la carte.
PROPARCO	Filiale de l'AFD (Agence Française de Développement) créée en 1977 sous forme d'une SA et consacrée au financement des entreprises privées.
Revolving	Renouvelable, forme de crédit permettant de mettre à disposition de l'emprunteur une ligne de crédit permanente.
RNIS	Réseau numérique à intégration de services.
SERENA	Fournisseur de progiciels permettant de gérer les versions des applications développées
SEPA	Initiative visant à harmoniser les moyens de paiement en Euro entre les pays membres
Société	S2M.
Société Financière Internationale	Créée en 1956, la SFI est le plus important bailleur de fonds multilatéral au vu de ses prêts et prises de participation dans des projets du secteur privé des pays en développement. La SFI encourage ce secteur à investir de manière durable afin de réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie des populations. La SFI, dont le siège est à Washington est membre de la Banque Mondiale.

Société d'Investissement Belge pour les Pays en Développement	BIO offre du capital risque, des prêts et d'autres instruments d'investissement aux PME et aux organismes de micro crédit en Afrique, en Amérique Latine et en Asie. Elle vise une croissance durable et des retours sur investissements sains en rapport avec le risque encouru. BIO est membre de l'Association Européenne des Institutions Financières de Développement.
Société Néerlandaise de développement	Le FMO est un organisme financier qui a pour mission de supporter le secteur privé dans les pays en développement et dans les économies émergentes en Asie, en Afrique... Le FMO intervient à travers des prêts, des participations, des garanties, et autres instruments financiers, l'objectif étant de contribuer à une croissance solide et structurelle dans ces pays tout en garantissant de bons retours sur investissements.
Solutions verticales	Solutions packagées permettant d'adresser les besoins d'un secteur d'activité (exemple : solutions clés en main pour les pétroliers pour la gestion des paiements par cartes privatives)
Système qualifieur	Equipement permettant le test de conformité de la qualité d'impression du code CMC7 (à la base d'encre magnétique) utilisé sur les vignettes chèques
TPE	Equipement électronique permettant la réalisation d'une transaction par carte.
TPV	Terminal équipant les points de ventes : Type caisse de vente intégrant la gestion de tous les moyens de paiement (cartes, chèques, etc...)
Taux d'encadrement	Nombre de cadres rapporté à l'effectif
Voucher	Ticket électronique, exemple (ticket édité contenant un numéro de recharge prépayée de GSM).
WAN	Réseau étendu permettant d'interconnecter les machines distantes

SOMMAIRE

ABREVIATIONS ET DEFINITIONS	2
SOMMAIRE 10	
AVERTISSEMENT	12
PREAMBULE 13	
PARTIE I ATTESTATIONS ET COORDONNEES.....	14
I. LE DIRECTOIRE	15
II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	16
III. L'ORGANISME CONSEIL	24
IV. LE CONSEIL JURIDIQUE.....	25
V. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE.....	26
PARTIE II PRESENTATION DE L'OPERATION	27
I. CADRE DE L'OPERATION.....	28
II. PRESENTATION DE L'OPERATION	28
III. INTENTION DES ACTIONNAIRES	31
IV. INTENTION DES DIRIGEANTS.....	31
V. STRUCTURE DE L'OFFRE	32
VI. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES A CEDER.....	35
VII. ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX	36
VIII. COTATION EN BOURSE	41
IX. MODALITES DE SOUSCRIPTION.....	42
X. MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES	51
XI. PROCEDURE DE CONTROLE ET D'ENREGISTREMENT PAR LA BOURSE DE CASABLANCA.....	53
XII. FISCALITE	56
XIII. CHARGES RELATIVES A L'OPERATION.....	58
PARTIE III PRESENTATION GENERALE DE S2M	59
I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL	60
II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE S2M	62
III. APPARTENANCE A UN GROUPE	75
IV. FILIALES DE S2M.....	75
V. NOTATION	76
VI. ASSEMBLEES DES ACTIONNAIRES	76
VII. CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DIRECTOIRE.....	78
VIII. ORGANISATION DE S2M	84
IX. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	87
PARTIE IV MARCHE DE L'INDUSTRIE DE PAIEMENT	88
I. L'INDUSTRIE DE LA MONETIQUE	89
II. LES LEVIERS DU MARCHE	91
III. ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL.....	98
IV. CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE	101
PARTIE V POSITIONNEMENT DE S2M.....	104
I. PRESENTATION GENERALE	105
II. HISTORIQUE	106
III. L'OFFRE PRODUITS & SERVICES	107
IV. LA BASE CLIENTS.....	119
V. LES PARTS DE MARCHE	125
VI. POLITIQUE COMMERCIALE ET MARKETING	131
VII. HISTORIQUE.....	132

PARTIE VI	ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES	135
I.	ORGANISATION	136
II.	MOYENS HUMAINS	142
III.	MOYENS TECHNIQUES	146
IV.	GESTION DE PROJETS.....	148
PARTIE VII	LES MOYENS & RESSOURCES.....	151
I.	RECHERCHE & DEVELOPPEMENT.....	152
II.	MOYENS TECHNIQUES DU CENTRE DE PRODUCTION	154
III.	PLAN DE CONTINUITE DES ACTIVITES (PCA) CARTES & MAILERS.....	155
IV.	DEMARCHE QUALITE & CERTIFICATION	156
V.	ACHATS & PRINCIPAUX FOURNISSEURS.....	157
VI.	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	158
VII.	CENTRE DE PRODUCTION	158
PARTIE VIII	SITUATION FINANCIERE DE S2M	160
I.	ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT	161
II.	ANALYSE DU BILAN.....	176
III.	ANALYSE DE L'EQUILIBRE FINANCIER.....	184
PARTIE IX	STRATEGIE ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT	188
I.	EXPANSION GEOGRAPHIQUE	189
II.	DIVERSIFICATION SECTORIELLE.....	190
III.	INNOVATION PRODUITS.....	191
IV.	OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE	191
PARTIE X	BUSINESS PLAN	193
I.	COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES PREVISIONNEL	195
II.	BILAN PREVISIONNEL SIMPLIFIE SUR LA PERIODE 2011-2015	209
III.	TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	211
PARTIE XI	FACTEURS DE RISQUES	212
I.	RISQUES SECTORIELS	213
II.	RISQUES OPERATIONNELS	214
III.	RISQUE DE RESSOURCES HUMAINES.....	215
PARTIE XII	FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES.....	216
PARTIE XIII	ANNEXES.....	218

AVERTISSEMENT

Le visa du CDVM n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en titres de capital comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à la Société.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ceux-là sont fonction des résultats et de la politique de distribution des dividendes de la société.

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition de titres de capital, objet de la dite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Chaque établissement membre du syndicat de placement ne proposera les titres de capital, objet de la présente note d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) ni la Société Maghrébine de Monétique (S2M) n'encourent de responsabilité du fait du non respect par un ou des membres du syndicat de placement de ces lois ou règlements.

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de la société, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information a été préparée par Crédit du Maroc conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM n° 03/04 du 19/11/04 prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Commentaires, analyses et statistiques fournis par la Direction Générale de S2M, notamment lors des due diligences effectuées auprès de la Société selon les standards de la profession ;
- Liasses fiscales et comptables de S2M pour les exercices clos aux 31 décembre 2008, 2009 et 2010 ;
- Procès-verbaux des Conseils de surveillance, des Directoires, des Assemblées Générales Ordinaires, des Assemblées Générales Extraordinaires et des rapports de gestion relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2008, 2009 et 2010 et pour l'exercice en cours jusqu'à la date d'obtention du visa ;
- Rapports généraux des Commissaires aux Comptes pour les exercices clos aux 31 décembre 2008, 2009 et 2010 ;
- Rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes pour les exercices clos aux 31 décembre 2008, 2009 et 2010.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, cette note d'information doit être :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public au siège de S2M et dans les établissements chargés de recueillir les souscriptions selon les modalités suivantes :
 - Elle est disponible à tout moment au siège social de S2M sis à Casa Nearshore Park – 2C-306-1100, Bd El Qods, Sidi Maârouf, 20270, Casablanca – Téléphone : +212 522 87 83 00) ;
 - Elle est disponible sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma) ;
 - Elle est disponible auprès des points de collecte des points de placement ;
 - Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca et disponible aussi sur le site web de la Bourse de Casablanca (www.casablanca-bourse.com) .

Partie I

ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. LE DIRECTOIRE

Identité

Dénomination ou raison sociale	Société Maghrébine de Monétique S2M
Représentant légal	M. Abdelaziz Daddane
Fonction	Président du Directoire
Adresse	Casa Nearshore Park – 2C-306-1100, Bd El Qods, Sidi Maârouf, 20270, Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 0522 87 83 00
Numéro de fax	(212) 0522 87 83 33
Adresse électronique	adaddane@s2m.net.ma

Attestation

Le Président du Directoire atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de S2M ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. ABDELAZIZ DADDANE

Président du Directoire S2M

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Identité

Dénomination	ERNST & YOUNG SARL
Représentant légal	Abdelmejid FAIZ
Adresse électronique du représentant légal	abdelmejid.faiz@ma.ey.com
Adresse	37, Bd Abdellatif Ben Kaddour – 20 050 Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 0522 95 79 00
Numéro de fax	(212) 0522 39 02 26
Adresse électronique	www.ey.com
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	1992
Date de renouvellement du mandat	AGO du 06 juin 2011 statuant sur les comptes de l'exercice 2010
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2013

Identité

Dénomination	EL JERARI Audit&Conseil
Représentant légal	Mohamed EL JERARI
Adresse électronique du représentant légal	m.eljerari@eljerariaudit.com
Adresse	Espace Bureau Maryamo Rue Oumaima Sayeh Quartier Racine Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 0522 39 67 00
Numéro de fax	(212) 0522 39 62 01
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2010
Date de la première nomination	Assemblée générale mixte ordinaire, extraordinaire et spéciale du 19 juillet 2010
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2012

Attestation des Commissaires aux Comptes relative aux comptes sociaux des exercices clos le 31 décembre 2008, 2009 et 2010 pour l'opération d'Introduction en Bourse de S2M par cession de 30% du capital.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse audités.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse tels que audités par les soins d'Ernst & Young au titre des exercices 2008, 2009 et par nos soins au titre de l'exercice 2010.

ERNST & YOUNG

M. ABDESLAM BERRADA ALLAM

El Jerrari Audit&Conseil

M. MOHAMED EL JERARI

Rapport général des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice allant du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Maghrébine de Monétique « S2M » comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 38.345.034,38 dont un bénéfice net de MAD 12.214.882,65.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

1. Les comptes de TVA récupérable et facturée, totalisant respectivement des soldes débiteur de KMAD 6.080 et créditeur de KMAD 5.550 au 31 décembre 2008 ne sont pas analysés. De ce fait, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact éventuel qui résulterait de l'analyse et la justification de ces comptes.
2. La société détient une créance sur un partenaire étranger qui s'élève au 31 décembre 2008 à MMAD 2,9 TTC. Compte tenu de la cadence de paiement de ce client, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la recouvrabilité de la totalité de cette créance.

Sous réserve de l'incidence des situations décrites aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Maghrébine de Monétique « S2M » au 31 décembre 2008 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur les faits suivants :

- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2002 à 2005. L'administration fiscale lui a adressé une notification de redressement relative à ces exercices. La société est en cours de négociation avec l'administration fiscale sur le montant du redressement.
- La société comptabilise les marchés encaissés et non encore réalisés en chiffre d'affaires et les constate en moins du stock de travaux en cours en contrepartie du compte variation de stock. Cette écriture sans impact sur le résultat de l'exercice a pour effet de majorer le chiffre d'affaires et de minorer le stock du même montant. Ce montant devrait être comptabilisé en produits constatés d'avance. A fin décembre 2008, le montant qui aurait dû être comptabilisé en produits constatés d'avance s'élève à MMAD 12,9. Ces produits s'élevaient au 31 décembre 2007 à MMAD 12,5.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca le 02 Avril 2009

ERNST & YOUNG

M. HICHAM BELMRAH

Rapport général des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 juin 2008, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la SOCIETE MAGHREBINE DE MONETIQUE « S2M » comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à l'exercice le 31 décembre 2009. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 57.068.536,67 dont un bénéfice net de MAD 18.723.502,29.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

1. La société détient des créances anciennes sur des clients étrangers qui s'élèvent à MMAD 4 au 31 décembre 2009. Au vu des démarches entreprises pour la récupération de ces créances, le management de la société ne juge pas nécessaire de les provisionner. A ce stade, compte tenu de leur ancienneté et de la cadence de paiement de ces clients, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la recouvrabilité de la totalité de ces créances.
2. Les comptes de TVA facturée et collectée dont les soldes s'élèvent au 31 décembre 2009 à respectivement MMAD 5,1 et MMAD 7,2 ne sont pas analysés. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les ajustements éventuels qui pourraient résulter de l'analyse de ces comptes.

Sous réserve de l'incidence des situations décrites aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société au 31 décembre 2009 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2002 à 2005. En 2010, la société a conclu un accord avec l'administration fiscale arrêtant le montant définitif à régler au titre de ce redressement. La charge engendrée par ce redressement est totalement couverte par la provision constatée dans les comptes de la société au 31 décembre 2009.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca le 15 Juin 2010

ERNST & YOUNG

M. ABDESLAM BERRADA ALLAM

Rapport général des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la SOCIETE MAGHREBINE DE MONETIQUE « S2M » comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 62.111.450,76 dont un bénéfice net de MAD 15.042.913,59.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

1. Les comptes de TVA récupérable et collectée dont les soldes s'élèvent au 31 décembre 2010 respectivement à MMAD 8,3 et MMAD 5,6 sont partiellement analysés. La société a mené début 2011 une mission d'analyse de ces comptes qui a porté sur l'examen des écritures comptables des exercices 2005 à 2010. Cette mission devrait donner lieu à des travaux complémentaires permettant de définir les écritures de régularisation à comptabiliser et de déterminer l'impact final sur les résultats et les capitaux propres de la société. A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les ajustements éventuels qui pourraient résulter des travaux d'analyse et de justification de ces comptes.
2. Une erreur dans la comptabilisation des écritures de dénouement du contrôle fiscal a eu pour effet de surestimer le résultat net de l'exercice et les capitaux propres de clôture d'environ MMAD 0,8.

3. Une erreur de valorisation a eu pour effet de surestimer les stocks au 31 décembre 2010 d'environ MMAD 0,6. Il en résulte une surestimation du résultat net de l'exercice et des capitaux propres de clôture d'environ MMAD 0,5.

Sous réserve de l'incidence des situations décrites aux paragraphes 1 à 3 ci-dessus, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SOCIÉTÉ MAGHREBINE DE MONÉTIQUE « S2M » au 31 décembre 2010 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que le résultat non courant comprend pour environ MMAD 3 de charges qui auraient dû, à notre avis, être comptabilisées parmi les charges d'exploitation. Il résulte de cette situation, sans impact sur le résultat net de l'exercice et sur les capitaux propres de clôture, une surestimation du résultat d'exploitation et une sous-estimation du résultat non courant d'environ MMAD 3.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 6 juin 2011

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdeslam BERRADA ALLAM

Associé

EL Jerari Audit&Conseil

Mohamed EL JERARI

Associé

III. L'ORGANISME CONSEIL

Identité

Dénomination ou raison sociale	Crédit du Maroc
Représentant Légal	M. Hicham FADILI
Fonction	Directeur de la Direction de l'Ingénierie Financière
Adresse	48-58 boulevard Mohamed V – Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 0522 47 76 11
Numéro de fax	(212) 0522 47 72 17
Adresse électronique	hicham.fadili@ca-cdm.ma

Attestation pour l'Introduction en Bourse de S2M par cession de 30% du capital

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de S2M à travers :

- Les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension concernant l'activité de la société, son organisation, ses marchés, les lignes de produits, les spécificités de son secteur d'activité et ses perspectives de développement auprès de la Direction Générale de S2M ;
- L'analyse des comptes sociaux, des rapports d'activité et la lecture des procès-verbaux du directoire et du conseil de surveillance et des assemblées d'actionnaires de S2M des exercices 2008, 2009 et 2010 et jusqu'à la date d'obtention du visa ;
- L'analyse de la pertinence des hypothèses retenues par le Management dans la préparation des prévisions.

Compte tenu de ce qui précède, nous attestons avoir pris toutes les précautions à même de garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

M. HICHAM FADILI

IV. LE CONSEIL JURIDIQUE

Identité

Dénomination ou raison sociale	La fiduciaire – Conseil du Maroc
Représentant Légal	M. Mehdi Reda Fathmi
Fonction	Gérant
Adresse	45, Bd d'Anfa – 20 340 Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 0522 48 71 40
Numéro de fax	(212) 0522 22 34 09
Adresse électronique	info@fcm.ma

Attestation pour l'Introduction en Bourse de S2M par cession de 30% du capital

L'opération d'Introduction en Bourse de la société S2M, par voie de cession d'actions, objet de la présente note d'information est conforme aux stipulations statutaires de S2M et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

M. Mehdi Reda Fathmi
Gérant

V. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE**Identité**

Dénomination ou raison sociale	Société Maghrébine de Monétique S2M
Représentant Légal	Larbi CHIAIBI
Fonction	Membre du Directoire– Directeur Financier
Adresse	Casa Nearshore Park – 2C-306-1100, Bd El Qods, Sidi Maârouf, 20270, Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 0522 87 83 00
Numéro de fax	(212) 0522 87 83 33
Adresse électronique	communicationfinanciere@s2m.net.ma

Partie II

PRESENTATION DE L'OPERATION

I. CADRE DE L'OPERATION

L'introduction au deuxième compartiment de la Bourse de Casablanca par voie de cession à hauteur 30 % des actions existantes de S2M a été proposée par son Directoire réuni le 1^{er} juillet 2010 et agréée par son Conseil de surveillance réuni le 2 juillet 2010.

Lesdits Directoire et Conseil de Surveillance ont proposé, par ailleurs, à l'Assemblée Générale Extraordinaire d'apporter aux statuts les modifications nécessaires afin de les harmoniser avec les nouvelles dispositions légales régissant les sociétés faisant appel public à l'épargne, notamment la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes et le Dahir portant loi n°1-93-212 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, tel que modifié et complété.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 19 juillet 2010 a approuvé le projet d'introduction de la Société à la Bourse de Casablanca et a décidé notamment :

- de modifier les statuts de la Société, notamment en harmonisant les statuts avec les nouvelles dispositions légales régissant les sociétés faisant appel public à l'épargne et en supprimant la clause de préemption statutaire et les catégories d'actions A, B et C ;
- De procéder à l'Introduction en Bourse de la société par cession de 25% à 40% du capital de la société.

Les Assemblées Spéciales des actionnaires de « catégorie A » et de « catégorie B » et « catégorie C » tenues le 19 juillet 2010 ont approuvé la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire décidant la suppression de la catégorisation des actions.

La date d'entrée en vigueur desdites modifications statutaires correspond à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire, soit le 19 juillet 2010, les autres modifications statutaires devant entrer en vigueur à compter du premier jour de cotation des actions de la Société à la Bourse de Casablanca.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juillet 2010 a donné tous pouvoirs au Directoire pour arrêter les modalités d'Introduction en Bourse, constater la réalisation de l'opération et mettre les statuts en conformité avec les dispositions législatives en vigueur applicables aux sociétés cotées.

Le Directoire réuni le 05 décembre 2011 a arrêté les modalités définitives de la cession des titres à réaliser dans le cadre de l'introduction de la Société au deuxième compartiment de la Bourse de Casablanca, par offre de 240 000 actions à prix fixe.

II. PRESENTATION DE L'OPERATION

II.1. OBJECTIFS DE L'OPERATION

Les objectifs visés par S2M à travers la présente opération d'Introduction en Bourse sont les suivants :

- Poursuivre l'institutionnalisation de l'entreprise et de son capital en ouvrant l'actionnariat au grand public, aux investisseurs institutionnels et privés ainsi qu'aux salariés et partenaires de la société. Ainsi, la société fera participer un plus grand nombre d'actionnaires à sa rentabilité ;
- Accroître la notoriété de la Société auprès de ses partenaires, de ses clients, de la communauté financière et du grand public ;
- Renforcer la politique de performance et de transparence dans laquelle s'inscrit la Société en se soumettant au jugement du marché ;
- Permettre une liquidité des titres de capital de la société ;
- Faciliter le recours à des financements externes grâce à un accès direct aux marchés financiers ;
- Motiver davantage et fidéliser ses collaborateurs en les associant au capital ;

II.2. OPERATIONS AVANT INTRODUCTION EN BOURSE

II.2.1. Augmentation de capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 novembre 2011 a décidé de l'augmentation de capital. La répartition de l'actionnariat de S2M avant et après augmentation de capital se présente comme suit :

	Avant augmentation de capital réservée		Augmentation de capital	Après augmentation de capital réservée	
Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital et de droit de vote	Nombre d'actions	Nombre d'actions	% du capital et de droit de vote
MPEF	89 699	60,00%		89 699	51,94%
MPEF II Chypre	30 221	20,21%		30 221	17,50%
MPEF II Cayman	6 570	4,39%		6 570	3,80%
AfricInvest Ltd	18 214	12,18%		18 214	10,55%
M. AbdelAbdelaziz Daddane	4 475	2,99%	700	5 175	3,00%
Chadha Holding	10	0,01%	22 440	22 450	13,00%
M. Abdelhaq El Andaloussi	279	0,19%	43	322	0,19%
Mme Michele Ferre	29	0,02%	5	34	0,02%
M. Mohammed Ibrahim El Jaï	1	0,00%		1	0,00%
MarocInvest Finance Group	1	0,00%		1	0,00%
Mme Najate Berrada	1	0,00%		1	0,00%
Total	149 500	100 %	23 188	172 688	100 %

Il est à noter que M. Abdelaziz DADDANE a procédé à un transfert de 10 actions au profit de CHADHA Holding en date du 1^{er} octobre 2011.

Le capital social de S2M post augmentation de capital ressort à 17 268 800 dirhams contre 14 950 000 dirhams à fin 2010.

Le Directoire du 05.12.2011 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée par l'AGE du 03.11.2011.

II.2.2. Augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission et réduction de la valeur nominale

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 novembre 2011 a décidé aussi l'augmentation de capital par incorporation d'une partie de la prime d'émission. La répartition de l'actionnariat de S2M avant et après augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission se présente comme suit :

Actionnaires	Avant augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission		Augmentation de capital	Après augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission		Réduction de la valeur Nominale	
	Nombre d'actions	% du capital et de droit de vote		Nombre d'actions	% du capital et de droit de vote	Nombre d'actions	% du capital et de droit de vote
MPEF	89 699	51,94%	118 073	207 772	51,94%	415 544	51,94%
MPEF II Chypre	30 221	17,50%	39 781	70 002	17,50%	140 003	17,50%
MPEF II Cayman	6 570	3,80%	8 648	15 218	3,80%	30 437	3,80%
AfricInvest Ltd	18 214	10,55%	23 976	42 190	10,55%	84 380	10,55%
M. AbdelAbdelaziz Daddane	5 175	3,00%	6 812	11 987	3,00%	23 974	3,00%
Chadha Holding	22 450	13,00%	29 552	52 002	13,00%	104 004	13,00%
M. Abdelhaq El Andaloussi	322	0,19%	425	747	0,19%	1 494	0,19%
Mme Michele Ferre	34	0,02%	45	79	0,02%	158	0,02%
M. Mohammed Ibrahim El Jaï	1	0,00%		1	0,00%	2	0,00%
MarocInvest Finance Group	1	0,00%		1	0,00%	2	0,00%
Mme Najate Berrada	1	0,00%		1	0,00%	2	0,00%
Total	172 688	100 %	227 312	400 000	100 %	800 000	100 %

Le capital social de S2M post augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission et réduction de la valeur nominale ressort à 40 000 000 dirhams réparti en 800 000 actions d'une valeur nominale de 50 dirhams.

II.3. ACTIONNAIRES CEDANTS

II.3.1. Actionnaires cédants lors de l'Introduction en Bourse de S2M

Actionnaires	Avant IPO		Actions cédées	Après IPO	
	Nombre d'actions	% du capital et de droit de vote		Nombre d'actions	% du capital et de droit de vote
MPEF	415 544	51,94%	148 771	266 773	33,35%
MPEF II Chypre	140 003	17,50%	50 123	89 880	11,24%
MPEF II Cayman	30 437	3,80%	10 897	19 540	2,44%
AfricInvest Ltd	84 380	10,55%	30 209	54 171	6,77%
M. AbdelAbdelaziz Daddane	23 974	3,00%		23 974	3,00%
Flottant en Bourse	-	-		240 000	30,00%
Chadha Holding	104 004	13,00%		104 004	13,00%
M. Abdelhaq El Andaloussi	1 494	0,19%		1 494	0,19%
Mme Michele Ferre	158	0,02%		158	0,02%
M. Mohammed Ibrahim El Jaï	2	0,00%		2	0,00%
MarocInvest Finance Group	2	0,00%		2	0,00%
Mme Najate Berrada	2	0,00%		2	0,00%
Total	800 000	100 %	240 000	800 000	100 %

II.4. OPERATION APRES INTRODUCTION EN BOURSE

II.4.1. Cession de 9% du capital de S2M post Introduction en Bourse

Une cession de 9% du capital détenu par les fonds d'investissement (MPEF, MPEF II Chypre, MPEF II Cayman et Africinvest Ltd) est prévu en faveur de CHADHA Holding pour un prix de cession de 270 dirhams soit une décote de 16,9% par rapport au prix d'Introduction en Bourse et ce en date du 5^{ème} jour ouvrable suivant le 1^{er} jour de cotation de l'action S2M. La répartition de l'actionnariat de S2M post opération de cession de 9% du capital se présente comme suit :

	Après Introduction en Bourse		Cession de 9% des actions S2M	Après Opération de cession	
Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital et de droit de vote	Nombre d'actions	Nombre d'actions	% du capital et de droit de vote
MPEF	266 773	33,35%	44 631	222 142	27,77%
MPEF II Chypre	89 880	11,24%	15 037	74 843	9,36%
MPEF II Cayman	19 540	2,44%	3 269	16 271	2,03%
AfricInvest Ltd	54 171	6,77%	9 063	45 108	5,64%
M. AbdelAbdelaziz Daddane	23 974	3,00%		23 974	3,00%
Chadha Holding	104 004	13,00%		176 004	22,00%
Flottant en Bourse	240 000	30,00%		240 000	30,00%
M. Abdelhaq El Andaloussi	1 494	0,19%		1 494	0,19%
Mme Michele Ferre	158	0,02%		158	0,02%
M. Mohammed Ibrahim El Jaï	2	0,00%		2	0,00%
MarocInvest Finance Group	2	0,00%		2	0,00%
Mme Najate Berrada	2	0,00%		2	0,00%
Total	800 000	100 %	72 000	800 000	100 %

II.4.2. Distribution de dividendes

L'Assemblée Générale Ordinaire devant se réunir extraordinairement le 12/12/2011 décidera de distribuer le résultat 2010 ainsi qu'une partie des réserves à hauteur de 25 MMAD en faveur de l'ensemble des actionnaires post Introduction en Bourse. Cette distribution aura lieu postérieurement à l'Introduction en Bourse.

III. INTENTION DES ACTIONNAIRES

A la connaissance de la Société, les actionnaires non dirigeants détenant 5% ou plus du capital de la Société n'envisagent pas de souscrire à cette opération d'Introduction en Bourse en tant qu'acquéreurs.

IV. INTENTION DES DIRIGEANTS

Par ailleurs certains dirigeants de S2M envisagent de participer à la présente opération dans le cadre de la tranche réservée au personnel de la Société.

V. STRUCTURE DE L'OFFRE

V.1. MONTANT GLOBAL DE L'OPERATION

Le montant global de l'Opération s'établit à 78 millions de dirhams, soit 240 000 actions au prix

de 325 dirhams par action.

V.2. REPARTITION DE L'OFFRE

Type d'ordre	I	II	III	IV	V
	Salariés permanents de S2M justifiant au minimum de trois mois d'ancienneté	- Personnes physiques résidentes ou non résidentes de nationalité marocaine ou étrangère - Personnes morales de droit marocain ou étranger n'appartenant pas à la catégorie d'investisseurs habilités à souscrire aux types IV et V	- Personnes physiques résidentes ou non résidentes de nationalité marocaine ou étrangère - Personnes morales de droit marocain ou étranger n'appartenant pas à la catégorie d'investisseurs habilités à souscrire aux types IV et V	OPCVM actions et diversifiés de droit marocain	Investisseurs qualifiés : - Compagnies d'assurances et de réassurance - Organismes de pension et de retraite - CDG - Banques
Nombre de titres	18 000	57 600	36 000	60 000	68 400
Montant	5 850 000	18 720 000	11 700 000	19 500 000	22 230 000
% de l'opération	7,5%	24%	15%	25%	28,5%
Plancher des souscriptions	-	-	101 titres soit 32 825 DHS	-	-
Plafond des souscriptions	12 mois de salaire brut, bénéficiant d'une décote 20% par rapport au prix de cession	100 titres, soit 32 500 DHS	2 000 titres, soit 650 000 DHS	5 000 titres, soit 1 625 000 DHS	10 000 titres, soit 3 250 000 DHS
Membres du syndicat de placement	Crédit du Maroc	- Crédit du Maroc - CDMC - Integra Bourse - BMCI, BMCI Bourse - Wafa Bourse - CDG Capital - SG Maroc, SOGECAPITAL Bourse - BMCE, BMCE Capital Bourse - MSIN	- Crédit du Maroc - CDMC - Integra Bourse - BMCI, BMCI Bourse - Wafa Bourse - CDG Capital - SG Maroc, SOGECAPITAL Bourse - BMCE, BMCE Capital Bourse - MSIN	- CDMC - Integra Bourse	CDMC
Couverture des souscriptions	100% par un dépôt effectif et/ou crédit bancaire	100% par un dépôt effectif	100% par un dépôt effectif	-	-
Modalités d'allocations	Allocation par itération	Allocation par itération	Allocation au prorata des demandes	Allocation au prorata des demandes	Allocation au prorata des demandes
Règles de transvasement	Si le nombre d'actions est inférieur à ce qui est prévu en I, le reliquat est affecté au II, puis au III, puis au IV, puis au V	Si le nombre d'actions est inférieur à ce qui est prévu en II, le reliquat est affecté au III, puis au IV, puis au V, puis au I	Si le nombre d'actions est inférieur à ce qui est prévu en III, le reliquat est affecté au II, puis au IV, puis au V, puis au I	Si le nombre d'actions est inférieur à ce qui est prévu en IV, le reliquat est affecté au V, puis au II, puis au III, puis au I	Si le nombre d'actions est inférieur à ce qui est prévu en V, le reliquat est affecté au IV, puis au II, puis au III, puis au I

V.3. REPARTITION DE L'OFFRE

Cette offre ne s'adresse ni aux OPCVM obligataires ni aux OPCVM monétaires de droit marocain ni aux OPCVM étrangers.

La présente offre est structurée en 5 types d'ordres :

Type d'ordre I

Réservé aux salariés permanents de S2M disposant d'un CDI, justifiant d'une ancienneté minimum de 3 mois à la date d'ouverture des souscriptions et exprimant des ordres dont le montant est inférieur ou égal à 12 mois de salaire brut ;

Type d'ordre II

Réservé aux :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes de nationalité marocaine ou étrangère
- Personnes morales de droit marocain ou étranger n'appartenant pas à la catégorie d'investisseurs habilités à souscrire aux types IV et V
- Aucun nombre minimum d'actions n'est prévu pour ce type d'ordre.
- Le nombre maximum pouvant être demandé par un souscripteur au type d'ordre II est de 100 actions.

Type d'ordre III

Réservé aux :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes de nationalité marocaine ou étrangère
- Personnes morales de droit marocain ou étranger n'appartenant pas à la catégorie d'investisseurs habilités à souscrire aux types IV et V.
- Les ordres exprimés par les souscripteurs au type d'ordre III doivent être supérieurs ou égaux à 101 actions et inférieurs ou égaux à 2 000 actions.

Type d'ordre IV

Réservé aux :

OPCVM actions et diversifiés de droit marocain et exprimant des ordres inférieurs ou égaux à 5 000 actions.

Type d'ordre V

Réservé aux :

Investisseurs qualifiés de droit marocain suivants, exprimant des ordres inférieurs ou égaux à 10 000 actions :

- Les entreprises d'assurance et de réassurance telles que régies par la loi 17-99 portant code des assurances ;
- Les organismes de prévoyance et de retraite ;
- CDG ;
- Banques.

V.4. CLAUSE DE TRANSVASEMENT

Si le nombre d'actions demandées par un type d'ordre demeure inférieur à l'offre correspondante, le Conseiller, Coordinateur global et Chef de File du syndicat de placement, en collaboration avec S2M et la Bourse de Casablanca attribueront la différence aux autres types d'ordres. Les modalités de transvasement sont définies dans la Partie X.2.

VI. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES A CEDER

Nature des titres	Actions de S2M toutes de même catégorie.
Forme des titres	Les actions sont nominatives ou au porteur et sont entièrement dématérialisées et inscrites en compte chez Maroclear.
Nombre de titres à céder	240 000 actions.
Prix par action	325 DHS
Valeur nominale	50 DHS
Libération des titres	Les actions cédées sont entièrement libérées et libres de tout engagement.
Date de jouissance	Les actions portent jouissance au 1 ^{er} janvier 2011 ¹
Compartiment de cotation	2 ^{ème} compartiment
Ligne de cotation	1 ^{ère} ligne
Négociabilité des titres	Les actions, objet de la présente opération, sont nominatives ou au porteur et librement négociables. Aucune clause statutaire ne restreint la libre négociation des actions composant le capital de la Société.
Droits rattachés	Toutes les actions bénéficient des mêmes droits tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation. Chaque action donne droit à un droit de vote lors de la tenue des assemblées.
Animation des titres	Conformément au Règlement Général de la Bourse des Valeurs, un contrat d'animation d'une année de l'action S2M a été signé entre MPEF en tant qu'apporteur de titres et d'espèces et Intégra Bourse en tant que Société de Bourse en charge du contrat d'animation. Ce contrat porte sur 2 000 actions et un montant en espèce de 500 000 dirhams. Date d'effet du contrat d'animation : date d'Introduction en Bourse des actions S2M.

¹ Droit au dividende relatif à l'exercice 2011 distribuables en 2012.

VII. ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX

La valorisation de S2M, aboutissant au prix des actions proposées dans le cadre de la présente opération, est fondée sur les méthodes de valorisation suivantes :

- Comparables boursiers;
- Actualisation des cash-flows futurs (DCF).

VII.1. METHODE DES COMPARABLES BOURSIERS

VII.1.1. Rappel méthodologique

La méthode des comparables boursiers est une approche analogique, fondée sur une capitalisation des différents paramètres de rentabilité de l'entreprise. Elle consiste à appliquer aux agrégats financiers de la Société, les multiples observés sur un échantillon constitué d'entreprises opérant sur le même secteur d'activité et ayant une structure d'activité et des fondamentaux comparables à S2M.

Trois ratios ont été retenus pour établir la comparaison avec les autres sociétés du secteur:

- VE/EBITDA : C'est la valeur d'entreprise rapportée à l'excédent brut d'exploitation.
- VE/EBIT : C'est la valeur d'entreprise rapportée au résultat d'exploitation.
- PER (Price Earning Ratio) : C'est le rapport du cours de l'action sur le bénéfice par action.

VII.1.2. Comparables retenus

Cette approche se base sur les ratios de valorisation offerts par :

- Le marché marocain pour la valeur M2M, seul établissement retenu opérant dans le secteur de la monétique coté à la Bourse de Casablanca.
- Le marché international pour les valeurs CMC Ltd, First Dervivatives, et Technology One Limited sociétés opérant dans le même secteur d'activité respectivement en Inde, en Angleterre et en Australie et dans le niveau de capitalisation varie entre 126 M\$ et 523 M\$. Aussi ces sociétés présentent un niveau de marge d'exploitation similaire à celui de S2M.

Les caractéristiques de l'échantillon international sont présentées ci-dessous :

Echantillon International	Pays	Capitalisation boursière au 21.11.2011 en M\$	VE/EBITDA 2010	VE/EBIT 2010	P/E 2010
CMC LTD	Inde	523	12,15	12,77	14,93
First Derivatives	Angleterre	126	11,98	13,36	15,62
Technology One Limited	Australie	331	11,22	13,15	18,56
Moyenne Echantillon International		327	11,78	13,09	16,37

Source : Inf Financials.com

Les caractéristiques de l'échantillon national sont présentées ci-dessous :

Echantillon National	Pays	Capitalisation boursière au 21.11.2011 en M\$	VE/EBITDA 2010	VE/EBIT 2010	P/E 2010
M2M	Maroc	28	4,40	6,23	9,71
Moyenne échantillon National		28	4,40	6,23	9,71

Source : Infanciales.com

Pondération des ratios :

La pondération des ratios retenue dans le cadre de la valorisation de S2M se présente comme suit :

Multiples retenus	Valorisation induite de 100 % des FP
VE /EBITDA	1/3
VE/ EBIT	1/3
P/E	1/3

Source : Management de S2M

Pondération des comparables

La pondération des comparables retenue dans le cadre de la valorisation de S2M se présente comme suit :

Pondération	%
Echantillon International	70,0%
Echantillon National	30,0%
Total	100,0%

Source : Management de S2M

Synthèse de valorisation

Avec la pondération de multiples proposée ci-dessous, la valeur des fonds propres de S2M sur la base des comparables boursiers s'établit à 268 810 KDH.

Multiples retenus	Pondérations	Ratios retenus	Valorisation induite de 100 % des FP en KDH
VE/ EBITDA 2010	1/3	9,57	296 270
VE/ EBIT 2010	1/3	11,03	293 964
P/E 2010	1/3	14,37	216 198
Valorisation moyenne par la méthode des comparables	100%		268 810

Source : Management de S2M

VII.2. METHODE D'ACTUALISATION DES CASH-FLOWS FUTURS (DCF)

VII.2.1. Rappel méthodologique

La méthode d'actualisation des cash-flows (DCF) mesure la capacité d'une entreprise à créer de la valeur. La création de valeur résulte de la différence entre la rentabilité des capitaux investis et l'exigence de rémunération des actionnaires et des créanciers.

Cette méthode donne une vision dynamique de la valeur d'une activité puisqu'elle se base sur des projections de résultats et prend en considération les principaux facteurs qui influent sur la valeur de l'activité, tels que l'évolution de sa rentabilité, sa cyclicité, sa situation financière et le risque propre.

La détermination des cash-flows repose sur l'élaboration d'un plan d'affaires sur un horizon cohérent de 5 ans et le calcul d'une valeur terminale de l'entreprise à l'issue de la période considérée.

La valeur de l'entreprise (VE) est alors estimée en actualisant, au Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC), les cash-flows futurs incluant la valeur terminale. Elle comprend

- La valeur actualisée des flux de l'horizon 2011^E-2014^P;
- La valeur terminale (VT), représentant la valeur de l'entreprise au terme de l'horizon 2011^E-2014^P. Elle est généralement déterminée sur la base de la méthode de Gordon Shapiro par capitalisation à l'infini du dernier flux de trésorerie à un taux g :

$$VT = \frac{\text{Flux normatif 2014} \cdot (1+g)}{CMPC - g}$$

Où g est le taux de croissance à l'infini ;

Le taux de croissance à l'infini retenu est de 2,5% ;

La valeur des fonds propres (V_{fp}) est ensuite déduite après soustraction de l'endettement net de la valeur d'entreprise.

VII.2.2. Calcul du taux d'actualisation

Le coût moyen pondéré du capital correspond à la rentabilité exigée par l'ensemble des pourvoyeurs de fonds de l'entreprise. Le coût du capital est ainsi reconstitué à partir de l'évaluation des différents titres financiers de l'entreprise (coût des fonds propres et coût de la dette) suivant la formule suivante :

$$CMPC = C_{fp} * \frac{FP}{FT} + C_d * (1-IS) * \frac{D}{FT}$$

Où	C _{fp}	Coût des fonds propres
	FP	Fonds propres
	FT	Financement Total
	C _d *(1-IS)	Coût de la dette nette d'impôt
	D	Endettement net

Le coût des fonds propres est calculé de la manière suivante :

$$C_{fp} = R_f + \beta * (k_M - R_f)$$

Où	R _f	Taux sans risque (BT 5 ans)
	β	Bêta désendetté
	k _M	Rendement marché action

Le coût de l'endettement net est calculé de la manière suivante :

$$Cd \cdot (1 - IS)$$

Où

C_d
IS

Coût de l'endettement moyen de la société
Taux d'imposition de la société

Détermination du taux d'actualisation

Eléments	Valeurs
Taux sans risque du 25 octobre 2011	3,86%
Bêta	0,88
Prime de risque	8,85%
Coût des fonds propres	11,66%
Coût de la dette	6,5%
Taux d'IS	25%
Taux d'endettement net	4,9%
% Fonds propres	100%
% Dettes	0%
Coût moyen pondéré du capital	11,66%

Source : CDM Capital

Le taux sans risque correspond au taux des bons de Trésor 5 ans sur le marché secondaire, en ligne avec l'horizon des prévisions.

Le calcul du Bêta s'est fait sur la base suivante :

	Bêta	Pondération
Secteur Bancaire	1,125	60,00%
M2M	0,659	13,33%
IB Maroc	0,37	13,33%
Microdata	0,52	13,33%
Moyenne pondérée	0,88	

Source : CDM Capital

La prime de risque se compose suivant le détail ci-dessous :

	Pondération
Prime de risque historique des sociétés cotées observée sur les 5 dernières années	7,1%
Prime de risque spécifique au secteur	1,75%
Prime de risque	8,85%

Source : CDM Capital

VII.2.3. Plan d'affaires prévisionnel

Le plan d'affaires prévisionnel est détaillé dans la partie Business Plan de la Note d'Information. Le tableau des cash flows opérationnels sur la période 2011-2015 se présente comme suit :

	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p
EBIT	27 681	35 465	43 891	54 074	64 022
Dotations nettes de reprise	3 414	3 218	3 318	3 418	3 518
Variation du BFR	- 5 999	6 568	7 246	8 125	7 498
Investissements nets	3 025	1 000	1 000	1 000	1 000
IS Sur résultat d'exploitation	6 920	6 650	8 230	10 139	16 006
Cash Flows libres à l'entreprise	27 149	24 465	30 733	38 228	43 037

VII.2.4. Synthèse de la valorisation par la méthode DCF

La valorisation par la méthode DCF est élaborée à partir d'un business plan prévisionnel sur un horizon de 5 ans (2011E-2015P).

Sur la base d'un CMPC de 11,66% et un taux de croissance à l'infini de 2,5%, la valeur des fonds propres de S2M s'établit à 352 057 KDHS.

En KDHS	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p	V T *
Cash Flows disponibles	27 149	24 465	30 733	38 228	43 037	389 992
Taux d'actualisation	11,66%	11,66%	11,66%	11,66%	11,66%	11,66%
Flux Actualisés	27 149	21 910	24 650	27 460	43 037	250 888
Somme des CF Actualisés	352 057					
Dettes nettes à fin 2011	0					
Valorisation de la société	352 057					

* Valeur terminale

VII.3. SYNTHÈSE GÉNÉRALE ET DÉTERMINATION DU PRIX DE L'ACTION

Méthodes	Pondérations	Montant en dirhams
DCF	60 %	352 056 819
Comparables boursiers	40 %	268 810 396
Moyenne pondérée		318 758 250
Valorisation retenue		260 000 000
Décote		18,4%
Prix par action		325 dirhams

Source : Management de S2M

La valorisation moyenne des fonds propres de S2M s'établit à 318 758 KDHS sur la base d'une pondération de 60% pour la méthode d'actualisation des cash-flows et 40% pour la méthode des comparables boursiers. La valorisation retenue pour l'Introduction en Bourse est de 260 000 KDHS. D'où une décote de 18,4%, ce qui correspond à une valorisation de 325 dirhams par action.

VII.4. MULTIPLE DE VALORISATION IMPLICITE

Sur la base du prix offert (325 DH/action), la société S2M présente les multiples de valorisation suivants :

Multiples de valorisation	Valorisation implicite
Multiples 2011	
VE/EBITDA	8,36x
VE/EBIT	9,39x
P/E	13,28x
Multiples 2012	
VE/EBITDA	6,72x
VE/EBIT	7,33x
P/E	9,28x

Source : CDM

VIII. COTATION EN BOURSE

VIII.1.PLACE DE COTATION

Les actions objet de la présente opération seront cotées au 2^{ème} compartiment de la Bourse de Casablanca.

VIII.2.PROCEDURE DE 1ERE COTATION A LA BOURSE DE CASABLANCA

L'admission des actions S2M s'effectuera par une procédure de première cotation basée sur une Offre à Prix Ferme selon les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs.

VIII.3.CALENDRIER INDICATIF DE L'OPERATION

Ordre	Etapes	En cas de clôture anticipée	En cas de clôture normale
1	Réception par la Bourse de Casablanca du dossier complet de l'opération d'introduction en Bourse de la société S2M	08/12/2011	
2	Emission de l'avis d'approbation de la Bourse de Casablanca sur l'opération	08/12/2011	
3	Réception par la Bourse de Casablanca de la note d'information visée par le CDVM	08/12/2011	
4	Publication au Bulletin de la Cote de l'avis relatif à l'opération	09/12/2011	
5	Publication de l'extrait de la note d'information dans un journal d'annonces légales	13/12/2011	
6	Ouverture de la période de souscription	16/12/2011	
7	Clôture de la période de souscription	19/12/2011 à 15h30	20/12/2011 à 15h30
8	Réception des souscriptions par la Bourse de Casablanca via les membres du syndicat de placement	20/12/2011 avant 12h00	21/12/2011 avant 12h00
9	Centralisation et consolidation des souscriptions	22/12/2011	
10	Traitement des rejets par la Bourse de Casablanca	23/12/2011	
11	Remise des allocations de titres aux membres du syndicat de placement	26/12/2011	
12	-Première cotation et enregistrement de l'opération ; -Annonce des résultats de l'opération au Bulletin de la Cote.	27/12/2011	
13	Règlement et livraison	30/12/2011	
14	Prélèvement par la Bourse de Casablanca de la commission d'admission	02/01/2012	

VIII.4. CARACTERISTIQUES DE ACTIONS S2M

Libellé	S.M MONETIQUE
Compartiment	2^{ème} compartiment
Secteur d'activité	Matériels, Logiciels & Services Informatiques.
Mode de cotation	Continu
Procédure de première cotation	Offre à Prix fixe
Ligne de cotation	1^{ère} ligne
Code	11800
Ticker	S2M
Date de 1^{ère} cotation	27.12.2011

IX. MODALITES DE SOUSCRIPTION

IX.1. PERIODE DE SOUSCRIPTION

Les actions, objet de la présente note d'information, pourront être souscrites du 16 décembre 2011 au 20 décembre 2011 inclus.

La clôture anticipée de la période de souscription peut être envisagée dès la fin du 2^{ème} jour de la souscription (19 décembre 2011) si l'importance de la demande risque d'aboutir à une allocation très faible voire nulle pour une partie des souscripteurs, ou dans le cas où l'offre relative aux types d'ordres I, II et III aura été souscrite plus de deux fois. La clôture anticipée interviendrait à 15H30 sur recommandation du Conseiller et le Coordinateur Global sous le contrôle de la Bourse de Casablanca et du CDVM. Le Conseiller devra informer la Bourse de Casablanca le jour même avant 10 heures.

Dès la prise de décision, la Bourse de Casablanca publiera sur son site web un avis relatif à la clôture anticipée de la période de souscription, et ce, le jour même à 12 heures, au plus tard.

Un avis relatif à la clôture anticipée sera diffusé, par la Bourse de Casablanca, le jour même de la clôture de la période de souscription dans le bulletin de la Cote et dans les deux (2) jours suivants par S2M dans un Journal d'Annonces Légales.

IX.2. DESCRIPTION DES TYPES D'ORDRES

IX.2.1. Type d'ordre I

Ce type d'ordre est réservé à l'ensemble des salariés permanents de S2M disposant d'un contrat à durée indéterminée et justifiant d'une ancienneté minimum de 3 mois à la date d'ouverture de la période de souscription.

Le nombre d'actions réservées à ce type d'ordre est de 18 000 actions (soit 7,5% du nombre total d'actions offertes et 2,25% du capital social de S2M après Introduction en Bourse). Et ce dans les conditions suivantes :

- Aucun nombre d'actions minimum n'est prévu pour ce type d'ordres.
- Le montant individuel de souscription est plafonné à l'équivalent de 12 mois de salaire brut.

Les salariés de S2M bénéficieront dans le cadre de cette opération d'une décote de 20% par rapport au prix de l'offre, sous condition de conserver les actions pendant une durée de 24 mois à dater de la date de 1^{ère} cotation soit le 27/12/2011. La décote proposée aux salariés sera supportée conjointement par S2M à hauteur de 50% et les cessionnaires à hauteur de 50% en fonction des montants alloués aux salariés de S2M.

Toutefois, les salariés souscripteurs ont la possibilité de céder leurs actions avant l'échéance sans avoir à rembourser la décote dans les cas ci-après :

- Accession à la propriété immobilière pour la première fois ;
- Mariage ou divorce avec garde d'enfants ;
- Invalidité du salarié ;
- Décès du salarié ;
- Licenciement ou départ en retraite du salarié ;

Les salariés bénéficiant d'actions au titre du type d'ordre I et souhaitant céder leurs actions avant l'échéance des 24 mois devront rembourser à la société S2M et aux cessionnaires le montant de la décote accordée dans le cadre de cette opération.

Un financement par une banque désignée sera proposé aux salariés qui en émettent le souhait. Le financement accordé aux salariés tiendra compte de leur capacité d'endettement.

Les actions acquises dans le cadre de la présente opération, par le biais d'un prêt, seront nanties au profit de ladite banque désignée, et ce jusqu'au remboursement du principal et des intérêts afférents au prêt.

Les actions acquises par les salariés sans avoir recours à un financement bancaire ne seront pas nanties.

Les salariés ont également la possibilité de souscrire au type d'ordre II ou III en tant que personnes physiques. Cependant, ils ne bénéficieront pas au titre des actions souscrites au type d'ordre II ou III de l'ensemble des avantages liés au type d'ordre I cités précédemment.

L'ensemble des souscriptions des salariés, y compris celles effectuées pour le compte de leurs enfants mineurs, devra être adressé exclusivement au Crédit du Maroc, seul habilité à collecter les souscriptions des salariés.

IX.2.2. Type d'ordre II

Le nombre d'actions réservées à ce type d'ordre est de 57 600 actions (soit 24 % du nombre total d'actions offertes et 7,2% du capital social de S2M après Introduction en Bourse).

Ce type d'ordre est réservé :

- Aux personnes physiques marocaines et étrangères résidentes ou non résidentes ;
- Aux personnes morales de droit marocain ou étranger n'appartenant pas à la catégorie d'investisseurs habilités à souscrire aux types d'ordre IV et V.
- Aucun nombre minimum d'actions n'est prévu pour ce type d'ordre.
- Le nombre maximum pouvant être demandé par un souscripteur au type d'ordre II est de 100 actions.

Les souscriptions au type d'ordre II peuvent être adressées à Crédit du Maroc, Crédit du Maroc Capital, Intégra Bourse, CDG Capital Bourse, Wafa Bourse, BMCI, BMCI Bourse, MSIN, Société Générale, SOGECAPITAL Bourse, BMCE et BMCE Capital Bourse.

En ce qui concerne les salariés désirant souscrire, en plus de leur souscription au type d'ordre I, au type d'ordre II en tant que personnes physiques, ils sont tenus de le faire auprès du même Membre du Syndicat de Placement ayant collecté leur souscription au type d'ordre I, soit le Crédit du Maroc.

IX.2.3. Type d'ordre III

Le nombre d'actions réservées à ce type d'ordre est de 36 000 actions (soit 15% du nombre total d'actions offertes et 4,5% du capital social de S2M après Introduction en Bourse).

Ce type d'ordre est réservé :

- Aux personnes physiques marocaines et étrangères résidentes ou non résidentes ;
- Aux personnes morales de droit marocain ou étranger n'appartenant pas à la catégorie d'investisseurs habilités à souscrire aux types d'ordre IV et V.

Les ordres exprimés par les souscripteurs au type d'ordre III doivent être supérieurs ou égaux à 101 actions et inférieurs ou égaux à 2 000 actions.

Les souscriptions au type d'ordre III peuvent être adressées à Crédit du Maroc, Crédit du Maroc Capital, Intégra Bourse, CDG Capital Bourse, Wafa Bourse, BMCI, BMCI Bourse, MSIN, Société Générale, SOGECAPITAL Bourse, BMCE et BMCE Capital Bourse.

En ce qui concerne les salariés désirant souscrire, en plus de leur souscription au type d'ordre I, au type d'ordre III en tant que personnes physiques, ils sont tenus de le faire auprès du même Membre du Syndicat de Placement ayant collecté leur souscription au type d'ordre I, soit le Crédit du Maroc.

IX.2.4. Type d'ordre IV

Le nombre d'actions réservées à ce type d'ordre est de 60 000 actions (soit 25% du nombre total d'actions offertes et 7,5% du capital social de S2M).

Ce type d'ordre est réservé :

- Aux OPCVM actions et diversifiés de droit marocain;

Aucun minimum n'est prévu pour ce type d'ordre.

Le nombre maximum pouvant être demandé par un souscripteur au type d'ordre IV est de 5000 actions.

Les souscriptions des investisseurs du type d'ordre IV s'effectuent exclusivement auprès du Crédit du Maroc Capital et Intégra Bourse.

IX.2.5. Type d'ordre V

Le nombre d'actions réservées à ce type d'ordre est de 68 400 actions (soit 28,5% du nombre total d'actions offertes et 8,5% du capital social de S2M après Introduction en Bourse).

Ce type d'ordre est réservé :

- Aux compagnies d'assurances et de réassurance telles que régies par la loi 17-99 portant code des assurances,
- Aux Organismes de pension et de retraite,
- Caisse de Dépôt et de Gestion
- Banques

Aucun nombre minimum d'actions n'est prévu pour ce type d'ordre.

Le nombre maximum pouvant être demandé par un souscripteur au type d'ordre V est de 10 000 actions.

Les souscriptions des investisseurs du type d'ordre V s'effectuent exclusivement auprès du Crédit du Maroc Capital.

IX.3. CONDITION DE SOUSCRIPTION

IX.3.1. Ouverture de compte

A l'exception des enfants mineurs et des investisseurs du type d'ordre IV et V, toutes les opérations de souscription doivent être enregistrées dans un compte titres et espèces au nom du souscripteur ouvert auprès du même membre du syndicat de placement auprès duquel la souscription est faite. Dans le cas où le membre du syndicat de placement n'a pas le statut de dépositaire, ledit dépôt doit être effectué auprès d'un autre membre du syndicat de placement ayant le statut de dépositaire.

Pour les enfants mineurs, les souscriptions peuvent être enregistrées soit sur leurs comptes soit sur celui des personnes habilitées à souscrire en leurs noms, à savoir celui du père, de la mère, du tuteur, ou du représentant légal de l'enfant mineur.

Toute personne (hors souscripteurs au type d'ordre IV et V) désirant souscrire auprès d'un membre du syndicat de placement devra obligatoirement disposer ou ouvrir un compte auprès dudit membre. Ce dernier se conformera aux dispositions de la circulaire du CDVM 05/10 et demandera au souscripteur les pièces suivantes pour l'ouverture du compte :

- Une copie du document d'identification du client (carte d'identité nationale, carte de séjour, registre du commerce, passeport...);
- Un contrat d'ouverture de compte conforme à la réglementation du membre et dûment signé par le souscripteur.

L'ouverture de compte pour les enfants mineurs ne peut être réalisée auprès des membres du syndicat de placement que par le père, la mère, le tuteur, ou le représentant légal de l'enfant mineur.

Les ouvertures de comptes ne peuvent être réalisées que par le souscripteur lui-même.

Il est strictement interdit d'ouvrir un compte par procuration. Une procuration pour une souscription ne peut en aucun cas permettre l'ouverture d'un compte pour le mandant, même dans le cas autorisé de souscription pour compte de tiers dans le cadre d'un mandat de gestion de portefeuille.

IX.3.2. Modalités de souscription

Toutes les souscriptions se font en numéraire et doivent être exprimées en nombre de titres.

Les souscriptions seront réalisées à l'aide de bulletins de souscription disponibles auprès des membres du syndicat de placement. Une copie du bulletin de souscription doit être remise au souscripteur ;

Les souscriptions peuvent être réalisées par le souscripteur lui-même ou par son mandataire dans le cadre d'un mandat de gestion de portefeuille le permettant ;

Les bulletins de souscription doivent être signés par le souscripteur (ou son mandataire dans le cadre d'un mandat de gestion de portefeuille le permettant) et validés et horodatés par le membre du syndicat de placement ;

Les membres du syndicat de placement doivent s'assurer, préalablement à l'acceptation d'une souscription, que le souscripteur a la capacité financière d'honorer ses engagements. Ils sont de ce fait tenus d'accepter les ordres de souscription de toute personne habilitée à participer à l'opération, à condition que ladite personne fournisse les garanties financières nécessaires. Les membres du syndicat de placement sont tenus de conserver dans le dossier relatif à la souscription de leur client les documents et pièces justificatifs qui leur ont permis de s'assurer de ladite capacité financière ;

Chaque membre du syndicat de placement s'engage ainsi à exiger de son client (autres que les souscripteurs aux types d'ordre IV et V) la couverture de leurs souscriptions. Ainsi, les souscriptions de types d'ordre I, II et III doivent être couvertes à 100% par un apport personnel et/ou un crédit bancaire pour le type d'ordre I ou par un dépôt effectif, par la remise de chèque ou espèce sur le compte du souscripteur pour les types d'ordre II et III, dépôt qui devra rester bloqué jusqu'à l'attribution des titres.

Les chèques déposés pour couvrir les dépôts effectifs doivent être présentés à l'encaissement avant la clôture de la période de souscription.

Le dépôt effectif doit être effectivement débité du compte du souscripteur et bloqué à la date de la souscription ;

L'horodatage doit intervenir dès la validation de la souscription. Il doit porter sur le bulletin de souscription.

Les souscriptions aux types d'ordre IV et V doivent être effectuées le premier jour de la période de souscription.

Les souscriptions par les membres du syndicat de placement ou par leurs collaborateurs pour leur compte doivent être effectuées le 1^{er} jour de la période de souscription ;

Le nombre d'actions maximum demandé par un même souscripteur est plafonné à 10% du nombre d'actions global de l'opération. Cette limitation est valable également lorsque le souscripteur intervient à travers différents véhicules qui souscrivent individuellement lorsque ces véhicules ont le même décisionnaire et propriétaire.

Toutes les souscriptions des salariés aux types d'ordres I, II (ou III) et de leurs enfants mineurs aux types d'ordres II (ou III) doivent être effectuées auprès du même membre du syndicat de placement soit le Crédit du Maroc.

Les souscriptions doivent être réalisées par le souscripteur lui-même. Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille comportant une clause expresse le permettant, le mandataire peut procéder à la souscription en lieu et place du mandant uniquement pour les souscripteurs aux types d'ordre II, III, IV et V ;

Les souscriptions des salariés au type d'ordre I d'une part, et celles au type d'ordre II (ou III) d'autre part, doivent être réalisées sur des bulletins de souscription différents ;

Les financements des souscriptions des salariés par la banque désignée, le Crédit du Maroc, doivent être dûment formalisés à travers des contrats signés par la banque et le salarié, et ce, avant la souscription ;

Les dépôts couvrant les souscriptions aux types d'ordre I, II et III doivent se faire auprès du membre du syndicat de placement auprès duquel les souscriptions sont faites. Dans le cas où celui-ci n'a pas le statut de dépositaire, ledit dépôt peut être effectué auprès d'un autre membre du syndicat de placement ayant le statut de dépositaire. Dans le cas où les souscriptions seraient transmises avec des dépôts auprès de dépositaires non membres du syndicat de placement (sauf pour Wafa Bourse pour laquelle Attijariwafa Bank est dépositaire), la Bourse procédera automatiquement à l'annulation des ordres de souscription, à l'exception des souscriptions aux types d'ordre IV et V.

Les membres du syndicat de placement qui procéderont à la collecte des ordres via une plateforme Internet devront respecter les règles suivantes :

- Le client devra être clairement identifié et l'acte de souscription tracé au niveau de la plateforme (horodatage et archivage des ordres de souscription) ;
- Toutes les mentions figurant sur le bulletin de souscription doivent figurer sur le module Internet de souscription à l'OPV ;
- Le client doit être informé que sa souscription sera rejetée en cas de vice de forme (exemple : souscription à type d'ordre réservé à une autre catégorie de souscripteurs) ;

- Le module Internet de souscription à l'OPV doit prévoir une étape d'acceptation par le client des modalités de l'opération ;
- La souscription ne doit être validée que si le compte espèce présente un solde suffisant pour la couvrir intégralement ;
- Le montant de la souscription doit être bloqué immédiatement après la souscription ;
- Les membres du syndicat de placement qui procèderont à la collecte des ordres via une plateforme Internet devront clôturer la période de souscription en même temps que les autres membres du syndicat de placement à savoir le 20/12/2011 à 15h30. En cas de clôture anticipée de la période de souscription, cette date sera ramenée au 19/12/2011 à 15h30 ;
- Les membres du syndicat de placement qui procèderont à la collecte des ordres via une plateforme Internet procèderont au rejet des souscriptions en cas de dossier incomplet (exemple : absence de carnet de famille pour les souscriptions de mineurs).

IX.3.3. Couverture des souscriptions

Les membres du syndicat de placement doivent s'assurer, avant l'acceptation d'une souscription, que le souscripteur a la capacité financière d'honorer ses engagements. Ils sont tenus de conserver dans le dossier relatif à la souscription, les documents et pièces justificatifs qui leur ont permis de s'assurer de ladite capacité financière;

Les membres du syndicat de placement s'engagent à exiger la couverture des souscriptions à tout investisseur autre que les souscripteurs aux types d'ordres IV et V;

Les souscriptions au type d'ordre I, II et III doivent être couvertes à 100% par un dépôt effectif (remise de chèques ou espèces/ crédit bancaire) sur le compte du souscripteur. Ce dépôt devra rester bloqué jusqu'à l'attribution des titres.

La couverture des souscriptions ne concerne pas les souscripteurs aux types d'ordre IV et V.

Les dépôts couvrant les souscriptions aux types d'ordre I, II et III doivent se faire auprès du même membre du syndicat de placement auprès duquel la souscription est faite. Dans le cas où celui-ci n'a pas le statut de dépositaire, ledit dépôt doit être effectué auprès d'un autre membre du syndicat de placement ayant le statut de dépositaire.

Dans le cas où les souscriptions seraient transmises avec des dépôts auprès de dépositaires non membres du syndicat de placement, la Bourse de Casablanca procédera automatiquement à l'annulation des ordres de souscriptions (sauf pour Wafa Bourse pour laquelle Attijariwafa Bank est dépositaire).

IX.3.4. Souscriptions pour compte de tiers

Les souscriptions pour compte de tiers sont autorisées dans les cas suivants :

Les souscriptions pour le compte d'enfants mineurs dont l'âge est inférieur ou égal à 18 ans sont autorisées à condition d'être effectuées par le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal de l'enfant mineur. Les membres du syndicat de placement sont tenus d'obtenir une copie de la page du livret de famille faisant ressortir la date de naissance de l'enfant mineur lors de l'ouverture du compte, ou lors de la souscription pour le compte du mineur en question le cas échéant et de la joindre au bulletin de souscription. Les mouvements sont portés dans ce cas soit sur un compte ouvert au nom de l'enfant mineur, soit sur le compte espèces ou titres ouvert au nom du père, de la mère, du tuteur ou du représentant légal ;

Les souscriptions pour enfants mineurs doivent être effectuées auprès du même membre du syndicat de placement, auprès duquel, la souscription du père, de la mère, du tuteur, ou du représentant légal, a été réalisée ;

Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, le gestionnaire ne peut souscrire pour le compte du client, dont il gère le portefeuille, qu'en présentant, une procuration, dûment signée et légalisée par son mandant, ou le mandat de gestion si celui-ci prévoit une disposition expresse dans ce sens.

Les sociétés de gestion marocaines agréées sont dispensées de présenter ces justificatifs pour les OPCVM qu'elles gèrent. De même, la souscription par procuration est autorisée à condition qu'elle prévoit une disposition expresse concernant la vente et l'achat de valeurs mobilières et doit être signée et légalisée et doit préciser le compte titres et espèces sur lequel seront déposés les titres ;

Le nombre maximum de procurations pouvant être présentées est de 5 procurations pour chaque souscripteur se présentant physiquement (en dehors des souscriptions pour le compte d'enfants mineurs) ;

Tout mandataire dans le cadre d'un mandat de gestion de portefeuille, ne peut transmettre qu'un seul ordre pour le compte d'un même tiers.

Toutes les souscriptions ne respectant pas les conditions ci-dessus seront frappées de nullité.

IX.3.5. Interdiction de souscriptions multiples

Un souscripteur ne peut transmettre qu'un seul ordre pour son propre compte (sauf pour les souscripteurs du type d'ordre I) ;

Par conséquent :

- Une même personne ne peut souscrire qu'une seule fois au type d'ordre I ;
- Une même personne ne peut souscrire qu'une seule fois au type d'ordre II ;
- Une même personne ne peut souscrire qu'une seule fois au type d'ordre III ;
- Une même personne ne peut souscrire qu'une seule fois au type d'ordre IV ;
- Une même personne ne peut souscrire qu'une seule fois au type d'ordre V.

Chaque souscripteur, ne peut transmettre, qu'un seul ordre, pour le compte de chaque enfant mineur.

Les souscriptions pour le compte d'enfants mineurs ne peuvent être réalisées que par l'intermédiaire d'un seul parent uniquement. Toute souscription pour le compte d'enfants mineurs par les deux parents est considérée comme une souscription multiple.

Les souscriptions, auprès de plusieurs membres du syndicat de placement, y compris celles effectuées pour le compte d'enfants mineurs, sont interdites.

Les salariés ont la possibilité de souscrire, en plus de leur souscription dans le cadre du type d'ordre I, au type d'ordre II ou III auprès du même membre du syndicat de placement ayant collecté leur souscription au type d'ordre I soit le Crédit du Maroc;

Toutes les souscriptions ne respectant pas les conditions ci-dessus, sont frappées de nullité, (Cf. Procédure de contrôle et d'enregistrement de la Bourse de Casablanca).

A noter que les souscriptions des salariés de S2M au type d'ordre II ou III non effectuées auprès du Crédit du Maroc seront frappées de nullité mais n'entraîneront pas la nullité des souscriptions au type d'ordre I.

IX.3.6. Identification des souscripteurs

Les membres du syndicat de placement doivent s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories définies ci-dessous. A ce titre, ils doivent obtenir copie du document qui atteste de l'appartenance du souscripteur à la catégorie, et la joindre au bulletin de souscription.

▪ Type d'ordre I*

Catégorie de souscripteur	Documents à joindre
Salariés de S2M	Photocopie de la Carte d'Identité Nationale

Une liste détaillée du personnel de S2M habilité à souscrire au type d'ordre I doit être transmise au Crédit du Maroc avant l'ouverture de la période de souscription. Ladite liste devrait contenir les numéros de CIN de chaque membre du personnel souscrivant à l'opération ainsi que le plafonds à souscrire, libellés en nombre d'actions.

▪ Type d'ordre II et III*

Catégorie de souscripteur	Documents à joindre
Personnes physiques marocaines résidentes	Photocopie de la Carte d'Identité Nationale
Personnes physiques marocaines Résidentes à l'Etranger	Photocopie de la Carte d'Identité Nationale
Personnes physiques résidentes non marocaines	Photocopie de la carte de résident.
Personnes physiques non résidentes et non marocaines	Photocopie du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document.
Enfants mineurs	Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant.
Personnes morales de droit marocain	Photocopie du registre de commerce.
Personnes morales de droit étranger	Tout document faisant foi dans le pays d'origine et attestant de l'appartenance à la catégorie, ou tout autre moyen jugé acceptable par le chef de file du syndicat de placement.
Associations marocaines	Photocopie des statuts et photocopie du récépissé du dépôt du dossier.

▪ Type d'ordre IV*

Catégorie de souscripteur	Documents à joindre
OPCVM actions et diversifiés de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément. Pour les Fonds Communs de Placement « FCP », le certificat de dépôt au greffe du tribunal. Pour les Sociétés d'Investissement à Capital Variable « SICAV », le modèle des inscriptions au registre de commerce.

▪ Type d'ordre V*

Catégorie de souscripteur	Documents à joindre
Investisseurs qualifiés de droit marocain (hors OPCVM)	Photocopie des statuts comprenant l'objet social faisant apparaître l'appartenance à cette catégorie.

Toutes les souscriptions qui ne respectent pas les conditions ci-dessus seront frappées de nullité. Les bulletins de souscription doivent être impérativement utilisés par l'ensemble des membres du syndicat de placement pour tous types d'ordre. Les ordres de souscriptions sont irrévocables après la clôture de la période de souscription.

(*) Dans le cas où les membres du syndicat de placement disposeraient déjà, de ces documents dans le dossier du client, les souscripteurs sont dispensés de la production desdits documents.

IX.4. SYNDICAT DE PLACEMENT ET INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Type d'intermédiaire financier	Nom	Type d'ordre
Conseiller et Coordinateur Global	Crédit du Maroc 48-58 Bd Med V – Casablanca	
Chef de File	Crédit du Maroc Capital 8, rue Ibn El Hilal - Casablanca	II, III, IV, V
Membres du Syndicat de Placement	Crédit du Maroc 48-58 Bd Med V - Casablanca	I, II, III
	Intégra Bourse 23, rue Ibn El Hilal - Casablanca	II, III, IV
	BMCI 26, place Nations Unies - Casablanca	II, III
	BMCI Bourse Boulevard Bir Anzarane - Ex Danton, imm. Romandie 1 - Casablanca	II, III
	Wafa Bourse 416, rue Mostapha El Maani - Casablanca	II, III
	CDG Capital Bourse 9, Bd Kennedy - 20050 Casablanca	II, III
	M.S.In Immeuble. Zénith, Lotissement Attaoufik Sidi Maarouf - Casablanca	II, III
	Société Générale des Banques Marocaines 55, bd Abdelmoumen, Casablanca	II, III
	SOGECAPITAL Bourse 55, Bd Abdelmoumen, Casablanca	II, III
	BMCE 140. Avenue Hassan II -Casablanca	II, III
	BMCE Capital Bourse 140. Avenue Hassan II -Casablanca	II, III

La centralisation et la gestion des services titres et financiers de S2M seront assurés par le Crédit du Maroc.

X. MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES

X.1. REGLES D'ATTRIBUTION

A l'issue de la période de souscription, l'attribution des actions proposées au public se fera de la manière suivante :

X.1.1. Type d'ordre I

Le nombre d'actions allouées au type d'ordre I est de 18 000 actions.

Le montant correspondant au nombre de titres à demander représente 12 mois de salaire brut calculé sur la base d'un prix de souscription par action après la décote offerte aux salariés.

Les actions seront allouées à raison d'une action par souscripteur avec priorité aux demandes les plus fortes. Le mécanisme d'attribution d'une action par souscripteur, dans la limite de sa demande, se fera par itération, jusqu'à épuisement du nombre d'actions dédiées à ce type d'ordre.

Le différentiel d'allocation s'établira à une action entre les différents investisseurs ayant demandé la même quantité et dont la demande n'aura pas été entièrement satisfaite.

En fonction de la demande globale de titres exprimée, certaines souscriptions pourraient ne pas être satisfaites.

X.1.2. Type d'ordre II

Le nombre d'actions allouées au type d'ordre II est de 57 600 actions.

Les actions seront allouées à raison d'une action par souscripteur avec priorité aux demandes les plus fortes. Le mécanisme d'attribution d'une action par souscripteur, dans la limite de sa demande, se fera par itération, jusqu'à épuisement du nombre d'actions dédiées à ce type d'ordre.

Le différentiel d'allocation s'établira à une action entre les différents investisseurs ayant demandé la même quantité et dont la demande n'aura pas été entièrement satisfaite.

En fonction de la demande globale de titres exprimée, certaines souscriptions pourraient ne pas être satisfaites.

X.1.3. Type d'ordre III

Le nombre d'actions allouées au type d'ordre III est de 36 000 actions.

Si le nombre de titres demandés excède le nombre de titres offerts, les titres seront servis au prorata des demandes de souscriptions. Dans le cas contraire, la demande sera servie entièrement.

Dans le cas où le nombre de titres calculé en rapportant le nombre de titres demandés par le souscripteur au ratio de sursouscription du type d'ordre III ne serait pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués par palier d'une action par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

En fonction de la demande globale de titres exprimée, certaines souscriptions pourraient ne pas être satisfaites.

X.1.4. Type d'ordre IV

Le nombre d'actions allouées au type d'ordre IV est de 60 000 actions

Si le nombre de titres demandés excède le nombre de titres offerts, les titres seront servis au prorata des demandes de souscriptions. Dans le cas contraire, la demande sera servie entièrement.

Dans le cas où le nombre de titres calculé en rapportant le nombre de titres demandés par le souscripteur au ratio de sursouscription du type d'ordre IV ne serait pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués par palier d'une action par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

En fonction de la demande globale de titres exprimée, certaines souscriptions pourraient ne pas être satisfaites.

X.1.5. Type d'ordre V

Le nombre d'actions allouées à ce type d'ordre est de 68 400 actions.

Si le nombre de titres demandés excède le nombre de titres offerts, les titres seront servis au prorata des demandes de souscriptions. Dans le cas contraire, la demande sera servie entièrement.

Dans le cas où le nombre de titres calculé en rapportant le nombre de titres demandés par le souscripteur au ratio de sursouscription du type d'ordre V ne serait pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués par palier d'une action par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

En fonction de la demande globale de titres exprimée, certaines souscriptions pourraient ne pas être satisfaites.

X.2. REGLES DE TRANSVASEMENT

Les règles de transvasement se présentent comme suit :

- Si le nombre d'actions souscrit au type d'ordre I est inférieur au nombre d'actions prévu pour ce type d'ordre, le reliquat est attribué au type d'ordre II puis au type d'ordre III puis au type d'ordre IV puis au type d'ordre V ;
- Si le nombre d'actions souscrit au type d'ordre II est inférieur au nombre d'actions prévu pour ce type d'ordre, le reliquat est attribué au type d'ordre III puis au type d'ordre IV puis au type d'ordre V puis au type d'ordre I ;
- Si le nombre d'actions souscrit au type d'ordre III est inférieur au nombre d'actions prévu pour ce type d'ordre, le reliquat est attribué au type d'ordre II, puis au type d'ordre IV puis au type d'ordre V puis au type d'ordre I ;
- Si le nombre d'actions souscrit au type d'ordre IV est inférieur au nombre d'actions prévu pour ce type d'ordre, le reliquat est attribué au type V puis au type d'ordre II, puis au type d'ordre III puis au type d'ordre I ;
- Si le nombre d'actions souscrit au type d'ordre V est inférieur au nombre d'actions prévu pour ce type d'ordre, le reliquat est attribué au type d'ordre IV puis au type d'ordre II, puis au type d'ordre III puis au type d'ordre I ;

XI. PROCEDURE DE CONTROLE ET D'ENREGISTREMENT PAR LA BOURSE DE CASABLANCA

XI.1. CENTRALISATION

Les membres du syndicat de placement remettront séparément à la Bourse de Casablanca, sous forme de clé USB, le 21/12/2011 avant 12h en cas de clôture normale (et le 20/12/2011 avant 12h en cas de clôture anticipée), le fichier des souscripteurs ayant participé à la présente opération. A défaut, les souscriptions seront rejetées. La Bourse de Casablanca procèdera à la consolidation des différents fichiers de souscripteurs et aux rejets des souscriptions qui ne respectent pas les conditions de souscription prédéfinies.

Le 26/12/2011 à 14h, la Bourse de Casablanca communiquera aux membres du syndicat de placement les résultats de l'allocation.

Les cas de figures de rejets de souscriptions sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Cas de figure	Souscription rejetée
Salarié ayant souscrit au type d'ordre I chez le Crédit du Maroc et aux types d'ordre II ou III, pour son propre compte et/ou pour celui de ses enfants, chez un autre membre du syndicat de placement.	Les souscriptions effectuées chez les autres membres du syndicat de placement
Salarié ayant souscrit au type d'ordre I et plus d'une fois au type d'ordre II ou III.	Toutes les souscriptions au type d'ordre II ou III
Salarié ayant souscrit à la fois au type d'ordre I, au type d'ordre II et au type d'ordre III.	Toutes les souscriptions au type d'ordre II et III
Personne physique ayant souscrit au type d'ordre II ou III chez un membre du syndicat de placement et aux types d'ordre II ou III, pour le compte de ses enfants, chez un autre membre du syndicat de placement.	Toutes les souscriptions
Personnes physiques ou morales marocaines ou étrangères n'appartenant pas à la catégorie d'investisseurs habilités à souscrire au type d'ordre IV et ayant souscrit plus d'une fois aux types d'ordres II ou III.	Toutes les souscriptions
Personnes physiques ou morales marocaines ou étrangères n'appartenant pas à la catégorie d'investisseurs habilités à souscrire au type d'ordre IV et ayant souscrit à la fois au type d'ordre II et III.	Toutes les souscriptions
Personne physique ayant souscrit pour son propre compte et pour celui d'enfants majeurs.	Toutes les souscriptions au nom de cette personne physique y compris celles pour ses enfants mineurs et majeurs
Personne physique, morale ou institutionnels qualifiés ayant souscrit à un type d'ordre pour une quantité dépassant le plafond autorisé	La souscription concernée
Les investisseurs ayant souscrit plus d'une fois au type d'ordre IV ou V.	Toutes les souscriptions
Souscription à un type d'ordre, effectuée chez un Membre du Syndicat de Placement non habilité à la recevoir.	La souscription concernée
Souscription à un type d'ordre I, II et III transmise avec des dépôts auprès de dépositaires non membres du syndicat de placement.	La souscription concernée (sauf pour Wafa Bourse pour laquelle le dépositaire est Attijariwafa Bank)

XI.2. PROCEDURE D'APPEL DE FONDS

Il convient de rappeler l'article 1.2.8 du Règlement Général de la Bourse de Casablanca relatif à la procédure d'appel de fonds :

«Quelle que soit la procédure retenue, et si les caractéristiques de l'opération envisagée ou les circonstances du marché laissent présager un déséquilibre important entre l'offre et la demande,

La Société Gestionnaire peut exiger que les sociétés de bourse membres du syndicat de placement lui versent, le jour de la remise des souscriptions, les fonds correspondant à la couverture des ordres de souscription, sur un compte désigné par la Société Gestionnaire ouvert à Bank Al-Maghrib.

Les modalités pratiques de la mise en oeuvre de l'appel de fonds sont déterminées et publiées par avis par la Société Gestionnaire.

La décision de couverture des ordres de souscription par la Société Gestionnaire est motivée et notifiée au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières sans délai.».

En cas d'appel de fonds par la Bourse de Casablanca, les membres du syndicat de placement n'ayant pas le statut de société de bourse s'engagent à verser à la société de bourse qu'ils auront désignée à cet effet, à première demande, leur part dans les fonds requis par la Bourse de Casablanca.

XI.3. ENREGISTREMENT PAR LA BOURSE DE CASABLANCA

Lors de la séance 27/12/2011, il sera prononcé l'introduction de S2M à la Bourse de Casablanca et son inscription au 2^{ème} compartiment de la cote. Sur la base des résultats de l'allocation, il sera procédé à l'enregistrement en Bourse des transactions correspondantes à l'opération. L'enregistrement des titres se fera selon un seul cours, étant donné que la décote offerte aux salariés est supportée par :

- Les cessionnaires : 50%
- Société Maghrébine de Monétique : 50%

XI.4. ENTITES CHARGEES D'ENREGISTRER L'OPERATION

L'enregistrement des titres dans la cadre de la présente opération (coté vendeurs) sera assuré par l'intermédiaire de Crédit du Maroc Capital.

Toutes les sociétés de bourse membres du syndicat de placement procèderont à l'enregistrement des allocations qu'elles auront recueillies (côté acheteurs), tandis que les membres du syndicat de placement n'ayant pas le statut de société de bourse sont libres de désigner la société de bourse de leur choix, membre du syndicat de placement, qui se chargera de l'enregistrement de leurs souscriptions auprès de la Bourse de Casablanca (dans le cadre des types d'ordres qui leur sont réservés). Ils devront informer la Bourse de Casablanca ainsi que la société de bourse choisie par écrit, et ce avant le début de la période de souscription.

XI.5. MODALITES DE REGLEMENT / LIVRAISON

Le règlement et la livraison des titres s'effectuera le 30/12/2011 selon les procédures en vigueur, les comptes Bank Al Maghrib des établissements dépositaires seront débités des fonds correspondant à la valeur des actions attribuées à chaque membre du syndicat de placement majorée des commissions.

S2M a désigné Crédit du Maroc comme seul dépositaire des titres cédés dans le cadre de cette opération.

XI.6. RESTITUTION DU RELIQUAT ESPECES AUX CLIENTS

Les Membres du Syndicat de Placement s'engagent à rembourser aux clients dans un délai n'excédant pas 3 jours ouvrables à compter de la date de remise des allocations de titres aux membres du syndicat de placement, soit au plus tard le 29/12/2011, le reliquat d'espèces issu de la différence entre le montant net versé par ses clients à la souscription, et le montant net correspondant à leurs allocations réelles.

Le remboursement du reliquat doit être effectué soit par virement sur un compte bancaire ou postal, ou par une remise d'un chèque, et sous réserve de l'encaissement effectif par les membres du syndicat de placement du montant déposé pour la souscription. Toutefois, le manque de diligence d'un membre du syndicat de placement en matière de vérification de la capacité financière des souscripteurs, ne l'exonère pas de son engagement à verser la somme correspondante à l'attribution et les commissions y afférente, qui a été allouée à ses clients souscripteurs. Chaque Membre du Syndicat de Placement est responsable des déclarations d'intention de souscriptions de ses clients directs.

En cas d'échec de l'opération financière, les souscriptions doivent être remboursées dans un délai de 3 jours ouvrables, à compter de la date de publication des résultats, et sous réserve de l'encaissement effectif par les membres du syndicat de placement du montant déposé pour la souscription.

XI.7. MODALITES DE PUBLICATIONS DES RESULTATS DE L'OPERATION

Les résultats de la présente opération seront publiés au Bulletin de la Cote par la Bourse de Casablanca le 27/12/2011 et par S2M dans le journal d'annonces légales le 30/12/2011.

XI.8. COMMISSIONS FACTUREES AUX SOUSCRIPTEURS

Dans le cadre de la présente opération de placement, chaque Membre du syndicat de placement s'engage explicitement et irrévocablement, à l'égard du Coordinateur global, du Chef de file et des Autres Membres du syndicat de placement, à facturer aux souscripteurs pour tous les ordres enregistrés à la Bourse de Casablanca une commission de 1,1% (hors taxes), dont :

- 0,1 % (hors taxe) au titre de la commission d'admission en Bourse ;
- 0,8% (hors taxe) au titre de la commission d'intermédiation ;
- 0,2% (hors taxe) au titre de la commission de Règlement/Livraison ;

Une TVA au taux de 10% sera appliquée en sus.

Afin d'assurer une égalité de traitement de souscripteurs quel que soit le lieu de souscription, chaque membre du syndicat de placement s'engage, formellement et expressément, à ne pratiquer aucune ristourne aux souscripteurs, ni versement de quelque sorte que ce soit, simultanément ou postérieurement à la souscription, et ce, pour quelque motif que ce soit, entre membres du syndicat de placement ou avec des tiers.

XI.9. COMMISSIONS DE PLACEMENT

Les membres du syndicat de placement recevront une commission de 0,4% (Hors Taxes) sur les montants respectivement placés par chacun.

Cette commission, due par l'émetteur, sera versée sur les comptes BAM de chacun des membres du syndicat de placement

XII. FISCALITE

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Ainsi, les personnes physiques ou morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier.

Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

XII.1. ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES RESIDENTES

XII.1.1. Imposition des profits de cession

Conformément aux dispositions de l'article 73 du Code Général des Impôts, les profits de cession des actions sont soumis à l'IR au taux de 15%. Pour les actions cotées, l'impôt est retenu à la source et versé au trésor par l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes titres.

Selon les dispositions de l'article 68 du Code Général des Impôts, sont exonérés de l'impôt :

- Les profits ou la fraction des profits sur cession d'actions correspondant au montant des cessions ; réalisées au cours d'une année civile, n'excédant pas le seuil de 30 000 DHS ;
- La donation des actions effectuée entre ascendants et descendants, entre époux et entre frères et sœurs.

Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations ci-après :

- la cession, à titre onéreux ou gratuit à l'exclusion de la donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs ;
- l'échange, considéré comme une double vente sauf en cas de fusion ;
- l'apport en société.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- d'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission ;
- et d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.

Les moins-values subies au cours d'une année sont imputables sur les plus-values des années suivantes jusqu'à l'expiration de la 4ème année qui suit celle de la réalisation des moins-values.

XII.1.2. Imposition des dividendes

Les dividendes distribués à des personnes physiques résidentes sont soumis à une retenue à la source de 10%.

XII.2. ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES RESIDENTES

XII.2.1. Imposition des profits de cession

Les profits nets résultant de la cession, en cours ou en fin d'exploitation, d'actions cotées à la Bourse des Valeurs de Casablanca sont imposables en totalité.

XII.2.2. Imposition des dividendes

Les dividendes distribués à des personnes physiques résidentes sont soumis à une retenue à la source de 10%.

XII.2.3. Personnes morales résidentes passibles de l'IS

Les dividendes distribués à des contribuables relevant de l'IS sont soumis à une retenue à la source de 10% libératoire de l'IS. Cependant les revenus précités ne sont pas soumis audit impôt si la société bénéficiaire fournit à la société distributrice une attestation de propriété des titres comportant son numéro d'imposition à l'IS.

XII.2.4. Personnes morales résidentes passibles de l'IR

Les dividendes distribués à des personnes morales résidentes passibles de l'IR sont soumis à une retenue à la source au taux de 10%.

XII.3. ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES NON RESIDENTES

XII.3.1. Imposition des profits de cession

Les profits de cession d'actions réalisées par des personnes physiques non résidentes sont imposables sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

XII.3.2. Imposition des dividendes

Les dividendes d'actions sont soumis à une retenue à la source au taux de 10%.

XII.4. ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES NON RESIDENTES

XII.4.1. Imposition des profits de cession

Les profits de cession d'actions cotées à la bourse des valeurs réalisées par des personnes morales non résidentes sont exonérés de l'impôt sur les sociétés. Toutefois, cette exonération ne s'applique pas aux profits résultant de la cession des titres des sociétés à prépondérance immobilière.

XII.4.2. Imposition des dividendes

Les dividendes sont soumis à une retenue à la source au taux de 10%.

XIII. CHARGES RELATIVES A L'OPERATION

L'ensemble des frais et des commissions relatifs à la présente Introduction en Bourse sera supporté par S2M. Ces frais sont estimés à environ 2,5% de l'opération. Ils sont relatifs :

- Aux commissions liées :
 - au conseil financier ;
 - au conseil juridique ;
 - au placement des titres ;
 - au Dépositaire Central Maroclear ;
 - à la Bourse de Casablanca ;
 - au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières ;
 - aux frais suivants :
 - frais légaux ;
 - agence de communication ;
 - commissaires aux comptes ;
 - publication dans les journaux ;...

La décote de 20% offerte aux salariés de S2M sera prise en charge à hauteur des souscriptions des salariés par :

- S2M : 50%
- Cessionnaires : 50%

Partie III

PRESENTATION GENERALE DE S2M

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

Dénomination sociale	Société Maghrébine de Monétique - S2M
Siège social	Casa Nearshore Park – 2C-306-1100, Bd El Qods, Sidi Maârouf, 20270, Casablanca
Président du Directoire	Abdelaziz DADDANE
Téléphone	(212) 0522 87 83 00
Fax	(212) 0522 87 83 33
Site Internet	www.s2m.ma
Adresse électronique	s2m@s2m.net.ma
Forme juridique	Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance régie par les dispositions de la loi 17-95 promulguée par le Dahir n°1-96-124 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05
Date de constitution	14 septembre 1983.
Durée de vie	99 ans à compter du 14 septembre 1983 date de l'assemblée générale constitutive unique, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévues par les statuts ou par la loi.
N° du registre du commerce	43 625 à Casablanca.
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre.
Capital social au 05/12/2011	40 000 000 dirhams
Nombre d'actions	Composé de 800 000 actions d'une valeur nominale de 50 dirhams chacune, entièrement libérées
Consultation des documents juridiques	Les documents juridiques prévus par les articles 121, 142, 146 de la loi 20-05 sur les sociétés anonymes, notamment les états financiers, les rapports des commissaires aux comptes, les procès verbaux des assemblées d'actionnaires ainsi que les rapports de gestion, peuvent être consultés au niveau du siège social de la Société.
Objet social (Article 4 des statuts)	La société a pour objet tant au Maroc qu'à l'étranger : ▪ Le traitement de l'information par ordinateur et notamment de l'information multiple résultant des cartes de paiement et des cartes d'identification et de transactions électroniques, ▪ Le transfert électronique de fonds, fait par ordinateur concentrateur pour tout organisme public ou privé ; ▪ L'assistance, le développement et l'hébergement d'applications informatiques pour les travaux et les entreprises précédemment énoncées ; ▪ Le transfert, le développement et l'hébergement d'applications informatiques pour les travaux et les entreprises précédemment énoncées ; ▪ La création et l'adaptation de logiciels spéciaux à ces mêmes travaux en vue de leur exploitation tant au Maroc qu'à l'étranger,

- L'importation, l'exportation et le commerce en général de tout logiciel, matériel informatique et de télécommunication,
- L'impression sous toute forme, l'édition, la reliure et la publication de tout ouvrage, journal, revue, information et documents divers,
- L'impression, la fabrication, la commercialisation de tout moyen de paiement,
- Toute opération de miniaturisation de manuscrits, cartes, pièces, photographies, et documents quelconques, sur papier, carton, microfilms ou autrement,
- L'étude et l'exécution, soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, de tous travaux de mise en œuvre, d'exploitation, de montage, de reproduction, de développement, de classement et de conservation, de films, clichés, photographies, microfilms, microfiches, et autres procédés de miniaturisation et microminiaturisation à usage, artistique, industriel, publicitaire, documentaire, judiciaire, scientifique et autres,
- L'édition, sous toutes ses formes, la commercialisation des informations issues de l'ordinateur ou d'équipements périphériques et provenant de tous supports d'information, de quelque nature qu'ils soient, notamment magnétiques, optiques, etc.

Plus généralement, toutes activités et toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement à l'objet social susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Textes législatifs et réglementaires

La Société est régie par le droit marocain, la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, ainsi que par ses statuts.

De par sa future cotation en bourse, elle est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment :

- Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs modifié et complété par les lois 24-96, 29-00, 52-01 et 45-06;
- Règlement général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°499-98 du 27 Juillet 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1960-01 du 30 Octobre 2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin 2004 entré en vigueur en novembre 2004 et par l'arrêté du n°1268-68 du 07 Juillet 2008;
- Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par la loi n° 23-01, 36-05 et 44-06;
- Dahir n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n° 35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs (modifié et complété par la loi n° 43-02);
- Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 et de l'arrêté n°77-05 du 17 Mars 2005;
- Dahir n°1-04-21 du 21 Avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain telle que modifiée et complétée par la loi 46-06.
- Le règlement général du CDVM approuvé par le Ministère de l'Economie et des Finances n°822-08 du 14 Avril 2008

II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE S2M

II.1. RENSEIGNEMENT A CARACTERE GENERAL

Le capital de S2M au 05/12/2011 s'établit à la somme de 40 000 000 DHS et est entièrement libéré. Il est réparti en 800 000 actions de valeur nominale de 50 DHS.

II.2. HISTORIQUE DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

II.2.1. Historique du capital social

L'évolution historique du capital de S2M est présentée dans le tableau ci-dessous :

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Nominal (en MAD)	Montant de l'opération (en MAD)	Nombre total d'actions (post opération)	Capital social (pré-opération) en MAD	Capital social (post opération) en MAD
1983	Capital de création	20	500	10 000	20	10 000	10 000
1984	Augmentation de capital par émission d'actions par souscription en numéraire	980	500	490 000	1 000	10 000	500 000
1992	Augmentation de capital par incorporation de réserves	4 000	500	2 000 000	5 000	500 000	2 500 000
1998	Modification de la valeur nominale des actions	20 000	100	2 000 000	25 000	2 500 000	2 500 000
1998	Augmentation de capital par émission d'actions en rémunération des apports de deux sociétés	32 500	100	3 250 000	57 500	2 500 000	5 750 000
1999	Augmentation de capital par incorporation de réserves	92 000	100	9 200 000	149 500	5 750 000	14 950 000
2011	Augmentation de capital par émission d'actions par souscription en numéraire	23 188	100	2 318 800	172 688	14 950 000	17 268 800
2011	Augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission	227 312	100	22 731 200	400 000	17 268 800	40 000 000
2011	Réduction de la valeur nominale de l'action à 50 DHS	400 000	50	20 000 000	800 000	40 000 000	40 000 000

Source : S2M

A sa création en 1983, S2M était dotée d'un capital de 10 000 DHS, réparti en 20 actions d'une valeur nominale de 500 DHS numérotées de 1 à 20 et libérées du quart au moins de leur souscription.

Sur la période 1984-1992, S2M a procédé à deux augmentations de capital respectivement par souscription en numéraire de 490 KMAD et par incorporation des réserves de 2 000 KMAD. A fin 1992, le capital social totalisait 2 500 KMAD.

En 1998, l'assemblée générale a décidé de réduire la valeur nominale des actions de S2M à 100 DHS. Elle approuve également le Contrat de Fusion avec les sociétés MICROMAG et EDIMAG et ratifie l'augmentation de capital de S2M d'un montant total de 3 250 KMAD, par émission de 32 500 actions nouvelles intégralement libérées, en rémunération des apports nets des sociétés précitées et ce comme suit :

- Augmentation du capital de S2M par création de 20 000 actions S2M d'une valeur nominale de 100 MAD soit une augmentation de 2 000 000 MAD en échange de 40 000 actions MICROMAG soit une action S2M pour 2 actions MICROMAG. La prime de fusion ressort à 4 408 680 MAD
- Augmentation du capital de S2M par création de 12 500 actions S2M d'une valeur nominale de 100 MAD soit une augmentation de 1 250 000 MAD en échange de 20 000 actions EDIMAG soit deux actions S2M pour 3 actions EDIMAG. La prime de fusion ressort à 2 755 425 MAD.
- La prime de fusion globale ressort à 7 164 105 MAD

En 1999, S2M a procédé à une augmentation de capital par incorporation de la prime de fusion pour 7 164 105 MAD et des reports à nouveau pour 2 035 895 MAD soit une augmentation pour un montant global de 9 200 000 MAD. Suite à cette opération, le capital social a été porté de 5 750 KMAD à 14 950 KMAD.

En 2011 et suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03/11/2011, le capital social de la Société est porté à 40 000 000 de dirhams suite à :

- L'augmentation de capital, dont l'objectif est la concrétisation d'accords d'intéressement préalablement conclus entre les actionnaires majoritaires et les dirigeants clés de S2M. Ladite assemblée générale a décidé l'augmentation de capital pour un montant, prime d'émission incluse, de vingt huit millions huit cent onze mille quatre vingt dix dirhams (28 811 090,00 dirhams) par émission de vingt trois mille cent quatre vingt huit (23 188) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent (100) dirhams (notamment 22 440 actions nouvelles au profit de Chadha Holding et 700 actions nouvelles au profit de Monsieur AbdelAbdelaziz Daddane).
- L'incorporation d'une partie de la prime d'émission susvisée d'un montant de 26 492 290 dirhams pour un montant de 22 731 200 dirhams correspondant à la création de 227 312 actions nouvelles de nominale de 100 dirhams attribuées gratuitement et proportionnellement à tous les actionnaires.

II.2.2. Historique de l'actionnariat

L'évolution de l'actionnariat de la société sur les cinq dernières années est présentée ci-dessous :

Actionnaires	Au 31. 12.2006		Au 31. 12.2007		Au 31. 12.2008	
	Nombre d'actions	% capital et droits de vote	Nombre d'actions	% capital et droits de vote	Nombre d'actions	% capital et droits de vote
MAGHREB PRIVATE EQUITY FUND	89699	60,00%	89 699	60,00%	89 699	60,00%
MAGHREB PRIVATE EQUITY FUND II-Chypre	0	0,00%	30 221	20,21%	30 221	20,21%
MAGHREB PRIVATE EQUITY FUND II-Cayman Island	0	0,00%	6 570	4,39%	6 570	4,39%
AFRICINVEST LTD - ILE MAURICE	14 950	10,00%	18 214	12,18%	18 214	12,18%
MAROCINVEST	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
M. BRAHIM EL JAI	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
MME NAJATE BERRADA	0	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
COFIMAG	40 055	26,79%	0	0,00%	0	0,00%
M. ABDELHAQ EL ANDALOUSSI	279	0,19%	279	0,19%	279	0,19%
M NAJIB FASSI FIHRI	1	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
MME MICHELLE FERRE	29	0,02%	29	0,02%	29	0,02%
M. ABDELAZIZ DADDANE	4 485	3,00%	4 485	3,00%	4 485	3,00%
CHADHA Holding	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Total des actions	149 500	100%	149 500	100%	149 500	100%

Source : S2M

Actionnaires	Au 31. 12.2009		Au 31. 12.2010		Au 05. 12.2011	
	Nombre d'actions	% capital et droits de vote	Nombre d'actions	% capital et droits de vote	Nombre d'actions	% capital et droits de vote
MAGHREB PRIVATE EQUITY FUND	89 699	60,00%	89 699	60,00%	415 544	51,94%
MAGHREB PRIVATE EQUITY FUND II-Chypre	30 221	20,21%	30 221	20,21%	140 003	17,50%
MAGHREB PRIVATE EQUITY FUND II-Cayman Island	6 570	4,39%	6 570	4,39%	30 437	3,80%
AFRICINVEST LTD - ILE MAURICE	18 214	12,18%	18 214	12,18%	84 380	10,55%
MAROCINVEST	1	0,00%	1	0,00%	2	0,00%
M. BRAHIM EL JAI	1	0,00%	1	0,00%	2	0,00%
MME NAJATE BERRADA	1	0,00%	1	0,00%	2	0,00%
COFIMAG	0	0,00%	0	0,00%		0,00%
M. ABDELHAQ EL ANDALOUSSI	279	0,19%	279	0,19%	1 494	0,19%
M NAJIB FASSI FIHRI	0	0,00%	0	0,00%		0,00%
MME MICHELLE FERRE	29	0,02%	29	0,02%	158	0,02%
M. ABDELAZIZ DADDANE	4 485	3,00%	4 485	3,00%	23 974	3,00%
CHADHA Holding	0	0,00%	0	0,00%	104 004	13,00%
Total des actions	149 500	100%	149 500	100%	800 000	100%

En juin 2003, acquisition de 70% du capital de S2M par MPEF auprès de Cofimag et de 3% du capital de S2M par Monsieur Abdelaziz Daddane auprès de Cofimag.

En 2005, acquisition par AfricInvest de 10% du capital de S2M auprès de MPEF.

En 2007, acquisition de 20,21% du capital de S2M par MPEFII Chypre et de 4,39% par MPEFII Cayman Islands et de 2,18% par AfricInvest auprès de Cofimag, soit un total de 26,78% du capital de S2M.

Monsieur Abdelhaq Al Andaloussi est le fondateur de S2M.

Monsieur Najib Fassi Fihri est l'ancien Directeur Général du groupe Cofimag.

Madame Michelle Ferre est l'épouse de Monsieur Abdelhaq Al Andaloussi.

Chadha Holding, est une SARL détenue par les principaux dirigeants de S2M, son actionnariat se présente comme suit :

- Monsieur Abdelaziz Daddane : Président du Directoire de S2M (60,82%) ;
- Monsieur Otman Ayoujl : Directeur des Services de S2M (21,66%) ;
- Monsieur Mohammed Chami : Directeur de Développement de S2M (17,52%).

La société Chadha Holding a pour objet, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation, sous quelque forme que ce soit :

- L'activité de société Holding effectuant toutes opérations financières à réaliser par la prise de participation, dans toutes ses formes, directement ou indirectement, dans toutes affaires, entreprises et sociétés, quels que soient leur nature ou leur objet ;
- La souscription, l'acquisition, l'échange, la gestion, la vente d'actions, d'obligations, de parts sociales, ainsi que tous autres droits dans toutes sociétés ou entreprises, quels qu'en soient la forme et l'objet ;
- Toutes études de travaux d'ordre économique, financier, technique et juridique, l'étude et la réalisation de tout placement ;
- Le développement, l'acquisition, l'exploitation et la vente pour son propre compte de tous logiciels, marques, brevets, procédés ou licences ;
- L'acquisition, la création, l'organisation, la représentation de tous établissements industriels et commerciaux et plus généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'activité principale ;
- Toutes opérations de commission, consignation et de courtage ;
- Plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou autres se rattachant aux objets ci-dessus et pouvant favoriser directement ou indirectement le développement de la société.

S2M dispose d'un actionnariat, principalement composé de fonds d'investissements, dont la structure n'a pas connu d'évolution majeure au cours des cinq dernières années.

L'assemblée générale mixte du 19 juillet 2010 a décidé la suppression dans les statuts du droit d'agrément et de préemption en matière de cession des actions et les catégorisations des actions en conformité avec la loi 20-05 complétant la loi 17-95 relative à la société anonyme et les dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés cotées en bourse suite à la décision d'Introduction en Bourse de la Société.

II.3. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

II.3.1. Répartition du capital

	Avant IPO		Actions cédées	Après IPO	
Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	Nombre d'actions	% du capital
MPEF	415 544	51,94%	148 771	266 773	33,35%
MPEF II Chypre	140 003	17,50%	50 123	89 880	11,24%
MPEF II Cayman	30 437	3,80%	10 897	19 540	2,44%
AfricInvest Ltd	84 380	10,55%	30 209	54 171	6,77%
M. AbdelAbdelaziz Daddane	23 974	3,00%		23 974	3,00%
Flottant en Bourse				104 004	13,00%
Chadha Holding	104 004	13,00%		240 000	30,00%
M. Abdelhaq El Andaloussi	1 494	0,19%		1 494	0,19%
Mme Michele Ferre	158	0,02%		158	0,02%
M. Mohammed Ibrahim El Jaï	2	0,00%		2	0,00%
MarocInvest Finance Group	2	0,00%		2	0,00%
Mme Najate Berrada	2	0,00%		2	0,00%
Total	800 000	100 %	240 000	800 000	100 %

Source : S2M

Suite à l'Assemblée Générale Mixte du 19 juillet 2010, il a été décidé la suppression des catégories d'actions et droits d'agrément et de préemption en matière de négociabilité et de cession.

Les catégories d'actions étaient réparties comme suit :

- 104 651 actions de catégorie A, soit 70% représentant les actions MPEF acquises auprès de Cofimag ;
- 40 364 actions de catégorie B, soit 26,78% représentant les actions détenues auparavant par Cofimag ;
- 4 485 actions de catégorie C, soit 3% représentant les actions détenues par Monsieur Daddane.

La catégorisation d'actions avait pour objet la régulation des cessions libres entre actionnaires et du droit de préemption.

A la veille de la présente opération, le capital social de S2M est contrôlé à 83,80% par les fonds d'investissement MPEF, MPEFII et AfricInvest. Ces fonds, gérés par MarocInvest, représentent des institutions financières connues à l'échelle nationale et internationale.

A l'issue de la présente opération d'Introduction en Bourse, les fonds d'investissement (MPEF, MPEF II et AfricInvest) détiendront 53,80% du capital de S2M et demeureront conjointement l'actionnaire majoritaire de la société.

II.3.2. Présentation des principaux actionnaires

Maghreb Private Equity Fund

MPEF est un fonds généraliste³ de 23 millions de dollars ayant pour vocation d'accompagner les entreprises marocaines, algériennes et tunisiennes dans leur développement local et international. Les principaux secteurs dans lesquels MPEF est présent sont : l'industrie, la distribution et les services

Dénomination sociale Maghreb Private Equity Fund (MPEF)

Forme juridique Limited Company, Royaume Uni

Siège social Channel House 7, Esplanade St Helier Jersey JE4 5UW

Directeur Général M. Abdelaziz Mebarek

Démarrage 17 Avril 2000

Durée de vie 99 ans.

Actionnariat (au 31/12/2010)

Actionnaires	% d'intérêts	% de droits de vote
▪ Averroès Finance	22%	22%
▪ Banque Européenne d'Investissement	21,6%	21,6%
▪ Société Financière Internationale	21,6%	21,6%
▪ Banque Néerlandaise de développement	12,9%	12,9%
▪ Secrétariat d'Etat à l'économie (Suisse)	12,9%	12,9%
▪ Natexis Banque Populaire	4,5%	4,5%
▪ Natexis Private Equity International	4,5%	4,5%

Taille du Fonds au 31/12/2010 23,2 M\$

Montant investi au 31/12/2010 20 M\$ (dont 77% au Maroc)

Source: MarocInvest

³ Intervient dans différents secteurs d'activité sauf Immobilier et Hôtellerie

Maghreb Private Equity Fund II

MPEFII est un fonds généraliste de 124,2 millions d'euros ayant pour vocation d'accompagner les entreprises marocaines, algériennes, tunisiennes dans leur développement local et international.

Dénomination sociale	Maghreb Private Equity Fund II (MPEFII)
Forme juridique	Limited Company, Chypre
Siège social	Pindarou, 27 – Alpha Business Center, 2nd floor – P.C 1060 – Nicosia – Cyprus
Directeur Général	M. Abdelaziz Mebarek
Démarrage	30 Juin 2006
Durée de vie	99 ans.

Actionnariat au 31/12/2010**MPEFII –Chypre**

Actionnaires	% d'intérêts	% de droits de vote
▪ CDC Groupe	23,81%	23,81%
▪ Société Financière Internationale	17,86%	17,86%
▪ Emerging Market Alternative	8,93%	8,93%
▪ BIO	7,14%	7,14%
▪ CDC Entreprises	7,14%	7,14%
▪ SIFEM	7,14%	7,14%
▪ Proparco	7,14%	7,14%
▪ Olayan Financing Company	5,95%	5,95%
▪ Financière Océor	5,95%	5,95%
▪ Averroès Finance	4,76%	4,76%
▪ RABOP	3,57%	3,57%
▪ Evolia Limited	0,60%	0,60%

MPEF II Cayman

Actionnaires	% d'intérêt	% de droits de vote
▪ Banque Néerlandaise de développement	99,4%	99,4%
▪ Evolia Limited	0,6%	0,6%

Taille du Fonds	124,2 M€ (dont 84 M€ pour MPEFII Chypre et 40,2 M€ pour MPEFII Cayman)
Montant investi au 31/12/2010	82,3 M€

Source : MarocInvest

AfricInvest Limited

AfricInvest Limited est un fonds d'investissement généraliste de 34 millions d'Euros intervenant au Maghreb et en Afrique Subsaharienne. AfricInvest Limited a pour vocation la prise de participations majoritaires et minoritaires dans des entreprises privées ou en cours de privatisation à fort potentiel avec l'ambition d'accélérer leur croissance et de les accompagner dans leur développement local et régional.

Dénomination sociale	AfricInvest Limited		
Forme juridique	Limited Company, île Maurica		
Siège social	Suite 520 Barkly Wharf, Le Caudan Waterfront, Port Louis, Maurice		
Directeur Général	M. Ziad Oueslati		
Date de constitution	07 Juillet 2004		
Durée de vie	99 ans.		
Actionnariat au 31/12/2010	Actionnaires	% d'intérêts	% de droits de vote
	▪ Banque Néerlandaise de Développement (FMO)	26,5%	26,5%
	▪ Société Belge d'Investissement pour les Pays en Développement BIO	14,7%	14,7%
	▪ Finnunfind (Finland)	13,5%	13,5%
	▪ Banque Européenne d'Investissement	11,7%	11,7%
	▪ Proparco	8,8%	8,8%
	▪ Bank of Africa / African Financial Holding Group	7,1%	7,1%
	▪ IBTC (Nigeria)	5,9%	5,9%
	▪ Oikocredit	5,9%	5,9%
	▪ Stanbic IBTC	5,9%	5,9%
Taille du Fonds au 31/12/2010	34 M€		
Montant investi au 31/12/2010	27,5 M€		

Source : MarocInvest

MarocInvest

MarocInvest est une société indépendante de conseil en investissement spécialisée dans les métiers du capital investissement. MarocInvest gère notamment les investissements au Maroc des fonds d'investissement Maghreb Private Equity Fund, Maghreb Private Equity Fund II et AfricInvest.

Dénomination sociale	MarocInvest Finance Group		
Siège social	Résidence les Champs d'Anfa D, rue Bab Chellah Quartier Racine, Casablanca, Maroc		
Président Directeur Général	Brahim El Jaï		
Téléphone	+212 (0)522 36 37 36		
Fax	+212 (0)522 39 39 59		
Forme juridique	Société Anonyme de droit Marocain		
Date de constitution	11 Juin 2000		
Durée de vie	99 ans.		
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre.		
Actionnariat au 31/12/2010	Actionnaires	% d'intérêts	% de droits de vote
	▪ TunInvest Investment	66,6%	66,6%
	▪ Upline International	33,2%	33,2%
	▪ Hassan Aït Ali	0,1%	0,1%
	▪ Brahim El Jaï	0,1%	0,1%
	▪ Farid Benlafdil	0%	0%

Source : MarocInvest

II.4. PACTE D’ACTIONNAIRES

Un pacte d’actionnaires a été conclu en date du 05/12/2011 entre les fonds d’investissement MPEF, MPEFII, AfricInvest, Chadha Holding, et M Abdelaziz Daddane. Ce pacte d’actionnaires inclut les engagements suivants :

- Les dirigeants de la société S2M (Messieurs Abdelaziz Daddane, Otman Ayoujil et Mohamed Chami), associés de Chadha Holding s’engagent à détenir, ensemble ou individuellement la majorité absolue du capital de Chadha Holding pendant une période de 3 ans à compter de la date d’Introduction en Bourse de S2M.
- Chadha Holding et Monsieur Abdelaziz Daddane s’engagent à ne pas céder les actions détenues dans le capital social de S2M pendant une durée de 3 ans à compter de la date d’Introduction en Bourse de S2M.
- Sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables, les parties s’engagent à voter en assemblée générale ordinaire en faveur d’une distribution de dividendes comprise entre 75% et 80% du bénéfice net de l’exercice réalisé par S2M dans la mesure la trésorerie de la société le permette.
- Composition du Conseil de Surveillance : le CS est composé actuellement de quatre membres représentant MPEF, MPEF II, Africinvest. Chadha Holding et M. Daddane s’engagent, tant que MPEF, MPEF II, Africinvest détiendront ensemble ou individuellement, de manière directe ou indirecte, au moins 5% du capital de la Société, à voter toute résolution de maintien ou de nomination d’au moins deux membres représentant MPEF, MPEF II, Africinvest au sein du Conseil de Surveillance de la société et de moduler le nombre des deux membres siégeant au Conseil de Surveillance en fonction de seuils de participation suivants :

% du capital de MPEF, MPEF II, Africinvest	Membres du Conseil de Surveillance
Supérieur à 25%	Quatre membres représentant MPEF, MPEF II et Africinvest et un à deux membres indépendants, le cas échéant.
Entre 5% et 24,9%	Deux membres représentant MPEF, MPEF II et Africinvest dont sera le Président du Conseil de Surveillance un représentant du Tiers acquéreur et un à deux membres indépendants le cas échéant.
Inférieur à 5%	Un représentant ou deux du Tiers acquéreurs, un représentant d’un actionnaire détenant au moins 10% et un à deux membres indépendants. Le président du Conseil de Surveillance pourra être désigné parmi les membres représentants le Tiers acquéreur ou parmi les membres indépendants, le cas échéant.

Un comité consultatif stratégique sera mis en place à partir de l’Introduction en Bourse de S2M et sera composé de 3 membres :

- Président du Directoire,
- Un représentant de MPEF, MPEF II et Africinvest tant que ces derniers détiennent au moins 5% du capital et
- Un indépendant, membre du Conseil de Surveillance de la Société ou un représentant des Tiers acquéreurs

Les attributions du comité consultatif stratégique sont les suivantes :

- Réflexions relatives aux axes stratégiques (diagnostics, définitions des objectifs et plans d'action stratégiques et examen de tout programme d'investissement ;
- Proposition d'organigramme et de rémunération des principaux cadres de la société ;
- Proposer des orientations en terme de communication financière de la société.

Après l'Introduction en Bourse de S2M et la cession de 9% du capital prévue, MPEF, MPEF II et Africinvest détiendront ensemble 44,8% du capital de S2M.

MPEF, MPEF II et Africinvest et Chadha Holding s'engagent sur ce qui suit :

- Dans la limite d'un ou plusieurs blocs d'actions représentant au total 17% du capital de S2M, MPEF, MPEF II et Africinvest s'engagent à ce que les cessionnaires successifs du et/ou desdits blocs représentant 17% du capital de S2M adhèrent préalablement au Pacte d'actionnaires en adressant, dûment complété, daté et signé, aux Parties signataires du Pacte d'actionnaires, au plus tard à la date de réalisation de la cession, un modèle d'acte d'adhésion.
- En contrepartie de l'engagement de MPEF, MPEF II et Africinvest, Chadha Holding se porte fort de rechercher et/ou de soutenir MPEF, MPEF II et Africinvest dans la recherche d'un ou plusieurs acquéreurs à hauteur d'un bloc de 17% du capital de S2M à un prix de cession agréé par MPEF, MPEF II et Africinvest.
- Le présent engagement étant valable pour une durée de 12 mois à compter de la date d'introduction en Bourse de S2M.
- La cession par MPEF, MPEF II et Africinvest du reliquat de 27,8% du capital de S2M est libre.
- Tant que MPEF, MPEF II et Africinvest détiendront au moins 10% du capital de S2M et en cas de connaissance par les Parties signataires du Pacte d'actionnaires d'une intention d'OPA sur le capital de S2M, ayant un caractère hostile ou de nature à remettre en cause l'engagement de distribution de dividendes, MPEF, MPEF II et Africinvest feront les meilleurs efforts pour permettre à Chadha Holding et ses actionnaires de mettre en échec une telle éventualité.

II.5. INTENTION DES ACTIONNAIRES

A la connaissance de la société, les actionnaires non dirigeants de S2M détenant au moins 5% du capital de la société n'envisagent pas de souscrire à la présente opération.

Les dirigeants actionnaires de Chadha Holding se sont engagés à ne pas céder les actions S2M détenues par Chadha Holding pendant trois (3) ans à partir de la date d'Introduction en Bourse et ce conformément au protocole d'accord signé le 10/08/2011.

Les fonds d'investissement : MPEF, MPEFII et AfricInvest se réservent le droit de céder partiellement leurs actions détenues dans la société S2M dans les douze (12) mois suivant l'Introduction en Bourse.

II.6. NANTISSEMENT D'ACTIFS

A la veille de l'Introduction en Bourse, les actifs de S2M ne font l'objet d'aucun nantissement.

II.7. NANTISSEMENT D'ACTIONS

A la veille de l'Introduction en Bourse de la société, seules les 104 004 actions détenues par Chadha Holding et les 23 974 actions détenues par M. Daddane sont nanties.

II.8. RESTRICTION EN MATIERE DE NEGOCIABILITE

La présente Opération est destinée au deuxième compartiment de la Bourse de Casablanca. Il n'existe dès lors aucune restriction en matière de négociabilité visant les actions de S2M conformément au Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca.

II.9. DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUILS

Il n'existe aucune obligation spécifique de franchissement de seuil de participation découlant de l'application des statuts de la société.

Les porteurs d'actions S2M sont tenus de déclarer aux organismes concernés certains franchissements de seuils conformément aux dispositions des articles 68 ter et 68 quater du Dahir portant loi n° 1-93-211 relatif à la Bourse des Valeurs de Casablanca tel que modifié et complété.

L'article 68 ter prévoit que « Toute personne physique ou morale qui vient à posséder plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont cotées à la Bourse des valeurs, informe cette société ainsi que le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et la société gestionnaire, dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date de franchissement de l'un de ces seuils de participation, du nombre total des actions de la société qu'elle possède, ainsi que du nombre de titres donnant à terme accès au capital et des droits de vote qui y sont rattachés. Elle informe en outre dans les mêmes délais le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières des objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des 12 mois qui suivent lesdits franchissements de seuils ».

L'article 68 quater prévoit que « toute personne physique ou morale possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont inscrites à la cote de la Bourse des Valeurs, et qui vient à céder tout ou partie de ses actions ou de ses droits de vote, doit en informer cette société ainsi que le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et la société gestionnaire dans les mêmes conditions que celles visées à l'article 68 ter ci-dessus, s'il franchit à la baisse l'un de ces seuils de participation ».

Les porteurs d'actions S2M, concernés par les franchissements de seuil, doivent informer également dans les mêmes délais le CDVM des objectifs qu'ils ont l'intention de poursuivre au cours des 12 mois qui suivent lesdits franchissements.

Dans chaque déclaration visée ci-dessus, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien toutes les actions ou les droits de vote détenus ou possédés. Il devra également indiquer la ou les dates d'acquisition ou de cession des actions.

II.10. MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE

A ce jour, aucun titre de créance, ni titre de capital de S2M n'est coté sur aucun marché réglementé.

II.11. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'article 41 des statuts prévoit que le bénéfice distribuable est constitué du bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve et augmenté du report bénéficiaire des exercices précédents.

Sur la période 2007 à 2009, le détail des dividendes distribués se présente comme suit :

	2008	2009	2010
Résultat net (en DHS)	12 214 882,8	18 723 502	15 042 913,59
Résultats distribuables en n+1⁴	21 381 005	40 104 508	45 147 421,59
Dividendes distribués / à distribuer en n+1 (en DHS)	0,00	10 000 000	25 000 000
Taux de distribution (%)⁵	0%	24,93%	55,37%
Nombre d'actions (en n+1)	149 500	149 500	800 000
Résultat net par action (en DHS)	81,7	125,2	18,80
Dividendes par action (en DHS)	-	66,89	31,25

Source : S2M

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2010 a décidé d'inscrire le bénéfice distribuable de l'exercice 2009 ainsi que le solde du report à nouveau au compte « autres réserves » pour se réserver la possibilité d'effectuer une distribution de dividendes ultérieure et exceptionnelle conformément à l'article 333 de la loi 17-95 sur la société anonyme.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 20 décembre 2010 a décidé la distribution de dividendes pour un montant de 10 MMAD par prélèvement sur les autres réserves au profit de l'ensemble des actionnaires.

L'Assemblée Générale Ordinaire devant se réunir extraordinairement le 12/12/2011 décidera de distribuer le résultat 2010 ainsi qu'une partie des réserves à hauteur de 25 MMAD en faveur de l'ensemble des actionnaires post Introduction en Bourse. Cette distribution aura lieu postérieurement à l'Introduction en Bourse.

Le montant des dividendes qui sera mis en distribution sera déterminé en prenant en considération les besoins en capitaux de la société.

Le délai de prescription de dividendes est celui prévu par la loi 17-95 relative à la société anonyme, à savoir cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement.

⁴ Résultat net + réserves distribuables

⁵ Taux de distribution (pay out) : dividendes en n+1 (au titre de l'année n) / résultats distribuables de l'année n

III. APPARTENANCE A UN GROUPE

S2M est détenue majoritairement par des fonds d'investissement. La société ne fait partie d'aucun groupe.

IV. FILIALES DE S2M

S2M dispose d'une seule filiale située en Tunisie : SOCIETE MAGHREBINE DE MONETIQUE TUNISIE (S2M Tunisie).

Le tableau suivant présente les principaux renseignements relatifs à S2M Tunisie SARL.

Présentation générale de S2M Tunisie

Dénomination	SOCIETE MAGHREBINE DE MONETIQUE - TUNISIE
Forme juridique	Société à Responsabilité Limitée (SARL)
Siège social	Rue du Lac Malaren – Immeuble Iris, Les Bergers du Lac 1053, Tunis
Associé Gérant	M. Abdelaziz Daddane
Date de Création	16 Avril 2008
Nombre de parts composant le capital social	1000 parts d'une valeur nominale de 10 dinars tunisiens chacune entièrement libérées
Nombre de parts sociales détenues	998 parts
Montant du Capital Détenu	9 980 Dinars tunisiens (63 590 DHS)
% du Capital détenu par S2M Maroc	99,8% (998 parts)
% des Droits de Vote de S2M Maroc	99,8%
Chiffre d'affaires 2010	114 934,83 Dinars tunisiens (667 426,56 DHS)
Résultat net 2010	- 3 475,18 Dinars tunisiens (- 20 180,37DHS)

Source : S2M Tunisie– Etats financiers

Cours de change au 31/12/2010 : 1 Dinar tunisien = 5,841 Dirhams marocains⁶

Cours de change au 01/10/2008 : 1 Dinar tunisien = 6,371 Dirhams marocains

La Société Maghrébine de Monétique est actionnaire dans S2M-Tunisie SARL à hauteur de 99,8%, soit 998 parts, le reste du capital étant détenu à parts égales par TunInvest Finance Group (1 part) et Monsieur Abdelaziz Daddane (1 part).

S2M Tunisie a été créée en 2008 et selon l'article 2 des statuts a pour principales missions :

- La fourniture, le développement et la maintenance de solutions monétiques englobant les services monétiques, les solutions cartes à puces, les solutions e-commerce, les solutions verticales (Pétroliers, Hôtelières, Cartes salaires, Cartes prépayées, Applications TPE,...),
- La fourniture et la maintenance de matériel informatique et de moyens de paiement,
- Les prestations de services d'accompagnement dans le domaine de la monétique, l'assistance technique, l'étude, le conseil, la maintenance et l'ingénierie informatique.
- Le tout, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie d'exploitation de brevets et/ou de licences, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ;

⁶ Source : Bank Al Maghrib

- Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

S2M-Tunisie-SARL, filiale de S2M, a été créée afin de consolider le positionnement stratégique de l'entreprise en Tunisie.

De plus, plusieurs synergies existent entre S2M et S2M Tunisie:

- S2M Tunisie assure pour S2M :
 - Les prestations d'intégration et de support le cas échéant pour les clients tunisiens de S2M ;
 - Le support pour S2M, notamment le recouvrement et le séjour des intervenants S2M ;
- S2M assure pour S2M Tunisie :
 - La maintenance à distance des licences vendues par S2M Tunisie ;
 - La sous-traitance des prestations pour le compte de S2M Tunisie ;
 - Le support administratif et financier

A ce jour, S2M Tunisie a signé un seul contrat de vente direct de licence avec La Poste Tunisienne, les autres contrats des clients tunisiens sont signés avec S2M. Cela explique le niveau du chiffre d'affaires de S2M Tunisie, relativement faible par rapport au portefeuille de clients tunisiens de S2M.

V. NOTATION

S2M n'a, à ce jour, fait l'objet d'aucune notation.

VI. ASSEMBLEES DES ACTIONNAIRES

Les modes de convocation, les conditions d'admission et les conditions d'exercice des droits de vote de l'assemblée générale de la société S2M sont conformes à la loi N°17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05.

VI.1. CONVOCATION DES ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES

D'après l'article 26 des statuts de S2M, l'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil de Surveillance, à défaut, elle peut être convoquée par :

- Les commissaires aux comptes ;
- Un mandataire désigné par le Président du Tribunal statuant en référé à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- Les liquidateurs ;
- Les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société.

Les Assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu de la ville où est situé le siège désigné par l'avis de convocation.

Les commissaires aux comptes ne peuvent convoquer l'Assemblée des actionnaires qu'après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil de Surveillance.

Les convocations aux assemblées sont faites par un avis inséré dans un journal d'annonces légales.

Le délai entre la date, soit de l'insertion ou de la dernière des insertions au journal d'annonces légales contenant l'avis de convocation et la date de la réunion de l'Assemblée est au moins de trente jours.

Toute Assemblée irrégulièrement convoquée peut être annulée. Toutefois, l'action en nullité n'est pas recevable lorsque tous les actionnaires étaient présents ou représentés.

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation. Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 5% du capital social, ont la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour.

VI.2. CONDITIONS D'ADMISSION

Selon l'article 28 des statuts de S2M, la participation ou la représentation aux Assemblées est subordonnée au dépôt, au lieu indiqué par l'avis de convocation des actions ou d'un certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire de ces actions et ce, cinq jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter par un actionnaire, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant. Il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières.

Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue d'être représenté à une Assemblée et ce sans limitation de mandats ni des voies dont peut disposer une même personne, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Le mandat est donné pour une seule assemblée. Il peut cependant être donné pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours.

Le mandat donné pour une assemblée est valable pour des Assemblées successives convoquées avec le même ordre de jour.

VI.3. CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Conformément à l'article 31 des statuts de S2M,

Dans toutes les Assemblées, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social ou la catégorie d'actions intéressées, déduction faite éventuellement de celles qui sont privées de droit de vote en vertu des dispositions légales ou statutaires.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné par le Président du Tribunal statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

En cas de nantissement des actions, le droit de vote est exercé par le propriétaire. Le créancier gagiste est tenu de procéder au dépôt des actions nanties, si le débiteur lui en fait la demande et en supporte les frais.

La société ne peut voter avec des actions par elle acquises ou prises en gage. Il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum.

Lorsque l'Assemblée ne peut valablement délibérer faute de quorum, il en est dressé un procès verbal par le bureau de la dite Assemblée.

Conformément à l'article 33 des statuts de S2M, l'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions autres que celles réservées à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance.

VI.4. CONDITIONS DE DELIBERATIONS

Les conditions d'exercice des droits de vote des assemblées générales de la société S2M sont conformes à la loi n°20-05 complétant et modifiant la loi n°17-95 relative aux Sociétés Anonymes.

VI.5. DESIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les statuts de la Société prévoient, dans leur article 37, la désignation d'au moins deux commissaires aux comptes chargés d'une mission de contrôle et du suivi des comptes sociaux dans les conditions et pour les buts déterminés par la loi et par les statuts de la Société.

L'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 19 juillet 2010 a procédé à la nomination d'un 2ème Commissaire aux Comptes, au titre des exercices 2010, 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2012. Il s'agit du cabinet « El Jerari Audit et Conseil », représenté par Monsieur Mohamed El Jerari, expert comptable inscrit au tableau de l'ordre des experts comptables.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 06 juin 2011 statuant sur les comptes de l'exercice 2010, a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes Ernst & Young pour les exercices 2011, 2012 et 2013. Son mandat prend fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Monsieur Abdeslam Berrada Allam, représentant de la société Ernst & Young, déclare expressément accepter le nouveau mandat de commissaire aux comptes.

VII. CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DIRECTOIRE

Le 19 juillet 2010, les statuts de S2M, relatifs à la composition, aux modes de convocation, aux attributions et au fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance ont été refondus et mis en harmonie avec les dispositions de la loi n°20-05 complétant et modifiant la loi n°17-95, relative aux Sociétés Anonymes.

VII.1. LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

VII.1.1.Composition

Conformément à l'article 16 des statuts de S2M, le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de (15) quinze membres au plus.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. La durée de leurs fonctions ne peut toutefois excéder (6) six ans

Une personne morale peut être nommée au Conseil de Surveillance. Lors de sa nomination, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était membre du conseil en son nom propre sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement.

Lorsque le nombre des membres du Conseil de Surveillance est devenu inférieur au minimum légal, le Directoire doit convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire dans un délai maximum de trente jours à compter du jour où se produit la vacance en vue de compléter l'effectif du Conseil de Surveillance.

Lorsque le nombre des membres du Conseil de Surveillance est devenu inférieur au minimum statutaire, sans toutefois, être inférieur au minimum légal, le Conseil de Surveillance doit procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter son effectif dans le délai de trois mois à compter du jour où se produit la vacance.

Le Conseil de Surveillance élit en son sein un président et un vice-président qui sont chargés de convoquer le conseil et d'en diriger les débats. Il détermine, le cas échéant, leur rémunération.

La composition du Conseil de Surveillance de S2M au 05/12/2011 se profile comme suit :

Membres du Conseil de Surveillance	Fonction	Date de nomination / renouvellement du mandat	Date d'expiration du mandat	Nombre d'actions détenues dans S2M	Lien avec le Président du Conseil de Surveillance
Brahim El JAI	Président du Conseil de Surveillance	30 juin 2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2012	2	Lui même
Najate BERRADA	Vice Président du Conseil de Surveillance	30 juin 2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2012	2	-
MAGHREB PRIVATE EQUITY FUND représenté Par Brahim EL JAI	Membre du Conseil de Surveillance	30 juin 2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2012	266 887	Fonds géré par MarocInvest, dirigée par le Président
MAROCINVEST représenté par Farid BENLAFDIL	Membre du Conseil de Surveillance	30 juin 2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2012	2	Salariée de MarocInvest, dirigée par le Président

Source : S2M

Monsieur Brahim El Jaï est Président Directeur Général de MarocInvest.

Monsieur Farid BENLAFDIL est chargé d'investissement au sein de MarocInvest

Monsieur Brahim El Jaï siège au Conseil de Surveillance en tant qu'actionnaire de la société S2M et représentant de MPEF.

Madame Najate Berrada siège au Conseil de Surveillance en tant qu'actionnaire de la société S2M.

Monsieur Farid BENLAFDIL siège au Conseil de Surveillance en tant que représentant de MarocInvest, actionnaire de la société.

Le tableau ci-dessous présente les autres mandats d'administrateur, gérant, de Monsieur Brahim El Jaï :

Société	Mandat	Lien avec S2M
Siprof	Administrateur	Aucun
Maghreb Accessoires	Administrateur	Aucun
Manorbois	Administrateur	Aucun
Sicopa	PDG	Aucun
Saïss Lait	PDG	Aucun
MarocInvest	PDG	Société de gestion des fonds MPEF, MPEFII et AfriInvest au Maroc
Automotive Distribution	PDG	Aucun
Private Equity Initiatives	Président	Aucun
Corporate Investment Holding	Gérant	Aucun
Saïss Holding	Gérant	Aucun

Source : MarocInvest

VII.1.2.Rémunération

Conformément à l'article 21 des statuts de S2M, l'assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette assemblée détermine sans être liée par des décisions antérieures. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation.

Le Conseil répartit entre ses membres les sommes ainsi allouées dans les proportions qu'il juge convenables.

Les jetons de présence alloués par l'Assemblée Générale des actionnaires aux membres du Conseil de Surveillance au titre des exercices 2008, 2009 et 2010, s'élèvent à cent mille (100 000) dirhams brut annuel.

VII.1.3.Fonctionnement

Conformément à l'article 16 des statuts de S2M, le Conseil de Surveillance élit en son sein un président et un vice président qui sont chargés de convoquer le conseil et d'en diriger les débats. Il détermine le cas échéant, leur rémunération.

VII.1.4.Actions de garantie

Le nombre d'actions de garantie prévu par la loi et que doit détenir chaque administrateur dans la Société est fixé à une action.

VII.1.5.Durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance

Conformément à l'article 16 des statuts de S2M, les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. La durée de leurs fonctions ne peut toutefois excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles, ils peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Rappelons que l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2010 ayant statué sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2009, a décidé de renouveler les mandats des membres du Conseil de Surveillance et ce, pour une durée de trois (3) ans prenant fin le jour de l'Assemblée Annuelle Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012.

VII.1.6.Quorum, majorité et procès verbaux

Conformément à l'article 17 des statuts de S2M, le Conseil de Surveillance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présent

Un membre du Conseil de Surveillance peut donner mandat par écrit à un autre membre du Conseil de Surveillance de le représenter à une séance du Conseil ; chaque membre du Conseil de Surveillance ne peut disposer, au cours d'une même séance que d'une seule procuration.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

VII.1.7.Pouvoirs

Conformément à l'article 19 des statuts de S2M, le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.

A toute période de l'année, le Conseil de Surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Les membres du Conseil peuvent prendre connaissance de toute information et renseignement relatifs à la vie de la société.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance.

Après la clôture de chaque exercice et dans un délai de trois mois, le Directoire présente au Conseil, aux fins de vérification et de contrôle :

- L'ordre du jour de l'Assemblée
- Le texte et l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés par le Directoire et, le cas échéant, par les actionnaires ;
- La liste des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, ainsi que le cas échéant, des renseignements concernant les candidats à ces organes ;
- L'inventaire, les états de synthèse de l'exercice écoulé, arrêtés par le Directoire ;
- Le rapport de gestion du Directoire soumis à l'Assemblée ;
- Le rapport général du ou des commissaires aux comptes soumis à l'Assemblée et le rapport spécial sur les conventions réglementées ;
- Le projet d'affectation des résultats.

VII.2. LE DIRECTOIRE

VII.2.1.Composition

L'article 16 des statuts de S2M stipule que :

- La Société est dirigée par un Directoire composé de deux à cinq membres qui exercent leurs fonctions sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance. Lorsque les actions de la société sont inscrites à la cote de la bourse des valeurs, les statuts peuvent porter le nombre des membres du Directoire à sept;
- Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance qui confère à l'un d'eux la qualité de Président ;
- La durée du mandat des membres du Directoire est de trois ans au maximum et prend fin à l'issue de la réunion du conseil de surveillance se prononçant sur les comptes du troisième exercice qui s'est écoulé à compter de leur nomination, en ce compris l'exercice au cours duquel ils ont été nommés.;
- Les membres du Directoire peuvent être révoqués par l'assemblée générale, ainsi que par le Conseil de Surveillance.

VII.2.2.Rémunération

Conformément à l'article 16 des statuts de S2M, l'acte de nomination fixe le montant et le mode de rémunération de chacun des membres du Directoire.

La rémunération des membres du Directoire sur les 3 derniers exercices se présente comme suit :

En KMAD	2008	2009	2010
Rémunérations brutes attribuées aux membres du Directoire toutes primes comprises (Hors charges patronales qui représentent en moyenne 20% de la rémunération brute)	4 173	4 472	4 550

Source : S2M

VII.2.3.Pouvoirs

Conformément à l'article 20 des statuts de S2M, les membres du Directoire peuvent, avec l'autorisation du Conseil de Surveillance, répartir entre eux les tâches de la direction. Toutefois, cette répartition ne peut, en aucun cas, avoir pour effet de retirer au Directoire son caractère d'organe assurant collégialement la direction de la société.

Le Directoire est, en outre, responsable de l'information destinée aux actionnaires et au public prescrite dans l'article 153 à 156 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05.

Le président du Directoire, ou, le cas échéant, le directeur général unique, représente la société dans ses rapports avec les tiers. Toutefois, le Conseil de Surveillance est habilité à attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire portant alors le titre de directeur général.

Le Directoire de S2M au 15/11/2011 se compose de :

Membres du Directoire	Fonction	Fonction dans la société	Date d'entrée dans le Directoire	Date de renouvellement du mandat	Expiration du mandat	Nombre d'actions détenues
Abdelaziz DADDANE	Président du Directoire	Président du Directoire	26 décembre 2003	Réunion du Conseil de Surveillance du 30 juin 2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2012	4 475
Larbi CHIAIBI	Membre du Directoire	Directeur Administratif et Financier	20 décembre 2006	Réunion du Conseil de Surveillance du 30 juin 2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2012	0
Mohamed CHAMI KHAZRAJI	Membre du Directoire	Directeur de Développement	20 décembre 2006	Réunion du Conseil de Surveillance du 30 juin 2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2012	0
Otman AYOUIL	Membre du Directoire	Directeur des Services	20 décembre 2006	Réunion du Conseil de Surveillance du 30 juin 2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2012	0
Karim AZZAoui	Membre du Directoire	Directeur du Pôle Production	30 juin 2010	Réunion du Conseil de Surveillance du 30 juin 2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2012	0

Source : S2M

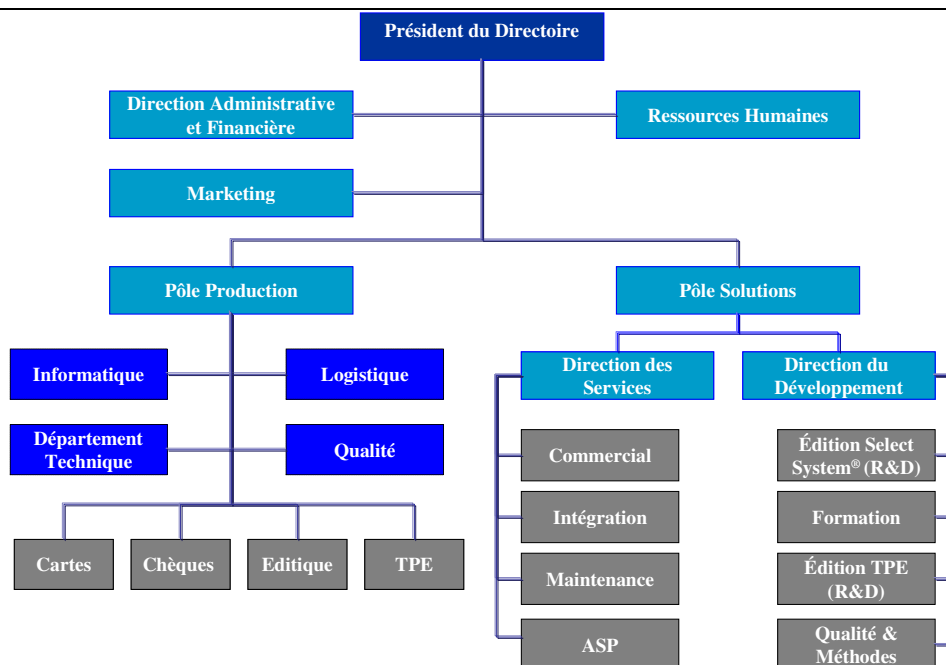
Monsieur Daddane occupe le poste de Gérant dans CHADHA Holding.

L'article 15 des statuts de S2M prévoit que les membres du Directoire peuvent être révoqués par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil de Surveillance.

VIII. ORGANISATION DE S2M

VIII.1. ORGANIGRAMME DE S2M

L'organigramme fonctionnel de S2M se présente comme suit :



Source : S2M –Organigramme au 30/05/2011

Les départements Cartes, Chèques, Editique et TPE sont rattachées au pôle Production et se définissent comme suit :

Activité Cartes :

L'activité Cartes se subdivise en deux volets : la personnalisation des cartes bancaires, privatives de paiement et de fidélité d'une part et la génération et l'impression des codes confidentiels d'autre part.

Activité Chèques :

L'activité de personnalisation de chèques porte sur l'impression et la mise en carnet de chéquiers à partir de supports documentaires pré-imprimés (vignettes) et de fichiers d'information fournis par les banques.

Activité Editique :

L'activité Editique porte sur :

- l'édition et personnalisation de différents types de documents ;
- la mise sous plis et publipostage pour les banques, les sociétés de crédits, les agences de communication ;
- l'affranchissement automatique et la gestion des retours courriers.

Activité TPE :

S2M est revendeur à valeur ajoutée de Ingenico. A ce titre, S2M assure les prestations de fourniture et de maintenance des TPE et des applications logicielles associées pour les secteurs bancaires, pétroliers, etc.

Les départements « Ressources Humaines » et « Marketing » sont rattachés au Président du Directoire

VIII.2. LISTE DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Le tableau ci-dessous présente les principaux dirigeants de S2M au 1^{er} avril 2011 :

Prénom, Nom	Fonction	Date d'entrée à S2M	Date d'entrée en fonction actuelle
Abdelaziz DADDANE	Président du Directoire	2001	2003
Mohamed CHAMI KHAZRAJI	Directeur du Développement	1995	2006
Otman AYOUIJIL	Directeur des Services	1999	2006
Karim AZZAOU	Directeur du Pôle Production	2004	2004
Larbi CHIAIBI	Directeur Financier	2006	2006

Source :S2M

VIII.3. CV DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS**M. ABDELAZIZ DADDANE, Président du Directoire**

Né le 25 Septembre 1960, M. Abdelaziz Daddane est diplômé de l'Ecole Nationale d'Informatique et de Mathématiques Appliquées de Grenoble ENSIMAG en 1983.

Après une expérience de 10 ans au sein du groupe Royal Air Maroc, en tant que Chef de Projets, puis Responsable de la Division Etudes Techniques, et ensuite Directeur du Département Développement Informatique, il intègre la Centrale Laitière au poste de Directeur de l'Organisation et des Systèmes d'Information.

En 1996, il rejoint la société OMNIDATA pendant 5 ans au poste de Directeur Général Adjoint.

En Avril 2001, M. Daddane rejoint S2M en qualité de Directeur Général, et en devient le Président du Directoire en 2003.

M. MOHAMED CHAMI KHAZRAJI, Directeur de développement et membre du Directoire

Né le 16 Octobre 1967, M. Mohamed CHAMI est Ingénieur Systèmes d'information, diplômé de l'Ecole Mohammedia d'Ingénieurs en 1990.

Après une expérience chez Munisys de 3 ans, en tant que chef de Projet, M. CHAMI intègre en 1995 S2M en tant que chef de Projet, Directeur de projet, puis Directeur des opérations et enfin Directeur de développement de la société.

M. OTMAN AYOUIJIL, Directeur des services et membre du Directoire

Né le 3 Juillet 1974, M. Otman AYOUIJIL est diplômé, en 1998 de l'Université de Al-AKHAWAYN. Après une expérience d'un an chez Maroc Telecom, il rejoint le Pôle Ingénierie de S2M en 1999 puis le Pôle Solutions en 2003 en tant que Directeur Commercial et Directeur des Services.

M. KARIM AZZAOU, *Directeur du Pôle Production et membre du Directoire*

Né le 8 Octobre 1956, à Rabat, M. Karim AZZAOU est diplômé en 1983 de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile (ENAC).

M. AZZAOU intègre en 1990 le Groupe Royal Air Maroc en tant que Chef de Division Télécoms et par la suite Chef de Département Site Central.

En 1995, M. AZZAOU est Directeur Projets et DGA chez INTELCOM puis Country Manager Chez SITA EQUANT.

M. AZZAOU est depuis 2004 Directeur du Pôle Production de S2M.

M. LARBI CHIAIBI, *Directeur financier et Administratif - Membre du Directoire*

Né le 8 Août 1964, M. Larbi Chiaïbi est diplômé de l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises « ISCAE ».

Il a débuté sa carrière en tant qu'auditeur au sein du Cabinet Saba & Co (membre de Deloitte Touche).

Après une expérience de 3ans, il intègre le secteur de l'hôtellerie, d'abord en tant que Contrôleur Financier du Club de la Kasbah (PALMARIVA) puis Directeur Financier Adjoint de l'Hôtel Holiday Inn puis Contrôleur financier à l'hôtel Al Mahari à Tripoli.

En 1992, il réintègre le Cabinet Saba & Co en tant que Auditeur senior puis Directeur de mission au sein du Cabinet Ernst & Young.

En 1998, M. LARBI CHIAIBI rejoint la Compagnie de Transports au Maroc (C.T.M – S.A.) en tant que Directeur Financier, puis Responsable du Pôle Transport de Voyageurs.

Entre 2003 et 2006, il occupe le poste de Directeur Financier de Filatis (Société de Textile).

M. CHIAIBI est depuis Juin 2006 Directeur Administratif et Financier de S2M et membre du Directoire de la société.

IX. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

IX.1. LE DIRECTOIRE :

Le Directoire se réunit pour traiter les rapports d'activité envoyés par les directeurs de départements et qui sont examinés par les membres du Directoire à fréquence trimestrielle, pour assurer le suivi opérationnel de l'ensemble des activités de la société. Dans ce cadre, il est amené à traiter des aspects suivants :

- L'implémentation des décisions prises par le comité stratégique et évaluation des résultats en découlant ;
- L'examen des contrats clients.

IX.2. POLITIQUE DE REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le Conseil de Surveillance fixe, dans la décision de nomination, le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire, qui sont retranscrits dans le contrat de travail de chaque membre du Directoire.

La rémunération annuelle brute attribuée aux membres du Directoire de S2M, au titre de 2010, s'élève à 4 550 KMAD (hors charges patronales)

Outre son salaire fixe et la prime annuelle (Pourcentage du Résultat courant avant impôts), le Président du Directoire perçoit d'autres avantages comme la voiture de fonction, les frais de GSM et les frais du téléphone et d'électricité du Domicile.

Les Cadres dirigeants perçoivent un salaire fixe mensuel, une prime annuelle de rendement en fonction des objectifs annuels et à la discrétion du Conseil de Surveillance sur proposition du Président du Directoire et ont à leur disposition une voiture de fonction.

IX.3. PRETS ACCORDES AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

A ce jour, la Société n'a consenti aucun prêt en faveur des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

IX.4. INTERESSEMENT DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Un plan d'intéressement prévu en faveur des dirigeants clés de S2M sera mis en œuvre en 2011 après l'Introduction en Bourse. En effet, il est prévu la cession de 9% du capital de S2M par les fonds gérés par MarocInvest en faveur de Chadha Holding avec une décote de 16,9% par rapport au prix d'Introduction en Bourse selon les modalités suivantes :

	Nombre d'actions à céder	Prix de cession par action en MAD	Total en MAD
MPEF	44 631	270,00	12 050 370
MPEFII	18 306	270,00	4 942 620
AfricInvest	9 063	270,00	2 447 010
Total	72 000		19 440 000

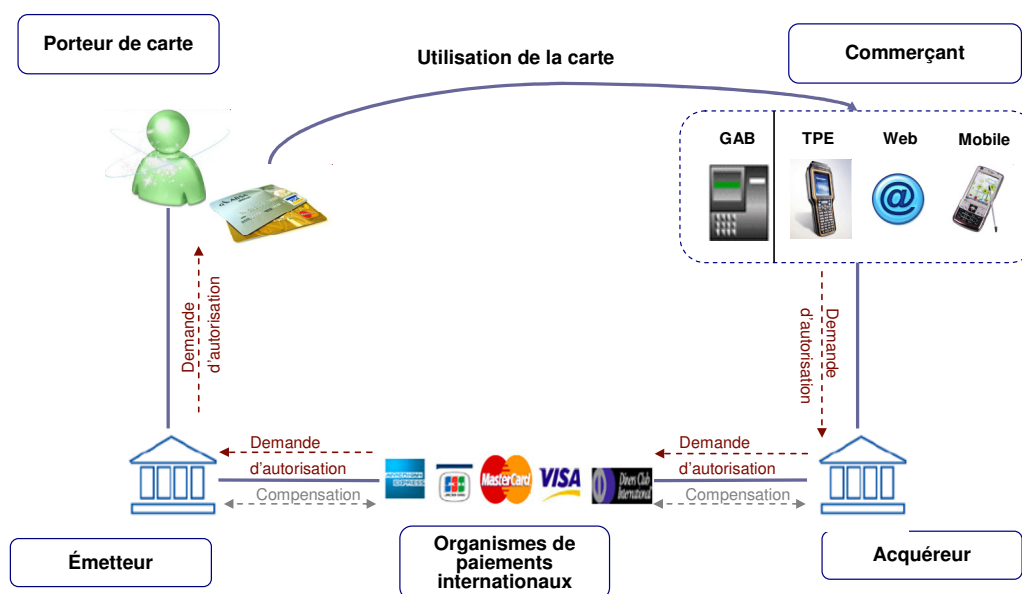
Cette cession devrait intervenir dès le 5^{ème} jour ouvrable suivant le 1^{er} jour de cotation des actions de S2M.

Partie IV

MARCHE DE L'INDUSTRIE DE PAIEMENT

I. L'INDUSTRIE DE LA MONETIQUE

SCHEMA D'UNE TRANSACTION ELECTRONIQUE SECURISEE



Source : S2M

I.1. PRINCIPAUX ACTEURS D'UNE TES (TRANSACTION ELECTRONIQUE SECURISEE)

Les principaux intervenants lors d'une transaction électronique sécurisée sont énumérés comme suit :

- **Le porteur de carte** est une personne pouvant effectuer une transaction électronique grâce à une carte bancaire. Cette transaction peut être réalisée à travers différents canaux adaptés tels que :

- Un Guichet Automatique Bancaire (GAB) ;
- Un Mobile ;
- Un Terminal de Paiement Electronique (TPE) ;
- Un site web e-commerce.

- **Le Commerçant** accepte les moyens de paiement électronique en guise de règlement. Ceci lui permet d'élargir sa clientèle, facilite sa gestion et surtout lui garantit le paiement du montant de la transaction une fois ses obligations contractuelles respectées.

Le commerçant peut être un commerçant classique ou virtuel (E-commerce, M-commerce, GAB, DAB).

- **L'Émetteur**, représenté par des organismes financiers (par exemple une banque), met à la disposition de son client (le Porteur de Carte) un moyen de paiement (la Carte) pour une période déterminée garantissant ainsi le règlement des dépenses réalisées par cette carte et ceci dans le cadre de la réglementation en vigueur. La carte dont dispose le porteur est caractérisée par un numéro (BIN) permettant l'identification de l'établissement émetteur et du client.

- **L'Acquéreur**, met à la disposition des commerçants les moyens techniques (TPE) et organisationnels permettant de garantir le routage des transactions, la compensation, la lutte contre la fraude et le respect des normes.

A titre d'exemple, l'une des missions du centre monétique interbancaire (CMI) est l'acquisition des transactions de paiement chez les commerçants au Maroc. Le CMI a été créé à l'initiative du Groupement Professionnel des Banques Marocaines (GPBM) en 2001.

- **Les Organismes de Paiement Internationaux**, assurent l'interopérabilité des transactions achat et retrait entre les émetteurs de cartes et les acquéreurs.

En adhérant à un organisme de paiement, un émetteur de carte bénéficie du réseau d'acceptation de cet organisme de paiement. (Visa, MasterCard, AMEX, etc.) En d'autres termes, toutes les cartes émises sont admises chez tous les commerçants acceptant les cartes de l'organisme de paiement, et ce au niveau international.

D'autre part, en adhérant à un organisme de paiement, un acquéreur est en mesure d'accepter les transactions initiées par toutes les cartes émises sous la marque de l'organisme de paiement.

Cette interopérabilité est assurée par la mise en place d'une réglementation complète définie par chaque organisme de paiement et couvrant les aspects techniques, financiers, risque, niveau de service, règle de gestion, facturation des différents services, etc. Le respect de cette réglementation se traduit par une certification auprès de ces organismes qui est un préalable avant la mise en production.

I.2. PRINCIPAUX ORGANISMES DE PAIEMENT INTERNATIONAUX

Les principaux Organismes de Paiement Internationaux sont les suivants :

- **VISA**: Organisme de paiement international qui connecte des clients, commerçants et banques dans plus de 200 pays⁷, leur permettant ainsi la réalisation de transactions électroniques sécurisées.
Au titre de l'exercice 2010, le rapport annuel de VISA fait ressortir un chiffre d'affaires de \$8,1 milliards⁶, soit une progression de l'ordre de 16,7% par rapport à 2009. Ce niveau correspond à un parc total de 1,8 milliard de cartes⁶.
- **MASTERCARD** : Permet aux institutions financières de diffuser dans leur pays les marques MasterCard, Maestro ou Cirrus avec 5 grandes structures régionales (Amérique du Nord, Europe, Amérique Latine, Afrique/Moyen- Orient).
Pour l'année 2010, MASTERCARD affiche un chiffre d'affaires de l'ordre de \$ 5,5 milliards, soit une progression de 8,6% par rapport à 2009⁸.
- **AMERICAN EXPRESS** : Créée en 1850 à New York, American Express est une société de paiement globale opérant dans 130 pays⁹. Partenaire de 100 institutions financières acceptant le réseau American Express, elle est parmi les leaders mondiaux en émission des cartes de crédit aux consommateurs, petits commerces et sociétés.
- **DINERS CLUB** : Présente dans plus de 200 pays et en 70 devises locales¹⁰, DINERS CLUB est une société de paiement globale proposant des produits adaptés à tout type d'entreprise, aux professionnels ainsi qu'aux particuliers.
- **JCB** : Réseau créé au Japon en 1961 et qui s'est étendu au plan international depuis les années 80 et tout particulièrement aux Etats-Unis¹¹.

⁷ Rapport annuel 2010 de VISA et site web de VISA (www.visa.com)

⁸ Rapport annuel 2010 de MasterCard et site web de MasterCard (www.mastercard.com)

⁹ Site web de American Express (www.americanexpress.com)

¹⁰ Site web de Diners Club (www.dinersclubinternational.com)

¹¹ Site web de JCB (www.jcb.com)

I.3. LES FOURNISSEURS DE SOLUTIONS DE PAIEMENT

Ces fournisseurs proposent des solutions logicielles permettant le traitement des transactions de paiement. La couverture fonctionnelle, l'étendue des canaux de paiement (TPE, GAB, Internet mobile, ...) ainsi que le périmètre des services associés diffèrent d'un fournisseur à un autre. Ces services peuvent couvrir notamment :

- Le conseil ;
- L'implémentation : l'installation et la mise en œuvre de la solution chez les clients ;
- L'intégration de la solution monétique dans l'environnement informatique global du client;
- L'assistance à la définition des produits ;
- L'assistance à l'exploitation.

Le fournisseur peut également fournir des solutions hébergées en mode ASP.

Le mode ASP permet aux émetteurs et aux acquéreurs de cartes d'externaliser la gestion de leur système monétique auprès d'un prestataire à savoir l'exploitation, la supervision, l'évolution et la maintenance du système.

I.4. LES FABRICANTS D'EQUIPEMENTS MONETIQUES

Ces équipementiers couvrent un large spectre de matériels monétiques qui va du guichet automatique bancaire (GAB, DAB) en passant par les terminaux de paiement électronique (TPE, TPV) tels que Ingenico et Thales, aux systèmes intelligents de personnalisation.

I.5. LES FABRICANTS DE CARTES

Leur rôle d'assembleur dans l'industrie monétique est considéré comme indispensable vu qu'ils assurent la fourniture du support matériel des paiements électroniques représenté par la carte plastique normalisée, enrichie soit d'une piste magnétique, soit d'un circuit intégré (puce électronique).

Les cartes sont livrées selon les spécifications visuelles de l'émetteur et du réseau de paiement, et avec une initialisation électrique dans le cas de cartes à puce. Ces fabricants sont soumis à de sévères processus de certification et de contrôle qualité relatifs à l'importance des pré-requis de sécurité et de sûreté des supports de paiements.

I.6. LES PERSONNALISATEURS DE CARTES DE PAIEMENT

Ces opérateurs tels que S2M constituent un maillon critique de la chaîne de valeur de l'industrie monétique. Leur rôle est de fournir des cartes bancaires, télécoms ou privatives, personnalisées aux données de l'émetteur, du réseau de paiement, et du porteur. Les prestations des personnalisateurs sont les suivantes :

- Embossage de caractères au recto/verso de la carte
- Encodage et personnalisation de la piste magnétique
- Calcul et génération puis impression des codes confidentiels (PIN mailers)
- Implémentation et installation des fonctionnalités de paiement dans la carte à puce.

II. LES LEVIERS DU MARCHÉ

Le marché des systèmes de paiement, industrie relativement récente, est en plein essor avec plus de 5 milliards de cartes en circulation dans le monde en 2009¹² et la promesse d'un marché mondial inexploité offrant une perspective de croissance exponentielle.

¹² Source : Nilson Report

CROISSANCE DU TAUX DE BANCARISATION DANS LE MONDE

L'expansion démographique que connaît le monde durant ces dernières années permet d'anticiper la croissance continue du taux de bancarisation au niveau mondial.

Il est à noter que le potentiel démographique notable de la région Afrique/Moyen-Orient stimule cette forte expansion.

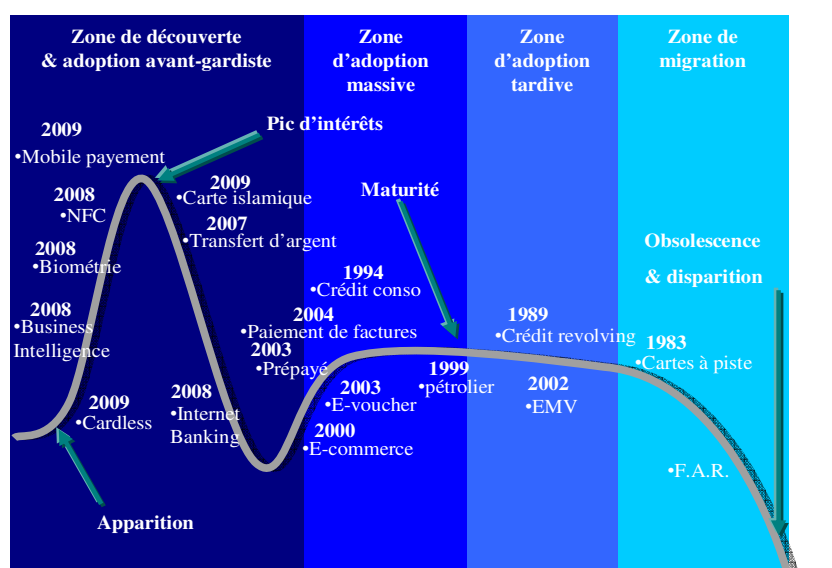
EVOLUTION TECHNOLOGIQUE

L'industrie des systèmes de paiement électronique a connu un engouement remarquable depuis l'adoption et la généralisation de la norme EMV et PCI-DSS. Cette norme a permis l'adoption à l'échelle internationale de la carte à puce tout en assurant une interopérabilité combinée à un niveau élevé de sécurité.

Les régions de prédilection de S2M notamment la région Afrique/Moyen-Orient se démarquent par un potentiel de développement important compte tenu du faible taux de bancarisation dans ces régions et des projets de migration vers l'EMV et de mise en place de la norme PCI-DSS.

Le schéma ci-dessous reprend les différentes technologies monétiques développées dans cette zone et présente les différentes étapes du cycle de vie de ces dernières : croissance, maturité et déclin.

État des lieux des technologies monétiques en Afrique et Moyen orient



Source : S2M

- **Zone de découverte** : Correspond à la phase de lancement de la technologie ou d'un produit, c'est la période pendant laquelle la technologie est lancée et qu'elle commence à être adoptée par le marché.
- **Zone d'adoption massive** : Correspond à la phase de croissance du cycle de vie d'un produit ou technologie pendant laquelle le produit ou la technologie connaissent une forte commercialisation.
- **Zone d'adoption tardive** : Correspond à la phase de maturité. C'est la période pendant laquelle la technologie est généralisée.
- **Zone de migration** : Phase de déclin d'un produit ou d'une technologie.

L'évolution de la monétique dans la région Middle East and Africa a connu à partir de l'année 2008 l'apparition et l'utilisation de nouveaux produits à savoir : le Mobile Payment, la Biométrie, le Cardless et la Carte Islamique. Ces produits viennent en complément à d'autres qui sont en phase de maturité ou de déclin.

Toutes ces technologies reposent essentiellement sur le développement et la démocratisation de la carte à puce considérée comme un pilier de croissance du secteur de la monétique. En effet, la carte à puce génère d'une part un marché de remplacement de la technologie « piste magnétique » pour les banques et les institutions financières équipées, et d'autre part un socle technologique permettant de développer de nouveaux produits et services sécurisés.

En effet, le potentiel des cartes à puce est élevé compte tenu de leur capacité à fournir des dispositifs sécurisés et personnalisés à tout client dans le monde entier. Au-delà de la sécurité qui reste fondamentale, les applications émergentes de la carte à puce offrent d'autres avantages en terme de nouveaux produits et services notamment le multi applicatif permettant d'associer la fidélité, le porte monnaie électronique au paiement classique.

La grande nouveauté de la carte à puce, dotée d'un processeur et d'une capacité de stockage plus importante que la piste magnétique, est de permettre la personnalisation des services offerts (plafond d'autorisation périodique, fonctionnement offline, online, etc.) aux porteurs selon leur profil. Les normes et standards existants permettent d'ores et déjà de modifier dynamiquement et de manière sécurisée les paramètres qui conditionnent l'étendue des services offerts par la carte. Ceci est rendu possible grâce à ses capacités physiques en terme de processeur.

La carte à puce permet également de réaliser des transactions en mode offline (sans obligation de demande d'autorisation en ligne à l'émetteur), ce qui constitue une solution sécurisée pour faire face aux contraintes de connexion (absence de réseaux, lenteur de la transaction et coût de télécoms).

La mise en œuvre de l'ensemble de ces produits a commencé par la migration des cartes et des points de services (TPE et GAB) existants vers la technologie à puce selon la norme EMV.

LE E-GOV, UN MARCHÉ À FORT POTENTIEL¹³

Les programmes E-gouvernement ont pour but d'améliorer le processus de traitement de l'information effectué par l'Administration et la mise en ligne de ses services au profit de l'entreprise et du citoyen. L'objectif recherché est de réduire les coûts supportés par le contribuable, d'améliorer la qualité du service rendu et de diminuer les délais de traitement.

Le plan d'action élaboré par le comité E-gouvernement marocain comporte plusieurs volets de nature différente, notamment :

- Carte d'Identité Biométrique. Cette carte vise à remplacer les anciennes cartes d'identité en circulation. Elle tiendra lieu, entre autres d'extrait d'acte de naissance, de certificat de résidence, de vie et de nationalité.
- Permis de Conduire et Carte Grise. Le projet d'installation d'un nouveau système de gestion des permis de conduire et de cartes grises électroniques se fixe pour objectifs l'alignement sur les standards internationaux en matière de délivrance de documents d'identification fiables et sécurisés et le renforcement de la sécurité routière.
- Carte de santé. Représentative d'une carte d'assurance maladie, la carte santé regroupe plusieurs informations de natures différentes : identité du titulaire de la carte, choix du médecin traitant, affiliation à une compagnie d'assurance ainsi que les coordonnées de la personne à prévenir en cas de nécessité...etc

¹³ Source : Plan Maroc Numéric 2013

ARRIVEE SUR LE MARCHÉ DE NOUVEAUX UTILISATEURS DE LA MONETIQUE

La monétique intéresse de plus en plus d'acteurs tels que les opérateurs télécoms, les pétroliers, les assurances et la grande distribution :

- Les opérateurs télécoms sont à la recherche de l'amélioration de la qualité des services existants : paiement de factures, réduction des coûts d'exploitation de gestion des GSM prépayés, de nouveaux produits et services permettant la génération de nouvelles sources de profits.
A cet effet, la monétique intéresse fortement les opérateurs télécoms puisqu'elle apporte des solutions permettant d'immatérialiser les flux des paiements de factures, la recharge électronique prépayée des GSM en remplacement des cartes à gratter et le développement de nouveaux services tels que le Mobile Payment.
- Les pétroliers souhaitent proposer à leur clientèle d'entreprises des produits cartes adaptés aux conditions d'utilisation fixées par le client en terme de contrôle, de restriction et de reporting dans la gestion de leur flotte de véhicules.
- La grande distribution s'appuie sur la monétique pour attirer de plus en plus de nouveaux clients tout en fidélisant les clients existants, en leur proposant des cartes de fidélité, cartes cadeaux et des cartes revolving.
- Le secteur de l'Assurance cherche à fluidifier et simplifier la gestion des assurés notamment les flux de remboursement et de suivi des dossiers médicaux et des sinistres par la mise en place de cartes santé.

EVOLUTION DU COMPORTEMENT DES CONSOMMATEURS

Les flux de transactions de paiement sont orientés par les comportements des consommateurs. Les moyens de paiement doivent donc s'adapter à l'évolution de ces comportements.

Les fournisseurs de solutions de paiement électronique sont appelés à innover en terme de services et de technologies pour offrir des produits alliant rapidité, commodité, coûts et sécurité.

Ainsi, le comportement des consommateurs est en constante mutation et notamment dans la région Afrique/Moyen-Orient où deux constats peuvent être faits :

- Un accès des classes moyennes dans les pays émergents aux différents moyens de paiement.
- De nouvelles utilisations des cartes de paiement comme le transfert d'argent, la cardless, les programmes de fidélité, etc.

II.1. MARCHE INTERNATIONAL DE LA MONETIQUE EN CHIFFRES

La croissance de l'économie mondiale est fortement stimulée par le développement des moyens de paiement électronique. En effet, la démocratisation de l'utilisation des différents moyens de paiement participe directement à l'accroissement des dépenses des consommateurs et donc de l'économie d'une manière plus générale.

Le marché de la monétique au niveau mondial connaît un essor remarquable (les anglais disposent en moyenne de presque 3 cartes, plus de 85% des français ont au moins une carte bancaire¹⁴) et présente des perspectives de croissance notables caractérisées par les différentes évolutions technologiques.

II.1.1. Evolution du nombre de cartes en circulation dans le monde

Ces chiffres montrent l'évolution et la répartition des parts de marché entre les différents organismes de paiement à l'échelle internationale.

L'évolution du nombre de cartes en circulation (tous types confondus) par Organisme de Paiement sur la période 2008-2009 se présente de la manière suivante :

En Millions de cartes	2008	2009	2010	TCAM. 08/10
VISA	2 015	2 056	2 183	4%
MASTERCARD	978	966	975	0%
AMEX	92	88	91	-1%
China UnionPay	1 800	2 066	2 415	16%
JCB	60	61	64	3%
Diners Club	7	7	6	-9%
Total	4 952	5 243	5 735	8%

Source : Nilson Report - 2010

Sur la période 2008-2010, le nombre de cartes en circulation a connu une croissance annuelle moyenne de 8%, pour s'établir à plus de 5,7 milliards de cartes en 2010.

La croissance du nombre de cartes a été essentiellement portée par China UnionPay. Visa et China UnionPay détiennent 78,6% du marché mondial des cartes en 2009.

II.1.2. Evolution du volume de transactions par organisme de paiement

En Milliards de \$	2007	2008	2009	2010	TCAM. 07/10
VISA	5 636	6 067	6 346	7 295	9%
MASTERCARD	2 276	2 420	2 454	2 727	6%
AMEX	647	669	620	713	3%
China UnionPay	Nd	740	1 201	1 825	57%
JCB	60	81	83	100	19%
Diners Club	30	31	26	27	-3%
Total	8 649	10 008	10 730	12 687	14%

Source : Nilson report

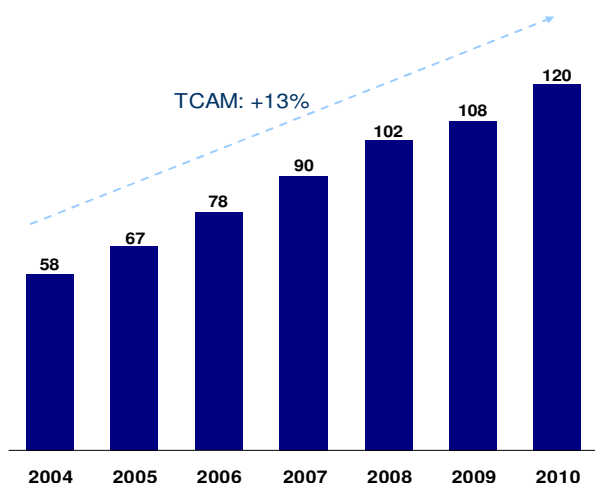
En terme de volumes de transactions, Visa est en tête de liste avec un volume de 7 295 milliards de dollars en 2010. Par ailleurs, China UnionPay a conforté sa position sur les dernières années avec une amélioration annuelle moyenne des volumes de transactions de 57% sur la période 2008-2010.

Sur la période 2008-2010, le volume des transactions a augmenté de 2 679 Md\$. 40% de cette augmentation provient de China UnionPay.

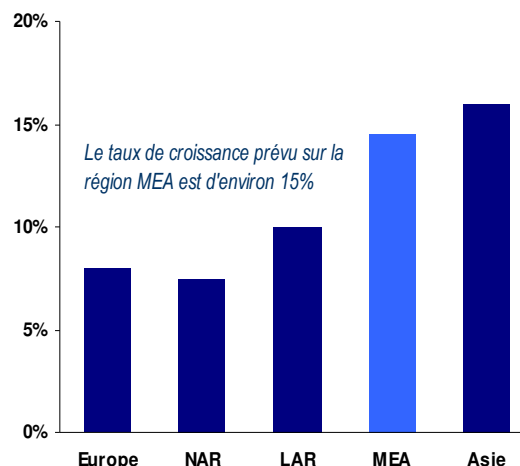
¹⁴ Source : Nilson report

Evolution des Transactions Internationales

Évolution du nombre de transactions par carte (en milliards)



Perspectives d'évolution du nombre de transactions sur la période 2010-2013



Source : Nilson Report 2010

Le marché mondial de la monétique est en forte croissance, profitant de:

- Arrivée sur le marché de nouveaux utilisateurs de la monétique : opérateurs télécoms, grande distribution, assureurs, E-gov, etc.
- Diversification des canaux d'acceptation : Internet, téléphonie mobile et TV interactive
- Élargissement de l'accès aux produits bancaires dans les pays émergents
- Globalisation et évolution des modes de consommation
- Avancées technologiques permettant de nouvelles applications et de nouveaux produits à forte valeur ajoutée

Cette croissance est encore plus soutenue dans la région MEA, notamment grâce au:

- Potentiel démographique important avec une aspiration à l'accès aux produits bancaires
- Forte croissance du secteur bancaire (taux de bancarisation encore faible sur cette région).

II.2. MARCHE DE LA MONETIQUE AU MAROC

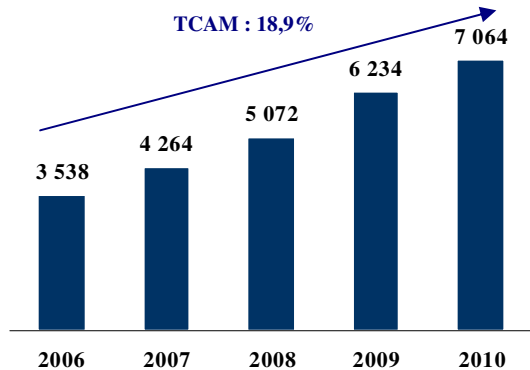
Le nombre de paiements par cartes (y compris les paiements sur GAB et ceux en ligne) s'est établi globalement à 14,3 millions d'opérations en 2010, correspondant à une valeur de 7,2 milliards de dirhams, contre 11,3 millions d'opérations pour une valeur de 5,6 milliards de dirhams une année auparavant, soit une hausse notable de 26,4% en nombre et 28,5% en valeur.

Cette progression s'explique essentiellement par l'accroissement des paiements via les Terminaux de Paiement Electroniques (TPE), qui ont porté sur 10,1 millions d'opérations pour une valeur de 6,3 milliards de dirhams, contre 8,1 millions d'opérations pour une valeur dépassant les 5 milliards de dirhams une année auparavant.

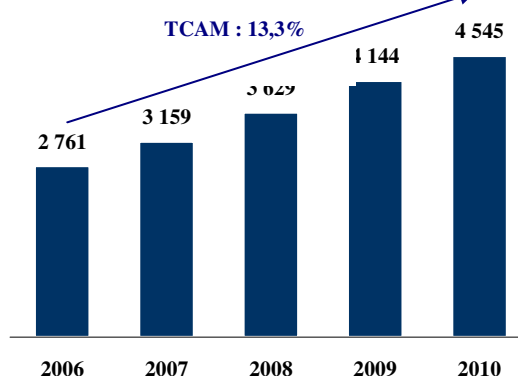
Les établissements bancaires sont au centre de l'évolution du secteur de la monétique et ont un rôle de locomotive dans la promotion et le développement des systèmes de paiement électronique en assurant une offre Produits adaptée à un plus grand nombre de consommateurs visant l'augmentation du taux de bancarisation au Maroc ainsi qu'une vulgarisation de la carte bancaire.

Selon les rapports annuels de Bank Al Maghreb sur les systèmes et moyens de paiement, l'évolution du nombre de cartes en circulation durant les cinq derniers exercices se présente comme suit :

Encours des cartes bancaires en milliers d'unités



Evolution du parc de guichets automatiques

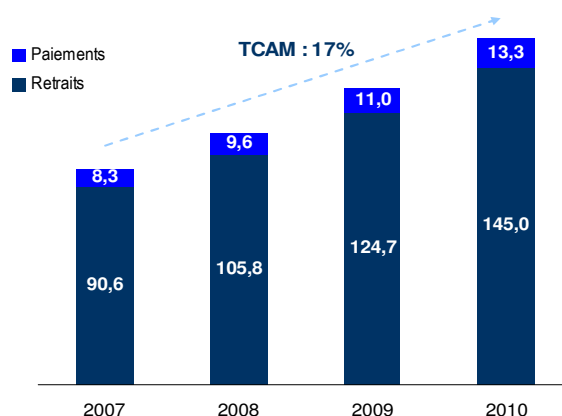


Source : Rapports annuels BAM sur les systèmes et moyens de paiement

En 2010, l'encours des cartes émises par les banques marocaines ont atteint plus de 7 millions de cartes dont 6 millions destinées au paiement et retrait sous les labels Visa, MasterCard et la marque nationale CMI (Centre Monétique Interbancaire).

Par ailleurs, on assiste à une extension du réseau GAB à travers toutes les villes du Royaume. Avec un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 13,3%, le nombre de guichets automatiques bancaires au Maroc a atteint 4.545 unités pour l'année 2010, dont 515 nouvellement installés en 2009 et 401 en 2010.

Nombre de transactions au Maroc (en millions)



Source : Rapports annuels BAM sur les systèmes et moyens de paiement

Le nombre de transactions par carte bancaire a réalisé une croissance annuelle moyenne de 17%. Cette progression concerne aussi bien les opérations de retrait que les opérations de paiement.

En 2010, les transactions de retrait représentent 92% du total des transactions.

III. ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

III.1. LES ACTEURS DE LA PRODUCTION ET DE LA PERSONNALISATION DES CARTES DE PAIEMENT

Le marché de la carte comprend deux catégories d'acteurs :

- **Producteurs de cartes** : Fournisseurs du support matériel des paiements électroniques qui est la carte plastique normalisée, enrichie soit d'une piste magnétique (cartes à piste), soit d'un circuit intégré électronique (cartes à puce).
- **Personnalisateurs de cartes** : Chargés de l'embossage, l'encodage, la personnalisation de la puce et de la piste magnétique, la génération et l'impression de codes confidentiels et des mailers.

Les principaux fabricants de cartes qui fournissent les régions Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale sont : Gemalto, Oberthur, Sagem et CPCL

Les principaux personnalisateurs sont : S2M, Gemalto et Oberthur.

Le tableau ci-dessous présente les principaux concurrents de S2M en termes de personnalisation de cartes, S2M n'étant pas un fabricant de cartes:

Sociétés	Activité	Indicateurs Clés
A l'International		
	▪ Fournisseur solutions de sécurité numérique intégrées. ▪ Production et personnalisation des cartes de paiement électronique.	▪ CA 2010 : 1 906 M € ▪ EBIT 2010 : 216 M € ▪ Résultat Net 2010 : 216 M € ▪ CA 2010 par métier: Communication Mobile (53%), Transaction Sécurisée (25%), Sécurité (17%), Autres (5%) ▪ CA 2010 par région géographique : Europe & MEA (53%), USA (26%), Asie (21%)
	▪ Fournisseur de solutions de sécurité ▪ Plus de 30 centres de service répartis sur les 5 continents ▪ Personnalisation de plus de 300 millions de cartes de paiement par an	▪ CA 2010 : 979 M€
Au Maroc		
FinaCard	▪ Personnalisation des cartes de paiement électronique.	▪ CA 2008 : 2 944 KMAD ▪ EBIT 2008 : -2 716 KMAD ▪ Résultat Net 2008 : -2 765 KMAD
	▪ Personnalisation des cartes de paiement électronique	▪ CA 2008 : 1 634 KMAD ▪ EBIT 2008 : -3 617 KMAD ▪ Résultat Net 2008 : - 3 652 KMAD
M2M Group	▪ Personnalisation des cartes grises et des permis de conduire à travers sa participation au consortium ASSIACA	▪ CA 2010 : 95 173 KMAD ▪ EBIT 2010 : 32 756 KMAD ▪ Résultat net 2010 : 24 442 KMAD

III.2. LES ACTEURS DES PRESTATIONS EDITIQUES

Les principaux concurrents de S2M sur le segment des prestations Editiques sont :

- Trajem : Prestataire éditique (édition, mise sous pli,...)
- Sécurité Document : Imprimeur et prestataire éditique
- Docu Print : Entité appartenant au Groupe BMCE Bank
- BAM : Activités Editique créées récemment (Environ 2ans)

Le marché Editique est caractérisé par des prix très bas qui sont liés aux appels d'offre systématiques lancés par les grands comptes bancaires et qui représentent plus de 50% du marché actuel en volume.

III.3. LES ACTEURS DU MARCHE SOLUTIONS

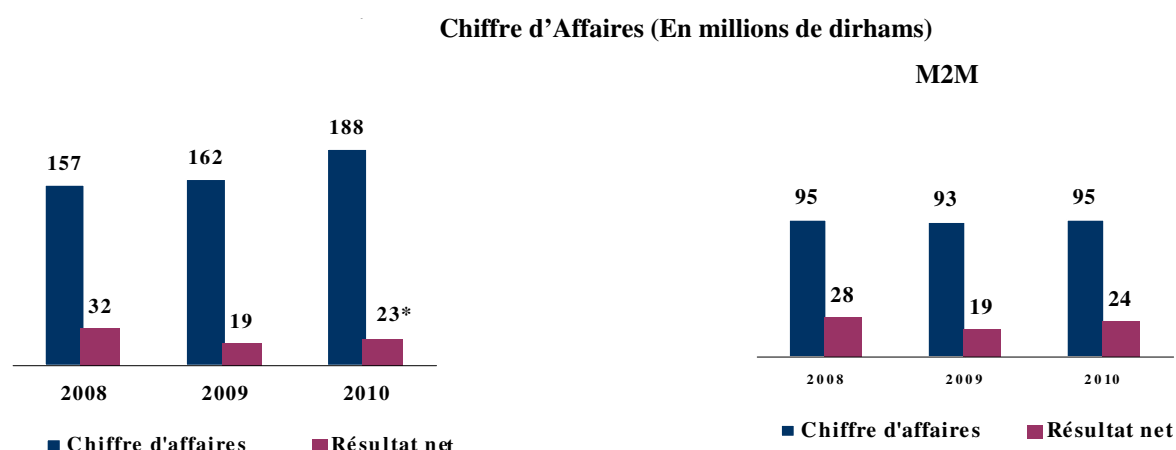
Les principaux concurrents internationaux dans les marchés couverts par S2M sur la partie solutions sont présentés ci-dessous:

Sociétés	Pays	Activité	Indicateurs Clé
	▪ USA	▪ Fournisseur international de solutions de paiement électronique avec une solution destinée aux grandes institutions financières. ▪ Avec plus de 800 clients dans 88 pays qui utilisent ses logiciels, ACI est considéré comme le leader mondial dans le secteur des solutions monétiques.	▪ CA 2009 : 405,7 Millions \$ ▪ EBIT 2009 : 41,6 Millions \$ ▪ RN 2009 : 19,6 Millions \$ ▪ CA 2009 par métier: Licences (54%), Maintenance (21%), Services (25%) ▪ CA 2009 par géographie: Amérique (55%), EMEA (34%), Asie/Pacifique (11%)
	▪ Malte	▪ Fournisseur de solutions de paiement électroniques pour le secteur bancaire et financier, les prestataires de services et les détaillants.	▪ CA 2009 : 5,9 Millions € ▪ EBIT 2009 : 348,2 Mille € ▪ Résultat net 2009 : 879,9 Mille € ▪ CA 2009 par métier: Services (59%), Maintenance (23%), Licences (19%) ▪ CA 2009 par géographie: Europe (79,7%), Moyen orient (19,9%), USA (0,4%)
	▪ USA	▪ Fournisseur de solutions self-service de logiciels bancaires. ▪ Le produit BankWorld fournit une suite complète des circuits bancaires électroniques intégrés à partir d'une plate-forme de libre-service unifiée : Internet, ATM, Mobile.	▪ Date de création : 1997 ▪ Couverture géographique : USA, Europe, Asie, Afrique, Moyen-Orient
	▪ USA	▪ Fournisseur de solutions informatiques pour paiements et services financiers.	▪ CA 2010 : 209,1 M \$ ▪ EBIT 2010 : -4,5 M \$ ▪ Résultat Net 2010 : -6,3 M \$ ▪ CA 2010 par métier: Services professionnels (31%), Maintenance (30%), Centre de traitement des données (26%), Licences (13%)
	▪ Ile Maurice	▪ Fournisseur de switch et solutions de paiement électronique ▪ Portefeuille comprenant 12 produits clés en solutions numériques	▪ Présence dans près de 29 pays en MEA, Europe et Asie Pacifique ;
	▪ Belgique	▪ Fournisseur de logiciels de traitement de paiements	▪ Date de création : 1995 ▪ Présence dans plus de 27 pays, essentiellement en Europe, Asie, Amérique du Nord, MEA

Sur le marché national, S2M est principalement concurrencée par deux entreprises :

- HPS : Fournisseur de solutions dans le domaine du paiement électronique. HPS fournit également des services associés, notamment l'implémentation du système et sa maintenance.
- M2M : Fournisseur de solutions de dématérialisation et de gestion de la transaction électronique sécurisée. M2M propose également des services comme l'intégration et la maintenance.

Les graphiques ci-dessus présentent l'évolution du chiffre d'affaires et du résultat net des deux entreprises ainsi que la répartition des ventes par métiers et par zone géographique.



Source : Rapport Annuel HPS 2008, 2009 et 2010 – Comptes consolidé (*) Rapport Annuel M2M 2008, 2009 et 2010 comptes consolidés

(*) Selon le rapport des CAC, HPS a enregistré en produits de l'exercice 2010 un montant de MMAD 25 correspondant à une vente de licence sur la base d'un accord du 2 novembre 2010 fixant les conditions de négociation du contrat et d'une lettre de confort reçue du client le 11 mars 2011 précisant l'état d'avancement des négociations et de la rédaction du contrat. Le contrat, en cours de négociation finale, n'étant pas encore signé par les deux parties, les CAC estiment que la vente de cette licence n'est pas acquise définitivement et par conséquent le produit y afférent ne doit pas être constaté dans les comptes de l'exercice 2010. Il en résulte une surestimation du même montant avant effet impôts du résultat de l'exercice et des capitaux propres au 31 décembre 2010.

Avec 95 Millions de dirhams de Chiffre d'Affaires en 2010, M2M dégage un niveau de ventes similaire à celui réalisé à fin 2008. Le chiffre d'affaires de HPS quant à lui a enregistré une croissance, avec un TCAM de 9,4% entre 2008 et 2010 pour atteindre 188 Millions de dirhams à fin 2010.

Le résultat net de HPS a subi une baisse annuelle moyenne de 15% entre 2008 et 2010. Le résultat net de M2M a diminué de 7,4% en moyenne annuelle entre 2008 et 2010.

IV. CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Dans le secteur de la monétique, la réglementation en vigueur vise à maîtriser le risque systémique inhérent à tout système de paiement.

Ce risque se traduit par l'incapacité d'un participant à faire face à ses obligations ou un dysfonctionnement du système qui pourrait se traduire pour d'autres participants ou institutions financières par l'impossibilité de s'acquitter, en temps voulu, de leurs propres obligations.

C'est dans ce sens que des réglementations nationales et internationales doivent être appliquées et respectées pour une efficacité optimale des moyens de paiement et une stabilité du système et des marchés financiers.

Ces réglementations sont axées principalement sur deux points, à savoir :

- La sécurité et la solidité des systèmes de paiement
- La certification des systèmes de paiement aux normes et standards internationaux

IV.1. RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

Au niveau international, les réglementations sont fixées par des instances internationales de régulation comme la BRI (Banque des Règlements Internationaux) et l'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) et permettent de veiller à :

- La sécurité et à la solidité juridique des systèmes de paiement ;
- La consécration de règles et procédures claires, accessibles et d'interprétation sûre ;
- La promotion d'un environnement juridique adapté aux méthodes modernes de paiement ;
- La consécration de règles conformes aux normes internationales en matière de délai de paiement et de gestion des risques et fraudes.

Le rôle de la réglementation joué par les organismes internationaux de paiement tels que MasterCard et Visa est capital. En effet, les relations entre les membres de ces organismes (plus de 21.000 membres pour Visa¹⁵ et plus de 25.000 membres pour MasterCard¹⁶) sont régies par une réglementation qui définit les droits et obligations de chaque membre, ainsi que les règles qui protègent les consommateurs porteurs de cartes et les commerçants.

Ces organismes sont chargés également de définir les normes et les standards du métier de paiement et assurent la certification des systèmes de paiement utilisés par les membres adhérents.

Le secteur est régi par des normes et standards qui peuvent être présentés comme suit :

- **Standard EMV**

Créé en 1996 par Europay, MasterCard et Visa, le standard EMV garantit l'interopérabilité et la sécurisation des paiements par carte à puce dans le monde entier. Profitant à la fois aux émetteurs, aux acquéreurs et aux détenteurs des cartes, la norme EMV assure une sécurité améliorée, une multifonctionnalité accrue et un risque réduit de contrefaçon et de fraude.

La solution Select System de S2M est native EMV.

¹⁵ Source : Visa

¹⁶ Source : MasterCard

- **Payment Card Council (PCI DSS & PA DSS)**

Visa, American Express, MasterCard, JCB (Japon) et Discover Financial Services (États- Unis) ont créé en Mars 2005 un organisme central visant à développer et gérer des normes de sécurité, pour protéger les données de leurs clients.

Cet organisme porte le nom de « Payment Card Industry (PCI) Council » et se fixe comme objectif de renforcer la protection des données stockées ou transmises sur les systèmes d'information des différents acteurs impliqués lors d'une transaction par carte de paiement.

La première mesure prise par le PCI a été de mettre à jour le standard du marché en matière de protection des données lors d'une transaction par carte de paiement: le PCI Data Security Standard (PCI DSS).

Le PCI DSS exige la mise en œuvre des mesures de sécurité, comme la protection des systèmes et des données contre les virus informatiques et l'installation et l'entretien d'un pare-feu (firewall). Cependant, des mesures plus complexes sont exigées: les sociétés impliquées dans une transaction de paiement sont tenues d'établir une politique de sécurité de l'accès aux données par le personnel et les sous-traitants.

PA DSS est une norme qui régit les fournisseurs de solutions monétiques et PCI DSS est une norme qui régit les établissements utilisant des solutions monétiques. Les fournisseurs de solutions de paiement doivent donc se conformer à la norme PA DSS en mettant à niveau leurs applications.

Le progiciel Select System est certifié PA DSS par PCI (Payment Card Industry)

- **NFC**

La communication NFC (Near Field Communication) est une combinaison de technologies d'identification et d'interconnexion sans contact. Elle permet un dialogue à courte distance entre les équipements dotés de cette technologie.

Les protocoles d'interface et de communication NFC ont été normalisés par l'association européenne des fabricants de matériel électronique Ecma et la CEI.

En monétique, les dispositifs NFC permettent la réalisation de transactions de paiement en utilisant des cartes sans contact ou des téléphones mobiles NFC.

Le progiciel Select System propose une solution permettant l'émission de cartes et l'acquisition des transactions de paiement conformément à la norme NFC.

- **3-DES**

3-DES est une norme de cryptage avancée basée sur l'algorithme DES. Elle est utilisée dans le cryptage des données sensibles (codes confidentiels) lors des échanges sécurisés entre les différentes entités sollicitées lors du traitement d'une transaction monétique.

- **ISO 14443**

ISO 14443 est une norme qui régit l'utilisation des opérations sans contact (carte, lecteur...).

- **3D-Secure**

3D-Secure est une norme définie par Visa et MasterCard pour les transactions par carte sur Internet.

- **SEPA**

La norme SEPA propose la mise en place dans l'Union Européenne d'un cadre de fonctionnement unique des échanges électroniques d'instructions (entre banques, et entre les banques et les entreprises).

IV.2. STANDARDS NATIONAUX

Les fournisseurs de solutions de paiement sont amenés à opérer certaines adaptations régionales, répondant ainsi à la réglementation du pays ou de la région du client.

Au niveau national, les banques marocaines sont toutes connectées au centre Monétique Interbancaire

Cet organisme a été créé en 2001 à l'initiative du GPBM. Son rôle consiste à centraliser, au profit du système bancaire, le traitement de toutes les opérations monétiques interbancaires, tant au niveau national qu'avec l'étranger. Sa création a permis ainsi l'inter-bancarité au niveau des terminaux de paiement ainsi qu'au niveau des guichets automatiques bancaires permettant la généralisation de l'interopérabilité du retrait au niveau national.

S'agissant de la base légale, plusieurs textes législatifs, généraux et spéciaux, définissent les statuts des différents acteurs intervenant dans le système de paiement. Ils déterminent le régime juridique des différents instruments de paiement et prévoient les mécanismes d'échange et de règlement des valeurs entre lesdits acteurs.

Parmi les textes, on peut citer le dahir n° 1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi n° 34-03 relative à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et leur contrôle. Ce texte inscrit la mise à disposition de la clientèle de tous moyens de paiement ou leur gestion comme faisant partie du domaine d'activité des établissements de crédit. Il définit, également, la notion de moyen de paiement comme étant tout instrument qui, quel que soit le support ou le procédé technique utilisé, permet à toute personne de transférer des fonds.

La loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel, promulguée par le dahir n°1-09-15 du 22 safar 1430 (18 février 2009).

Partie V

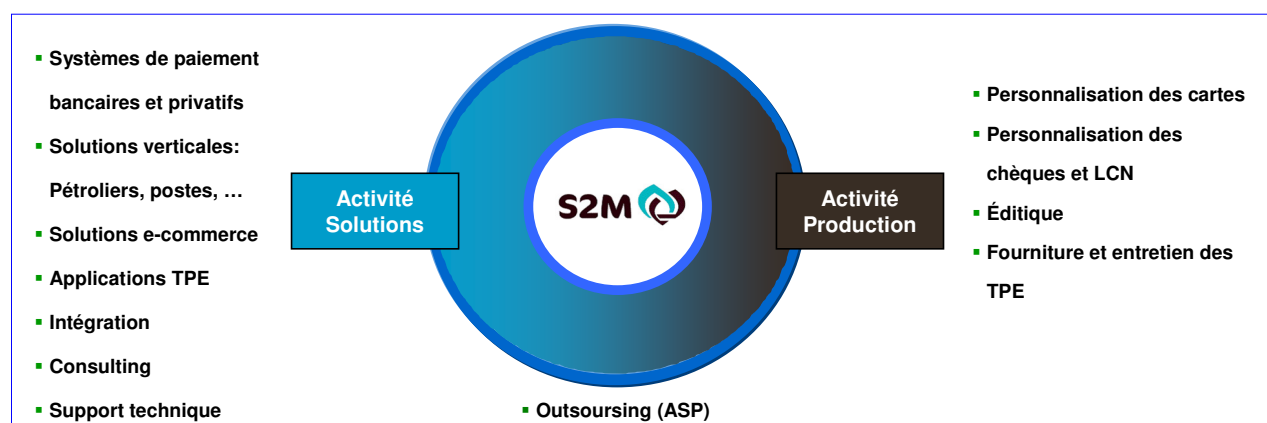
POSITIONNEMENT DE S2M

I. PRESENTATION GENERALE

Créée en 1983 et à l'origine du développement de la monétique en Afrique du Nord, S2M s'est très vite imposée comme étant l'un des acteurs majeurs de l'intégration de solutions monétiques, de la fourniture de moyens de paiement et de l'édition.

Le schéma ci-dessous présente le Business scope de S2M exposant ainsi l'ensemble des produits et services proposés par l'entreprise à travers ses deux pôles d'activité : Pôle Solution et Pôle Production.

Business scope de S2M



Source: S2M

S2M propose à ses clients l'offre la plus complète du marché, intégrant les produits et solutions suivantes:

- Solution monétique propre à S2M: SelectSystem® ;
- Applications cartes à puce : cartes prépayées, cartes de fidélité, etc;
- Solutions e-commerce : paiement sur internet, kit commerçant, 3D-secure etc;
- Solutions verticales : Pétroliers, opérateurs télécoms, enseignes commerciales, hôteliers...
- Solutions TPE (paiement, fidélité...)
- Personnalisation de moyens de paiement : Cartes bancaires, Cartes privées de paiement et de fidélité, cartes e-Gov, Chèques et Lettres de Change Normalisées ;
- Éditique : traitement, impression et mise sous pli de documents (relevés bancaires, mailing...);
- Fourniture et maintenance de TPE...

S2M offre également un large éventail de services d'accompagnement :

- L'intégration : mise en place, installation et paramétrage de la solution ;
- Le conseil ;
- La formation ;
- L'assistance.

II. HISTORIQUE

1983	▪ Création de S2M par le groupe Cofimag ▪ Première version du progiciel MultiXPac, propre à S2M, destiné aux banques et aux centres interbancaires.
1985	▪ Démarrage de l'activité « Personnalisation de Cartes Bancaires ».
1988	▪ Conception par S2M du premier logiciel monétique sous UNIX : MultiXPac. ▪ Démarrage de l'activité « Personnalisation des chèques ».
1995	▪ Accès aux marchés américains et asiatiques via l'alliance avec la société américaine FBS (First Bank card Software) à travers la cession des droits sur la solution MultiXPac. S2M conservant la distribution au maghreb et les prestations de développement, d'intégration et de maintenance
1997	▪ S2M obtient son premier Trophée Marocain à l'exportation.
1998	▪ Edition de la nouvelle version du produit MultiXPac sous Oracle par S2M sous la supervision de FBS pour répondre aux différentes mutations technologiques et faire face à la concurrence qui a lancé des solutions similaires. ▪ Fusion absorption des sociétés Micromag et Edimag.
1999	▪ Certification Qualité ISO 9002.
2000	▪ Mise en place sur le marché de la solution globale de paiement sécurisé pour le commerce électronique.
2001	▪ Rachat à FBS des droits MultiXPac pour en devenir propriétaire exclusif.
2002	▪ Lancement d'une nouvelle solution progicielle « native EMV » permettant à S2M d'accompagner les banques vers leur migration à la norme EMV.
2003	▪ Certification ISO 9001 Version 2000. ▪ Premier Accessit aux trophées de l'Exportation (prix attribué par le ministère du commerce et de l'industrie par secteur, tenant compte de critères qualitatifs et quantitatifs). ▪ Acquisition par MPEF de 70% du capital de S2M auprès de Cofimag ▪ Acquisition par M. Daddane de 3% du capital de S2M auprès de Cofimag
2005	▪ Packaging du progiciel sous la marque Selectsystem®. ▪ Acquisition par AfricInvest de 10% du capital de S2M auprès de MPEF
2006	▪ Certification EMV pour l'émission des cartes à puce (Visa VSDC et Master card M-Chip).
2007	▪ Inauguration du centre de production situé dans la zone industrielle de Bouskoura dont la capacité de production s'élève à 10 millions de cartes par an. ▪ Cession par Cofimag de 27% du capital de S2M : 25% à MPEFII et 2% à AfricInvest
2008	▪ Certifications CMMI® niveau 2 de l'activité Solutions. ▪ 1^{er} trophée export en 2008 catégorie Grandes Entreprises.
2009	▪ Nouvelle certification ISO 9001 version 2008 obtenue par le Centre de Production en Février incluant l'activité de maintenance des TPE.
2010	▪ Certification PA DSS de Select System concernant les standards de sécurité des systèmes de paiement par carte. ▪ Installation du siège à Casanearshore ▪ Distinction Royale du Président du Directoire aux premières assises de l'industrie
2011	▪ Entrée de Chadha Holding (Holding des dirigeants) dans le capital de S2M suite à l'augmentation de capital de S2M

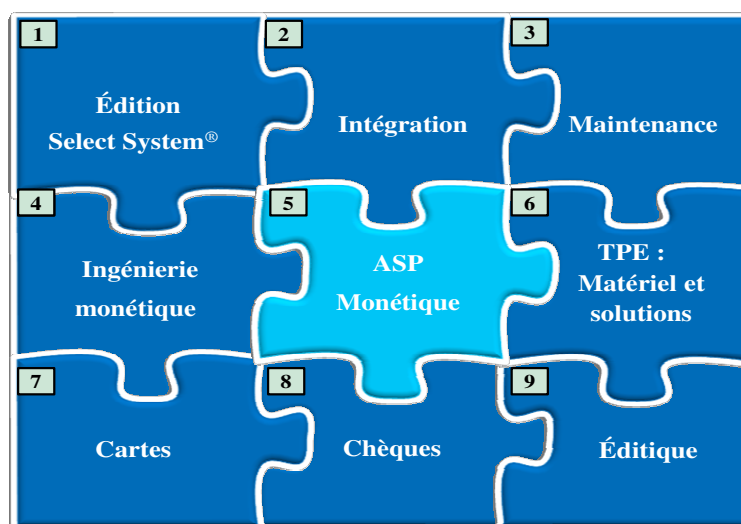
Source : S2M

III. L'OFFRE PRODUITS & SERVICES

S2M a développé une expertise et un savoir-faire reconnus autour des métiers du paiement électronique allant de la personnalisation des moyens de paiement aux solutions monétiques les plus avancées intégrées à Select System (e-voucher, fidélité, revolving, etc).

S2M propose une offre monétique complète, intégrée et modulaire :

Offre Produits S2M

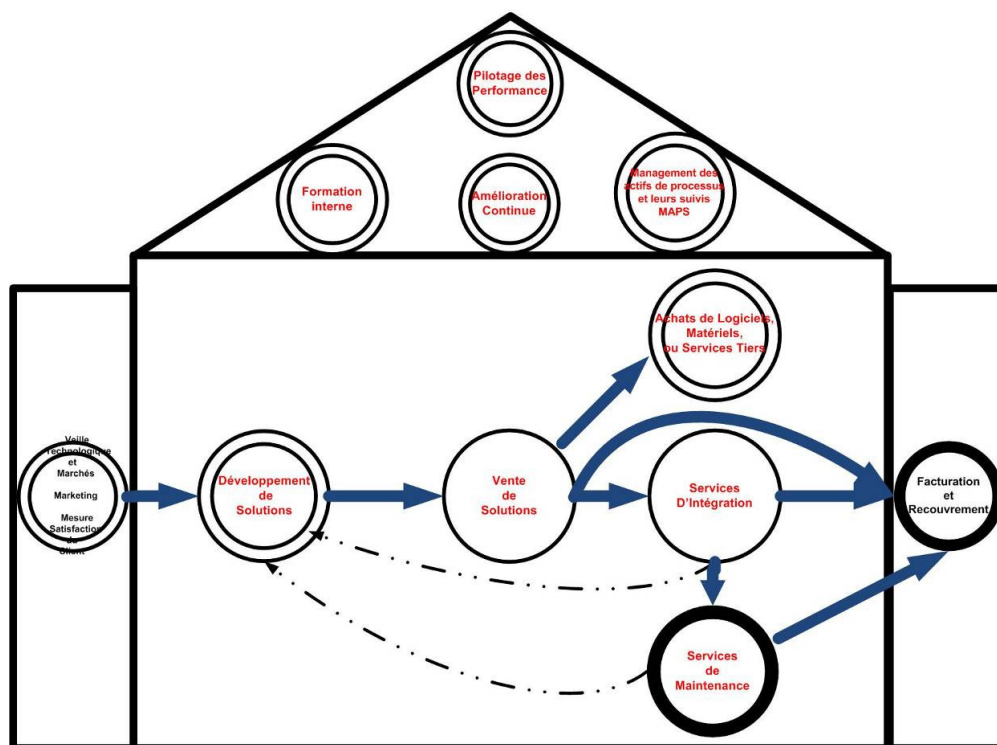


Source : S2M

Les différents produits et services sont détaillés comme suit :

1. SelectSystem® : Solution de paiement électronique native EMV, hautement sécurisée qui couvre l'intégralité de la chaîne de traitement des transactions de paiement électronique.
2. Intégration : Prestation d'installation du produit, de paramétrage, de tests et formation des utilisateurs
3. Service de maintenance : Hotline et support technique à la clientèle
4. Ingénierie monétique : Prestation d'assistance et d'accompagnement du client dans la maîtrise d'ouvrage et le conseil en monétique
5. ASP Monétique : Externalisation complète de l'exploitation de la solution monétique Front Office et Back Office
6. Vente et maintenance des TPE (Ingenico). Développement et maintenance d'applications TPE (porte-monnaie électronique, e-voucher, fidélité...etc)
7. Personnalisation des cartes bancaires (EMV et piste) et privatives
 - Embossage de la carte
 - Encodage de la puce et de la piste magnétique
 - Génération et impression des codes confidentiels
8. Chèques : Personnalisation des chèques, confection de chéquiers clé en main
9. Editique : Impression, mise sous plis et affranchissement automatique.

III.1. POLE SOLUTIONS



Source : S2M

Les processus Supports de S2M Solutions

- **Pilotage des performances :**

Assurer un pilotage continu des performances des processus vis-à-vis des objectifs stratégiques définis chaque année, pour :

- Maximiser la création de valeur dans la durée
- Accroître la transparence de l'entreprise
- Faciliter l'amélioration de la prise de décision
- Mieux traiter l'accroissement de la complexité, l'incertitude et les risques les plus grands
- Soutenir l'évolution de S2M en accord avec sa vision stratégique,
- Garantir la satisfaction continue de ses clients et la rentabilité de ses activités.

- **Management des actifs de processus et leur suivi :**

Formaliser le savoir-faire, industrialiser les bonnes pratiques afin de garantir en continu la qualité des produits et services et la performance des projets

- **Amélioration continue :**

Capitaliser sur le retour d'expérience et sur des normes internationales pour mettre en œuvre les meilleures pratiques afin d'améliorer en continu la performance des processus de S2M et de la compétitivité de la société.

- **Formations internes :**

Assurer une formation pertinente et performante, alignée sur les objectifs stratégiques, des collaborateurs de S2M au bénéfice des projets, et in fine des clients S2M et favoriser le transfert d'expertise sur le savoir-faire interne et les meilleures pratiques.

Les processus métiers de S2M Solutions

- **Développement de solutions :**

Assurer le développement et l'industrialisation de solutions monétiques dans les meilleures conditions de qualité, de coût et de délai.

- **Vente de solutions :**

Assurer dans les meilleures conditions de qualité et de délai :

- Les transactions de commercialisation des produits et services de S2M
- La promotion de l'offre S2M à travers les prestations d'avant-vente,

- **Services d'intégration :**

Assurer dans les meilleures conditions de qualité et de performance :

- la mise en place de solutions monétiques chez les clients
- les prestations facturables de consulting, conseil et formation.

- **Services de maintenance**

Assurer la maintenance des solutions S2M installées chez les clients dans les meilleures conditions de qualité, de réactivité, de coût et de satisfaction client.

- **Achat de Matériels, Logiciels ou Services Tiers :**

Assurer dans les meilleures conditions de qualité et de coût :

- L'achat de matériels, logiciels ou services tiers à la demande des clients en complément de l'offre S2M

Le Pôle Solution intervient sur le créneau des solutions monétiques à travers le progiciel SelectSystem[®] qui permet l'accomplissement de manière sécurisée des transactions de paiement et de retrait.

III.1.1. SelectSystem®

III.1.1.1 Solution de base

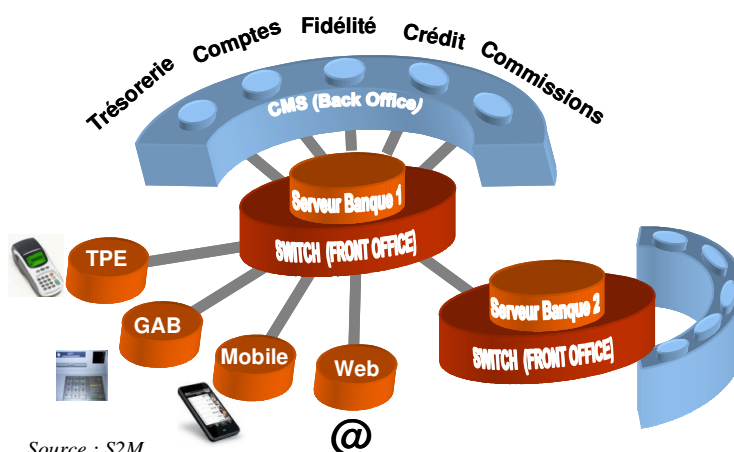
Le produit SelectSystem® est un système de paiement électronique natif EMV, complet et modulaire. Ce système couvre l'intégralité de la chaîne de traitement des transactions financières liées au paiement électronique.

Le produit a été spécialement conçu pour les institutions qui gèrent des cartes de paiement afin de maximiser leur flexibilité et leur productivité. Il répond ainsi aux normes de paiement fixées par les réseaux internationaux : Visa, MasterCard, American Express...

Select System constitue une rupture totale avec l'ancien produit MultixPac. Cette rupture est matérialisée par un changement aussi bien de l'environnement de développement (C++, Oracle BDD, Oracle Forms et report) que d'une nouvelle conception fonctionnelle basée sur la norme EMV et apportant une flexibilité et une richesse de produits et services.

SelectSystem® est une solution intégrée, structurée en deux composantes : un Front Office (Switch, GAB, TPE et e-commerce) et un Back Office (acquéreur et émetteur) comme le montre le schéma ci-dessous :

Segmentation de la Solution SelectSystem®



Source : S2M

Les deux composantes de la solution SelectSystem® sont présentées de la manière suivante :

- **Front Office :** gère le pilotage des terminaux et guichets automatiques. Il assure les fonctions de sécurité et de vérification, la communication avec les moyens d'acquisition (TPE, GAB, Internet, voix...), la collecte et l'autorisation des transactions. Le switch assure les fonctions de routage entre les différents modules d'acquisition et les émetteurs concernés par les transactions. Ce switch est conçu sous forme d'un bus fonctionnel permettant d'assurer la jonction entre les différents modules constituant le font office.
- **Back office :** assure le lien entre l'acquéreur et l'émetteur pour l'octroi d'autorisations et le routage des crédits dans le cadre d'une interopérabilité nationale et/ou internationale,... Il assure également la gestion de l'émission de tout type de cartes (Crédit, Débit, Revolving, Prépayé), la gestion de la personnalisation des cartes par la génération de fichiers contenant les données de cartes et à destination des différents personnaliseurs partenaires de l'institution, la gestion de l'acquisition par les commerçants, la compensation (locale et internationale), la gestion des litiges conformément au cycle et à la réglementation dictée par les différents organismes de paiement électronique, le reporting, le contrôle de la fraude, l'alimentation de la comptabilité des émetteurs et acquéreurs, etc...

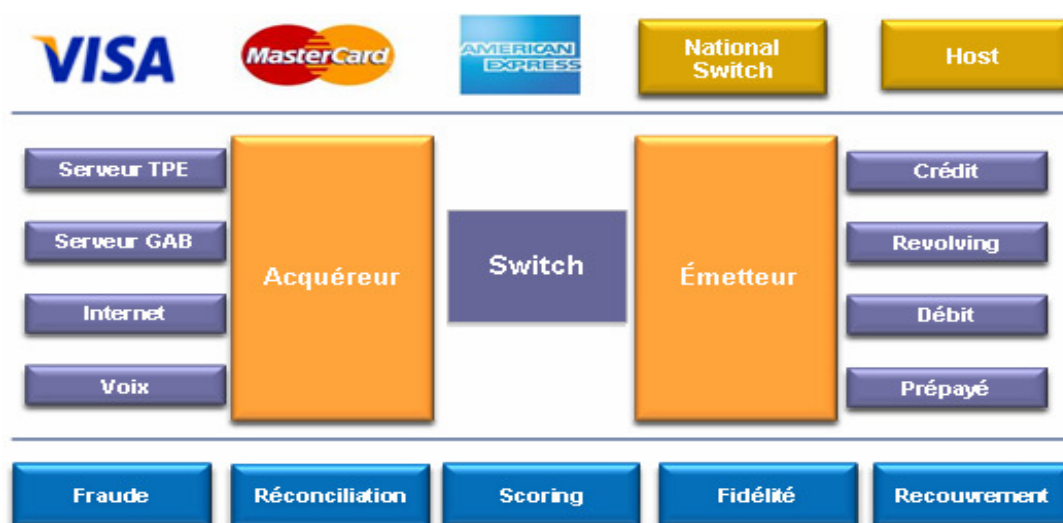
Ainsi, les différents modules proposés par S2M sont indépendants, et peuvent être acquis séparément. Chacun d'entre eux couvre des fonctions spécifiques liées au paiement et peut être aisément intégré aux autres modules de façon à former un système flexible et évolutif.

Le schéma ci-dessous présente le produit SelectSystem® ainsi que les modules y associés :

Evolution de la solution Select System®

1983	Première version du progiciel Multipac, propre à S2M, destiné aux banques et aux centres interbancaires.
1988	Conception par S2M du premier logiciel monétique sous UNIX : MultiXPac.
1998	Edition de la nouvelle version du produit MultiXPac sous Oracle par S2M sous la supervision de FBS pour répondre aux différentes mutations technologiques et faire face à la concurrence.
2002	Lancement d'une nouvelle solution progicielle « native EMV » permettant à S2M d'accompagner les banques vers leur migration à la norme EMV, baptisée MultiXPac V6 afin de profiter de la notoriété de la marque MultiXPac et de rassurer la base clientèle existante en leur proposant une évolution vers la nouvelle version pour implémenter entre autre l'EMV.
2005	Packaging du progiciel MultiXPac V6 sous la marque Selectsystem® : après le succès qu'a rencontré la version MultiXPac V6, S2M a opéré le changement de nom de son progiciel monétique afin de marquer la rupture avec les anciennes versions de MultiXPac et de signifier au marché qu'il s'agit réellement d'un nouveau produit totalement conçu et développé sur une plateforme technologique différente.
2010	Certification PA DSS de Select System concernant les standards de sécurité des systèmes de paiement par carte.

Modules de la Solution SelectSytem®



Source : S2M

Les principaux modules du progiciel monétique SelectSystem[®] se présentent comme suit :

Application Terminal		
Catégorie	Module	Description du module
Application Terminal	Application TPE	Application installée sur le TPE pour implémenter les services en rapport avec le serveur TPE.
	Application Mobile (Java)	Application Java installée sur le téléphone pour implémenter les services en rapport avec le serveur mobile.
	Kit Commerçant	Kit Commerçants installé sur le site web du commerçant pour implémenter les services e-Commerce en rapport avec le serveur internet.

Switch		
Catégorie	Module	Description du module
Passerelles	VISA	Gère l'interface online avec VISA. Opère en tant qu'acquéreur et émetteur pour les deux protocoles supportés par VISA : Base I et SMS.
	MasterCard	Gère l'interface online avec MasterCard. Opère en tant qu'acquéreur et émetteur pour les deux protocoles supportés par MasterCard : CIS et MDS.
	AMEX	Gère l'interface avec AMEX. Opère en tant qu'acquéreur et émetteur en conformité avec les spécifications d'AMEX Globe GNS.
	JCB	Gère l'interface avec JCB. Opère uniquement en tant qu'acquéreur.
	Connectivité Banques	Quand SELECT System [®] est configuré en tant que Switch national/régional, cette passerelle est utilisée pour connecter les banques.
	Switch National/Régional	Gère la connexion avec le Switch national/régional. Elle est basée sur le protocole ISO 8583, et peut fonctionner en "single message" ou en "dual message" mode.
Interfaces	HOST	Gère la connectivité et l'échange de messages avec le HOST de la banque pour les services bancaires en temps réel.
	HSM	Gère la connectivité et l'échange de messages avec le/les HSM(s) pour l'autorisation et la personnalisation.
	SVI	Gère la connectivité et l'échange de messages avec un Serveur Vocal Interactif pour des services autonomes via SVI.
	Passerelle SMS	Gère la connectivité et l'échange de messages avec une passerelle SMS pour déclencher des messages SMS en sortie.
	Passerelle SMTP	Gère la connectivité et l'échange de messages avec une passerelle SMTP pour traitement et envoi des e-mails aux porteurs, commerçants ou/et les banques.
	Passerelle SNMP	Gère la connectivité et l'échange de messages avec une passerelle SNMP pour le monitoring de n'importe quel composant du Switch ou du CMS, basé sur le protocole SNMP.
Drivers	Serveur TPE	Gère les TPE, les demandes d'autorisation y émanant, le téléchargement des transactions ainsi que les paramètres.
	Serveur GAB	Gère les GAB, les demandes d'autorisation y émanant, le téléchargement des configurations ainsi que le monitoring des GABs.
	Serveur KIOSQUE	Gère les KIOSQUES, les demandes d'autorisation y émanant, le téléchargement des configurations ainsi que le monitoring des KIOSQUES.
	Serveur Mobile	Gère les terminaux mobiles, les demandes d'autorisation y émanant, le téléchargement des configurations ainsi que l'envoi de messages.
	Serveur e-commerce	Gère les Kits Commerçants, leurs mises à jour, les demandes d'autorisation e-commerce et les messages de réconciliation.
	Serveur d'Autorisation Centre d'Appel	Gère les demandes d'autorisation des centres d'appel et les transactions MOTO (Mail Order, Telephone Order).
Autres Modules	Switch & Autorisation	Traite plusieurs scénarii de demandes d'autorisation (On-line avec le Host, Stand-In, On-Behalf).
	Détection de la Fraude Online	Réalise la détection on-line des demandes d'autorisation suspectes et fournit les moyens pour prendre les actions nécessaires basées sur les règles de détection de la fraude.

Card Management System		
Catégorie	Module	Description du module
Multi-Institution	Configuration Multi-Institution	Gère une configuration multi-institution dans la même instance. Chaque institution a son propre ensemble de paramètres.
Acquisition	Gestion des Commerçants	Gère tous les aspects en rapport avec le marchand et la relation avec la banque acquéreur : Applications commerçant, terminaux, commissions, règlement, états ...
	Gestion de fidélité pour Commerçants	Gère la fidélité des Commerçants à travers des compagnes de fidélité à base de points et de récompenses.
Emission	Gestion des Porteurs	Gère le cycle de vie des cartes ; depuis la demande, la personnalisation, l'activation, l'annulation, ...
	Gestion du Débit	Gère les cartes de Débit.
	Gestion du Crédit	Gère les cartes Revolving et les cartes à Débit Différé.
	Gestion du Prépayé	Gère les cartes Prépayées (Cartes de Voyage, Cartes Internet, Cartes pour Jeunes, Cartes Cadeaux, Cartes Salaires, ...).
	Gestion des Cartes Islamiques	Gère les cartes Islamiques.
Compensation	VISA Base II	Gère la compensation avec VISA.
	MasterCard IPM	Gère la compensation avec MasterCard.
	Interface Batch AMEX	Gère la compensation avec AMEX.
	Interface Batch JCB	Gère la compensation avec JCB.
	Interface Batch avec Switch National/Régional	Gère la compensation avec le Switch National/Régional.
	Interface Batch Host	Gère la compensation et le CIF avec la solution HOST de la banque.
Modules à Valeur Ajoutée	Détection de la Fraude Offline	Gère les règles de détection de fraude du côté de l'émetteur ainsi que l'acquéreur, comme recommandé par VISA et MasterCard, et facilite l'implémentation des actions correspondantes pour faire face ou limiter les cas de fraude.
	Réconciliation	Gère la réconciliation entre la banque et VISA et/ou MasterCard.
	Chargeback	Gère le cycle de vie des chargebacks.
	Gestion des Bonus Point	Gère la fidélité des Porteurs à travers des compagnes de fidélité à base de points et de récompenses.
	Scoring	Gère les programmes de Scoring statique ou/et dynamique appliqués respectivement aux applications ou/et clients.
	Crédit à la Consommation	Gère le paiement par carte de crédit basé sur les versements de mensualités fixes.
	Recouvrement	Gère le cycle de vie du recouvrement.
	Application Capture	Gère la saisie automatique des applications et leur validation.
	Transfert d'Argent	Une solution de transfert d'argent Multi-réseaux, Multi-services, Multi-canaux et Multi-devises.
	Gestion des Alertes	Génère différents types d'alertes sur différents niveaux basé sur les protocoles SMS ou/et SMTP.
	Solution Pétrolière	Une solution de gestion des cartes pétrolières.
	E-Voucher & E-TopUp	Gère les Vouchers électroniques sur plusieurs e-canaux (TPE, GAB, Téléphone, Internet).
	3D-Secure	Implémente l'architecture 3D-Secure conformément aux exigences de VISA et MasterCard.
	Business Intelligence	Un outil de datawarehouse utilisé pour générer des statistiques et des rapports décisionnels.
	Front-Office Porteur	Un site web créé pour les porteurs leur permettant de réaliser des opérations liées à leurs cartes.
	Paiement de factures Multi-canal & Multi-opérateur	Permet aux clients de payer leurs factures en utilisant différents canaux de distribution (GAB, TPE, Téléphone, Internet...). Le module peut supporter plusieurs factures.

Ces modules de Select System sont intégrés par S2M selon le besoin spécifique de chaque client.

La combinaison de ces modules permet d'offrir des solutions verticales adressant les besoins spécifiques d'un secteur d'activité souhaitant mettre en place une solution monétique (exemple : solutions clés en main pour les pétroliers pour la gestion des paiements par cartes privatives).

Par ailleurs, SelectSystem® apporte plusieurs innovations à la fois techniques et fonctionnelles :

- Version « native » EMV : SelectSystem® a été entièrement développé (2002) pour l'utilisation des cartes à puce sur la base des spécifications EMV lesquelles permettent une sécurisation accrue des transactions, et une gestion des cartes multi-applications permettant le co-branding.
- Version multi-banques, multi-émetteurs, multi-cartes, multi-protocoles, multilingue et multi-devises
- Produit complet : Select System® répond à la totalité des besoins en matière de paiement électronique conformément aux souhaits de chaque client, les modules peuvent en effet être acquis séparément.
- Produit modulaire : Select System® permet d'offrir des solutions adaptées aux besoins immédiats des clients et de les accompagner dans leur développement futur en leur fournissant de nouveaux modules.
- Produit industrialisé : Ce qui se traduit par une meilleure gestion des versions clients et une optimisation des charges d'intégration et de maintenance.
- La conception de SelectSystem® permet la prise en compte de spécificités propres à chaque client.
- En terme d'exploitation, SelectSystem® a l'avantage d'être rapide à mettre en œuvre et à déployer grâce notamment à la version intranet. La mise en place de SelectSystem dure 6 mois en moyenne.
- Produit basé sur architecture : utilisant des outils de développement avancés orientés objet permettant le déploiement en mode WEB (outil Oracle) ainsi que la base de données Oracle. Cette architecture moderne permet de traiter de façon indépendante et totalement intégrée les différentes disciplines nécessaires au métier.

III.1.2. Solutions verticales

Les modules Select System peuvent être packagés différemment pour des secteurs cibles tels que les pétroliers les opérateurs télécoms, les plates-formes e-commerce, etc....

III.1.3. Applications TPE

En tant que vendeur à valeur ajoutée agréé de l'un des principaux fabricants de TPE à savoir Ingenico, S2M commercialise un ensemble d'applications permettant de satisfaire différents besoins du marché, notamment : paiement par carte bancaire, porte-monnaie électronique, e-voucher, fidélité, etc.

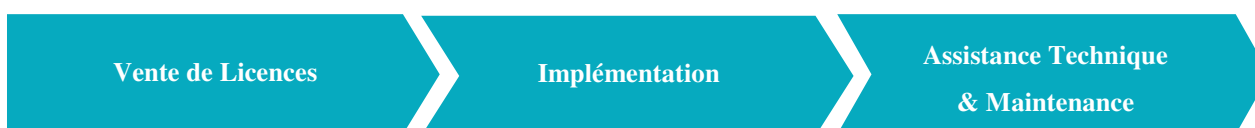
A titre d'exemple, sur le marché marocain, S2M fournit le CMI en matériel et applications TPE Ingenico installés chez les commerçants affiliés.

III.1.4. Prestations de Services

S2M propose à ses clients une solution pour leurs problématiques de paiement électronique qui se traduit par la fourniture du progiciel Select System et des services associés à savoir le conseil, l'implémentation, l'intégration, l'assistance technique ainsi que la maintenance.

Les prestations de services regroupent l'ingénierie monétique, l'intégration et la maintenance.

Contrat Classique SelectSystem®



Source : S2M

Le schéma ci-dessus présente les différentes étapes quant à l'acquisition, l'implémentation et l'assistance technique relatives à la Solution SelectSystem®.

La vente de licence consiste en la commercialisation de la solution Select System® et de la promotion de l'offre S2M à travers les prestations d'avant-vente.

L'implémentation du produit auprès des clients porte sur les points suivants :

- L'étude de convergence entre les besoins du client et le progiciel permet d'identifier les développements spécifiques pour chaque client ;
- L'installation du produit et son paramétrage ;
- La formation des utilisateurs et les tests d'intégration ;
- Les certifications du site du client auprès des Organismes de Paiement Electronique et / ou des centres monétiques nationaux ;
- La mise en production et l'assistance au démarrage.

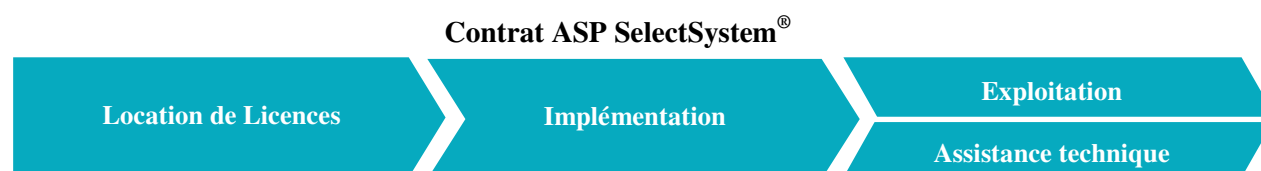
L'assistance technique et la maintenance sont caractérisées par un service réactif aux sollicitations d'intervention portant sur deux volets :

- La mise à disposition d'une adresse e-mail unique pour toutes les demandes d'interventions des clients et d'un numéro Hotline pour les cas d'urgence
- L'envoi systématique d'un accusé de réception précisant la référence de la demande et d'un rapport hebdomadaire des interventions de maintenance ;

III.1.5. ASP

Ce service consiste à offrir au client une solution monétique globale qui assure l'intégration, la maintenance et l'hébergement dans les serveurs de S2M selon un modèle de facturation correspondant au volume traité.

Le schéma ci-dessous présente les trois composantes du service ASP offert par S2M.



Source : S2M

Cette offre permet ainsi au client une économie relative aux investissements matériels et humains. Elle comprend :

- La connexion à distance sécurisée ;
- La supervision du système et exécution des traitements grâce au module « Batch Monitoring » de Select System en charge de la supervision du traitement. Toutes les interfaces online de Select System sont supervisées par un autre module « Interface Monitoring » ;
- La sécurisation des données stockées, traitées et acheminées en utilisant le cryptage au niveau de la base de données, des fichiers d'échanges avec les différents acteurs et au niveau du réseau.

III.2. POLE PRODUCTION

En plus d'être un fournisseur de solution monétique, S2M offre d'autres services à travers son pôle production. Trois activités peuvent être détaillées comme suit :

- La personnalisation des cartes ;
- La personnalisation des chèques et lettres de change normalisées ;
- Fourniture et maintenance des TPE ;
- L'éditique.

III.2.1. Personnalisation des cartes

L'offre « personnalisation des cartes » permet en particulier aux institutions financières d'externaliser cette activité en toute sécurité grâce à la prise en charge de la gestion de la chaîne logistique (approvisionnement, stock, livraison, etc.) par S2M.

Le processus de personnalisation des cartes couvre les étapes suivantes :

- Assistance à la conception des cartes
- Assistance à la certification des cartes auprès des organismes concernés (CMI, Visa ou MasterCard);
- Suivi de la fabrication et de la livraison ;
- Réception et contrôle des données de production du client par transfert sécurisé de fichiers ;
- Traitement informatique des données de production (paramètres /profil, clés de cryptage);
- Personnalisation graphique et codification des cartes (piste magnétique et à puce EMV) ;
- Mise sous plis des cartes dans un document personnalisé ; ;
- Génération et livraison aux clients des codes confidentiels (mailers) dans le respect des normes internationales de sécurité et de confidentialité ;

Le standard EMV a pour objectif une utilisation généralisée de la puce permettant notamment une sécurité accrue pour les porteurs, les commerçants et les émetteurs de cartes.

S2M propose également son conseil en terme de migration des cartes existantes vers la norme EMV. Ce conseil porte sur les aspects suivants :

- Définition de la stratégie de migration des cartes existantes vers la norme EMV ;
- Définitions des produits cartes à émettre ;
- Analyse de l'impact de la mise en place de l'EMV sur le système d'information et sur le système monétique ;
- Assistance lors des différentes phases du projet de migration ;

III.2.2. Personnalisation des Chèques et Lettres de Change Normalisées

La personnalisation des chèques et LCN consiste en l'impression des données clients, des données bancaires et du code barre identifiant le chèque ou la LCN. Cette personnalisation se fait en environnement sécurisé et permet d'offrir ainsi aux organismes financiers une solution globale et fiable leur permettant d'externaliser complètement cette activité.

Le processus de fourniture de ces prestations couvre les étapes suivantes :

- Assistance à la conception des vignettes chèques,
- Suivi de la fabrication et de la livraison ;
- Fourniture de documents sécurisés aux normes internationales ;
- Gestion du stock (vignettes, intercalaires et couvertures) dans un local sécurisé ;
- Prise en charge des données par transfert sécurisé de fichiers ;
- Personnalisation de chèques ;
- Façonnage automatique des chéquiers ;
- Personnalisation des lettres-chèques ;
- Tri et conditionnement ;
- Livraison en véhicules sécurisés.

Des contrôles spécifiques sont rigoureusement effectués au cours du processus de production, notamment :

- Des contrôles relatifs à l'intégrité des données reçues, à la qualité d'impression et à l'intégrité des carnets.
- Des contrôles de conformité. Il s'agit de l'analyse, par échantillonnage de chèques personnalisés, de la qualité du marquage CMC 7 et de l'intégrité des données, avec un système qualifieur.

III.2.3. Editique

Relevés de comptes bancaires, avis d'opérations, relevés de cartes de fidélité, factures, mailings marketing divers, enquêtes, bulletin de paie... autant de documents qu'une entreprise doit régulièrement produire et envoyer en masse, à destination de ses clients, fournisseurs, collaborateurs, partenaires ou actionnaires.

L'externalisation de l'activité éditique génère pour l'entreprise des gains de productivité et des économies, la libérant ainsi d'investissements lourds et de contraintes logistiques.

Le processus de fourniture de ces prestations couvre les étapes suivantes :

- Prise en charge des données par transfert sécurisé de fichiers ;
- Conception et personnalisation des documents avec insertion de l'ensemble des éléments de personnalisation : textes, graphiques, images, codes à barre...
- Edition : impression à grand débit avec possibilité de regroupement de différents documents relatifs à un même destinataire ;
- Mise sous plis selon divers formats et insertion de documents pré-imprimés (Flyers, brochures publicitaires...)
- Affranchissement et dépôt du courrier auprès des services postaux ;
- Gestion des retours courriers.

Des contrôles spécifiques sont rigoureusement effectués au cours du processus de production :

- Des contrôles automatiques d'intégrité du traitement par scannerisation des plis affranchis ;
- Des contrôles d'intégrité des documents par l'utilisation des codes OMR ;
- La comptabilisation des gâches.

L'activité de mise sous plis est effectuée dans des locaux sous contrôle vidéo dont les accès par badge sont contrôlés et autorisés exclusivement pour le personnel du service concerné. Les accès au système informatique de production et aux fichiers clients sont gérés par une politique de sécurité rigoureuse (habilitations / application, mot de passe,...). Tous les documents en rebut sont détruits en fin de production (broyeur / destructeur papier). L'ensemble des fichiers sont sauvegardés de manière sécurisée et sont détruits dans un délai défini par le client.

La phase d'édition consiste en la mise en conformité des données des fichiers clients reçus via la plateforme de « Transfert et traitement » et leur acheminement vers les différents systèmes d'édition.

Description du processus Editique

▪ Description de la phase d'édition :

Le contrôle qualité fait partie intégrante de chaque étape du processus d'édition. Une fois traité et mis à disposition des opérateurs d'édition, un premier test d'édition est lancé afin de contrôler la conformité des données et de l'image avec le dossier technique du client. Une fois confirmée l'opération d'édition à haut débit du lot est lancée.

La création et la composition des documents avec l'ensemble des éléments de personnalisation sont assurées au préalable avec le client (texte ou graphique dynamique, image, code à barres, etc).

▪ Description phase de mise sous plis :

La phase de mise sous plis consiste à réaliser l'insertion automatique et à haut débit des documents édités sous plis (enveloppe) par client avec insertion de pré imprimés (flyers) éventuels.

La gestion et le contrôle de l'insertion des documents se font via une reconnaissance optique de marquage (OMR) qui permet la distinction des différents documents à insérer par pli.

Le tri et le regroupement des plis par destination en sortie des machines de mise sous plis permettent une distribution plus rapide par les services postaux.

▪ Description de la phase d'affranchissement :

Faisant partie intégrante de la phase de mise sous plis, cette étape consiste à imprimer le timbre postal sur chaque pli.

Le montant de l'affranchissement dépendra du poids de chaque enveloppe (nombre de documents insérés). Les systèmes utilisés sont directement connectés aux systèmes de mise sous plis ce qui permet un traitement rapide et entièrement automatisé.

Les courriers retournés par les services postaux sont saisis et listés (par code à barre) pour être traités puis retournés au client.

III.2.4. TPE

Aujourd'hui, S2M se positionne comme le seul distributeur des TPE Ingenico au Maroc. S2M assure de ce fait les prestations suivantes :

- Vente des TPE Ingenico
- Installation et déploiement des TPE
- Maintenance
- Téléchargement des applications TPE

III.2.5. Autres Prestations

S2M assure également d'autres prestations personnalisées à la demande de ses clients :

- **Extranet** : S2M a conçu un Extranet sécurisé permettant aux clients de prendre connaissance à tout moment, de l'état de leurs commandes de cartes et de chèques jusqu'à leur livraison, ainsi que des statistiques de production (volumes, délais...).
- **Mise sous plis automatique des cartes**: Ce service permet la personnalisation d'une lettre au format A4 par client (porteur), la vérification de la concordance avec la carte, le collage de la carte, le pliage et la mise sous enveloppe.
- **Livraison en agence** : S2M peut gérer à la demande de ses clients la logistique de livraison des cartes en agence, libérant ainsi les banques des contraintes de distribution.
- **Impression Laser des codes confidentiels (Pin Mailers).**

S2M fait appel à une société externe pour disposer d'agents de sécurité qui assurent une présence 24h/24 et 7j/7. L'infrastructure de sécurité est gérée par le responsable technique du centre de production qui sous traite la maintenance des différents systèmes à des sociétés spécialisées sous contrat.

IV. LA BASE CLIENTS

Avec une présence dans plus de 25 pays, la société S2M dispose d'un large portefeuille clients la propulsant parmi les leaders du marché des moyens de paiement électroniques en Afrique et Moyen-Orient.

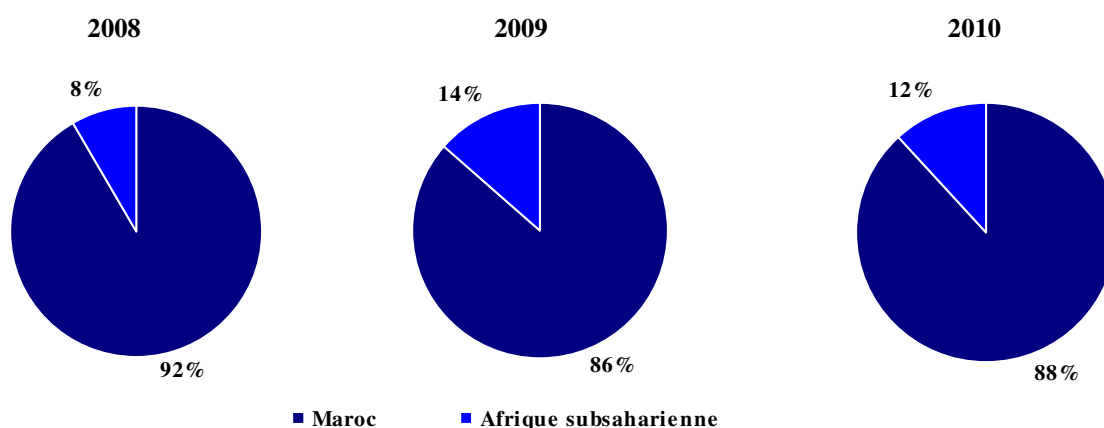
Grâce au portefeuille clients important en Tunisie, S2M a créé en 2008 une filiale locale (S2M Tunisie) offrant des services « solution » identiques à ceux offerts par S2M. Cette filiale a été créée afin d'offrir un service de qualité et de proximité sans recourir à des partenaires externes, elle permet en plus l'assistance technique sur place des clients tunisiens de S2M.

En plus de ses marchés historiques, S2M prospecte le marché Européen notamment à travers la pénétration de la France avec un nouveau contrat signé en 2008. L'expérience capitalisée à partir de ce contrat permettra à S2M de développer son activité dans d'autres pays de l'Europe.

En 2010, S2M a remporté un contrat d'implémentation de sa solution monétique en Asie (Inde) et compte renforcer son positionnement dans cette région en se basant sur une stratégie de diversification géographique des marchés.

La carte suivante schématise la base clientèle de S2M à travers le monde et met l'accent sur sa filiale nouvellement créée en Tunisie :

Répartition du chiffre d'affaires des activités Production par zone géographique



Source : S2M

S2M réalise près de 40% de son Chiffre d'Affaires à l'international notamment en Afrique et au Moyen-Orient où le groupe jouit d'une notoriété remarquable. Ces deux régions drainent plus de 80% du chiffre d'affaires global à l'export.

Le graphique ci-dessus montre une forte domination des institutions financières dans le portefeuille clients de S2M avec 60% de son chiffre d'affaires global.

Grâce à une solution monétique modulaire et paramétrable, S2M favorise une diversification de ses activités et déploie des efforts considérables pour renforcer sa présence dans divers secteurs à savoir la poste, les pétroliers et la biométrie.

Le CMI est par ailleurs client de S2M qui lui fournit les produits suivants : TPE, applications TPE et la maintenance.

IV.1. POLE SOLUTIONS

A travers sa solution SelectSystem® modulaire et paramétrable, S2M a réussi au fil des années à renforcer son positionnement au Maroc et à l'échelle régionale et ceci grâce à une stratégie de développement géographique et une innovation produits répondant aux évolutions du secteur des solutions monétiques.

L'évolution du nombre de nouveaux contrats signés par zone géographique par la société sur la période 2006-2010 se présente de la manière suivante :

Zones Géographiques	2006	2007	2008	2009	2010
AFRIQUE	5	5	5	6	4
MOYEN ORIENT	3	1	1	1	3
ASIE	3	1	-	1	2
EUROPE	-	-	1	-	2
Total	11	7	7	8	11

Source : S2M

Par ailleurs, sur la période observée (2006 – 2010), il n'y a pas eu de perte de contrat.

Le tableau ci-dessus présente une concentration des contrats de S2M essentiellement en Afrique et au Moyen Orient avec sept (7) nouveaux en 2010. Par ailleurs, il convient de signaler que chaque référence peut être à la base de plusieurs projets.

Sur les 11 nouveaux contrats 2010, sept (7) contrats ont été signés avec des nouveaux clients S2M.

L'évolution du chiffre d'affaires de S2M n'est pas corrélée à l'évolution du nombre de nouveaux contrats. La facturation des contrats est généralement étalée sur plusieurs exercices.

S2M dispose d'un large portefeuille clients au niveau national et international. Les principaux clients de S2M contribuent de la manière suivante au Chiffre d'Affaires (en milliers de dirhams) :

Entité	CA H.T. 2008	% CA H.T. Global (Non retraité)	Entité	CA H.T. 2009	% CA H.T. Global	Entité	CA 2010	H.T.	% CA H.T. Global
CBS	7 841	6%	ICBM	9 351	6%	INFOTECH INTERN	4 663		3%
ECARD	3 321	3%	CBS	6 891	5%	BRED	3 649		3%
BAMIS	2 634	2%	CTNE	2 855	2%	CIM	2 786		2%
AIB	2 683	2%	INFOTECH INTERN	5 148	3%	MEPS	2 637		2%
BRED	2 018	2%	RAW BANK	3 656	2%	CAB	2 623		2%
GULF BANK	2 010	2%	CIM	3 536	2%	BNP	2 373		2%
IBY	1 546	1%	YFSC	1 594	1%	DJAZAIR	2196		2%
UBCI	1 462	1%	UNIVERSAL BUSINESS	1 580	1%	RAW BANK	1 988		1%
LC2	1 263	1%	CFH	1 548	1%	KIB	1 784		1%
EBS	1 228	1%	BIAT	1 507	1%	AFRILAND	1 784		1%
Total	26 006	21%	Total	37 666	26%		26 483		19%

Source : S2M

Les termes de facturation octroyés aux clients varient selon la nature des prestations fournies :

Licences

- 40% à la signature
- 40% Recette Provisoire
- 20% Recette Définitive

Prestation de services

- 50% à la Commande/ Signature du Contrat
- 50% Recette Provisoire

Intégration de nouveaux modules

- De même que la vente de licence

Ventes de matériel

- 100% à la commande

Maintenance

- Annuel début de période

Outsourcing

- Redevance initiale à la souscription
- Redevance annuelle : 50% du minimum garanti en début de période et régularisation à la fin de chaque trimestre en fonction des consommations réelles.

Les délais de paiement sont généralement de 60 jours fin de mois de facturation

IV.2. POLE PRODUCTION

A travers son Pôle Production spécialisé dans la personnalisation des Cartes, Chèques, Lettres de Change Normalisées et Editique, S2M est leader sur le marché national en terme de personnalisation de cartes, fournissant ainsi les plus grandes banques de la place financière marocaine.

S2M a développé son activité Personnalisation des Cartes au niveau de l'Afrique assurant ainsi la fourniture de cartes de paiement à diverses entités de la région.

L'évolution de l'activité Production relative aux exercices 2008-2010 est reprise dans le tableau suivant :

En KMAD	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10
Cartes*	47 250	60 872	29%	65 834	8%
- Clients Locaux ¹⁷	43 324	52 289	21%	57 721	10%
- Clients Etrangers	3 926	8 583	>100%	8 113	-5%
Chèques	6 406	5 679	-7%	3 501	-38%
Editique et MSP*	4 929	5 688	19%	4 257	-28%
Numérique	2 114	182	-97%	-	-100%
Total*	60 699	72 423	19%	73 591	2%

(*)Hors affranchissements

Source : S2M

Sur la période 2008-2010, le nombre de clients par zone géographique se présente comme suit

		2008	2009	2010
Cartes	Maroc	19	19	19
	International	15	20	24
	Total	34	39	43
Chèques	Maroc	11	11	9
Editique	Maroc	9	11	11

La personnalisation des cartes représente l'activité principale du pôle production. Le pôle Production de S2M compte 14 clients réguliers locaux et 24 clients réguliers étrangers constitués essentiellement de banques.

Les clients non réguliers sont généralement des sociétés de crédit à la consommation, des compagnies de telecom, des pétroliers, des compagnies aériennes pour des commandes irrégulières et dont le cycle d'émission de cartes ne représente pas un caractère récurrent.

En 2010, S2M réalise près de 88% de son chiffre d'affaires en matière de personnalisation de cartes au niveau national, le reliquat étant principalement enregistré en Afrique. S2M dispose d'un portefeuille clients regroupant les principales banques de la place financière marocaine.

La forte concurrence dans les activités chèques et éditique s'est traduite par la baisse des prix et par conséquent la baisse du chiffre d'affaires de ces activités.

L'activité Numérique a été abandonnée au premier semestre 2009, suite à la non reconduction par S2M du principal contrat de cette activité.

¹⁷ Comprend en outre, les principales institutions financières de la place, d'autres clients pour les cartes privatives, de fidélité et cartes télécoms

Le volume de production de cartes sur la période 2008-2010 se présente comme suit:

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Cartes personnalisées pour les clients marocains :						
Cartes bancaires	1 880 353	1 996 352	2 600 343	2 918 590	3 825 054	4 045 472
Cartes pour les pétroliers	7 776	3 139	3 029	10 549	11 617	3 595
Autres cartes (eGov, santé, fidélité...)	7 517	8 887	9 124	25 294	48 458	35 110
Cartes personnalisées pour les clients étrangers :						
Cartes bancaires	17 869	32 931	75 245	111 886	161 310	274 017
Marché Global	1 913 515	2 041 309	2 687 741	3 066 319	4 046 439	4 358 194

Les principaux clients du pôle Production de S2M contribuent de la manière suivante au Chiffre d’Affaires (en milliers de dirhams) :

Entité	CA H.T. 2008	% CA H.T. Global (Non retraité)	Entité	CA H.T. 2009	% CA H.T. Global	Entité	CA H.T. 2010	% CA H.T. Global
ATW	14 743	12%	BCP	17 343	12%	ATW	20 070	14%
BCP	12 314	10%	ATW	12 445	8%	BCP	20 045	14%
BMCE	7 217	6%	SG	9 570	6%	BMCI	7 585	5%
BMCI	6 275	5%	BMCI	7 996	5%	BMCE	6 649	5%
SG	5 489	5%	BMCE	7 997	5%	POSTE MAROC	5 989	4%
CMI	5 143	4%	CDM	6 222	4%	CDM	5 808	4%
CDM	4 467	4%	CMI	4 771	3%	SGMB	4 857	3%
POSTE MAROC	3 803	3%	POSTE MAROC	3 945	3%	CMI	3 321	2%
CIH	2 261	2%	CIH	2 463	2%	CAM	2 455	2%
CAM	2 054	2%	CAM	2 228	2%	EQDOM	1 927	1%
TOTAL	63 766	52%	TOTAL	74 980	51%	TOTAL	78 706	55%

Source : S2M (En KMAD)

Les termes de paiement octroyés aux clients demeurent les mêmes quelle que soit la nature des prestations fournies :

Personnalisation des cartes - 100% à 60 jours fin du mois

Personnalisation de chèques et lettres de créance certifiées - 100% à 60 jours fin du mois

Editique - 100% à 60 jours fin du mois

Source : S2M

V. LES PARTS DE MARCHE

Le groupe S2M opère dans un marché très compétitif au niveau national et international et se positionne parmi les leaders des moyens de paiement sur les régions Afrique, et Moyen Orient. Ce positionnement peut être expliqué par une politique commerciale très développée et par la qualité de la solution SelectSystem grâce à son caractère flexible et évolutif.

En effet, S2M jouit d'une expertise notable dans les métiers de la solution monétique assurant ainsi une notoriété au niveau international notamment dans la région Afrique/Moyen-Orient.

La qualité de ses produits et les prestations fournies sont à la pointe de la technologie ; comme en témoigne la confiance que lui portent différentes entités à travers le monde durant toutes ces années.

Pour l'activité Production, S2M a pu se positionner en tant que leader en terme de personnalisation de cartes au niveau national.

V.1. POLE SOLUTION

REGION	PRINCIPAUX CONCURRENTS
MAROC	HPS, M2M, TELEPAC
AFRIQUE DU NORD	ACI, HPS, BULL
AFRIQUE FRANCOPHONE	HPS, CLEAR2PAY, M2M
AFRIQUE ANGLOPHONE	ACI, POSTILLION, CR2, OPUS, HPS, M2M
MOYEN ORIENT	ACI, CSFI, VISIONPLUS, TPS, POSTILLION, CR2, RS2, OPENWAY, CTL, HPS
RESTE DU MONDE	ACI, CLEAR2PAY, OPENWAY, CTL, COMPUSPLUS, SMARTVISTA, NOMADSOFTWARE, VISIONPLUS, POSTILLION, CR2, OPUS

V.1.1. Marché de l'Afrique de l'Ouest

L'UEMOA est une zone intégrée constituée de huit pays membres : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

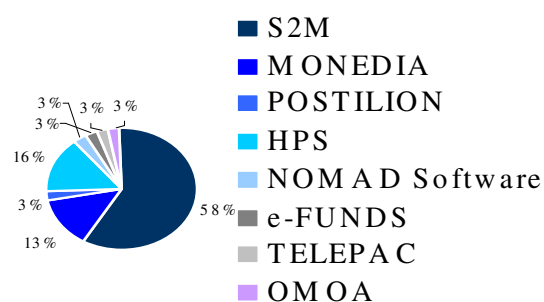
Les marchés monétiques nationaux des pays de l'UEMOA (l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine) sont pour la plupart à l'état embryonnaire et caractérisés par une absence d'interbancaire et d'interopérabilité entre les systèmes existants, cependant leur potentiel d'évolution pour les services monétiques est important. Par ailleurs, le marché de l'Afrique de l'Ouest caractérisé par un très faible taux de bancarisation (6% à 7%).

A ce jour, le GIM-UEMOA regroupe soixante quatre (64) banques, établissements financiers et postaux de l'UEMOA dont 22 utilisent la solution SELECT System®.

Une structure de gouvernance de la monétique régionale a été créée en février 2003, sous forme de GIE dénommée le « Groupement Interbancaire Monétique de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine » (GIM-UEMOA). Cette structure a pour principale mission d'assurer la réglementation et la normalisation du système monétique interbancaire.

Le graphique ci-dessous présente les parts de marché relatives à cette région pour les institutions

Parts de marché 2010 en Solution Monétique en Afrique de l'Ouest



Prestataire	Nombre de références
S2M	22
POSTILLON	1
HPS	6
NOMAD Software	1
ATOS	0
e-FUNDS	1
TELEPAC	1
OMOA	1

Source : S2M

V.1.2. Marché de l'Afrique du Nord

S2M opère sur le marché de l'Afrique du Nord où elle est présente dans les pays suivants : Maroc, Algérie, Tunisie et Libye. S2M jouit essentiellement en Tunisie d'une notoriété remarquable et se positionne en tant que leader sur ce marché.

Classement des principales banques tunisiennes selon le Total Bilan et le PNB

Banques	Total de Bilan En Milliers de \$	PNB En Milliers de \$	Prestataire monétique
Banque Internationale Arabe de Tunisie	4 603 664	196 133	S2M
Banque Nationale Agricole (BNA)	4 213 837	180 161	HPS
Banque de l'Habitat de Tunisie	3 867 998	139 017	S2M
Amen Bank	3 015 742	104 869	S2M
Arab Tunisian Bank	2 853 391	93 262	S2M
Attijari Bank Tunisie	2 593 951	110 370	S2M
Banque de Tunisie	1 952 189	99 148	Solution Interne
Union Internationale de Banques (UIB)	1 801 211	78 098	S2M
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	1 320 837	69 045	S2M

Source : Jeune Afrique édition spécial finance 2010

Sur les neuf établissements bancaires cités ci-dessus, S2M compte sept références. Par ailleurs, il est à noter que l'organisme « Poste Tunisienne » utilise la Solution SelectSystem® délivrée par S2M.

La part de marché de S2M dans les institutions financières en Tunisie (9 banques, la Poste et le centre monétique) évolue de la manière suivante sur la période 2008-2010 :

	2008	2009	2010
Clients S2M	7	7	8
Autres prestataires	4	4	3
Total	11	11	11

Source : S2M

V.1.3. Marché marocain

Sur le secteur bancaire, la solution S2M est utilisée par deux institutions majeures de la place marocaine

Le tableau suivant présente les prestataires de solutions monétiques des banques marocaines au 30 juin 2011 :

Banques	Solution Utilisée	Prestataire
Attijariwafa Bank	Magix	M2M
Banque Centrale Populaire	PowerCard	HPS
BMCE	Magix/PowerCard	M2M/HPS
BMCI	Select System	S2M
SGMB	PowerCard	HPS
Crédit du Maroc	Select System	S2M
Crédit Immobilier et Hôtelier	PowerCard	HPS
Crédit Agricole du Maroc	PowerCard	HPS
Poste Maroc	PowerCard	HPS
Centre Monétique Interbancaire	PowerCard	HPS

Source : S2M

L'activité ASP enregistre une forte croissance grâce à la vente de licences aux pétroliers ainsi que la vente de matériel TPE.

Sept références pétrolières marocaines utilisent une solution monétique délivrée soit en interne soit par des fournisseurs de solutions comme S2M.

Le tableau ci-dessous présente les solutions utilisées par les pétroliers au Maroc au 30 juin 2011 :

Références	Solution Utilisée	Prestataire	Année de signature du contrat	Prestataire
Afriquia	Solution interne	-		-
Total	Solution interne	-		-
Shell	PowerCard	HPS		HPS
Oilibya	Select System	S2M	2009	S2M
CMH	Select System	S2M	2005	S2M
Petrom	Select System	S2M	2004	S2M
Ziz	Select System	S2M	2004	S2M

Source : S2M

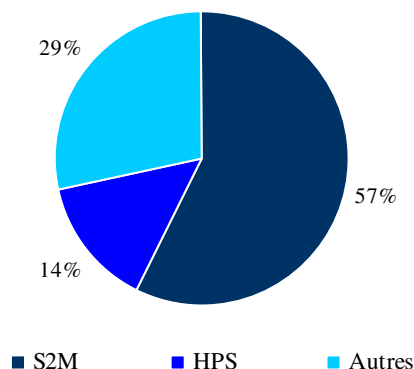
Sur le marché des solutions monétiques délivrées aux pétroliers au niveau national, S2M ressort leader avec 57% de parts de marché en 2010.

L'évolution des parts de marché de l'activité solutions de S2M sur le marché marocain se présente comme suit :

Références	2008	2009	2010
Banques, centres monétiques	10	10	10
Pétroliers	7	7	7
Total	17	17	17
<i>Dont S2M, banques</i>	<i>4</i>	<i>2</i>	<i>2</i>
<i>Dont S2M, pétroliers</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>4</i>

Source : S2M

Parts de marché 2010 en Solution Monétique pour les pétroliers au Maroc



Source : S2M

Le segment Pétroliers contribue à 6% du chiffre d'affaires des activités Solutions en 2010

Pour la vente de TPE, S2M a fourni le marché marocain en 2010, 3380 TPE contre 2520 TPE en 2008 et 2093 TPE en 2009.

V.2. POLE PRODUCTION

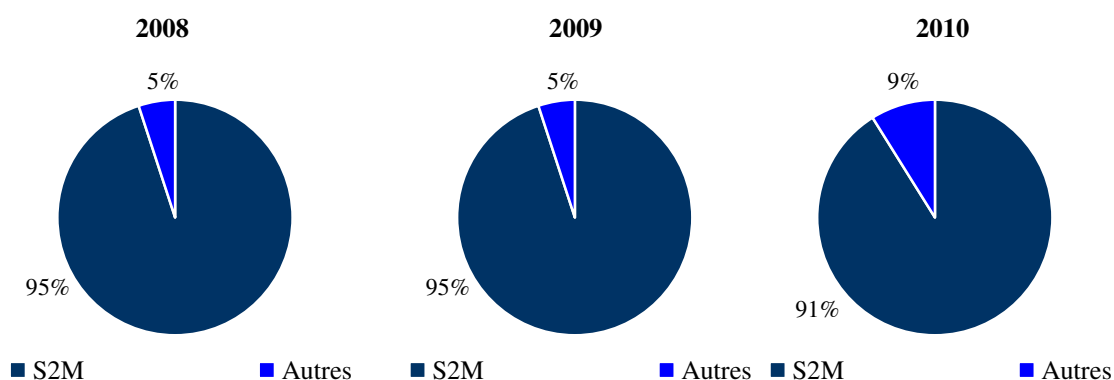
REGION	PRINCIPAUX CONCURRENTS
MAROC	NETPS, FINACARD (EX. JPS)
AFRIQUE FRANCOPHONE	GEMALTO, OBERTHUR

V.2.1. Activité Personnalisation des cartes

S2M jouit d'un positionnement notable sur le marché de la personnalisation des cartes de paiement au niveau national. A cet effet, la société détient 91% de parts de marché lui assurant ainsi une position de leader sur ce secteur d'activité.

	2008	2009	2010
Cartes personnalisées pour les clients marocains :			
Cartes bancaires	2 918 590	3 825 054	4 045 472
Cartes pour les pétroliers	10 549	11 617	3 595
Autres cartes (eGov, santé, fidélité...)	25 294	48 458	35 110
Concurrence	160 000	76 500	380 500
Part de marché S2M au Maroc	95%	98%	91%
Marché Global			
Cartes personnalisées pour les clients étrangers :			
Cartes bancaires	111 886	161 310	274 017
Marché Global	3 066 319	4 046 439	4 358 194

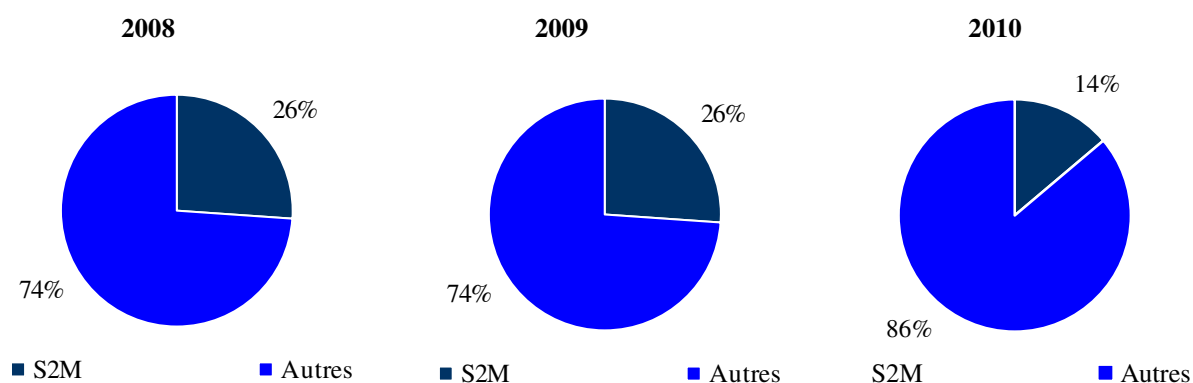
Parts de marché pour l'activité de personnalisation des cartes au Maroc



Source : S2M

V.2.2. Activité Personnalisation des Chèques et LCN

Parts de marché pour l'activité de personnalisation des chèques et LCN



Source : S2M

A travers son site de production hautement sécurisé et conforme aux standards internationaux, S2M assure l'activité personnalisation de Chèques et Lettres de Change Normalisées.

	2008	2009	2010
Volume S2M (nombre de vignettes)	26 095 000	26 740 000	13 335 000
Concurrence (estimation)	75 000 000	80 000 000	80 000 000
Part de marché S2M	26%	26%	14%

Source : S2M

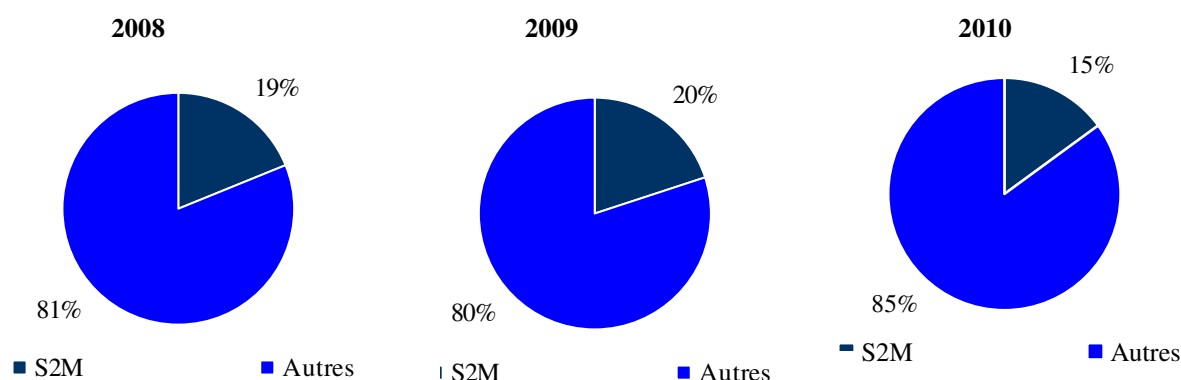
NB : Ces volumes incluent les vignettes Chèques & Lettres de Change

V.2.3. Activité Editique

	2008	2009	2010
Volume S2M	17 475 539	19 800 000	14 900 000
Concurrence (estimation)	75 000 000	80 000 000	82 000 000
Part de marché S2M	19%	20%	15%

Source : S2M

Parts de marché pour l'activité Editique



Source : S2M

Le centre de production de S2M est certifié ISO 9001 Version 2008. Il est équipé de moyens matériels et logiciels de pointe.

Dans un secteur d'activité fortement dominé par des concurrents internationaux, S2M renforce son positionnement grâce à une capitalisation d'expérience acquise au fil des années. Ainsi en 2010, S2M dispose de 15% de parts de marché pour l'activité Editique même si cette activité ne constitue pas un axe de développement pour la Société.

V.3. POLITIQUE DE RECOUVREMENT DES CREANCES

Le déclenchement de la procédure de recouvrement à la suite d'un impayé se fait sur plusieurs étapes :

- 1-Relance téléphonique ou écrite par le service recouvrement ;
- 2-Visite directe chez les clients marocains par le responsable de recouvrement et par les chefs de projet pour les clients étrangers ;
- 3-Intervention de la direction générale si nécessaire.

De plus, des réunions périodiques entre les commerciaux et les chefs de projets sont programmées par pôle et par région afin de discuter des problèmes de recouvrement et de proposer un plan d'action.

VI. POLITIQUE COMMERCIALE ET MARKETING

VI.1. POLITIQUE MARKETING

S2M se positionne comme pionnier des solutions monétiques à l'échelle nationale et internationale et place le client au centre de sa stratégie de croissance. De ce fait, le marché cible de la société comprend toutes les activités potentiellement utilisatrices du paiement électronique principalement les secteurs financier (Banques, assurances...), pétrolier et télécom.

La politique marketing de S2M est fondée d'une part sur la connaissance du marché (identifications, opportunités, veille technologique) et d'autre part sur la mise en place d'actions et de programmes pro-actifs destinés à tirer le meilleur profit des potentialités du marché.

La connaissance du marché repose sur un travail permanent de collecte d'informations auprès des utilisateurs finaux. Pour y parvenir, S2M s'appuie sur sa filiale en Tunisie ou sur son réseau de partenaires tels que :

- **AMWAL**, Syrie
- **ICBM**, Côte d'Ivoire
- **PRESTATECH**, Côte d'Ivoire

L'objectif de ces partenariats est le renforcement et le développement du volume d'affaires notamment pour le pôle Solutions dans ces pays et leurs régions.

L'ensemble des actions menées fixe les objectifs commerciaux, mesure et contrôle les réalisations.

Les moyens et outils marketing de la société se présentent comme suit :

- Présence ciblée aux salons et séminaires de la monétique, nationaux et internationaux (**Cartes Paris ; Cards MiddleEast Dubai ; Cartes Afrique Maroc ...**) ;
- Publicité presse destinée à engendrer la demande : « Jeune Afrique » et « Union des banques Arabes » ... ;
- Supports médiatiques à travers des publications spécialisées (Sites Web de Visa et MasterCard, Nilson Report, etc...) ;
- Présentations commerciales et formations techniques sur les différents thèmes de la monétique. Ces interventions sont soit organisées par des partenaires soit par S2M ;
- Incentives internes et/ou externes destinées à motiver les forces de ventes.

Pour 90% de ses produits, S2M fixe les prix de vente en fonction de sa politique commerciale et des prix généralement pratiqués. Néanmoins certains clients peuvent bénéficier de remises.

VI.2. POLITIQUE COMMERCIALE

La politique commerciale de S2M a la responsabilité directe de la force de vente composée d'ingénieurs d'affaires et de commerciaux.

Dans ce sens, S2M a mis en place deux circuits de distribution : un circuit direct et un circuit indirect.

VI.2.1. Le circuit direct

Pour une plus grande efficacité, la force de vente est segmentée par zone géographique. Chaque zone est gérée par un ingénieur d'affaires.

Les ingénieurs d'affaires sont sélectionnés en fonction de leurs compétences commerciales et techniques pour capter des prospects ou des nouvelles demandes clients. Des incitations commerciales sous forme de bonus (1% brut du total du CA Licence et Prestations) sont régulièrement proposées pour dynamiser les ventes.

Chaque ingénieur d'affaires restitue un Pipeline Commercial qui fait l'objet d'une réunion hebdomadaire avec la direction pour :

- Revoir l'historique des propositions commerciales ;
- Etudier les nouvelles opportunités et calculer leur probabilité de réalisation ;
- Analyser les remontées de besoins des clients récurrents ;
- Réorienter l'ingénieur d'affaires vers des entreprises potentiellement intéressées par les produits de la société.

VI.2.2. Le circuit indirect

Ce circuit consiste en une approche directe avec le réseau des partenaires cités ci-dessous :

- Les apporteurs d'affaires : Ces partenaires apportent une assistance commerciale à S2M moyennant une commission. Cette dernière varie entre 2% et 10% du prix de la licence.
- Les partenaires technologiques : NCR, Bull, Wincore, Ingenico.
- Les partenaires distributeurs: Ces partenaires disposent généralement de produits s'adressant au même secteur d'activité ou disposent d'une capacité d'intégration du produit SelectSystem® dans le système d'information du client final. Les commissions des distributeurs varient entre 10% et 30% du prix de vente de la licence.

Globalement, les contrats signés avec des partenaires sont des contrats à long terme (un à trois ans reconductible une fois).

VII. HISTOIRIQUE

La société S2M propose une offre produit couvrant toute la chaîne de paiement électronique allant de la solution aux moyens de paiement et passant par les TPE.

S2M a capitalisé une expérience notable durant ces dernières années. C'est dans ce sens que S2M fût la 1ère entreprise à avoir lancé une plateforme de paiement Internet en Afrique. La plate forme de paiement internet, lancée en 2000, est une solution permettant aux clients d'effectuer les achats sur internet via l'utilisation des cartes bancaires ou des cartes prépayées dédiées à cet usage.

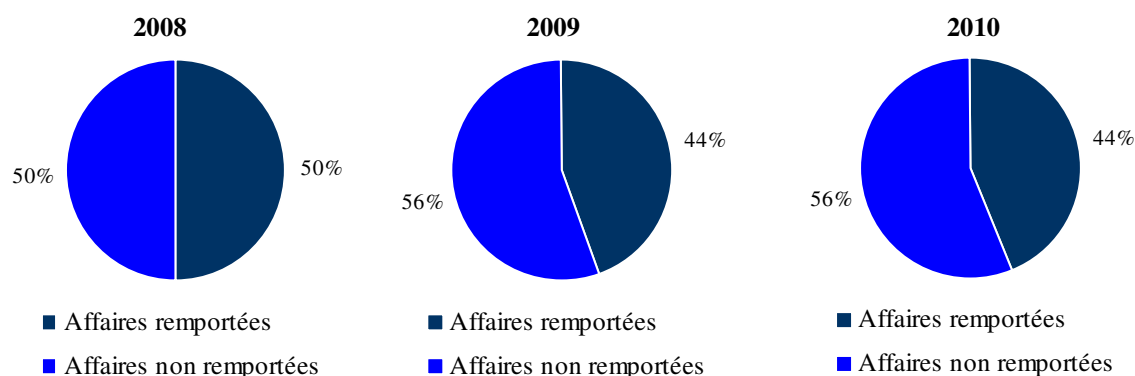
A travers des équipes spécialisées dédiées à la Recherche et Développement, S2M fût le 1er éditeur de solution monétique sous UNIX (DownSizing).

Sur le volet certification, S2M a obtenu la certification CMMI niveau 2 et devient ainsi le 1er fournisseur de solution monétique à obtenir la certification CMMI® niveau 2 dans la région Afrique/Moyen-Orient et l'un des premiers dans le monde entier. Le CMMI (modèle intégré du niveau de maturité) est une approche interdisciplinaire d'ingénierie des systèmes couvrant les compétences et processus techniques et managériaux. Le CMMI est avant tout un référentiel d'évaluation de la capacité à gérer et terminer un projet correctement, proposant nombre de bonnes pratiques liées à la gestion, au développement et à la maintenance d'applications et de systèmes. Ces bonnes pratiques sont regroupées en 24 processus, eux mêmes regroupés en 5 niveaux de maturité du moins élevé (1) au plus élevé (5).

S2M adopte une stratégie de diversification géographique et sectorielle mettant en avant l'innovation produit et la veille technologique.

Le graphique ci-dessous présente le nombre d'affaires remportées par S2M pour les années 2008, 2009 et 2010 en ce qui concerne les Solutions monétiques.

Affaires remportées VS affaires non remportées



Source : S2M

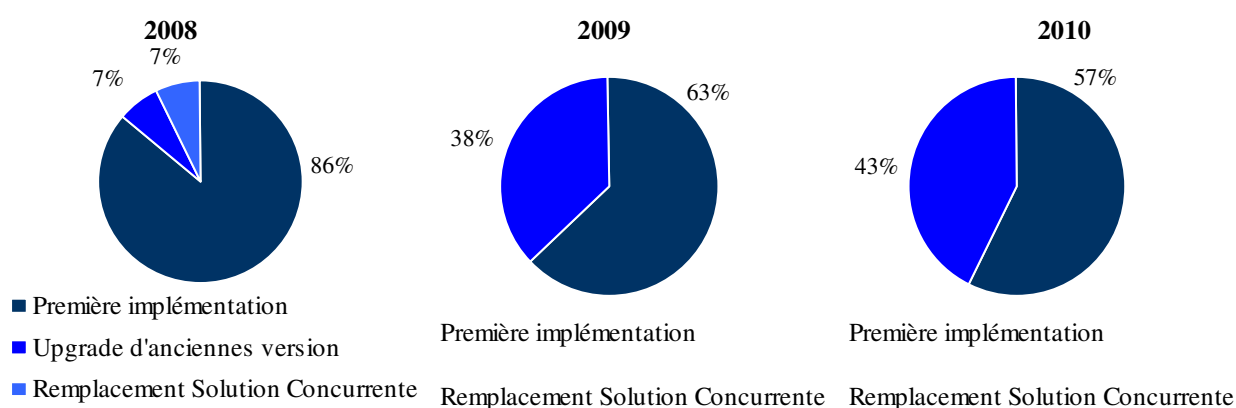
En 2010, S2M a répondu à 25 appels d'offres au niveau national et international, l'entreprise a réussi à concrétiser 11 contrats soit 44% du nombre total des affaires.

En 2009, S2M a répondu à 18 appels d'offres au niveau national et international, l'entreprise a réussi à concrétiser 8 contrats soit 44% du nombre total des affaires.

En 2008, S2M a répondu à 20 appels d'offres au niveau national et international, l'entreprise a réussi à concrétiser 10 contrats soit 50% du nombre total des affaires.

La typologie des contrats concrétisés par S2M en 2010 est schématisée dans le graphique ci-dessous :

Typologie des contrats concrétisés



Source : S2M

S2M propose différents services à ses clients en terme de solutions monétiques : nouvelle implémentation de la solution SelectSystem®, actualisation d'anciennes versions Select System (MultiXpac) et remplacement de solutions concurrentes.

L'intégration de la solution SelectSystem® dans le cadre d'un nouveau contrat représente 57% du total des contrats de S2M en 2010.

S2M renforce son positionnement d'une manière permanente sur ce secteur d'activité ce qui lui a permis de remplacer des solutions installées chez certains clients à hauteur de 43% du total des contrats concrétisés.

Le tableau suivant présente les principales références de S2M en termes de moyens de paiement :

Références	Secteur d'activité	Pays	Nature du Projet
	Banque	France	• La BRED – Banque Populaires a choisi de compléter sa solution existante développée en France par la mise en place d'un back office monétique fourni par S2M plus complet et répondant aux exigences internationales VISA et MasterCard • Solution S2M couvrant la France et les filiales en Asie Pacifique de la BRED
	Pétrolier	Maroc	• Gestion externalisée du paiement électronique à travers la prestation ASP de S2M couvrant le paiement, le programme fidélité et le crédit au profit de Oilybia sur 3 pays (Maroc, Sénégal et Côte d'Ivoire) • Ce projet inaugure le développement international de la solution ASP
	Poste	Tunisie	• S2M a fourni une plateforme monétique qui a permis à la poste tunisienne d'être pionnière notamment dans le e-commerce et les cartes prépayées dans la région MENA
	Centre de traitement bancaire	Jordanie	• Acquéreur unique Visa dans le pays, ce centre interbancaire ayant Visa International comme actionnaire a déployé la solution complète S2M • Succès commercial pour Visa car il a pu émettre plus de 1,2 million de carte (taux de pénétration supérieur à 25%)
	Banque Régionale	Afrique Occidentale	• Cette banque régionale couvrant les 8 pays de la région UEMOA a déployé la solution S2M dans l'ensemble de ces pays • La solution a permis au groupe BRS de se positionner avec une carte unique et d'améliorer le taux de pénétration auprès d'une clientèle d'entreprises

Source : S2M

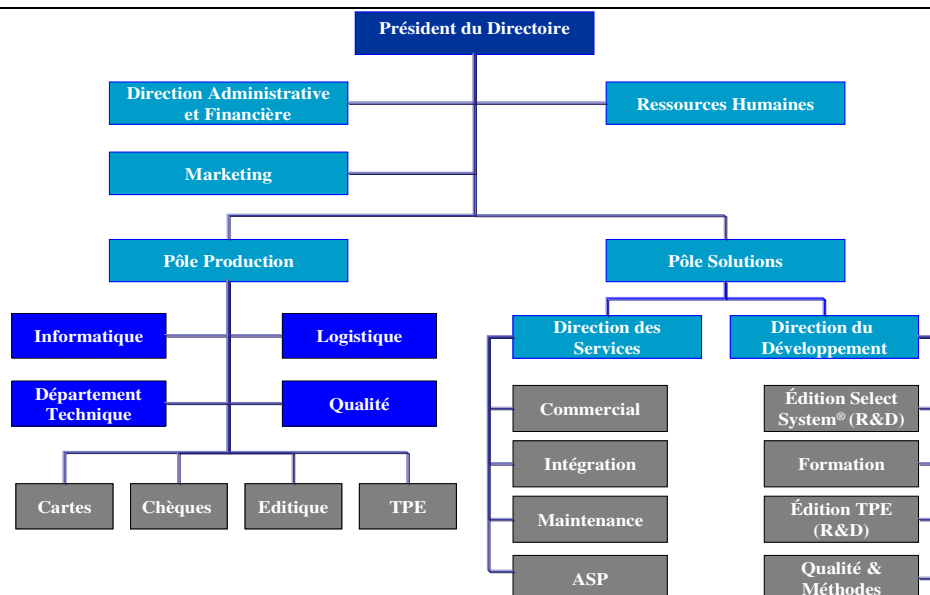
Partie VI

ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES

I. ORGANISATION

I.1. ORGANIGRAMME DE LA SOCIETE AU 31/05/2011

L'organigramme fonctionnel de S2M se présente comme suit :



Source : S2M – Organigramme 31.05.2011

L'organisation de S2M s'articule autour deux pôles opérationnels : le pôle Production et le pôle Solutions, de deux départements : marketing et ressources humaines et d'une direction administrative et financière. Dans un souci d'efficience fonctionnelle, l'ensemble des processus et des tâches à accomplir au sein de ces pôles sont répartis en différentes catégories fonctionnelles associées chacune à un département.

I.2. FONCTIONS TRANSVERSALES

I.2.1. Direction Administrative et financière

La direction Administrative et Financière a pour mission de piloter et participer activement à la gestion des différentes entités de S2M et d'assurer la communication interne de la société dans les principaux domaines qui suivent :

- la gestion de la comptabilité et des ressources financières.
- le pilotage des aspects logistiques et juridiques ;
- la production et la communication dans les délais des reportings, états de synthèse, déclarations fiscales. Les reportings sont réalisés et communiqués au Conseil de Surveillance trimestriellement.
- Production des budgets annuels sur la base des prévisions de chiffre d'affaires et d'investissements estimés par chaque pôle.
- l'entretien d'un contact optimal avec le Conseil de Surveillance, les organismes sociaux, les commissaires aux comptes et l'administration fiscale ;
- la consolidation des besoins en moyens financiers, humains et matériels nécessaires à la réalisation des objectifs.

Par ailleurs, le Directeur Administratif et Financier est :

- membre du Directoire et assure de ce fait la préparation des reportings trimestriels et annuels avec les autres membres du directoire.
- Secrétaire du conseil de surveillance et assiste de ce fait aux réunions du conseil.

Le directoire présente le reporting selon une fréquence trimestrielle.

S2M dispose d'un manuel de procédures comptables tel que prévu par la loi.

Suivi du contrôle interne

Le suivi du contrôle interne se fait de la manière suivante :

Cycle Achats :

- S'assurer que tous les achats font l'objet d'un bon de commande, d'un bon de livraison et d'une facture en bonne et due forme avant paiement,
- Lettrage et analyse des comptes fournisseurs,
- Les investissements dont la valeur dépasse le plafond fixé pour les statuts pour le directoire sont approuvés par le Conseil de Surveillance,
- Inventaire physique trimestriel de tous les stocks du Pôle Production,
- Existence d'un système d'accès hautement sécurisé répondant aux normes internationales et faisant l'objet d'audits externes réguliers.

Les stocks de cartes, vignettes chèques et vignettes LCN sont personnalisés par client.

Cycle Ventes

Pour le Pôle Production :

- S'assurer que les factures sont émises sur la base d'ordres de production ou de commandes émanant des clients.

Pour le Pôle Solutions :

- S'assurer que les factures sont émises sur la base de Procès Verbaux de réception,
- S'assurer que les factures de ventes émises sont justifiées par des contrats dûment signés pour les nouveaux projets et de commandes pour les nouvelles demandes.
- Arrêté et valorisation trimestriels des stocks des projets en cours par la DAF sur la base des contrats en cours et des taux d'avancement selon la méthode d'avancement.

Lettrage et analyse périodiques des comptes clients,

Mise à jour régulière de la balance âgée.

Cycle Paie :

- Tout recrutement fait l'objet de l'expression de besoin par la direction concerné et d'un contrat de travail dûment signé par le Président du Directoire,
- Traitement mensuel de la paie sur la base des éléments fixes prévus dans le contrat de travail et des éléments variables (primes, heures supplémentaires, remboursement de frais, etc.) transmis par les supérieurs hiérarchiques et approuvés par le président du Directoire,
- Vérification du Journal de paie par le DAF,
- Approbation et signature des virements par le Président du Directoire,
- Paiement exclusivement par virement bancaire.
- Analyse périodique des comptes de la paie,
- Mise en place d'un système de pointage.

Trésorerie :

- Etablissement des états de rapprochement bancaires,
- Délégation de Signature plafonnée des paiements pour le DAF,
- Signature non limitée pour le Président du Directoire.

Contrôle de Gestion

Mise en place d'un service de contrôle gestion.

I.2.2. Département ressources humaines

Le responsable des ressources humaines rend compte au directeur financier et est en charge de :

- la gestion administrative du personnel (salaires, primes et avantages sociaux) ;
- l'administration du personnel (suivi des recrutements et des départs, formalités administratives auprès de l'administration du travail et des organismes sociaux) ;
- la gestion des emplois, gestion des effectifs et des compétences.

Par ailleurs, la gestion des carrières se fait à travers:

- **L'intégration**: assurée par le directeur responsable;
- **La formation** d'une durée de un mois en interne afin de familiariser les nouveaux collaborateurs avec leur cadre de travail ;
- **Le système de parrainage** permettant d'accompagner les collaborateurs d'une manière permanente ;
- **Le système d'évaluation** annuelle par le responsable afin de faire le point sur les points forts et les points faibles du collaborateur durant l'année écoulée et suggérer éventuellement une évolution de carrière;

I.2.3. Département marketing

Le département Marketing a pour mission d'assurer l'avant vente, la communication et la gestion du réseau de S2M.

Dans ce cadre, ses principaux domaines d'activité sont :

- La réalisation des conceptions et développements des offres techniques ;
- La conduite des études et des analyses techniques, la proposition des mesures et actions destinées à l'amélioration continue de l'offre de S2M ;
- La mesure de la satisfaction des clients, à travers des enquêtes et des questionnaires envoyés au client, pour suggérer la politique commerciale de S2M ;
- L'animation et coordination des activités de la force de vente et le contrôle de leur réalisation (voir partie Politique commerciale et marketing);
- La vérification de la cohérence des stratégies de communication pour l'ensemble des activités ;
- La contribution à la promotion de l'image de marque de la société ;
- La préparation du budget et la réalisation du reporting des activités commerciales.

En outre, le département Marketing s'occupe de la veille concurrentielle et technologique et du lancement des nouveaux produits en collaboration avec la Direction du Développement.

La veille concurrentielle et technologique se fait via trois mécanismes :

- A travers la participation à des conférences, des salons et séminaires professionnels dédiés à la monétique : salon carte Paris, salon carte Afrique...etc
- A travers des partenariats : S2M étant membre de certaines associations internationales et participe donc aux différents forums organisés en tant que vendeur de solution.
- A travers des partenariats technologiques avec des fournisseurs (notamment Oracle, Thales, etc) qui proposent des équipements monétiques.

La société consacre un budget important à ses dépenses de Marketing. Au 31.12.2010, le budget Marketing et Communication s'élève à 3,13 millions de dirhams.

I.3. POLE SOLUTIONS

Le Pôle Solutions intervient sur le créneau des solutions monétiques à travers son logiciel SelectSystem® qui permet l'accomplissement de manière sécurisée des transactions de paiement et de retrait. Ce pôle est organisé en deux directions:

I.3.1. Direction des services

Le Département Commercial a pour mission :

- La commercialisation des produits et des services S2M ;
- La promotion de l'offre S2M à travers les prestations d'avant-vente ;
- La gestion des contrats et l'assistance du responsable du recouvrement rattaché à la direction administrative et financière dans la relance et le recouvrement des créances. Cette assistance dans le recouvrement est effectuée par l'ingénieur commercial responsable du compte concerné.

Le Département Intégration a pour mission d'implémenter le produit auprès des clients. Cette division, en contact direct avec le client, assure au titre de la mise en œuvre du produit :

- L'étude de convergence entre les besoins du client et le logiciel ;
- Les développements spécifiques pour le client ;
- L'installation du produit et son paramétrage ;
- La formation et les tests d'intégration ;
- Les certifications du site du client auprès des associations internationales ;
- La mise en production et l'assistance au démarrage.

Le Département Maintenance a pour mission d'offrir au client un service réactif aux sollicitations d'interventions dans le cadre des contrats de maintenance. Un dispositif a été mis en place dans ce sens et comprend :

- La mise à disposition d'une adresse e-mail unique pour toutes les demandes d'interventions des clients.
- L'envoi systématique d'un accusé de réception précisant la référence de la demande.
- La mise à disposition d'un numéro Hotline pour les cas d'urgence nécessitant une intervention immédiate.
- L'envoi d'un rapport hebdomadaire des interventions de maintenance.
- La mise en œuvre d'une ligne de télémaintenance, si le client le désire, pour une meilleure réactivité.

En terme de délai d'intervention, on distingue deux types de contrat maintenance :

- Les contrats standards : ils intègrent des délais de traitement de 48 heures et des délais de résolution d'incident de 96 heures ;
- Les contrats spécifiques : basés sur le principe « Service Level Agreement » (SLA) qui sont convenus et négociés avec le client en fonction de ses exigences et du budget alloué au contrat.

Au 31 Mai 2011, l'équipe maintenance comptait 10 collaborateurs.

I.3.2. Direction du développement

La direction du développement regroupe les activités de support interne et d'édition de tous les produits développés par S2M. Elle est organisée autour des entités suivantes:

- Département Edition SelectSystem®
- Département Edition TPE,
- Département Qualité & Méthodes
- Département Formation

Chaque entité est gérée par un responsable qui dispose d'une équipe dédiée pour la réalisation de sa mission selon les objectifs validés par le Directoire.

Le Département Edition SelectSystem® prend en charge le développement des modules standards de SelectSystem® ainsi que la maintenance évolutive et perfectible de la version standard. Afin de garantir la qualité et la compétitivité du produit, cette division doit intégrer toutes les évolutions :

- **fonctionnelles** de manière à développer de nouveaux modules permettant d'anticiper les évolutions majeures dans la monétique ;
- **réglementaires** dictées par les acteurs majeurs du domaine (Visa et MasterCard) ;
- **technologiques** de nature à améliorer les performances du produit ou ses critères de qualité (facilité d'utilisation, flexibilité, etc...).

Il est à préciser que la solution SelectSystem, commercialisée par S2M, est une suite logicielle qui contient plusieurs modules. Le développement sur SelectSystem correspond aux nouveaux modules intégrés à SelectSystem suivant les besoins des clients.

Le Département TPE

S2M intervient en tant que revendeur à valeur ajoutée du fabricant Ingenico. La société dispose d'un patrimoine riche en applications TPE répondant à tout type de besoins clients de différents secteurs d'activités (banques, pétroliers, commerce de détail, ...)

Le catalogue des applications est composé des solutions suivantes :

- Paiement bancaire par tout type de cartes à piste et à puce ;
- Porte monnaie électronique jetable et rechargeable ;
- Cartes de fidélité ;
- Transfert d'argent ;
- Recharge des comptes prépayés GSM ;
- Paiement de factures ;
- Gestion de parking.

Ces applications fonctionnent sur toute la gamme des TPE proposée par Ingenico.

Le Département Formation assure la conception et la vente aux clients de S2M, en dehors du cycle d'intégration, des prestations complémentaires de formation autour du produit selectSystem®.

Un plan de formation est défini en début de chaque année permettant l'accompagnement individualisé de toutes les ressources dans le développement des compétences. Ce plan s'articule autour de trois axes :

- Fonctionnel : formation métier et produit monétique ;
- Technique : formation sur les outils de développement et de gestion utilisés en interne ;
- Gestion : formation couvrant les aspects de gestion de projets, Qualité.

Oltre les missions pré-citées ci-dessus, la direction développement assure également la **veille technologique**. Elle a pour mission d'être à l'affût des nouveautés dans le domaine de la monétique pour permettre à la société de :

- se positionner en avant-première sur les opportunités offertes par les nouveaux concepts;
- proposer à ses clients un service réactif pour les mises à niveau obligatoires ;
- développer des compétences pointues, à jour par rapport aux dernières évolutions technologiques;
- se positionner au mieux vis à vis de la concurrence.

La veille technologique est assurée par la participation active aux différentes manifestations organisées et concernant le domaine monétique (forums, salons, séminaires). En effet S2M a noué des partenariats avec les acteurs majeurs opérant aussi bien dans le domaine technologique (Oracle, Constructeurs Serveurs, GAB, TPE, ...) que dans le domaine monétique (Visa, MasterCard, EMV, ...) lui permettant d'être à l'écoute des attentes du marché afin d'anticiper ses besoins par l'innovation.

Le département Qualité & Méthode veille sur le respect des procédures et des normes.

I.4. POLE PRODUCTION

Le centre de personnalisation des moyens de paiement et d'éditique a été construit en 2007 sur un terrain d'une superficie de 2 000m², nécessitant un investissement de 20 MMAD hors équipements de production. Auparavant, la production était basée dans des locaux situés au Parc de Oukacha, loués auprès de la société GDI (Gestion de Domaine Immobilier).

Le pôle production est organisé autour de quatre principaux départements :

- Département Cartes
- Département Chèque
- Département Editique
- Département TPE

Leader national dans la personnalisation de cartes bancaires et privatives, le pôle Production couvre les activités suivantes :

- La personnalisation des cartes;
- La personnalisation des chéquiers ;
- L'édition et la mise sous plis ;

Situé au cœur d'un espace industriel hautement protégé, le centre de production est équipé de caméras de vidéosurveillance 24h/24 et 7j/7, de détecteurs d'intrusion, de barrières infrarouge et de groupes électrogènes. En effet, construit sur des normes très strictes de sécurité, le centre est certifié par les organismes internationaux Visa et MasterCard.

Le centre de Production S2M est également certifié ISO 9001, version 2000 puis version 2008 en Janvier 2009, pour l'ensemble de ses processus de fabrication.

En relations directes avec les directions financières et marketing, le pôle Production regroupe une cinquantaine d'ingénieurs, techniciens et opérateurs, qualifiés et expérimentés travaillant dans les quatre unités opérationnelles suivantes :

- Département Informatique ;
- Département technique ;
- Département logistique ;
- Département qualité.

II. MOYENS HUMAINS

II.1. EFFECTIFS

En matière de ressources humaines, S2M veille à maintenir la cohésion sociale interne et l'adhésion de ses salariés aux valeurs de l'entreprise (le client au centre des préoccupations et la qualité des services) et à ses objectifs de performance. Sa politique est fondée sur la mobilisation de l'ensemble du personnel en leur offrant des conditions de travail et d'évolutions attractives.

II.1.1. Evolution et structure de l'effectif

L'effectif de S2M a évolué de 6,2% par an en moyenne depuis 2006 pour accompagner le développement de l'activité.

Le nombre de collaborateurs toutes catégories confondues passe de 117 personnes en 2006 à 149 personnes en 2010. Cette évolution est justifiée par la volonté de S2M :

- d'améliorer son efficacité opérationnelle et faire face à la concurrence ;
- d'adapter en permanence les emplois et les compétences nécessaires à la réussite des projets et à l'évolution des métiers tout en poursuivant une politique d'optimisation des ressources.

Au 31 décembre 2010, S2M emploie 149 personnes, soit un accroissement de 27% par rapport à fin 2006.

Catégorie	2006	2007	2008	2009	2010	TCAM
Cadres dirigeants	6	6	6	6	6	0%
Directeurs de projets	4	3	4	4	4	0%
Ingénieurs	39	49	45	55	58	10,4%
Commerciaux	7	7	8	7	12	14,4%
Opérateurs	37	39	42	42	43	4%
Techniciens	1	1	3	3	3	32%
Fonctions de Supports	23	20	19	19	23	3%
Total	117	125	127	135	149	6,2%
<i>Taux d'encadrement</i>	<i>47,9%</i>	<i>52%</i>	<i>49,6%</i>	<i>52,6%</i>	<i>53,7%</i>	

Source : S2M

La spécificité des métiers de S2M exige des ressources humaines qualifiées et un taux d'encadrement relativement élevé.

En ligne avec les exigences du secteur, l'organisation de S2M se caractérise par un taux d'encadrement important de près de 51,2 % en moyenne sur les cinq dernières années, traduisant une part importante occupée par les cadres et les ingénieurs dans l'effectif global de la société.

Les recrutements intervenus, sur la période considérée, concernent principalement les ingénieurs et les opérateurs, techniciens et fonctions de supports.

II.1.2. Répartition de l'effectif par pôle sur la période 2006-2010

	2006	2007	2008	2009	2010
Commun	19	17	17	15	18
Pôle Production	48	50	50	54	58
Pôle Solutions	50	58	60	66	73
Total	117	125	127	135	149

Source : S2M

II.1.3. Turn Over 2006 - 2010

Un effort singulier a été mis en œuvre sur les 5 derniers exercices en vue d'optimiser la structure des effectifs. Le tableau suivant récapitule le nombre de recrutements et de départs sur les cinq dernières années.

Libellé	2006	2007	2008	2009	2010
Effectif au 01/01	100	117	125	127	135
Recrutements	27	18	19	28	25
Départs	10	10	17	20	11
Effectif au 31/12	117	125	127	135	149

Source : S2M

Sur les cinq dernières années, le flux net¹⁸ ressort à 49 personnes, soit une moyenne de 10 nouveaux collaborateurs par année.

En 2009, les départs ont concerné essentiellement des jeunes lauréats dont le séjour dans l'entreprise n'a pas dépassé un an. Ils étaient 9 en 2008 et 7 en 2009 à quitter la même année. A cela s'ajoute la pression sur le marché de l'emploi suite à l'installation des sociétés de NTIC dans les zones offshores.

II.1.4. Répartition du personnel par ancienneté

La structure du capital humain par ancienneté, au 31 décembre 2010, se présente comme suit :

Ancienneté du personnel	Effectif	%
< à 1 an	23	15,4%
1 à 2 ans	35	23,5%
3 à 4 ans	20	13,4%
5 à 6 ans	9	6,1%
7 à 8 ans	6	4,0%
9 à 10 ans	9	6,1%
11 à 15 ans	21	14,1%
16 à 20 ans	17	11,4%
> à 20 ans	9	6,0%
Total	149	100%

Source : S2M

S2M réussit à consolider ses compétences humaines en fidélisant, avec succès, ses effectifs. En effet, 71 personnes ont une ancienneté minimale de cinq années, soit 47,7% de l'effectif.

Il est à noter que près de 17,4% de l'effectif est présent au sein de la Société de plus de 15 années. Cela constitue un élément important permettant de pérenniser le savoir-faire exigé dans le métier et sa transmission dans les meilleures conditions à la future génération de salariés afin d'accompagner le développement de la société.

II.1.5. Répartition du personnel par ancienneté en 2010

Tranches d'âge	Effectif	%
20-30 ans	48	32,2%
30-40 ans	55	36,9%
40-50 ans	30	20,1%
50 ans et plus	16	10,7%
Total	149	100%

Plus de 69% des salariés de S2M ont un âge inférieur à 40 ans.

¹⁸ Recrutements – départs

II.2. POLITIQUE SOCIALE

Dans le cadre de sa politique sociale, S2M offre des avantages et des conditions favorables à l'ensemble du personnel salarié. L'objectif de cette politique est de créer une véritable cohésion de l'ensemble des collaborateurs autour de la vision de l'entreprise et leur adhésion aux valeurs fondamentales de la société.

II.2.1. Rémunérations, primes et moyens de motivation

Les salariés de S2M sont payés sur une base mensuelle, ils jouissent en outre des primes, et avantages suivants :

Politique de recrutement

Le recrutement de nouveaux collaborateurs se fait sur la base du processus suivant :

- Expression des besoins par chaque département ;
- Présélection sur la base des CV recueillis ;
- Série d'entretiens (responsable opérationnel, directeur métier et directeur général)

Par ailleurs, le recrutement se fait via 2 voies :

- Par agence de recrutement ;
- Par des candidatures spontanées reçues par Internet et diffusées aux départements concernés

Primes

Prime relative à la force de vente : Prime annuelle basée sur la réalisation des objectifs commerciaux calculés sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires des nouveaux contrats après encaissements des premiers acomptes.

Prime pour les Cadres : Prime octroyée sur la base d'un système d'appréciation trimestrielle ou annuelle dépendamment de la fonction et du positionnement hiérarchique. Exemple : Pour les cadres de la maintenance, la prime est calculée sur la base des demandes de maintenance traitées et du délai de traitement.

Prise en charge partielle de la restauration

Le personnel du pôle production de S2M bénéficie de Chèques Repas de 440 DHS par mois après titularisation.

Pour le pôle solution et les fonctions support, le personnel bénéficie de chèques repas de 660 DHS par mois après titularisation.

Octrois de prêts au personnel

Les demandes de prêts pour motif personnel sont déposées au service social avant le 15 de chaque mois. Une commission regroupant le pôle des Ressources Humaines et la Direction Générale se réunit afin de délibérer sur les différents cas. Si le remboursement est effectué dans le courant de l'année, le prêt n'est pas soumis à intérêt. En cas de report sur l'exercice suivant, un taux débiteur, égal au taux facial supporté par la Société auprès de ses banquiers, est automatiquement appliqué.

II.2.2. Autres Avantages

La majorité des collaborateurs de S2M bénéficie d'un GSM pour garantir l'échange entre le personnel de la société et permettre au client de joindre son interlocuteur à tout moment.

Les collaborateurs bénéficient également d'une Carte carburant plafonnée en fonction des CSP.

II.3. POLITIQUE DE FORMATION

La gestion des compétences est un enjeu décisif pour la compétitivité de S2M. Dans un contexte d'ouverture du marché à la concurrence, la direction des ressources humaines met en place annuellement un plan de formation, afin d'accompagner les évolutions et les parcours professionnels de ses employés.

Les plans de formation concernent plusieurs domaines d'activités et sont proposés à toutes les catégories des collaborateurs.

Pour assurer ces différents plans de formation, S2M consacre annuellement près de un million de Dirhams au budget de formation.

Année	Nombre de formations	Nombre de participants ¹⁹	Budget (en KMAD)
2008	40	199	1 590,8
2009	26	133	871,25
2010	18	117	1 236,5

Source : S2M

Les nouvelles recrues de S2M effectuent des formations en interne pour une durée de un mois.

¹⁹ Le nombre de participants prend en compte le nombre de participants par formation, un salarié peut effectuer plusieurs formations la même année.

III. MOYENS TECHNIQUES

III.1. SYSTEMES DE GESTION

Les différents systèmes informatiques de gestion au sein de S2M sont présentés comme suit :

Logiciel	Fonctionnalités
Sage	Système comptable et de paie
Version Manager (VM)	Cycles de développement, d'intégration et de maintenance
Work Flow Team Track	▪ Interactions entre les différentes entités opérationnelles de S2M (Intégration, Maintenance, Edition) ▪ Extranet de maintenance
Microsoft Project Server	Gestion des projets
Portofolio	Planification et gestion de tous les projets d'intégration et d'édition
Système Intranet développé en interne	Communication interne : Gestion des aspects administratifs des ressources humaines et partage de l'information

III.2. SYSTEMES LIES À LA PRODUCTION

III.2.1. Solution Dexxis

Pour l'activité Personnalisation des Cartes, S2M utilise la solution Dexxis développée par Gemalto.

Dexxis est une solution complète de personnalisation de cartes, et plus particulièrement de cartes pour des puces au standard EMV, comportant plusieurs modules préconfigurés.

Le module préparation des données génère les données puce incluant les clés de cryptographie à travers un système de gestion des clés qui respectent les spécifications de Visa et MasterCard. Les fichiers de personnalisation sont ensuite formatés pour être transmis sur les machines de personnalisation des cartes. Enfin, le module pour la personnalisation électrique de la carte (piste/puce) permet de codifier les cartes.

III.2.2. Solution PReS

Pour l'activité Personnalisation des Chèques et Editique, S2M utilise la solution PReS fournie par PrintSoft. PReS est un progiciel pour la création et la production de documents personnalisés. Il permet de créer et de composer tout type de document, du plus simple au plus complexe, puis de l'imprimer ou de le distribuer par voie électronique.

Les documents issus de PReS (factures, relevés, décomptes, lettres marketing, etc.) peuvent inclure toutes sortes d'éléments variables : textes, graphiques dynamiques, images, codes à barres ou de façonnage, données externes et calculées.

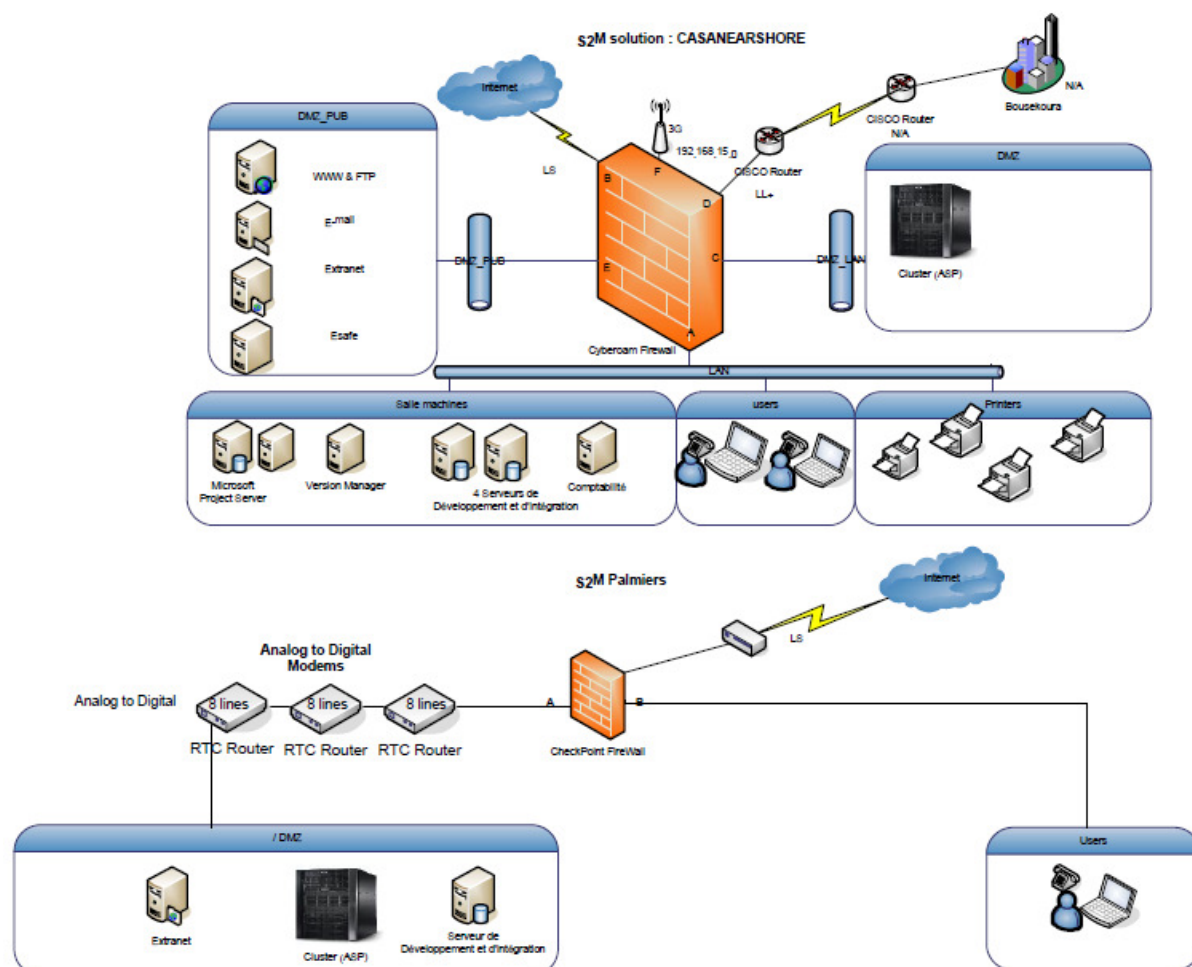
Les données en entrée déterminent, grâce à des traitements conditionnels, le contenu, la mise en page et la présentation de documents entièrement dynamiques.

III.2.3. Serveurs de développement du pôle Solution

L'environnement technique de S2M est constitué de :

- Deux clusters pour l'exploitation de l'activité Application Service Provider (ASP) ;
- Des serveurs de développement et d'intégration permettant aux équipes techniques de gérer les différentes versions et installations du progiciel SelectSystem® ;
- Des serveurs pour héberger les outils SERENA, Microsoft project server, Sage, Messagerie, sites web, intranet, firewall, antivirus et contrôle d'accès, ...
- L'Infrastructure réseau LAN et WAN (LS, RNIS et ADSL).

L'architecture du système d'information de S2M se présente comme suit :



III.2.4. Système de protection des données

Le système de protection des données est bâti sur 3 niveaux :

- Les disques durs des serveurs sont dupliqués (mirroring). En cas de panne d'un disque dur son image prend la relève ;
- Les sauvegardes sur supports externes quotidiennes et périodiques. Les supports externes sont stockés dans un coffre fort sécurisé ;
- Des copies des supports externes sont échangées régulièrement avec le site de S2M production.

Aussi, les différentes versions des codes sources sont gérées et archivées par l'outil de gestion : Version Manager de SERENA. S2M peut à tout moment régénérer les sources codes à partir de cet outil.

IV. GESTION DE PROJETS

La gestion de projets occupe une place prépondérante dans l'organisation de S2M.

En effet, S2M adopte une démarche méthodique visant à structurer, assurer et optimiser le bon déroulement du projet et visant sa bonne réussite.

Dès l'obtention d'une nouvelle référence ou l'expression d'une nouvelle requête émanant d'un client existant, S2M procède par planification et budgétisation du projet afin de maîtriser et piloter les risques y afférents et atteindre le niveau de qualité souhaité.

Une distinction de la nature du projet est faite (Pôle Production/Pôle Solution) afin d'allouer les ressources nécessaires et mettre en place un comité de pilotage chargé du suivi de ce projet.

IV.1. POLE SOLUTION

Ce pôle est chargé de la gestion de projet portant sur l'implémentation de la solution monétique **Select System[®]** ou l'incorporation de nouveaux modules de celle-ci.

Chaque nouveau projet comporte trois principales étapes :

- Etude préalable et Etablissement du Plan Assurance Qualité ;
- Développements spécifiques ;
- Installation et Implémentation de la solution SelectSystem[®].

IV.1.1. Etude préalable et Etablissement du Plan Assurance Qualité

Cette étape consiste en la détermination et le recensement des besoins du client. Pour ce faire des réunions de travail sont programmées avec les différentes personnes concernées avec les objectifs suivants :

- Présentation et description fonctionnelle des différents modules de la solution SelectSystem[®] ;
- Compréhension en détail des besoins fonctionnels du client ;
- Etablissement du Plan Assurance Qualité (PAQ).

Tout projet de nouvelle implémentation de la solution Select System ou intégration d'un nouveau module doit faire l'objet d'un Plan Assurance Qualité.

Ce plan a pour objectif d'exposer les dispositions répondant aux besoins ou aux exigences spécifiques du projet, de mise en oeuvre et d'intégration de la solution monétique SelectSystem[®].

L'objet du Plan Assurance Qualité est de décrire les pratiques, les moyens, l'organisation et la chronologie des activités liées à la qualité et spécifiques à la réalisation du projet.

Les règles et procédures décrites dans ce Plan Assurance Qualité assurent un niveau élevé de qualité pour tous les participants impliqués dans le projet. Elles sont mises en place pour minimiser les déviations, et évaluer les résultats atteints lors d'échéances spécifiques tout au long du cycle de vie du projet.

Elles assurent la détection des erreurs et des dysfonctionnements suffisamment tôt pour anticiper par des actions préventives ou correctives.

IV.1.2.Développements spécifiques

Cette phase débute après l'établissement du Plan Assurance Qualité conjointement avec le client. Elle porte notamment sur les éléments suivants :

- L'environnement du nouveau client est créé afin que les développements nécessaires puissent être réalisés ;
- Les adaptations spécifiques demandées par le client sont détaillées ;
- Le planning du projet est élaboré et validé avec le client ;
- Les adaptations spécifiques sont développées, testées et validées par l'équipe de projet ;
- Une validation globale de la solution est effectuée pour s'assurer que l'assemblage et le fonctionnement des différents modules permettent d'obtenir des résultats de fonctionnement conformes aux spécifications du PAQ.

IV.1.3.Installation et Implémentation de la solution SelectSystem®

L'installation et l'implémentation de la solution chez le client constituent la dernière phase du projet et visent principalement la réalisation des éléments ci-dessous :

- Installation de la base de données et validation de l'environnement technique ;
- Installation et validation de la solution chez le client par l'équipe projet ;
- Tests d'intégration SelectSystem® avec des acteurs externes tels que MasterCard, Visa...etc
- Formation client ;
- Tests de recette réalisés par le client ;
- Assistance aux certifications (MasterCard, Visa, etc.) ;
- Mise en production de la solution.

A l'issue de la clôture du projet, un suivi régulier est assuré par l'ingénieur d'affaires affecté au client. Il s'assure notamment de la bonne marche de la solution ainsi que le traitement des réclamations suite à l'utilisation de celle-ci. Ce suivi fait en effet partie des termes du contrat.

Le plan qualité du pôle solutions communiqué au client est un plan qualité standard qui est par la suite personnalisé en concertation avec le client une fois que le projet a démarré.

IV.2. POLE PRODUCTION

La prise en charge des projets « clients » est assurée pour chaque activité par un Chef de Projet désigné par le Chef du Département Opérationnel concerné (Carte, chèque ou éditique, TPE).

Dans le cadre de son système de management de la qualité (ISO9001) tous les projets sont traités sur la base de procédures standards déjà documentées. Pour prendre en compte les spécifications particulières à chaque projet, des instructions spécifiques sont définies, documentées et diffusées en collaboration avec le Département Qualité.

Les procédures opérationnelles documentées identifient notamment :

- Les modes opératoires et pratiques à appliquer,
- Les instructions spécifiques,
- Les critères de bonne exécution des opérations (contrôles, enregistrements et identification de la traçabilité).

Les étapes de gestion de projet suivies par le pôle production sont énumérées de la manière suivante :

- 1- Elaboration des contrats ;
- 2- Réception des demandes ;
- 3- Traitement des demandes ;
- 4- Production des livrables (Cartes, Chèques, Editique) ;
- 5- Livraison et facturation ;
- 6- Evaluation de la satisfaction du client.

Les moyens mis en œuvre pour évaluer l'efficacité des processus de réalisation sont définis dans des tableaux de bord.

Par ailleurs, pendant la phase de mise en œuvre, le client nomme un Chef de Projet qui est l'interlocuteur principal du Chef de Projet désigné par S2M.

Au niveau de S2M, deux personnes sont nommées :

- Le Chef du Département comme interlocuteur privilégié qui assurera la relation au quotidien avec le client et fera l'interface entre le client et les équipes de production de S2M
- Le Chef de projet qui va conduire la phase initiale de mise en place et apportera toute l'assistance nécessaire pendant la période de démarrage

Le Chef de Département et le Responsable Qualité assurent le lien permanent entre les interlocuteurs désignés des clients et les services opérationnels S2M. Ils collectent toutes les informations nécessaires à la planification des productions et assurent le suivi de production, jusqu'au reporting final auprès des clients.

Outre ces équipes opérationnelles, une équipe de développement informatique et de gestion des outils de production assurent, notamment :

- Les développements informatiques nécessaires aux traitements et à la production ;
- L'administration des bases de données ;
- L'administration des outils informatiques de production, ainsi que la gestion du réseau Télécom.

Plan Qualité

Conformément aux exigences de sa certification ISO 9001, version 2008, S2M propose la mise en place, au démarrage des contrats, d'un Plan Qualité propre aux applications et aux productions définies. Il est annexé au contrat de prestation.

L'ensemble des traitements réalisés dans le cadre de la production pour les clients est régi par des procédures décrites dans ce Plan Qualité.

PARTIE VII

LES MOYENS & RESSOURCES

I. RECHERCHE & DEVELOPPEMENT

Au travers de son département Edition Select system, S2M considère l'innovation comme un des fondamentaux permettant de dynamiser sa stratégie de croissance au niveau national et international.

Ce département travaille en étroite collaboration avec les départements qualité, commercial et production et a pour missions majeures :

- La réalisation de recherches et des études en amont pour anticiper la demande du marché ;
- La conception de nouveaux produits ;
- Veiller à ce que la solution **SELECT System®** réponde en permanence aux réglementations nationales et internationales.

La politique budgétaire de S2M alloue annuellement un budget Recherche et Développement entièrement consacré au maintien du positionnement commercial de la société ainsi que de sa compétitivité technologique.

Le budget annuel alloué au département Recherche et Développement durant les trois derniers exercices est présenté dans le tableau suivant :

En KMAD	2007	2008	2009	2010	Total
Frais de Recherche et Développement	4 500	5 000	5 067	6 000	20 567
En % du total charges d'exploitation	4,87%	4,84%	4,33%	5,27%	

Source : S2M

Ces frais de R&D correspondent essentiellement aux salaires de l'équipe et de l'imputation au prorata d'autres charges (formation, loyer, foires et expositions, téléphone, matériel informatique...)

La direction de développement s'appuie sur trois axes principaux pour déployer sa stratégie orientée vers l'innovation et la création de produits répondants aux attentes du marché.

I.1. CAPITAL HUMAIN

L'équipe de la direction de développement est constituée de personnes hautement qualifiées combinant une expertise technique et fonctionnelle. Cette équipe est soutenue par un plan de formation continu et adapté permettant une mise à niveau permanente par rapports aux évolutions technologiques et métiers.

L'équipe de Recherche et développement se compose de 17 personnes dont 16 sont des cadres parmi lesquels 5 ont une expérience professionnelle supérieure à 10 ans.

I.2. VEILLE TECHNOLOGIQUE

La veille technologique est une source principale dans le lancement de nouveaux produits et services. Cette veille est réalisée à travers la présence de S2M aux différentes manifestations internationales dans le domaine de la monétique, le partenariat avec les différents acteurs métiers et techniques (Visa, MasterCard, Oracle,...) ainsi qu'une participation active dans les différents forums de normalisation (PCI, EMV, ...).

Les axes de Recherche et Développement retenus par S2M concernant la veille technologique sont les suivants :

I.2.1. Carte à puce

Le potentiel des cartes à puce est presque sans limite compte tenu de sa capacité à fournir des dispositifs sécurisés et personnalisés à tout client et dans le monde entier, ce qui constitue un facteur de différenciation capital. Au-delà de la sécurité qui reste fondamentale, les applications émergentes de la carte à puce offrent d'autres avantages en termes de nouveaux produits et de nouveaux services.

SelectSystem[®] a été conçu sur la base du standard international EMV dont les spécifications ont été définies par les réseaux internationaux Europa, MasterCard et Visa. Ce système de gestion de paiement électronique, développé par S2M, permet aux banques de passer à la technologie de la carte à puce EMV pour les paiements et les retraits par carte bancaire. La migration au standard EMV a pour objectif une utilisation généralisée de la puce dans le monde permettant une sécurité accrue pour les porteurs, les commerçants et les banques, ainsi que des enrichissements majeurs du produits carte : nouveaux produits, multi applications, co-branding...

I.2.2. E-commerce

La croissance constante du nombre d'internautes et le décollage massif des ventes via Internet favorise la dynamique d'appropriation par les consommateurs d'un nouveau canal d'information et d'achat qu'est le e-commerce, d'où sa montée en puissance durant ces dernières années. C'est dans ce sens que S2M opère et réagit en fonction de l'évolution des technologies et du développement de l'univers des transactions électroniques.

La carte à puce apparaît aujourd'hui comme le moyen le plus sécurisé pour mener à bien des échanges sur internet. En effet, pour répondre aux besoins du commerce électronique B2B, les solutions logicielles seules se révèlent souvent insuffisantes. Le paiement sur Internet basé sur la carte à puce représente donc aujourd'hui une opportunité de développement pour S2M.

Le défi des solutions de paiement sécurisées en ligne consiste à offrir un standard reconnu par l'ensemble des intervenants au niveau de l'industrie du paiement. La standardisation constitue également un argument essentiel en faveur de l'adoption de tels systèmes par les utilisateurs et par conséquent en faveur de l'essor du commerce électronique. A travers son produit SelectSystem[®], S2M propose aujourd'hui une solution basée sur le standard international EMV dont les spécifications ont été définies par les réseaux internationaux Europa, MasterCard et Visa.

I.2.3. Cartes Sans Contact

La carte sans contact est une carte bancaire identique à celle que les clients possèdent déjà, avec en plus une fonctionnalité sans contact dédiée aux paiements inférieurs à un certain montant.

Ainsi, en mode sans contact, ces cartes permettent un paiement sur un terminal à une distance de 3 à 4 centimètres environ chez les commerçants équipés du matériel adéquat, sans insertion de la carte, ni saisie du code confidentiel.

Au-delà du montant paramétré par cette technologie, les paiements se déroulent normalement : Le client introduit sa carte dans le Terminal de Paiement Electronique et saisit son code confidentiel. Ce nouveau moyen de paiement, rapide, efficace et pratique, simplifie considérablement les achats de petits montants. Pour les commerçants, les cartes sans contact contribuent notamment à la réduction des files d'attentes, et augmentent la rapidité et la praticité des transactions.

I.2.4. Cartes Multi applicatives

Après la généralisation du déploiement des cartes EMV de paiement, les émetteurs peuvent s'appuyer sur des cartes multi applications pour proposer à leurs clients en plus du paiement, des services privatifs hébergés sur le même support carte tels que des programmes de fidélité, porte monnaie électronique. S2M œuvre dans ce sens pour une offre produit répondant à la demande de ses clients notamment les banques.

I.2.5. Mobile Payment

La convergence du monde des télécoms et celui de la monétique conduira au déploiement de solutions permettant d'effectuer des opérations monétiques et bancaires à partir d'un téléphone portable. Plusieurs technologies sont en train de mûrir comme le NFC, les portables JAVA, les cartes multi applicatives (téléphonique et paiement) pour permettre de proposer des solutions viables à long terme. Cette technologie est étudiée d'une manière très avancée par la direction Recherche et Développement au sein de la société S2M afin de mettre en place un produit adapté aux besoins de ses clients.

I.2.6. Monétique intégrée pour la grande distribution et d'autres secteurs

L'intégration d'un TPE avec les caisses enregistreuses permettra d'offrir des solutions de fidélité et de porte-monnaie simples et sécurisées. Ces solutions doivent être conçues sur des plates-formes technologiques à faible coût pour garantir un positionnement compétitif.

Pour être à la pointe de la technologie, S2M diversifie ses secteurs d'activité en allouant les ressources humaines nécessaires pour la conception et le développement de produit adapté et modulable au secteur de la distribution.

I.3. Qualité

S2M a conçu et certifié en 2008, un référentiel de gestion et de mise en œuvre du cycle de conception et de développement conforme aux normes CMMI. Cette démarche s'est traduite par l'optimisation du processus de développement et l'amélioration de la qualité des produits finis.

II. MOYENS TECHNIQUES DU CENTRE DE PRODUCTION

La maintenance du parc S2M est assurée par différents intervenants techniques. La fréquence normale d'entretien est de 3 mois. Les systèmes d'impression et de personnalisation ont la particularité de déclencher des demandes d'entretien systématiquement après l'écoulement d'un nombre d'heures d'utilisation ou la production d'un nombre d'unités.

La description détaillée du parc S2M se profile comme suit :

La ligne de production « Cartes »

Elle dispose d'un équipement globalement récent, comprenant 10 machines dont l'ancienneté moyenne s'établit à 4 ans. Cet équipement est utilisé pour la personnalisation des cartes. Le niveau d'obsolescence est entre 10 et 15 ans. La maintenance systématique est effectuée suivant une fréquence variant de 5.000 à 20.000 pièces produites, suivant la typologie de l'outil en question.

La ligne de production « Mailers »

Elle est dédiée à l'impression des codes confidentiels, l'affranchissement automatique des enveloppes et la mise sous plis des documents. Cette ligne compte 5 machines dont 2 acquises en 2004, le reste datant d'1 à 2 ans. Le niveau d'obsolescence se situe entre 5 à 20 ans. La maintenance systématique est effectuée soit à la demande, soit après 25.000 ou 500.000 unités produites.

La ligne de production « Edition »

Elle est utilisée pour l'impression Laser ou Magnétographie. Elle comprend 6 machines dont 2 acquises en 1998 et 2000, le reste datant de 4 à 5 ans.

Le niveau d'obsolescence est de 5 ou 15 ans. La maintenance systématique est effectuée soit à la demande, soit après 250.000 ou 500.000 unités produites.

La ligne de production « Chèques »

Elle est consacrée à la découpe, le façonnage, le bordage et l'agrafage des carnets de chèques. Elle comprend 5 machines dont 1 acquise en 1998, le reste datant de 4 à 9 ans. Le niveau d'obsolescence est de 15 ou 20 ans. La maintenance systématique est effectuée à la demande.

La ligne de production « Mise sous plis »

Elle est dotée de 3 machines dont l'ancienneté varie entre 3 à 6 ans. Le niveau d'obsolescence est de 20 ans. La maintenance systématique est effectuée soit à la demande, soit toutes les 10.000 unités produites.

III. PLAN DE CONTINUITE DES ACTIVITES (PCA) CARTES & MAILERS

III.1. GESTION DE CRISE

En situation de crise, une cellule de crise décisionnelle est mise en place, elle regroupe l'ensemble des personnes ayant compétence à prendre les décisions qui s'imposent dans le contexte de crise, elle dirige la reprise d'activité.

Les membres sont désignés par le Directeur du centre de production, elle est constituée au minimum du responsable qualité et des responsables des départements opérationnels.

La cellule de crise établit un diagnostic en s'appuyant sur les éléments issus du processus de remontée d'alerte selon le scénario concerné, de la synthèse des processus critiques et du délai maximal d'interruption admissible et du délai maximal de reprise prévu.

Elle décide de délocaliser la production sur le site de back-up ou de faire tourner en heures supplémentaires (en fonction des perspectives de résolution du problème).

La décision de déclencher un PCA avec délocalisation partielle ou locale de la production est communiquée à tous les responsables.

Moyens de continuité (PCOM)	Délai Maximal de reprise Prévue (DMRP)
Plan de Communication	4h
Plan d'hébergement Extérieur (PHE)	2 semaines (Migration chez le partenaire Gemalto)
Plan de repeuplement Externe (PRE)	1 an
Plan de Reprise d'activité (PRA)	1 semaine

Source : S2M

Le plan de reprise d'activité a pour objectif d'organiser le secours des équipements supportant l'activité des processus critiques du PCA.

Le plan d'hébergement Extérieur a pour objectif de rendre opérationnel le site de secours devant héberger le personnel en charge des processus critiques. Le niveau de sécurité est maintenu sur le site de secours (site de back-up)

Le plan de communication décrit les informations nécessaires à rassembler et à communiquer en interne et vers l'extérieur pour la bonne activation du Plan de Continuité.

Si nécessaire, la Cellule de Crise Décisionnelle organise la communication vers les assurances et les administrations.

IV. DEMARCHE QUALITE & CERTIFICATION

La démarche qualité de S2M, vise à offrir continuellement à ses clients des prestations de qualité optimale, invariable, répondant à leurs attentes en termes de sécurité, de délai et de coût.

C'est dans ce sens que S2M a lancé un vaste chantier de certification respectant ainsi les principales exigences des opérateurs internationaux en matière de sécurité du paiement électronique.

Un état récapitulatif des principales certifications accordées à S2M est présenté comme suit :

2006: L'atelier de personnalisation des cartes bancaires et privatives de S2M Production obtient les certifications puce **VSDC** de Visa et M-Chip de MasterCard l'habilitant à personnaliser des cartes à puces **EMV**.

2007: Le site est certifié **ISO 9001 Version 2000** pour l'ensemble des processus de production à savoir:

- La personnalisation des cartes bancaires et privatives à piste et à puce ;
- La personnalisation des chèques ;
- L'éditique.

Il est en outre certifié par les organismes internationaux de paiement **Visa** et **MasterCard**.

2008: S2M obtient la certification du référentiel de gestion et de mise en œuvre du cycle de conception et développement conforme aux normes **CMMI®2** pour l'ensemble des activités du pôle solutions.

2009: S2M obtient la certification **ISO 9001 Version 2008** pour l'ensemble des activités du pôle production.

2010: Certification PA DSS pour le progiciel Select System ;

Certification CMMI niveau 4 engagée.

V. ACHATS & PRINCIPAUX FOURNISSEURS

Les principaux fournisseurs du pôle production sur la période 2008-2010 sont présentés dans le tableau suivant :

Entité	Achats 2008	% des achats TTC	Entité	Achats 2009	% des achats TTC	Entité	Achats 2010	% des achats TTC
Poste Maroc	7 952	11%	Poste Maroc	9 733	12%	Poste Maroc	11 012	13%
Douanes	6 151	9%	Future Card	6 811	8%	Future Card	6 892	8%
Gemalto	6 052	8%	Douanes	5 881	7%	Gemalto	5 947	7%
Future Card	5 501	8%	Gemalto	4 889	6%	Douanes	5 703	7%
Ingenico	3 362	5%	Cupola	4 728	6%	Cupola	3 858	5%
Cupola	3 029	4%	Ingenico	3 358	4%	Gemadec	2 022	2%
Gemadec	2 710	4%	Gemadec	2 394	3%	Service chèque	1 412	2%
Service chèque	2 454	3%	2J Impression	1 616	2%	DHL	1 412	2%
2J Impression	2137	3%	PAGE	1487	2%	Cercle de l'Imprimeur	993	1%
Unidex	839	1%	Unidex	1298	2%	Unidex	988	1%
TOTAL	40 187	56%	TOTAL	42 195	50%	TOTAL	40 239	49%

Source : S2M

Les principaux fournisseurs du pôle solutions sur la période 2008-2010 sont présentés dans le tableau suivant :

Entité	Achats 2008	% des achats TTC	Entité	Achats 2009	% des achats TTC	Entité	Achats 2010	% des achats TTC
Amwal	2 082	3%	Amwal	4 019	5%	CasaNearShore	2 662	3%
Atlas Voyages	2 378	3%	CasaNearShore	2 506	3%	Atlas Voyages + Carlson	1 890	2%
CasaNearShore	1 000	1%	Atlas Voyages	2 191	3%	Brams	967	1%
Thales	880	1%	Bull	1 322	2%	Thales	780	1%
Bull	484	1%	Thales	562	1%	Bull	421	1%
CFAO	452	1%	DIFCOM	429	1%	DIFCOM	342	0%
Exposum	213	0%	Qualium	244	0%	Exposum	292	0%
Net Consulting	207	0%	Terrapin	226	0%	Sisa	123	0%
Qualium	199	0%	Exposum	215	0%	Demtech	105	0%
SabaCard	192	0%	Succes Publication	175	0%	Oracle	81	0%
TOTAL	8 087	11%	TOTAL	11 889	14%	TOTAL	7 663	9%

Source : S2M

L'approvisionnement en cartes représente une part significative dans les achats de S2M. Les principaux fournisseurs sont Future Card, Gemalto et Cupola. Poste Maroc, quant à lui, assure l'affranchissement des codes confidentiels pour cartes (maillères) aux clients concernés et les courriers de certains clients de l'activité Editique et mise sous plis.

Les achats de cartes se font auprès des importants producteurs de cartes au monde. Les achats de cartes essentiellement à puce se font auprès de Gemalto. Pour les cartes à puce, les achats se font auprès de Cupola et Futur Card.

Pour les activités « Chèques », les vignettes, les lettres chèques et les vignettes des LCN, les achats se

font essentiellement à l'étranger.

Pour l'activité Editique, la quasi-totalité des consommables (papiers et enveloppes) est fournie par les clients.

Les fournisseurs sont réglés à 60 jours fin de mois par virement pour les fournisseurs étrangers et chèques ou LCN pour les fournisseurs locaux.

Les achats des supports cartes, des codes confidentiels et des vignettes chèques et LCN se font sur la base des prévisions de commandes des clients et représentent en moyenne 3 mois de stocks.

VI. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Pour accompagner son développement, S2M a mis en place une politique d'investissement lui permettant à terme de renforcer son positionnement et d'augmenter sa part de marché au niveau national et international.

Les décisions d'investissements prennent en compte les prévisions d'augmentation et les extensions des volumes sur la base des marchés conclus, pour le renouvellement de l'outil de production et pour les innovations technologiques.

En KMAD	2007	2008	2009	2010	Total
Investissements en fonds propres	14 595	2 870	3 378	5 050	25 893
Financements en leasing	911	2 015	1 244	4 398	8568
Total des investissements	15 506	4 885	4 622	9 448	34 461

Source: S2M

S2M envisage d'investir près de 18 millions de dirhams au cours des trois prochains exercices. Cet investissement devrait essentiellement servir à l'acquisition de nouvelles machines, le renouvellement du parc informatique ainsi que le développement de nouvelles solutions répondant ainsi à une demande croissante du marché des systèmes de paiement électronique.

VII. CENTRE DE PRODUCTION

Le centre principal de production de S2M, situé au cœur d'un espace industriel protégé et sécurisé, est certifié ISO 9001 Version 2008 pour l'ensemble des processus de production, à savoir :

- La personnalisation des cartes bancaires et privatives à pistes et à puces EMV ;
- La personnalisation des chèques ;
- L'Editique.

Il est en outre certifié par les associations internationales de paiement Visa et MasterCard.

Le centre de production est doté d'équipements modernes et performants. Un programme d'investissement continu permet en outre de renforcer d'année en année les capacités de production des centres et les équiper de moyens matériels et logiciels de pointe.

Le tableau ci-dessous présente les différents types d'équipements, les Shift, les jours de production ainsi que leurs capacités de production respectives.

Activité	Shift	Jours de Production	Type d'équipement	Capacité de Production
Editique & Chèque	2 x 8H	5 Jours/7	Imprimante Continue	7,2 Millions/Plis 0,3 Millions/Carnets
			Imprimante Page	
			Mise sous Plis	
			Confection Chèque	
			Personnalisation Piste	
Carte & Mailer	3 x 8H	5 Jours/7	Personnalisation Puce	24 000 C/J 550 000 C/Mois
			Encartage	
			Mise sous Plis	
			Impression	

Source : S2M

Le centre de production de S2M dispose de deux types de processus de sécurité :

Sécurité physique : Ce processus assure la sécurisation des infrastructures tout en conciliant les contraintes légales et la réalité du terrain. Ainsi le centre de production de S2M comporte différents niveaux de sécurité présentés comme suit :

- Contrôle d'accès aux aires de production ; surveillance vidéo et enregistrement 24h/24 7j/7 ; détecteurs d'intrusion et barrières infrarouges ; groupe électrogène ;
- Chambre forte ;
- Ateliers distincts, dédiés par activité : cartes, chèques, éditique ;
- Site de back-up totalement opérationnel situé dans une zone géographique différente et tout aussi sécurisé que le centre principal de production.

Sécurité logique : La sécurité des systèmes informatiques consiste à garantir les droits d'accès aux données et ressources d'un système en mettant en place des mécanismes d'authentification et de contrôle permettant de s'assurer que les utilisateurs des dites ressources possèdent des droits d'accès. C'est dans ce sens que S2M a mis en place un processus de sécurité logique assurant différents niveaux de sécurité:

- Firewall et systèmes informatiques de contrôle d'accès pour la protection du réseau, des documents électroniques, etc ;
- Transfert sécurisé des fichiers à traiter ;
- Sécurité et traçabilité des accès et des traitements ;
- Back-up des serveurs de production.

Des contrôles sont effectués périodiquement au cours des processus de production en conformité avec la certification ISO 9001 Version 2008.

Des services en ligne sont mis à la disposition des clients via accès sécurisé : un Extranet par activité permet au personnel autorisé de prendre connaissance, à tout moment, de l'état des commandes jusqu'à la livraison ainsi que des statistiques de production (Volumes, Délais,...).

Des tableaux de bord réguliers sont réalisés afin d'informer les clients de S2M de l'ensemble des traitements réalisés, des indicateurs de performance et de qualité ainsi que des éléments de statistiques.

S2M prend en charge la gestion de toute la chaîne de logistique (approvisionnement, stock, livraison...). Ceci permet aux clients d'externaliser complètement la personnalisation de leurs cartes et de leurs chèques ainsi que la maîtrise d'œuvre de leur éditique.

Partie VIII

SITUATION FINANCIERE DE S2M

AVERTISSEMENT**Rappel du changement dans les règles de comptabilisation et de présentation**

Avant 2009, la Société comptabilisait les marchés facturés à la signature et non encore réalisés en chiffre d'affaires et les constatait en moins du stock de travaux en cours, selon la méthode de l'avancement, en contrepartie du compte variation de stock.

A partir de l'exercice 2009, les acomptes facturés à la signature des contrats et bons de commande sont comptabilisés dans les comptes de régularisation passifs (Chiffre d'affaires constaté d'avance) et en moins du chiffre d'affaires. L'avancement y afférent est constaté dans les stocks des produits en cours en contrepartie du compte de variation des stocks.

I. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT

Le tableau ci-après reprend les principales données du compte de produits et charges de S2M pour les exercices clos aux 31 décembre 2008, 2009 et 2010.

En KMAD	2008	2008 retraité	2009	2010	Var. 08/09	Var. 09/10	TCAM
<i>Vente de marchandises</i>	9 719	9 719	7 890	6 265	-18,8%	-20,6%	-19,7%
<i>Biens et services produits</i>	111 788	113 782	139 437	136 700	24,7%	-2,0%	10,6%
Chiffre d'affaires	121 507	123 501	147 327	142 965	21,2%	-3,0%	8,5%
<i>Variation de stocks de produits</i>	-2 896	-4 890	-1 628	-1 048	-43,8%	-35,6%	-39,8%
<i>Subvention d'exploitation</i>	-	-	-	300	N.A	100,0%	100,0%
<i>Autres produits d'exploitation</i>	106	106	-	-	-	-100,0%	-100,0%
<i>Reprises d'exploitation</i>	1 250	1 250	252	410	-78,4%	62,6%	-42,7%
Produits d'exploitation	119 968	119 968	145 951	142 627	21,7%	-2,3%	9,0%
<i>Achats revendus de marchandises</i>	6 848	6 848	5 152	3 702	-24,8%	-28,1%	-26,5%
<i>Achats consommés de matières et fournitures</i>	33 246	33 246	43 266	39 453	30,1%	-8,8%	8,9%
<i>Autres charges externes</i>	22 825	22 825	25 035	26 451	9,7%	5,7%	7,6%
<i>Impôts et taxes</i>	382	382	424	397	11,0%	-6,3%	2,0%
<i>Charges de personnel</i>	33 988	33 988	37 882	39 021	11,5%	3,0%	7,1%
<i>Autres charges d'exploitation</i>	100	100	100	100	0,0%	0,0%	0,0%
<i>Dotations d'exploitation</i>	5 819	5 819	5 273	4 660	-9,4%	-11,6%	-10,5%
Charges d'exploitation	103 208	103 208	117 132	113 785	13,5%	-2,9%	5,0%
Résultat d'exploitation	16 760	16 760	28 819	28 842	72,0%	0,1%	31,2%
Résultat financier	-1 360	-1 360	-1 547	-1 495	13,7%	-3,3%	4,8%
Résultat non courant	45	45	-2 494	-11 024	<-100%	<-100%	
IS	3 230	3 214	6 055	1 280			
Résultat net	12 215	12 231	18 724	15 043	53,3%	-19,7%	11,0%
Principaux ratios d'exploitation							
<i>Marge Brute</i>	2 872	2 872	2 739	2 563	-4,6%	-6,4%	-5,5%
<i>Taux de marge brute</i>	29,5%	29,5%	34,7%	40,9%	5,2 pts	6,2 pts	
<i>Valeur ajoutée</i>	55 692	55 692	72 247	72 310	29,7%	0,1%	13,9%
<i>VA/CA</i>	45,8%	45,1%	49,0%	50,6%	3,2 pts	1,6 pts	
<i>REX/CA</i>	13,8%	13,6%	19,6%	20,2%	5,8 pts	0,6 pts	
<i>RN/CA</i>	10,1%	9,9%	12,7%	10,5%	2,6 pts	-2,2 pts	

Source : Etats financiers S2M

I.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

La répartition du chiffre d'affaires de S2M par activité se présente comme suit :

En KMAD	2008	2009	2010	Var. 08/09	Var. 09/10	TCAM
Chiffre d'affaires	121 507	147 327	142 965	21,2%	-3,0%	8,5%
Dont CA Production	65 110	80 625	82 835	23,8%	2,7%	12,8%
% du CA	54%	55%	58%	1 pts	3 pts	
Dont CA Solutions*	56 397	66 703	60 130	18,3%	-9,9%	3,3%
% du CA	46%	45%	42%	- 1pts	-3 pts	

Source : S2M

(*) Le CA solutions intègre la vente de Marchandise

Le chiffre d'affaires de S2M a connu une croissance de 21,2% en 2009, résultant :

- D'une hausse des activités Production de 23,8% avec la montée en charge du centre de production suite à la croissance de la demande du marché en terme de cartes de paiement et des activités ;
- D'une progression favorable du chiffre d'affaires des activités Solutions de 18,3%, résultant de l'accroissement du nombre de nouveaux contrats et des nouvelles demandes.

En 2010, le chiffre d'affaires de S2M marque une légère baisse de 3%, essentiellement liée aux activités Solutions et la mise en force tardive de certains contrats.

Le tableau ci-après détaille l'évolution du chiffre d'affaires sur la période 2008-2010:

MAD	2008	2009	2010	Var. 08/09	Var. 09/10	TCAM
Ventes de marchandises en l'état	9 719	7 890	6 265	-18,9%	-20,5%	-19,7%
Matériel & logiciels	4 549	4 107	4 154	-9,9%	1,4%	-4,4%
Vente de TPE	5 170	3 783	2 111	-26,8%	-44,2%	-36,1%
Ventes de biens et services produits	111 788	139 437	136 700	24,7%	-2,0%	10,6%
Dont Solutions	46 678	58 812	53 865	26,0%	-8,4%	7,4%
Licences	15 759	23 410	17 829	48,5%	-23,8%	6,4%
Prestations	22 753	20 004	19 755	-12,0%	-1,3%	-6,8%
Maintenance	7 360	11 618	11 623	57,9%	0,0%	25,7%
ASP	806	3 780	4 658	>100%	23,2%	>100%
Dont Production	65 110	80 625	82 835	23,8%	2,7%	12,8%
Cartes	45 820	60 870	65 834	32,8%	8,2%	19,9%
Chèques	6 406	5 679	3 501	-11,3%	-38,4%	-26,1%
Éditique	4 929	5 690	4 257	15,4%	-25,2%	-7,1%
Numérique	2 114	182	0	-91,4%	-100,0%	-100,0%
Affranchissements	5 841	8 204	9 243	40,5%	12,7%	25,8%
Chiffre d'affaires	121 507	147 327	142 965	21,2%	-3,0%	8,5%

Source : Etats financiers S2M

Le poste « Vente de marchandises » comprend :

- D'une part, la vente de TPE dont le développement dépend du renouvellement du parc existant et de l'équipement de nouveaux utilisateurs de TPE et ;
- D'autre part, des acquisitions occasionnelles de matériel et logiciels externes nécessaires pour l'intégration des solutions S2M dans certains cas.

La vente des marchandises en l'état n'est pas un chiffre d'affaires récurrent pour la société. Ce poste dépend des commandes effectuées par les clients et peut varier d'un exercice à un autre.

I.1.1. Activité Solutions

Sur la période 2008-2010, le chiffre d'affaires Solutions se répartit comme suit :

En KMAD	2008	2009	2010	Var. 08/09	Var. 09/10	TCAM
Licences	15 759	23 410	17 829	48,6%	-23,8%	6,4%
% du CA	28%	35%	30%	7pts	-5 pts	
Prestations	22 753	20 004	19 755	-12,0%	-1,3%	-6,8%
% du CA	40%	30%	33%	10pts	3pts	
Maintenance	7 360	11 618	11 623	57,9%	0,0%	25,7%
% du CA	13%	17%	19%	4pts	2pts	
ASP	806	3 780	4 658	>100%	23,2%	>100%
% du CA	1%	6%	8%	5pts	2pts	
Marchandises	9 719	7 890	6 265	-18,9%	-20,5%	-19,7%
% du CA	17%	12%	10%	-5pts	-2pts	
CA ACTIVITES SOLUTIONS	56 397	66 702	60 130	18,3%	-9,9%	3,3%

Source : Etats financiers S2M

Après une hausse notable entre 2008 et 2009, le chiffre d'affaires de l'activité Solutions s'inscrit en retrait de 9,9% en 2010.

Les ventes de Licences et Prestations constituent 63% du chiffre d'affaires des activités Solutions de S2M. Les deux postes reposent sur la conquête de nouveaux clients et le développement de nouveaux modules chez les clients existants.

Le chiffre d'affaires Maintenance est étroitement lié au développement de la base client. Ce service étant généralement compris dans les contrats de vente de la licence Select System.

En phase de développement, l'activité ASP représente une part de plus en plus significative du chiffre d'affaires Solutions et traduit une évolution vers des de plus en plus intégrées.

Grâce à une solution intégrée et complète, S2M figure parmi les leaders dans la fourniture de solutions monétiques dans plusieurs pays.

En 2010, le Moyen Orient se positionne comme premier contributeur avec une part de 28% du chiffre d'affaires Solutions de S2M.

26% du chiffre d'affaires Solutions de S2M en 2010 est réalisé en Afrique du Nord. En effet, S2M est leader en Tunisie : sur les dix premières institutions financières tunisiennes, sept sont clientes de S2M.

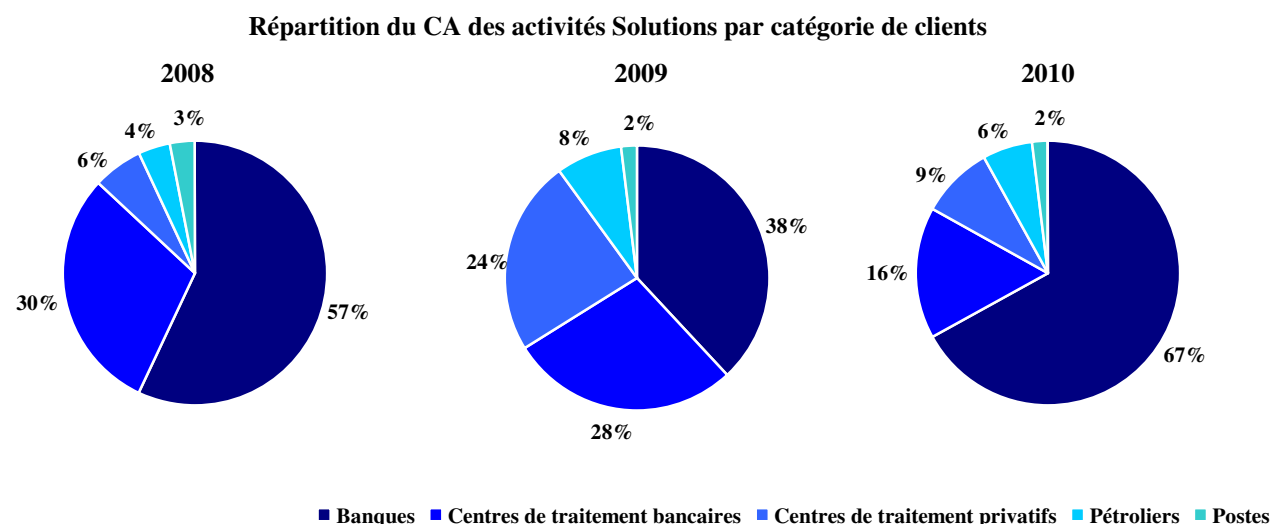
Ainsi, à elle seule, la zone MENA représente 54% du chiffre d'affaires des activités Solutions.

S2M a construit un positionnement stratégique sur le marché africain, en élargissant son offre aux pays de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique Centrale et de l'Afrique de l'Est qui représentent 35% du chiffre d'affaires de 2010.

Le reste du chiffre d'affaires est composé de :

- L'Asie avec 6% du chiffre d'affaires. S2M compte des clients en Inde et en Iran dans cette région;
- Le marché européen avec 5% du chiffre d'affaires et avec une première référence en France en 2008, BRED -Banque Populaire.

La répartition du chiffre d'affaires du pôle Solutions de S2M par catégorie de clients sur la période 2008-2010 se présente de la manière suivante :



Source : S2M

En 2010, les banques représentent les premiers clients des solutions monétiques. En effet 67% du chiffre d'affaires Solutions de S2M est réalisé avec des banques étrangères (57,7%) et nationales (9,3%).

Les centres de traitement bancaires et privés se positionnent également comme clients importants de S2M avec des parts dans le chiffre d'affaires respectives de 16% et 9%.

Ainsi, 92% du chiffre d'affaires de S2M est réalisé avec des institutions financières. Néanmoins, les autres secteurs tels que les Pétroliers représentent un nouveau levier de croissance pour l'activité Solutions avec une part dans le chiffre d'affaires Solutions qui passe notamment de 3% en 2008 à 6% en 2010 pour les Pétroliers.

Tous les contrats solutions SelectSystem comportent la vente de licence et la prestation d'installation de la solution.

Chiffre d'affaires Licences

Le chiffre d'affaires Licences est composé des ventes de la solution Select System à travers la signature de contrats avec de nouveaux clients et des ventes de modules ou de fonctionnalités supplémentaires à des clients existants. Sur la période 2008-2010, le chiffre d'affaires Licences s'élève à 17 829 KMAD en 2010 contre 23 410 KMAD en 2009 et 15 759 KMAD en 2008.

L'année 2009 a été marquée par la concrétisation de deux (2) grands projets avec les clients CBS (Commercial Bank of Syria) et Microcrédit. Ces deux projets ont été signés, clôturés et facturés la même année, ce qui explique la forte hausse du chiffre d'affaires Licences en 2009.

Chiffre d'affaires Prestations

Chaque nouveau contrat ou chaque nouvelle demande intègre aussi bien la vente de la licence que l'ingénierie d'implémentation qui en découle. La baisse du chiffre d'affaires « Prestations » enregistrée entre 2008 et 2010 émane de la diminution de la part des prestations dans les contrats nouvellement signés.

Il est à préciser que l'exercice 2008 se caractérise par la signature d'un contrat « exceptionnel » relatif à un projet « Operations » avec le client CBS (Commercial Bank of Syria). Ce projet consiste en la vente d'un logiciel au client et l'exploitation de ce logiciel par les équipes S2M chez ledit client. Cela se traduit par une facturation de prestations correspondant aux journées hommes de travail. Ce qui explique l'importance du chiffre d'affaires prestations réalisé en 2008.

Chiffre d'affaires Maintenance

La maintenance génère un chiffre d'affaires en progression constante. Cette activité est étroitement liée à la vente de licences. En effet, chaque vente de la licence Select System® est assortie d'un contrat de maintenance qui prend effet dès la fin de la période de garantie.

De ce fait, le chiffre d'affaires Maintenance sur la période 2008-2010 enregistre une croissance moyenne de 25,7% pour atteindre un chiffre d'affaires de 11 623 KMAD en 2010, stable par rapport à 2009.

Bien que l'activité Maintenance soit étroitement liée à l'activité Licences, le déphasage entre la signature d'un contrat Licence et l'entrée en vigueur de la maintenance (deux ans) explique les évolutions décorrélés de ces deux activités.

Il est à préciser que le contrat de vente Licence est accompagné de façon générale d'un service de maintenance même si ce dernier n'est pas obligatoire.

Chiffre d'affaires ASP

Le service ASP consiste à offrir au client une solution monétique globale selon un modèle de facturation correspondant au volume traité. Cette offre s'adresse aux applications de Transactions Electroniques Sécurisées, gérant en particulier des données sensibles.

L'offre comprend:

- L'hébergement de solutions (S2M ou de partenaires)
- Les services mutualisés
- Les services back-office (call center, litiges, fraudes,...)

Entre 2008 et 2009, le chiffre d'affaires ASP a augmenté significativement. Cette hausse s'explique essentiellement par la signature de quatre contrats importants, principalement avec le centre Nassuba Express au Togo (75% du CA ASP réalisé en 2009), les trois autres contrats ont été signés avec Oilibya Maroc, Libye et Sénégal.

En 2010, le chiffre d'affaires a enregistré une croissance de 23%. Cette hausse s'explique essentiellement par la mise en force des contrats déjà signés. Le reste du chiffre d'affaires ASP est principalement réalisé par des sociétés pétrolières.

Chiffre d'affaires « Ventes de marchandises »

Au 31/12/2010, les ventes de marchandises se sont élevées à 6 265 KMAD, soit une baisse de 20,6% par rapport à 2009. Elles sont constituées de:

- Fourniture de matériels informatiques dans le cadre des contrats clés en main (contrats incluant la vente de la licence, de la prestation, du matériel et des logiciels)
- Reventes de Hardware et logiciels (essentiellement Oracle) ;
- Ventes de TPE au Centre Monétique Interbancaire et aux Pétroliers ;
- Revente de cartes prépayées pour les opérateurs télécoms (Méditel, Wana).

Le chiffre d'affaires Solutions est en retrait de 4 points dans sa contribution au chiffre d'affaires globale en raison de :

- la baisse des ventes de marchandises sur la période ;
- la baisse du chiffre d'affaires prestations, les contrats facturés en 2008 incluaient en effet une part de prestations plus élevée que les contrats facturés en 2009 et 2010.
- la hausse significative du chiffre d'affaires production grâce à la montée en puissance des ventes de cartes EMV et des ventes à l'étranger.

I.1.2. Activité Production

Le chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble des activités du Pôle Productions, au titre de l'exercice 2010, a atteint 82 835 KMAD contre 80 625 KMAD en 2009 et 65 110 KMAD en 2008, soit une hausse en 2009 et 2010 respectivement de 23,8% et 2,7%.

Le Chiffre d'affaires Production par activité sur la période 2008 - 2010 se présente comme suit :

En KMAD	2008	2009	2010	Var. 08/09	Var. 09/10	TCAM
Cartes	45 820	60 872	65 834	32,9%	8,2%	19,9%
% du CA	70%	76%	79%	6pts	3 pts	
Chèques	6 406	5 679	3 501	-11,3%	-38,4%	-26,1%
% du CA	10%	7%	4%	3 pts	-3 pts	
Éditique	4 929	5 690	4 257	15,4%	-25,2%	-7,1%
% du CA	8%	7%	5%	-1 pts	-2 pts	
Numérique	2 114	182	0	-91,4%	-100,0%	-100,0%
% du CA	3%	0%	0%	-3 pts	-0,2 pts	
Affranchissements	5 841	8 204	9 243	40,5%	12,7%	25,8%
CA ACTIVITES PRODUCTION	65 110	80 625	82 835	23,8%	2,7%	12,8%

Source : S2M

Le chiffre d'affaires Production représente 58% du chiffre d'affaires global en 2010, contre 55% en 2009 et 54% en 2008. Cette progression est portée principalement par la hausse du chiffre d'affaires Cartes.

L'évolution des contrats décrochés nets des pertes de contrats se présente comme suit :

En KMAD	2008	2009	2010
Gagnés	5	5	5
Perdus	0	0	0
Net cartes	5	5	5
Gagnés	3	1	1
Perdus	0	-1	-4
Net autres activités	3	0	-3

Chiffre d'affaires Cartes

Le chiffre d'affaires Cartes est généré par l'activité de personnalisation des cartes et l'envoi des mailers (codes confidentiels). Sur la période 2008-2009, le chiffre d'affaires Cartes enregistre une croissance de 32,9% qui s'explique principalement par :

- la hausse du taux de bancarisation au niveau national et en Afrique subsaharienne;
- La migration progressive du parc national de la carte à piste vers la carte à puce ;
- Le lancement de nouveaux produits (encartage, mailer laser et impression de photos sur cartes personnalisées) ;
- La forte augmentation de l'activité cartes à l'étranger ;
- Le recrutement de nouvelles références en Afrique.

La progression du chiffre d'affaires Cartes en 2010 (+8,2%) traduit une phase de consolidation des réalisations de l'année antérieure.

La répartition du volume de personnalisation des cartes entre 2005 et 2010 se présente comme suit :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Cartes personnalisées pour les clients marocains :						
Cartes bancaires	1 880 353	1 996 352	2 600 343	2 918 590	3 825 054	4 045 472
Cartes pour les pétroliers	7 776	3 139	3 029	10 549	11 617	3 595
Autres cartes (eGov, santé, fidélité...)	7 517	8 887	9 124	25 294	48 458	35 110
Cartes personnalisées pour les clients étrangers :						
Cartes bancaires	17 869	32 931	75 245	111 886	161 310	274 017
Marché Global	1 913 515	2 041 309	2 687 741	3 066 319	4 046 439	4 358 194

Source : S2M

S2M est leader sur le marché marocain avec 91% de parts de marché dans le segment de la personnalisation des cartes en 2010.

Chiffre d'affaires Chèques et LCN

Il s'agit de la personnalisation des chéquiers et des Lettres de Changes Normalisées (LCN).

- Le chiffre d'affaires de l'activité Chèques et LCN a connu une baisse de 11,3% en 2009 et de 38,4% en 2010.

Volume (En milliers de vignettes chèques et LCN)	2008	2009	2010	Var. 08/09	Var. 09/10	TCAM
Chèques et LCN	26 095	26 740	13 335	2,5%	-50,1%	-28,5%

Source : S2M

Cette activité, très concurrencée et à faible rentabilité ne s'inscrit pas dans la stratégie de développement de S2M qui cherche à développer des activités technologiques à forte valeur ajoutée.

En 2010, le chiffre d'affaires Chèques et LCN totalise 3 501 KMAD contre 5 679 KMAD en 2009. Cette baisse est essentiellement liée au départ du client SGMB en mai 2010 qui représentait 46% du volume « chèques » en 2009 et au départ du client Attijariwafa Bank en septembre 2009, qui représentait 22% du volume « chèques » en 2008 et 15% en 2009.

Cette perte de clients est expliquée par la forte concurrence constatée sur le marché « chèques ».

Chiffre d'affaires Editique

Entre 2008 et 2009, le chiffre d'affaires Editique passe de 4 929 KMAD à 5 690 KMAD, pour s'établir à 4 257 KMAD en 2010, soit une hausse de 15,4% en 2009, suivie d'une baisse de 25,2% en 2010.

L'évolution haussière en 2009 s'explique par le renouvellement et la signature de nouveaux contrats ainsi que l'augmentation des volumes concernant les clients existants. En 2010, la baisse du chiffre d'affaires s'explique principalement par la baisse du volume d'impression des pages suite au départ en 2010 du client SGMB qui représentait 54% du volume en 2009.

Volume (En milliers de pages)	2008	2009	2010	Var. 08/09	Var. 09/10	TCAM
Editique	17 476	19 800	14 900	13,3%	-24,7%	-7,7%

Source : S2M

Chiffre d'affaires Numérique

Il s'agit d'une activité d'archivage sur micro fiches dont le chiffre d'affaires reste non significatif (182 KMAD en 2009). Cette activité devenue marginale, a été abandonnée en 2009 suite à la décision par la société de ne pas reconduire le contrat du principal client de S2M qui générait 95% du chiffre d'affaires de l'activité (Attijari Wafa Bank)

Chiffre d'affaires Affranchissements

Il s'agit des frais postaux supportés par S2M et refacturés principalement aux banques lors de l'envoi des mailers et accessoirement aux sociétés de crédit à la consommation et aux compagnies d'assurances lors de l'envoi des mailings. L'impact sur le résultat de S2M est donc quasi nul.

Ce chiffre d'affaires est fortement corrélé aux chiffres d'affaires cartes et éditique.

Entre 2008 et 2009, le chiffre d'affaires affranchissements enregistre une hausse de 40,5% liée à la croissance de l'activité Cartes sur la même période. En 2010, ce chiffre d'affaires augmente de 12,7% et s'établit à 9 243 KMAD.

Le chiffre d'affaires production a fortement progressé durant la période 2008-2010, enregistrant une croissance annuelle moyenne de 13%

I.2. PRODUITS D'EXPLOITATION

L'évolution des produits d'exploitation est détaillée comme suit :

En KMAD	2008	2009	2010	Var. 08/09	Var. 09/10	TCAM
Chiffre d'affaires	121 507	147 327	142 965	21,2%	-3,0%	8,5%
Variation de stocks des produits en cours	-2 896	-1 628	-1 048	-43,8%	-35,6%	-39,8%
Subventions d'exploitation	-	0	300	N.A	N.A	N.A
Autres produits d'exploitation	106	0	0	-100,0%	N.A	-100,0%
Reprises d'exploitation, transfert de charges	1 250	252	410	-79,8%	62,7%	-42,7%
Produits d'exploitation	119 968	145 951	142 627	21,7%	-2,3%	9,0%

Source : Etats financiers S2M

Les produits d'exploitation ont augmenté de 21,7% entre 2008 et 2009. Cette variation s'explique essentiellement par la croissance du chiffre d'affaires sur la période (21,2%).

En 2010, les produits d'exploitation ont atteint 142,6 MMAD, soit une baisse de 2,3% par rapport à 2009, principalement liée à la baisse du chiffre d'affaires.

Les subventions d'exploitation concernent une subvention accordée par l'Etat dans le cadre de la politique d'incitation fiscale, suite à l'installation de la société sur le site Casa Nearshore. Elles s'élèvent à 300 KMAD en 2010.

Les transferts de charges concernent essentiellement la prise en charge par les organismes de formation professionnelle d'une partie des dépenses engagées par la société pour la formation de son personnel. Ce poste s'élève à 410 KMAD en 2010. Il s'agit des frais de formation engagés par la société et qui sont remboursable à concurrence de 70% par l'OFPPT. Leur variation dépend des dossiers agréés par l'OFPPT.

En KMAD	2008	2008 retraité	2009	2010	Var. 08/09	Var. 09/10	TCAM
Chiffre d'affaires	121 507	123 501	147 327	142 965	21,2%	-3,0%	8,5%
Marge Brute	2 872	2 872	2 739	2 563	-4,6%	-6,4%	-5,5%
Taux de marge brute	29,5%	29,5%	34,7%	40,9%	5,2 pts	6,2 pts	
Valeur ajoutée	55 692	55 692	72 247	72 310	29,7%	0,1%	13,9%
VA/CA	45,8%	45,1%	49,0%	50,6%	3,2 pts	1,6 pts	
Résultat d'exploitation	16 760	16 760	28 819	28 842	72,0%	0,1%	31,2%
REX/CA	13,8%	13,6%	19,6%	20,2%	5,8 pts	0,6 pts	
Résultat net	12 215	12 231	18 724	15 043	53,3%	-19,7%	11,0%
RN/CA	10,1%	9,9%	12,7%	10,5%	2,6 pts	-2,2 pts	

Source : Etats financiers S2M

I.3. TAUX DE MARGE BRUTE

Le taux de marge brute s'inscrit dans un trend haussier durant la période 2008-2010 atteignant ainsi 40,9% en 2010 contre 34,7% en 2009 et 29,5% en 2008. Cette amélioration s'explique par l'augmentation de la part des ventes Matériel et Logiciels représentant un niveau de marge plus élevé que la vente des TPE.

I.4. TAUX DE VALEUR AJOUTEE

En 2009, la valeur ajoutée a enregistré une progression de 29,7% pour s'établir à 72 247 KMAD. Cette évolution s'explique par l'effet combiné des éléments suivants :

- La progression du chiffre d'affaires (+21,2%) ;
- La progression maîtrisée des autres charges externes (+9,7%) ;
- La maîtrise de certaines charges (Achats, personnel...).

Le taux de valeur ajoutée a enregistré ainsi une évolution de 3,2 points pour s'établir à 49% en 2009 contre 45,8% en 2008.

En 2010, le taux de valeur ajoutée a marqué une légère amélioration de 1,6 points atteignant 50,6%.

I.5. EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION

L'excédent brut d'exploitation est passé de 21 322 KMAD en 2008 à 33 941 KMAD en 2009, en progression de 59,2%. Cette évolution s'explique par l'effet combiné de l'augmentation du chiffre d'affaires (de 21,2%), de l'amélioration de la marge brute ainsi que de la maîtrise de certaines charges d'exploitation notamment les charges de personnel, et les autres charges externes. Le taux d'excédent brut d'exploitation (EBE/CA) passe donc de 17,5% à 23%.

En 2010, le taux d'EBE a marqué une quasi-stabilité pour atteindre 23,2% malgré une baisse du chiffre d'affaires de 3%.

I.6. CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des principaux postes est ventilé comme suit :

En KMAD	2008	2009	2010	Var. 08/09	Var. 09/10	TCAM
Achats revendus de marchandises	6 848	5 152	3 702	-24,8%	-28,1%	-26,5%
Achats consommés de matières et fournitures	33 246	43 266	39 453	30,1%	-8,8%	8,9%
Autres charges externes	22 825	25 035	26 451	9,7%	5,7%	7,7%
Impôts et taxes	382	424	397	11,0%	-6,3%	2,0%
Charges de personnel	33 988	37 882	39 021	11,5%	3,0%	7,1%
Autres charges d'exploitation	100	100	100	0,0%	0,0%	0,0%
Dotations d'exploitation	5 819	5 273	4 660	-9,4%	-11,6%	-10,5%
Charges d'exploitation	103 208	117 132	113 785	13,5%	-2,9%	5,0%

Source : Etats financiers S2M

Le montant des charges d'exploitation affiche une baisse de 2,9% pour s'établir à 113 785 KMAD en 2010 contre 117 132 KMAD en 2009. Les achats consommés de matières et fournitures, les charges de personnel et les autres charges externes représentent 92% du total du poste en 2010.

La variation des charges d'exploitation entre 2009 et 2010 est liée à la baisse des achats consommés de matières et fournitures (-8,8%) et des achats revendus de marchandises (-28,1%) ainsi que la baisse des dotations d'exploitation (-11,6%) due à l'amortissement intégral de certaines immobilisations.

I.1.2. I.6.1 Achats revendus de marchandises

Ce poste concerne essentiellement les achats de marchandises revendues en l'état. Il s'établit à 3 702 KMAD en 2010, en baisse de -28,1% par rapport à 2009 et de -24,8% par rapport à 2008. Cette baisse est imputable à la réduction des achats de TPE ainsi que d'autres achats (imprimantes, cartes). Les achats revendus de marchandises portent principalement sur les éléments suivants :

- TPE revendus au CMI et aux pétroliers ;
- Matériels dans le cadre de contrats clé en main ;
- Licences Oracles revendues aux clients ;
- Achats de cartes revendues en l'état aux opérateurs Télécoms (Méditel, Wana). Le recours de ces opérateurs à S2M est justifié par des prix, négociés par S2M, plus avantageux que ceux appliqués par le fournisseur directement.

Le détail du poste achats revendus de marchandises se présente comme suit :

En KMAD	2008	2009	2010	Var. 08/09	Var. 09/10
HSM (Host security Modul)	1 931	1 351	1 421	-30,0%	5,2%
TPE	3 776	2 649	2 162	-29,8%	-18,4%
Autres	1 141	1 152	119	1,0%	-89,7%
Total des achats revendus de marchandises	6 848	5 152	3 702	-24,8%	-28,1%

Source : Etats financiers S2M

I.6.2 Achats consommés de matières et fournitures

Le détail du poste « achats consommés de matières et fournitures » sur la période 2008-2010 se présente comme suit :

En KMAD	2008	2009	2010	Var. 08/09	Var. 09/10
Achats de matières premières	23 008	26 340	27 704	14,5%	5,2%
Variation des stocks de matières premières	-2 612	164	-1 039	<-100%	<-100%
Affranchissements Barid Al Maghrib	5 802	7 942	8 985	36,9%	13,1%
Achats non stockés de matières et fournitures	1 623	1 658	1 883	2,1%	13,6%
Achats de travaux, études et prestations de services	5 425	7 161	1 920	32,0%	-73,2%
Achats consommés de matières et fournitures	33 246	43 266	39 453	30,1%	-8,8%

Source : Etats financiers S2M

Les achats consommés concernent essentiellement les cartes, les consommables, les vignettes chèques et les charges d'affranchissements qui représentent, en moyenne, 67% du total du poste sur la période 2008-2010.

En 2010, ce poste s'établit à 39,4 MMAD, en baisse de 8,8% par rapport à 2009. Cette baisse s'explique essentiellement par :

- La baisse des achats de travaux et services à l'étranger, qui correspondent principalement aux commissions payées aux partenaires étrangers agissant comme apporteurs d'affaires. Ces charges passent de 6,6 MMAD à 1,5 MMAD, reflétant ainsi le niveau du chiffre d'affaires réalisés avec eux.
- Le déstockage de matières et fournitures qui passent de +164 KMAD à -1 038 KMAD.

I.6.3 Autres charges externes

Les autres charges externes représentent 23,25% du total des charges d'exploitation en 2010 contre 21,4 % en 2009 et contre 22 % en 2008.

Le détail des autres charges externes se présente comme suit :

En KMAD	2008	2009	2010	Var. 08/09	Var. 09/10
Locations et charges locatives	1 997	2 887	2 678	44,6%	-7,3%
Redevances de crédit-bail	4 180	3 640	3 773	-12,9%	3,6%
Entretiens et réparations	4 525	4 616	4 495	2,0%	-2,6%
Primes d'assurances	455	462	680	1,6%	47,1%
Rémunérations du personnel externe à l'entreprise	694	986	1 434	42,1%	45,4%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	678	713	680	5,2%	-4,7%
Transports	1 728	1 842	2 534	6,6%	37,5%
Déplacements, missions et réceptions	5 478	5 549	5 118	1,3%	-7,8%
Reste du poste des autres charges externes	3 091	4 339	5 059	40,4%	16,6%
Autres charges externes	22 825	25 035	26 451	9,7%	5,7%

Source : Etats financiers S2M

Les principales variations de ce poste ont concerné les charges suivantes :

- Locations et charges locatives : Le compte a marqué une variation de + 44,6% en 2009 et -7,3% en 2010. La hausse des loyers entre 2008 et 2009 est liée au paiement du loyer CasaNearshore à partir de septembre 2008 ;
- Rémunérations du personnel externe à l'entreprise : Le compte s'établit à 1 434 KMAD en 2010 contre 986 KMAD en 2009. La rémunération du personnel externe à l'entreprise entre 2008 et 2010 s'explique essentiellement par le volume des cartes personnalisées. En effet, la société fait appel à une société d'intérim.
- Les primes d'assurance s'élèvent à 462 KMAD en 2009 en légère progression par rapport à 2008, et à 680 KMAD en 2010, en augmentation de 47,1%.
- Les charges relatives au transport ont progressé de 6,6% en 2009 pour atteindre 1 842 KMAD et de 37,5% en 2010. Cette progression est justifiée essentiellement par les transports sur ventes concernant les envois de cartes aux clients étrangers en forte hausse en 2010. En effet, les envois des cartes aux clients africains se font par DHL. Ces frais sont refacturés aux clients.
- Le « reste du poste des autres charges externes » comprend essentiellement les frais liés aux foires et événements, frais de téléphone, etc. La forte hausse de ce poste en 2009 est due à la participation importante de S2M aux foires et expositions.

I.6.4 Charges de personnel

Sur la période 2008-2010, les charges du personnel ont progressé de 7,1% pour s'établir à 39 021 KMAD. Cette progression s'explique par la progression des effectifs sur la période considérée (passant de 127 à 149 employés), suite au recrutement d'ingénieurs afin d'accompagner la stratégie de développement notamment sur les activités Solutions.

I.6.5. Les autres charges d'exploitation

En 2010, le montant des autres charges d'exploitation s'élève à 100 KMAD. Il s'agit exclusivement des jetons de présence perçus par les membres du Conseil de Surveillance.

I.6.6. Les dotations d'exploitation

Entre 2008 et 2010, les dotations d'exploitation ont connu une baisse annuelle moyenne de 10,5%. Ce poste correspond principalement aux dotations d'amortissement de l'actif immobilisé qui sont passées de 4 617 KMAD en 2008 à 3 318 KMAD en 2010 et aux provisions pour dépréciation de créances clients et de stocks.

I.7. RESULTAT D'EXPLOITATION²⁰

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat d'exploitation :

En KMAD	2008	2009	2010	Var. 08/09	Var. 09/10	TCAM
Produits d'exploitation	119 968	145 951	142 627	21,7%	-2,3%	9,0%
Charges d'exploitation	103 208	117 132	113 785	13,5%	-2,9%	5,0%
Résultat d'exploitation	16 760	28 819	28 842	72,0%	0,1%	31,2%
Chiffre d'affaires	121 507	147 327	142 965	21,2%	-3,0%	8,5%
Marge opérationnelle	13,8%	19,6%	20,2%	5,8 pts	0,6 pts	

Source : Etats financiers S2M

²⁰ Résultat d'exploitation = EBE + Autres produits d'exploitation - Autres charges d'exploitation + Reprise d'exploitation - Dotations d'exploitation

En 2009, le résultat d'exploitation de la société S2M a atteint 28 819 KMAD contre 16 760 KMAD en 2008, soit une croissance de 72% sur la période étudiée. La marge opérationnelle (REX/CA) enregistre une nette amélioration de 5,8 points en 2009 atteignant 19,6 % du chiffre d'affaires. La variation du résultat d'exploitation s'explique principalement par la progression du chiffre d'affaires (+21,2%) qui a plus qu'amorti la hausse des charges d'exploitation (+13,5%).

En 2010, le résultat d'exploitation est en légère progression, atteignant 28 842 KMAD. La marge opérationnelle (REX/CA) gagne 0,6 point pour s'établir à 20,2% du chiffre d'affaires.

I.8. RESULTAT FINANCIER

L'analyse du résultat financier fait ressortir ce qui suit :

En KMAD	2008	2009	2010	Var. 08/09	Var. 09/10	TCAM
Produits financiers	1 183	852	941	-27,9%	10,4%	-10,8%
Gains de change	763	839	652	10,0%	-22,2%	-7,5%
Reprises financière, transfert de charges	420	13	287	-96,9%	>100%	-17,3%
Intérêts et autres produits financiers	0	0	1			
Charges financières	2 543	2 399	2 436	-5,7%	1,5%	-2,1%
Charges d'intérêts	1 485	1 248	1 058	-16,0%	-15,2%	-15,6%
Pertes de change	1 044	864	838	-17,2%	-3,0%	-10,4%
Dotations financières	13	287	540	>100%	88,2%	>100%
Résultat financier	-1 360	-1 547	-1 495	-13,8%	3,4%	-4,8%

Source : Etats financiers S2M

En 2010, le poste « Produits financiers » s'établit à 941 KMAD. Ces produits financiers correspondent principalement aux gains de change réalisés sur l'exercice.

Entre 2008 et 2010, les charges financières ont enregistré une baisse moyenne de 2,1% pour s'établir à 2 436 KMAD. Cette baisse s'explique par le remboursement de la dette liée au financement du nouveau centre de production de Bouskoura.

Il est à noter que les dotations financières sont passées de 13 KMAD en 2008 à 540 KMAD en 2010 suite aux fluctuations des cours de change.

L'évolution des dettes de financement se présente comme suit

En KMAD	2008	2009	2010
Dettes de financement	4 564	2 370	0

Source: S2M

Il s'agit d'un CMT d'un montant initial de 8 MMAD contracté pour le financement du nouveau centre de production de Bouskoura qui a été totalement remboursé à fin 2010.

I.9. RESULTAT NON COURANT

Le tableau ci-après détaille le résultat non courant sur la période 2008-2010:

En KMAD	2008	2009	2010	Var. 08/09	Var. 09/10	TCAM
Produits non courants	1 414	357	10 224	-74,8%	>100%	>100%
Produits de cession d'immobilisations	0	0	217	-	>100%	
Autres produits non courants	1 414	357	370	-74,8%	3,6%	-48,8%
Reprises non courantes: transfert de charges	0	0	9 637	-	>100%	
Charges non courantes	1 369	2 851	21 248	>100%	>100%	>100%
Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	0	0	144	-	>100%	
Autres charges non courantes	1 369	2 851	12 138	>100%	>100%	
Dotations non courantes	0	0	8 966	-	>100%	
Résultat non courant	45	-2 494	-11 024	<-100%	<-100%	N.A

Source : Etats financiers S2M

En 2009, le résultat non courant s'établit à - 2 494 KMAD contre 45 KMAD au titre de l'exercice précédent. Le résultat non courant de 2009 concerne principalement des pertes sur créances devenues irrécouvrables pour 1 459 KMAD. Il s'agit de très anciennes créances pour lesquelles les recours n'ont pas abouti.

En 2010, le résultat non courant est principalement impacté par les éléments suivants :

- Des produits non courants pour 10 224 KMAD, constitués essentiellement d'une reprise de provision suite au redressement fiscal pour un montant de 9 637 KMAD et des autres produits non courants relatifs au remboursement de TVA pour événements réalisés en Tunisie, des régularisations des assurances...
- Provision sur les créances clients pour 8 966 KMAD justifié par le caractère exceptionnel du contexte politique en Lybie, Tunisie et Côte d'Ivoire;
- Charges relatives au contrôle fiscal (exercices 2002 à 2005) qui a fait l'objet d'un accord à l'amiable avec l'administration fiscale en juin 2010 pour un montant en principal, intérêts et majorations de retard de 11 420 KMAD,. La société avait constaté des provisions en 2006 et 2007 pour un montant total de 9 637 KMAD et qui font l'objet d'une reprise non courante en 2010.

A noter une observation des Commissaires aux Comptes relative à la comptabilisation de 3 MMAD de charges non courantes en 2010 qui auraient dû être constatées en charges d'exploitation. Ce reclassement est toutefois sans impact ni sur le résultat ni sur les capitaux propres.

I.10. RESULTAT NET

L'analyse du résultat net sur la période 2008-2010 fait ressortir ce qui suit :

En KMAD	2008	2009	2010	Var. 08/09	Var. 09/10	TCAM
Résultat d'exploitation	16 760	28 819	28 842	72,0%	0,1%	31,2%
Résultat financier	-1 360	-1 547	-1 495	-13,8%	3,4%	4,8%
Résultat courant	15 400	27 273	27 347	77,1%	0,3%	33,3%
Produits non courants	1 414	357	10 224	-74,8%	>100%	>100%
Charges non courantes	1 369	2 851	21 248	>100%	>100%	>100%
Résultat non courant	45	-2 494	-11 024	<-100%	>100%	>100%
Résultat avant impôt	15 445	24 778	16 323	60,43%	-34,12%	2,8%
Impôt sur les bénéfices	3 230	6 055	1 280	87,5%	-78,9%	-37,0%
Résultat net	12 215	18 724	15 043	53,3%	-19,7%	11,0%

Source : Etats financiers S2M

Le résultat courant passe de 15 400 KMAD en 2008 à 27 273 KMAD en 2009 dû essentiellement à la hausse de l'activité de la société durant cet exercice.

En 2010, le résultat courant s'établit à 27 347 KMAD, en hausse de 0,3% par rapport à l'exercice précédent, conséquence d'une légère progression du résultat d'exploitation.

Ainsi le résultat net passe de 12 215 KMAD en 2008 à 18 724 KMAD en 2009 avant de baisser à 15 043 KMAD en 2010.

L'analyse de l'évolution du résultat net entre 2008 et 2010 est peu pertinente, du fait d'un résultat non courant pénalisé par la constatation en 2010 d'éléments non courants.

Marge nette

Au titre de l'exercice 2009, le résultat net de la société S2M s'établit à 18 724 KMAD, enregistrant ainsi une progression de 53,3% par rapport à 2008. Cette évolution est essentiellement imputable à la forte progression du résultat d'exploitation (+72%) sur la période. La marge nette (RN/CA) marque ainsi une appréciation, au titre de l'exercice 2009, pour s'établir à 12,7 % du chiffre d'affaires contre 10,1 % au titre de l'exercice 2008, soit un gain de 2,6 points.

En 2010, le résultat net de l'exercice enregistre une baisse de 19,7% atteignant 15 043 KMAD contre 18 724 KMAD en 2009. La marge nette (RN/CA) marque un recul, au titre de l'exercice 2010, pour s'établir à 10,5% du chiffre d'affaires contre 12,7 % en 2009, soit une variation de -2,2 points, qui s'explique principalement par le poids du déficit du résultat non courant.

II. ANALYSE DU BILAN

Le tableau ci-dessous détaille le bilan de S2M sur la période 2008-2010:

En KMAD	2008	En % du total bilan	2008 retraité	En % du total bilan	2009	En % du total bilan	2010	En % du total bilan	Var. 08/09	Var. 09/10
Actif immobilisé	19 175	19%	19 175	18%	18 531	17%	21 105	17%	-3,4%	13,9%
Immobilisations en non valeur	406	0%	406	0%	549	0%	1 305	1%	35,2%	>100%
Immobilisations incorporelles	2 175	2%	2 175	2%	686	1%	777	1%	-68,5%	13,3%
Immobilisations corporelles	15 985	16%	15 985	15%	16 687	15%	18 413	15%	4,4%	10,3%
Immobilisations financières	610	1%	610	1%	610	1%	610	0%	0,0%	0,0%
Actif circulant	78 935	80%	85 041	81%	89 412	80%	104 894	83%	13,3%	17,3%
Stocks	8 134	8%	14 239	14%	12 256	11%	11 582	9%	50,7%	-5,5%
Créances	70 492	72%	70 492	67%	76 861	69%	92 772	74%	9,0%	20,7%
Titres et valeurs de placement	8	0%	8	0%	8	0%	0	0%	2,6%	-100,0%
Ecart de conversion actif	302	0%	302	0%	287	0%	540	0%	-4,9%	88,2%
Trésorerie Actif	231	0%	231	0%	3 685	3%	210	0%	>100%	-94,3%
TOTAL ACTIF	98 341	100%	104 447	100%	111 628	100%	126 209	100%	13,5%	13,1%
Capitaux permanents	42 909	44%	42 924	41%	59 439	53%	62 111	49%	38,5%	4,5%
Capitaux propres	38 345	39%	38 360	37%	57 069	51%	62 111	49%	48,8%	8,8%
Dettes de financement	4 564	5%	4 564	4%	2 370	2%	0	0%	-48,1%	-100,0%
Passif circulant	38 580	39%	44 670	43%	42 292	38%	39 599	31%	9,6%	-6,4%
Dettes du passif circulant	28 216	29%	34 306	33%	32 028	29%	38 654	31%	13,5%	20,7%
Autres provisions pour risques et charges	9 650	10%	9 650	9%	9 924	9%	540	0%	2,8%	-94,6%
Ecart de conversion passif	714	1%	714	1%	340	0%	405	0%	>100%	19,1%
Trésorerie Passif	16 853	17%	16 853	16%	9 896	9%	24 498	19%	-41,3%	>100%
TOTAL PASSIF	98 342	100%	104 447	100%	111 628	100%	126 209	100%	13,5%	13,1%

Source : Etats financiers S2M

II.1. ANALYSE DE L'ACTIF

II.1.1. Immobilisations

Immobilisations en non valeur

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des immobilisations en non valeur :

En KMAD	2008	En % de l'actif immobi lisé	2009	En % de l'actif immobil isé	2010	En % de l'actif immobi lisé	Var. 08/09	Var. 09/10
Frais préliminaires	-		-		-		-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	406	2%	686	4%	777	4%	69%	13%
Primes de remboursement des obligations	-		-		-		-	-
Immobilisation en non valeurs nettes	406	2%	686	4%	777	4%	69,1%	13,3%

Source : Etats financiers S2M

Immobilisations incorporelles

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des immobilisations incorporelles :

En KMAD	2008	En % de l'actif immobilisé	2009	En % de l'actif immobilisé	2010	En % de l'actif immobilisé	Var. 08/09	Var. 09/10
Immobilisations en recherche et développement	845	4%	-	-	-		-100%	N.S
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	1 224	6%	581	3%	672	3%	-52,6%	15,8%
Fonds commercial	105	1%	105	1%	105	0%	0%	0,0%
Immobilisations incorporelles nettes	2 175	11%	686	4%	777	4%	-68,5%	13,4%

Source : Etats financiers S2M

En 2008, les immobilisations en recherche et développement sont de l'ordre de 845 KDH et correspondent à l'immobilisation des charges de migration de MultiXpac à SelectSystem.

Suite à un changement de méthode de comptabilisation des frais de recherche et développement, ces derniers sont constatés en tant que charges depuis 2005. Les immobilisations en recherche et développement ont été totalement amorties à fin 2008.

Le poste « brevets, marques, droits et valeurs similaires » correspond aux droits de logiciels utilisés en interne. Ce poste s'établit à 672 KMAD en 2010 contre 581 KMAD en 2009 et 1 224 KMAD en 2008.

Immobilisations corporelles

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des immobilisations corporelles :

En KMAD	2008	En % de l'actif immobilisé	2009	En % de l'actif immobilisé	2010	En % de l'actif immobilisé	Var. 08/09	Var. 09/10
Terrains	-	-	-	-	-	-	-	-
Constructions	6 812	36%	6 544	35%	6 276	30%	-3,9%	-4%
Installations techniques, matériel & outillage	5 868	31%	5 371	29%	9 807	46%	-8,5%	83%
Matériel de transport	94	0%	70	0%	72	0%	-26,1%	3%
Mobilier de bureau, aménagements divers	2 961	15%	2 212	12%	1 590	8%	-25,3%	-28%
Autres immobilisations corporelles	249	1%	209	1%	183	1%	-16,2%	-13%
Immobilisations corporelles en cours	-	-	2 280	12%	486	2%	>100%	-79%
Immobilisations corporelles nettes	15 985	83%	16 687	90%	18 413	87%	4,4%	10,3%

Source : Etats financiers S2M

En 2010, le poste immobilisations corporelles a marqué une variation de +10,3% expliqué par les investissements relatifs au nouveau siège de la société à Casa Nearshore pour un montant de 5 309 KMAD, dont une partie, soit 2 280 KMAD figurait dans les immobilisations en cours en 2009.

Immobilisations financières

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des immobilisations financières :

En KMAD	2008	En % de l'actif immobilisé	2009	En % de l'actif immobilisé	2010	En % de l'actif immobilisé	Var. 08/09	Var. 09/10
Autres créances financières	546	3%	546	3%	546	3%	0%	0
Titres de participation	64	0%	64	0%	64	0%	0%	0
Immobilisations financières nettes	610	3%	610	3%	610	3%	0%	0%

Source : Etats financiers S2M

En 2010, les immobilisations financières nettes se sont maintenues à leur niveau de 2009 soit, 610 KMAD. Elles sont constituées :

- de dépôts et cautionnements pour un montant pour 546 KMAD dont 329 KMAD concernent le dépôt de garantie pour le loyer du siège de Casa Nearshore ;
- des titres de participations de la Société S2M Tunisie, filiale de S2M à 99,8%, pour un montant de 64 KMAD.

II.1.2 Actif circulant

Stocks

L'évolution des Stocks est détaillée comme suit :

En KMAD	2008	En % de l'actif circulant	2009	En % de l'actif circulant	2010	En % de l'actif circulant	Var. 08/09	Var. 09/10
Matériel et fournitures consommables	10 877	14%	10 522	12%	10 897	10%	-3,3%	3,6%
Produits en cours	-2 743	-3%	1 734	2%	685	1%	>100%	-60,5%
STOCKS	8 134	10%	12 256	14%	11 582	13%	51%	-5%
Achats consommés net de variation de stocks	20 397		26 504		26 848		29,9%	1,3%
Délai de rotation de stock (en jours d'Achat TTC)	192		143		146		-25,6%	2,2%

Source : Etats financiers S2M

Entre 2008 et 2010, la valeur nette de stock des matières et fournitures est restée quasiment stable sur la période alors que les achats consommés de matières et fournitures sont passés de 20,4 MMAD en 2008 à 26,5 MMAD en 2009 et 26,9 MMAD en 2010. Ceci s'explique par le délai d'écoulement des stocks qui a été ramené de 192 jours d'achat TTC en 2008 à 143 jours d'achat en 2009, puis à 146 jours en 2010, traduisant une meilleure gestion des stocks.

Le poids significatif du stock dans le total de l'actif circulant s'explique par la mise en place d'un stock de sécurité correspondant à trois mois pour les cartes. La hausse du stock s'explique essentiellement par l'amélioration de la part cartes EMV dans le mix cartes, les cartes EMV ayant un prix unitaire plus élevé que les cartes à piste.

Les produits en cours s'élèvent à -2 743 KMAD à fin 2008, en raison de l'ancienne règle de comptabilisation du chiffre d'affaires utilisée par la société jusqu'au 31/12/2008. La nouvelle règle de comptabilisation appliquée dès le 01/01/2009 explique le passage de ce poste à 1 734 KMAD en 2009. La baisse à 685 KMAD de ce poste est la conséquence de la baisse du chiffre d'affaires.

Créances de l'actif circulant

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des créances de l'actif circulant sur la période 2008-2010 :

En KMAD	2008	En % de l'actif circulant	2009	En % de l'actif circulant	2010	En % de l'actif circulant	Var. 08/09	Var. 09/10
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	87	0%	87	0%	87	0%	0,0%	0,0%
Clients et comptes rattachés	57 033	72%	62 984	70%	71 468	68%	10,4%	13,5%
Personnel	279	0%	262	0%	289	0%	-6,3%	10,6%
Etat	8 098	10%	7 459	8%	14 954	14%	-7,9%	>100%
Autres débiteurs	3 995	5%	4 289	5%	4 314	4%	7,4%	0,6%
Compte de régularisation Actif	999	1%	1 780	2%	1 659	2%	78,1%	-6,8%
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	70 492	89%	76 861	86%	92 772	88%	9%	21%
Chiffre d'affaires TTC	136 147		164 280		160 439		20,7%	-2,3%
Délai de règlement clients (En jour de CA TTC)	151		138		160		-8%	16%

Source : Etats financiers S2M

En 2010, les créances de l'actif circulant ont affiché un total de 92 772 KMAD contre 76 861 KMAD en 2009 et 70 492 KMAD en 2008. Cette importante évolution est essentiellement liée à :

- La hausse du poste « Clients et comptes rattachés » (+13,5%) entre 2009 et 2010, qui s'explique essentiellement par l'allongement du délai de règlement moyen qui s'établit à 160 jours en 2010 contre 138 jours en 2009.
- La hausse du poste « Etat » qui s'établit en 2010 à 14 954 KMAD contre 7 459 KMAD en 2009. Le poste Etat comprend en 2010 une créance résultant d'un paiement d'acomptes d'IS relatif au redressement fiscal pour un montant de 6 055 KMAD.

Le poste « Autres débiteurs » s'établit à 4 314 KMAD en 2010 et concerne essentiellement une caution pour passif latent à recevoir de Cofimag pour un montant de 2 480 KMAD.

Le poste « Compte de régularisation actif » s'établit à 1 659 KMAD en 2010 et concerne essentiellement les écritures de fin d'exercice de rattachement des charges à l'exercice concerné pour un montant de 1 424 KMAD.

A noter que la société a connu des difficultés de recouvrement de certaines créances essentiellement avec un partenaire en Tunisie et un partenaire en Libye a été intégralement provisionnés pour un montant de 3 580 KMAD soit 5% du poste « Clients et comptes rattachés ». Ces créances ont fait l'objet d'une provisions en 2010 pour leur montant intégral. A ce jour, la société n'a pas de visibilité sur l'issue attendue sur ces créances.

La baisse du délai de règlement clients entre 2008 et 2009 qui passe de 151 jours de chiffre d'affaires TTC en 2008 à 138 jours de chiffre d'affaires en 2009 s'explique par des encaissements importants en 2009 notamment sur des clients Africain.

Le délai de règlement clients est passé à 160 jours de chiffre d'affaires TTC en 2010 suite au retard d'encaissement sur certains clients basés sur certains pays ayant connu des événements politiques notamment la Côte d'Ivoire et le Yemen.

Ecart de conversion actif

Les écarts de conversion concernent principalement la variation de la dette fournisseur libellée en monnaie étrangère.

II.1.3 Analyse de la trésorerie nette

L'évolution de la trésorerie nette est détaillée comme suit :

En KMAD	2008	2009	2010	Var. 08/09	Var. 09/10	TCAM
Trésorerie Actif	231	3 685	210	>100%	-94,3%	-4,7%
Trésorerie Passif	16 853	9 896	24 498	-41,3%	147,6%	20,6%
Trésorerie nette	-16 622	-6 211	-24 288	62,6%	<-100%	20,9%

Source : Etats financiers S2M

En 2010, la trésorerie net s'est établie à -24 288 KMAD contre - 6211 KMAD en 2009 et -16 622 KMAD en 2008.

Entre 2008 et 2010, la variation de la trésorerie nette s'explique essentiellement par le recours plus ou moins prononcé aux concours bancaires sur la période considérée.

II.2. ANALYSE DU PASSIF

II.2.1. Financement permanent

Capitaux propres

L'évolution des capitaux propres est détaillée comme suit :

En KMAD	2008	2009	2010	Var. 08/09	Var. 09/10	TCAM
Capital social ou personnel	14 950	14 950	14 950	0,0%	0,0%	0,0%
Ecart de réévaluation	519	519	519	0,0%	0,0%	0,0%
Réserve légale	1 495	1 495	1 495	0,0%	0,0%	0,0%
Autres réserves	8 794	8 794	30 105	0,0%	>100%	85,0%
Report à nouveau	372	12 587	0	>100%	<-100%	-100,0%
Résultat net de l'exercice	12 215	18 724	15 043	53,3%	-19,7%	11,0%
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	38 345	57 069	62 111	48,8%	8,8%	27,3%

Source : Etats financiers S2M

Les capitaux propres de S2M ont connu une hausse importante entre 2008 et 2009 pour s'établir à 57 069 KMAD. Cette évolution s'explique par :

- L'amélioration du résultat net de la société en 2009 de plus de moitié ;
- Le renforcement du report à nouveau vu l'affectation d'une grande partie des résultats 2007 et 2008 en fonds propres.

Le ralentissement de la croissance des fonds propres en 2010 (8,8% en 2010 contre 48,8% en 2009) s'explique par l'effet combiné :

- Du retrait du résultat net de -19,7%.
- La distribution des dividendes en 2010 pour un montant de 10 000 KMAD.

Il est à préciser que l'assemblée générale tenue le 30 juin 2010 a décidé d'affecter le bénéfice distribuable 2009 de 18 724 KMAD ainsi que le solde du report à nouveau de 12 587 KMAD au poste « Autres réserves », ce qui explique la forte variation du ce poste.

Dettes de financement

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des dettes de financement sur la période étudiée :

En KMAD	2008	2009	2010	Var. 08/09	Var. 09/10	TCAM
Dettes de financement	4 564	2 370	0	-48,1%	<-100%	N.A

Source : Etats financiers S2M

Les dettes de financement concernaient en 2008 et 2009 le Crédit Moyen Terme (CMT) de 8 MMAD contracté pour le financement du nouveau centre de production situé dans la zone industrielle de Bouskoura.

La totalité des dettes de financement moyen et long terme a été remboursée au cours de l'exercice 2010.

L'endettement net de S2M se présente comme suit :

En KMAD	2008	2009	2010	Var. 08/09	Var. 09/10	TCAM
Dettes de financement	4 564	2 370	0	-48%	-100%	-100%
Trésorerie Passif	16 853	9 897	24 498	-41%	>100%	21%
Titres et valeurs de placement	8	8	0	0%	-100%	-100%
Trésorerie Actif	231	3 685	210	>100%	-94%	-5%
Endettement net	21 178	8 574	24 288	-59,5%	>100%	7,1%

Source : S2M

L'endettement net s'établit à 24 288 KMAD à fin 2010, soit une évolution moyenne de 7% sur la période 2008-2010. Cette évolution s'explique par l'importance croissante des concours bancaires en 2010.

Les ratios de rentabilité Return On Assets (Résultat net / Total Bilan), et Return On Equity (Résultat net / Capitaux propres) de S2M sur la période 2008-2010 se présentent comme suit :

En KMAD	2008	2009	2010
Return on Assets (ROA)	12%	17%	12%
Return on Equity (ROE)	47%	49%	41%

Le ROA de la société s'établit à 17% en 2009 contre 12% en 2008 enregistrant ainsi une croissance de 5 points. En 2010, il regagne son niveau de 2008, soit 12%, vu une progression plus importante du total bilan par rapport au résultat net de la même année.

Le ROE de la société s'établit à 49% en 2009 contre 47% en 2008 enregistrant ainsi une légère croissance de 2 point. En 2010, il perd 8 points pour se situer à 41%, suite à la distribution de dividendes de 10 MMAD sur cet exercice.

II.2.2. Passif circulant

Dettes du passif circulant

Le détail de l'évolution du passif circulant se présente comme suit :

KMAD	2008	En % du passif circulant	2009	En % du passif circulant	2010	En % du passif circulant	Var. 08/09	Var. 09/10
Fournisseurs et comptes rattachés	13 012	34%	13 062	31%	16 900	43%	0,4%	29,4%
Clients créditeurs, avances et acomptes	0	0%	0	0%	146	0%	0,0%	>100%
Personnel	2 162	6%	3 098	7%	2 733	7%	43,3%	-11,8%
Organismes sociaux	1 730	4%	1 822	4%	849	2%	5,3%	-53,4%
Etat	9 379	24%	7 108	17%	7 263	18%	-24,2%	2,2%
Comptes d'associés	104	0%	4	0%	10 104	26%	-96,2%	>100%
Autres créanciers	30	0%	30	0%	32	0%	0,0%	7,3%
Comptes de régularisation passif	1 799	5%	6 906	16%	627	2%	>100%	-90,9%
TOTAL DES DETTES DU PASSIF CIRCULANT	28 216	73%	32 028	76%	38 654	98%	14%	21%

Source : Etats financiers S2M

Le détail de l'évolution du passif circulant se présente comme suit :

- L'évolution du poste « Fournisseurs et compte rattachés » qui passe de 13 012 MAD en 2008 à 13 062 KMAD en 2009 puis 16 900 KMAD en 2010 traduisant un rallongement des délais fournisseurs ;
- La distribution de 10 MMAD de dividendes en 2011 comptabilisée en compte d'associés ce qui explique la hausse exceptionnelle de ce poste.

Le poste « Compte de régularisation passif » s'établit à 627 KMAD en 2010 contre 6 906 KMAD en 2009 et 1 799 KMAD en 2008, ce poste concerne les écritures de fin d'exercice de rattachement des produits à l'exercice concerné.

Le délai règlement des dettes fournisseurs sur la période 2008-2010 se présente comme suit :

En KMAD	2008	2009	2010	Var. 08/09	Var. 09/10	TCAM
Fournisseurs et comptes rattachés	13 012	13 062	16 900	0,4%	29,4%	14,0%
Achats	72 323	84 521	81 853	16,9%	-3,2%	6,4%
Délai de paiement fournisseur (en jours d'Achat TTC)	65	56	74	-14,1%	33,6%	7,1%

Source : S2M

Ce délai passe de 65 jours d'achats à 56 jours en 2009 et 74 en 2010.

III. ANALYSE DE L'EQUILIBRE FINANCIER

L'analyse des principales masses du bilan fait ressortir ce qui suit :

En KMAD	2008	2009	2010	Var. 08/09	Var. 09/10	TCAM
Financements permanents	42 909	59 439	62 111	38,5%	4,5%	20,3%
Actif immobilisé net	19 175	18 532	21 105	-3,4%	13,9%	4,9%
Fonds de roulement	23 734	40 907	41 006	72,4%	0,2%	31,4%
Actif circulant	78 935	89 412	104 894	13,3%	17,3%	15,3%
Passif circulant	38 580	42 292	39 599	9,6%	-6,4%	1,3%
Besoin en fonds de roulement	40 355	47 120	65 295	17%	39%	27%

Source : Etats financiers S2M

III.1. FONDS DE ROULEMENT

Entre 2008 et 2010, le fonds de roulement est passé de 23 734 KMAD à 41 006 KMAD sous l'effet d'une hausse plus importante des financements permanents par rapport à l'actif immobilisé net. Ces deux postes ont augmenté en moyenne respectivement de 20,3% et de 4,9%. Ceci est dû essentiellement à :

- L'augmentation du résultat net (Cf. I.7 Résultat net) ;
- La non distribution des dividendes au titre des exercices 2007, 2008 et 2009.

Cette variation s'est traduite par une amélioration du taux de financement du besoin en fonds de roulement par le fonds de roulement qui passe de 58,9% en 2008 à 62,8% en 2010.

L'endettement net est passé de 21 178 KMAD en 2008 à 8 574 KMAD en 2009 en raison du remboursement d'une partie de la dette ayant servi au financement de la construction du centre de production, puis a atteint 24 288 KMAD en 2010 suite au dénouement du redressement fiscal.

III.2. BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

En KMAD	2008	2009	2010	Var. 08/09	Var. 09/10	TCAM
Fonds de roulement	23 734	40 907	41 006	72,4%	0,2%	31,4%
Besoin en fonds de roulement	40 355	47 120	65 295	16,8%	38,6%	27,2%
Financement du BFR	58,8 %	86,8 %	62,8 %	28 pts	-24 pts	3,3 %

Source : Etats financiers S2M

En 2010, le Besoin en Fonds de Roulement s'établit à 65 295 KMAD, en hausse de 18 175 KMAD par rapport à l'exercice précédent, justifié notamment par les éléments suivants :

- Un allongement des délais de paiement accordés aux clients (160 jours du CA en 2010 contre 138 jours en 2009).
- Un rallongement relativement moins important du délai fournisseurs.

IV. ENGAGEMENT HORS BILAN

Le tableau ci-dessous présente l'engagement hors bilan de S2M à fin 2010 :

En KMAD	2010	% du total
Cautions provisoires	3 335	10%
Cautions définitives	7 382	23%
Retenues de garantie	498	2%
Restitution d'acompte	18 329	58%
Cautions douanes	2 070	7%
Cautions diverses	165	1%
TOTAL	31 779	100 %

Source : Etats financiers S2M

Les restitutions d'acomptes et les cautions définitives représentent en 2010 plus de 80% du total hors bilan.

V. TABLEAU DE RESSOURCES ET EMPLOIS

En KMAD	2008	2009	2010	Var. 08/09	Var. 09/10
Résultat net de l'exercice	12 215	18 724	15 043	53%	-20%
Amortissements	4 618	4 026	3 318	-13%	-18%
Produits des cessions d'immobilisation	-	-	217	-	>100%
VNA des immobilisations cédées	-	-	144	-	>100%
Variation du BFR	15 464	6 764	18 176	-56%	>100%
Flux trésorerie d'exploitation	1 369	15 985	112	>100%	-99%
Investissements	3 264	3 381	6 036	4%	79%
Désinvestissements	152	0	217	-100%	>100%
Flux trésorerie d'investissement	-3 112	-3 381	-5 819	9%	72%
Augmentation de capital	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	10 000	-	>100%
Subventions	-	-	-	-	-
Remboursement d'emprunts	1 826	2 194	2 370	20%	8%
Flux trésorerie de financement	-1 826	-2 194	-12 370	20%	>100%
Variation de trésorerie	-3 569	10 410	-18 077	>-100%	>-100%
Trésorerie initiale	-13 052	-16 621	-6 211	27%	-63%
Trésorerie finale	-16 621	-6 211	-24 288	-63%	>100%

Source : Etats financiers S2M

La capacité d'autofinancement passe de 16 833 KMAD en 2008 à 22 750 KMAD en 2009 soit une hausse de 35%, ce qui a contribué à l'amélioration des flux de trésorerie d'exploitation sur la période.

Le niveau d'investissement est resté stable entre 2008 et 2009, avec des cessions d'immobilisations non significatives, ce qui se traduit par des flux d'investissement en stagnation.

Les flux de trésorerie provenant du financement sont passés de -1 826 KMAD en 2008 à -2 194 KMAD en 2009 en raison du remboursement des dettes de financement de la société.

Durant l'exercice 2010, la détérioration du besoin en fonds de roulement ainsi que la baisse du résultat net enregistré, ont impacté les flux de trésorerie d'exploitation qui passent de 15 985 KMAD en 2009 à 112 KMAD en 2010.

Des investissements importants en immobilisations corporelles ont été réalisés durant l'exercice 2010, ce qui explique essentiellement le passage des flux de trésorerie d'investissement de -3 381 KMAD en 2009 à -5 819 KMAD en 2010.

Les flux de trésorerie de financement s'établissent à -12 370 KMAD en 2010 contre -2 194 KMAD en 2009 en raison de la distribution de dividendes s'élevant à 10 000 KMAD.

VI. SITUATION DE S2M TUNISIE

Les états financiers de la filiale S2M Tunisie ne sont pas significatifs du fait de son historique récent et de l'objet même de sa création qui consiste à agir en tant que représentant local de S2M afin de faciliter le contact avec les clients locaux.

Les états financiers de S2M Tunisie se présentent comme suit :

COMPTE DE RESULTAT

En TND	2008	2009	2010	Var. 08/09	Var. 09/10	TCAM
Chiffre d'affaires	253 144	102 124	114 935	-59,7%	12,5%	-32,6%
Produits d'exploitation	253 144	102 124	114 935	-59,7%	12,5%	-32,6%
Achats	225 137	51 065	57 474	-77,3%	12,5%	-49,5%
En % du CA	89%	50%	50%			
Charges de personnel	0	9 591	12 679	>100%	32,2%	>100%
En % du CA		9%	11%			
Autres charges d'exploitation	26 465	437	642	-98,3%	>100%	-84,4%
En % du CA	10%		1%			
Dotations d'exploitation	2 984	39 310	47 296	>100%	20,3%	>100%
En % du CA	1%	38%	41%			
Charges d'exploitation	254 586	100 403	118 091	-60,6%	17,6%	-31,9%
Marge Brute	28 008	51 059	57 461	82,3%	12,5%	43,2%
Taux de marge brute	11,1%	50,0%	50,0%			
Résultat d'exploitation	-1 442	1 721	-3 156	>100%	>-100%	48,0%
Autres gains ordinaires	0	1	68	>100%	>100%	>100%
Autres pertes ordinaires	0	-387	-37	>-100%	-90,5%	N,S
Résultat des activités ordinaires avant impôts	-1 442	1 334	-3 125	>100%	<-100%	N.S
IS	284	250	350	-11,8%	40,0%	11,1%
Résultat net	-1 725	1 084	-3 475	>100%	>100%	41,9%
RN/CA	N.S	1,1%	N.S			

Source : Etats financiers S2M Tunisie

Au terme de l'année 2010, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 114 935 TND contre 102 124 TND en 2009 et 253 144 TND en 2008.

Le niveau de la marge brute de la société enregistre une progression significative de 82,3% en 2009 et 12,5% en 2010 pour s'établir à 57 461 TND contre 51 059 TND en 2009 et 28 008 TND en 2008. Le taux de marge passe ainsi de 11,1% en 2008 à 50% en 2009 et 2010.

Au titre de l'exercice 2009, la croissance significative du résultat d'exploitation qui passe de -1 442 TND à 1 721 TND s'explique essentiellement par l'amélioration de la marge sur la période ; en 2010, le résultat d'exploitation a marqué une baisse significative pour s'établir à -3 156 TND expliquée essentiellement par une progression plus importante des charges d'exploitation (charges de personnel et dotations d'exploitation) que celle de la marge brute.

BILAN

En TND	2008	En % du total bilan	2009	En % du total bilan	2010	En % du total bilan	Var. 08/09	Var. 09/10
Actif immobilisé	11 006	3%	12 319	4%	12 827	4%	11,9%	4,1%
Immobilisations corporelles		0%	1 313	0%	1 821	1%	>100%	38,7%
Immobilisations financières	11 006	3%	11 006	3%	11 006	3%	0,0%	0,0%
Actif Courant	322 375	97%	395 006	118%	432 366	130%	22,5%	9,5%
Clients et comptes rattachés	283 522	85%	292 649	72%	107 220	24%	3,2%	-63,4%
Autres actifs courants	29 782	9%	4 050	1%	6 117	1%	-86,4%	51,0%
Liquidités et équivalents de liquidités	9 071	3%	98 307	24%	319 028	72%	983,8%	224,5%
TOTAL ACTIF	333 381	100%	407 324	122%	445 192	134%	22,2%	9,3%
Capitaux permanents	8 275	2%	9 359	3%	5 884	2%	13,1%	-37,1%
Capitaux propres	8 275	2%	9 359	3%	5 884	2%	13,1%	-37,1%
Passif circulant	325 106	98%	397 966	119%	439 309	132%	22,4%	10,4%
Fournisseurs et comptes rattachés	219 394	66%	283 263	85%	347 679	104%	29,1%	22,7%
Autres passifs circulants	105 712	32%	114 702	34%	91 630	27%	8,5%	-20,1%
TOTAL PASSIF	333 381	100%	407 324	122%	445 192	134%	22,2%	9,3%

Source : Etats financiers S2M Tunisie

Les immobilisations financières, dont le montant s'élève à 11 006 TND en 2008, 2009 et 2010, mobilise une partie importante des ressources long terme de la société.

Les immobilisations corporelles correspondent aux investissements d'installation engagés par la société.

L'actif immobilisé s'établit à 12 827 TND en 2010 contre 12 319 TND en 2009 et 11 006 TND en 2008.

Les capitaux propres passent de 8 275 TND en 2008 à 9 359 TND en 2009 et 5 884 TND en 2010. Cette variation est justifiée par la constatation du résultat net sur la période.

TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE

En TND	2008	2009	2010	Var. 08/09	Var. 09/10
Résultat net de l'exercice	-1 725	1 084	-3 475	>-100%	<-100%
Amortissements		437	642	>100%	47%
Variation du BFR	-11 802	-89 465	-224 704	>100%	>100%
Flux trésorerie d'exploitation	10 077	90 986	221 871	>100%	>100%
Investissements	11 006	1 750	1 150	-84%	-34%
Flux trésorerie d'investissement	-11 006	-1 750	-1 150	-84%	-34%
Augmentation de capital	10 000	0	0		
Flux trésorerie de financement	10 000	0	0	-100%	>100%
Variation de trésorerie	9 071	89 236	220 721	>100%	>100%
Trésorerie initiale	0	9 071	98 307	>100%	>100%
Trésorerie finale	9 071	98 307	319 028	>100%	>100%

Source : Etats financiers S2M Tunisie

Après la création de S2M Tunisie en avril 2008 et les frais de démarrage qui y sont liés s'élevant à plus de 11 006 TND, la trésorerie s'élève à 9 071 TND.

En 2009, la trésorerie a été essentiellement impactée par les flux d'exploitation et notamment la variation du besoin en fonds de roulement qui passe de -11 802 TND en 2008 à -89 465 TND. En 2010, une amélioration du besoin en fonds de roulement s'est traduite par une augmentation des flux d'exploitation et en conséquence une amélioration de la trésorerie finale qui s'établit à 319 028 TND.

Partie IX

STRATEGIE ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Tout en cherchant à valoriser l'expertise acquise dans le domaine de la solution monétique et le savoir-faire capitalisé par ses ressources humaines, S2M souhaite maintenir son positionnement sur le marché en plein essor des transactions électroniques sécurisées.

Dans cette optique, la société continuera à prospecter des opportunités à fort potentiel de croissance par la conception et le développement de solutions innovantes assurant la dématérialisation des flux de paiement et la réalisation de tout type de transaction électronique sécurisée.

S2M compte aussi profiter de la dynamique de croissance que connaît l'économie nationale ainsi que la dynamique à l'export, et ce en renforçant ses positions au Maroc et à l'étranger grâce à l'innovation produits et la présence commerciale.

S2M a mis en place un plan de développement autour de trois axes stratégiques :

- Expansion géographique vers les zones cibles de S2M : Afrique anglophone et Europe
- Diversification sectorielle (pétroliers, fidélité, e-commerce, postes, Télécoms, etc)
- Innovation produits, notamment les solutions verticales destinées au « non-bancaire ».

I. EXPANSION GEOGRAPHIQUE

S2M prospecte la pénétration de nouveaux marchés, notamment l'Afrique anglophone, l'Asie et l'Europe tout en renforçant sa présence sur ses marchés historiques.

I.1. RENFORCEMENT DE LA FORCE COMMERCIALE

- Renforcement de la force commerciale propre à S2M pour une meilleure couverture de son marché.
- Recrutement de nouveaux partenaires dans les régions à fort potentiel où la société a une réelle opportunité de développement (Inde, Iran, Europe de l'Est, etc).
- Création de filiales en Afrique et au Moyen Orient, S2M a d'ailleurs un projet d'ouverture dans le futur proche d'une filiale à Dubai. L'ouverture de filiales locales renforce la notoriété en terme de proximité et de livraison de prestations de support. En effet, outre la livraison de prestations de support, la filiale S2M Tunisie est entrain de développer d'autres offres de produits tels que l'ASP et la vente de solutions.

I.2. CONSOLIDATION DU POSITIONNEMENT DANS LA ZONE MENA

- Renforcement du positionnement de S2M dans cette région en tablant sur le développement des banques islamiques dans la zone MENA ainsi que la croissance de la demande pour les produits islamiques. S2M a développé une offre pour accompagner le développement des produits islamique dans la région MENA.
- Démarchage de nouveaux clients grâce à la maîtrise de ce marché et la notoriété dont jouit S2M dans cette région qui connaît une forte demande en termes de solutions monétiques.
- Diversification des revenus en capitalisant sur les clients existants pour proposer de nouveaux produits pour répondre aux évolutions technologiques, fonctionnelles et réglementaires (extension fonctionnelle de la solution en développant de nouveaux modules) et amélioration des prestations complémentaires : formation, consulting et assistance.

I.3. PENETRATION DU MARCHÉ AFRIQUE ANGLOPHONE

- Engouement pour l'usage de la carte en tant que moyen de paiement et de fidélisation.
- Développement du marché suite à l'accroissement du taux de bancarisation dans les pays de la région.
- Croissance considérable de ce marché où la demande en solutions monétiques est croissante et représente des opportunités réelles qui ne sont pas encore exploitées par S2M.

I.4. CONQUETE DES GRANDS MARCHES

- Pénétration des marchés en Asie et en Europe grâce au recrutement de nouveaux partenaires. S2M a nouvellement procédé à la création d'un nouveau poste (Chargé des partenaires) afin d'assurer le recrutement de nouveaux partenaires ayant un intérêt technologique ou financier avec les secteurs ciblés par l'offre S2M.
- Conquête du continent Européen. S2M a pénétré ce marché à travers deux références< en France, la première en 2008 et la deuxième en 2010, ce qui constitue une ouverture dans cette région.

II. DIVERSIFICATION SECTORIELLE

II.1. SOCIETES DE CREDIT, MICRO-CREDIT

- Ce secteur connaît une évolution continue des produits proposés à la clientèle. En effet, le taux de bancarisation et les utilisations de cartes ne cessent de croître et la forte concurrence entre les sociétés de crédit oblige à se distinguer par des solutions monétiques innovantes.

S2M compte capitaliser sur sa référence UNACOPEC qui est l'association des coopératives de Micro Crédit au niveau de la Côte d'Ivoire (plus de 300 associations) pour concrétiser d'autres opportunités au Cameroun et au Sénégal. Ces sociétés ciblent une offre incluant :

- Emission de cartes de crédit (crédits différés/ou crédit revolving) et cartes prépayées ;
- Acquisition des transactions effectuées par des cartes.

II.2. PETROLIERS, ENSEIGNES COMMERCIALES, GRANDE DISTRIBUTION

- Ces secteurs connaissent une généralisation des cartes privatives et des programmes de fidélisation. Dans ce cadre, les distributeurs pétroliers offrent ce type de cartes de paiement afin de fidéliser leur clientèle.
- L'intégration d'un TPE avec les caisses enregistreuses permettra d'offrir des solutions simples et sécurisées de fidélité et de porte-monnaie. En effet, S2M vient de développer plusieurs interfaces avec les fournisseurs des caisses enregistreuses
- S2M développe ses solutions sur des plates-formes technologiques à faible coût pour garantir un positionnement compétitif.

II.3. E-GOV, TRANSPORT ET SANTE

Ces axes de développement profitent des leviers suivants :

- La volonté affichée des pouvoirs publics d'optimiser les traitements administratifs et de faciliter l'accès aux services administratifs pour les citoyens

- Santé : basées sur des systèmes de cartes à puce, ces solutions permettent le traitement sécurisé des renseignements concernant les patients, le suivi des soins ainsi que leur règlement.
- Transports : il s'agit de la carte de paiement ou de fidélité destinée aux usagers des transports en commun (Tramway, Bus, Train).

III. INNOVATION PRODUITS

La recherche est au cœur du plan de développement de S2M. Sa stratégie est en effet axée sur l'innovation par la mise en œuvre de nouvelles solutions permettant d'anticiper et d'accompagner les évolutions majeures du secteur de la monétique. On citera comme principaux exemples pour l'innovation les produits suivants :

III.1. MOBILE PAYEMENT

La convergence du monde des télécoms et celui de la monétique conduira au déploiement de solutions permettant d'effectuer des opérations monétiques et bancaires à partir d'un téléphone portable. Plusieurs technologies sont en train de mûrir comme le NFC, les portables JAVA, les cartes multi-applicatives (téléphonique et paiement) pour permettre de proposer des solutions innovantes.

III.2. NOUVEAUX SERVICES GAB

En s'appuyant sur les avancées technologiques des différents constructeurs GAB, S2M pourra proposer aux banques des solutions innovantes telles que la cardless transaction (transfert d'argent par GAB) et le dépôt intelligent d'argent (dépôt de cash sur GAB par exemple). La combinaison de ces deux fonctionnalités a donné lieu à de nouveaux services déjà proposés par S2M tels que le paiement de factures en espèces sur GAB (sachant que le paiement de factures par carte sur GAB existe déjà)..

III.3. TRANSFERT D'ARGENT

Cette solution permet aux porteurs de cartes d'initier des demandes de transfert d'argent à partir de canaux monétiques mis à leur disposition (GAB, TPE, Internet, Serveur vocal, etc). Le bénéficiaire peut alors retirer l'argent instantanément à partir d'un GAB ou d'un point de vente doté d'un TPE. Il peut être porteur ou non de carte bancaire (transfert d'argent sur GAB par exemple).

III.4. NOUVEAUX TYPES DE CARTES

Après la généralisation du déploiement des cartes EMV de paiement, les émetteurs peuvent s'appuyer sur des cartes multi applications pour proposer à leurs clients en plus du paiement, des services privatifs hébergés sur le même support carte tels que des programmes de fidélité ou encore un porte monnaie électronique. Par ailleurs, ce développement se matérialisera par l'émission de nouveaux types de cartes tels que les cartes sans contact, les displays card, etc.

A ce sujet, S2M est déjà en étude pour lancer des cartes EMV DDA, des cartes sans contact et des cartes multi applications pour un ensemble d'institutions au Maroc.

IV. OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE

L'excellence opérationnelle telle que perçue par S2M repose essentiellement sur la mobilisation de tous les collaborateurs autour du respect des engagements de la société et de la satisfaction de ses clients.

Pour atteindre cet objectif, l'amélioration continue des processus et leur application rigoureuse, ainsi qu'un esprit d'équipe permanent représentent les axes de réussite de cette stratégie.

IV.1. EXCELLENCE OPERATIONNELLE

- S2M est certifiée pour l'émission des cartes à puce Visa/VSDC et Master card/M-Chip.
- S2M est certifiée ISO 9001 Version 2008 pour ses activités de production.
- Évolution vers une nouvelle certification.(Passage de la Certification CMMI® du niveau 2 au niveau 4 prévu au courant de l'année 2011).
- Amélioration et maîtrise des processus afin de se conformer aux règles de sécurité des organismes de certification en terme de sécurité et de qualité du produit et du service rendu au client.

IV.2. AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE

- Les tableaux de bord mensuels permettent le suivi et l'optimisation de la productivité de chaque activité
- Des audits internes planifiés par le Département Qualité veillent à l'amélioration continue des process opérationnels et logistiques.
- Les indicateurs de productivité (Chiffre d'affaires, taux de concrétisation, qualité de prestation, taux d'occupation des ressources, l'écart de charge, délai de traitement, délai de clôture,etc) sont pris en compte dans la rétribution des principaux responsables (prime trimestrielle) et dans le cadre de leur évaluation annuelle.

IV.3. SYNERGIE ENTRE LES POLES

S2M a pour ambition d'accroître les synergies opérationnelles entre les deux pôles : Solution et Production. Cette synergie constitue en effet un atout concurrentiel majeur pour la société à travers les éléments suivants :

- L'ASP constitue une offre intégrant les différents services de S2M Production & S2M Solutions; il constitue donc un excellent potentiel de synergie entre les deux pôles.
- Déploiement en cours d'un système de comptabilité analytique couvrant l'ensemble de l'activité en vue d'une meilleure optimisation des coûts. Le suivi des indicateurs de productivité se fait sur la base de tableaux de bord mensuels et trimestriels.

Partie X

BUSINESS PLAN

Avertissement

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financements réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de S2M.

I. COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES PREVISIONNEL

En KMAD	2010	2011E	2012P	2013P	2014P	2015P	TCAM
Ventes de marchandises	6 265	5 800	5 500	5 800	6 000	6 000	1,1%
Ventes de biens et services produits	136 700	139 284	154 478	169 985	187 391	203 771	10,4%
Chiffre d'affaires	142 965	145 084	159 978	175 785	193 391	209 771	10,1%
Produits accessoires*	710	1 150	1 200	1 250	1 250	1 250	2,8%
Variation de stocks	-1 048	0	0	0	0	0	NA
Produits d'exploitation	142 627	146 234	161 178	177 035	194 641	211 021	10,0%
Achats revendus de marchandises	3 702	4 350	4 125	4 350	4 500	4 500	1,1%
Achats consommés	39 453	40 854	44 290	48 333	52 530	55 822	8,7%
Autres charges externes	26 451	26 113	28 148	29 101	29 865	30 584	4,6%
Impôts et taxes	397	600	600	600	600	601	0,0%
Charges de personnel	39 021	42 122	44 133	46 242	48 454	50 773	4,8%
Jetons de présence	100	100	200	200	200	200	26,0%
Dotations aux amortissements	4 660	4 414	4 218	4 318	4 418	4 518	0,0%
Charges d'exploitation	113 785	118 553	125 714	133 144	140 566	146 998	5,8%
Résultat d'exploitation	28 842	27 681	35 465	43 891	54 074	64 022	25,0%
<i>Marge opérationnelle (REX/CA)</i>	<i>20,2%</i>	<i>19,1%</i>	<i>22,2%</i>	<i>25,0%</i>	<i>28,0%</i>	<i>30,5%</i>	
Produits d'intérêts	1	0	0	0	0	0	NA
Gains de change	652	1 196	1 305	1 408	1 641	1 906	11,1%
Reprises financières	287	0	0	0	0	0	NA
Produits financiers	940	1 196	1 305	1 408	1 641	1 906	11,1%
Charges d'intérêts	1 058	500	0	0	0	0	-100,0%
Pertes de change	838	953	1 102	1 243	1 562	1 924	17,9%
Dotations financières	540	0	0	0	0	0	NA
Charges financières	2 436	1 453	1 102	1 243	1 562	1 924	2,4%
Résultat financier	-1 496	-256	203	165	80	-18	-167,7%
Produits de cessions d'immob.	217	0	0	0	0	0	N.A
Autres produits non courants	370	0	0	0	0	0	N.A
Transferts de charges	9 637	0	0	0	0	0	N.A
Produits non courants	10 224	0	0	0	0	0	N.A
Val. nettes d'amr. des immob. cédées	144	0	0	0	0	0	N.A
Autres charges non courantes	12 138	0	0	0	0	0	N.A
Dot. non courantes aux Amort. et Prov	8 966	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	N.A
Charges non courantes	21 248	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	0,0%
Résultat non courant	-11 024	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000	0,0%
Résultat avant impôt	16 322	26 425	34 668	43 056	53 154	63 005	26,2%
Impôts sur les résultats	1 280	6 846	6 654	8 231	11 114	18 910	17,5%
Résultat net	15 042	19 579	28 014	34 825	42 040	44 095	29,0%
<i>Marge nette</i>	<i>10,5%</i>	<i>13,5%</i>	<i>17,5%</i>	<i>19,8%</i>	<i>21,7%</i>	<i>21,0%</i>	

Source : S2M

*Les produits accessoires sur la période 2011-2015 correspondent essentiellement à la quote part des formations remboursée par l'Etat et la part de l'IS remboursée par l'Etat dans le cadre de l'installation à Casanearshore

PERSPECTIVE DE L'ACTIVITE DE S2M

S2M se positionne dans un secteur à fort potentiel. Les activités de S2M devraient connaître un développement significatif sur les prochaines années dans la mesure où les solutions monétiques connaissent un engouement croissant sur le plan international, une tendance qui devrait se renforcer davantage dans les années à venir. Concrètement, les moteurs de la croissance du marché se profilent comme suit :

- La forte croissance du marché marocain avec l'élargissement de l'accès aux cartes au profit de nouvelles catégories sociales et la diversification des produits monétiques : cartes jeunes, cartes prépayées, etc ;
- Le développement des solutions ASP monétiques. En effet, les entreprises ont tendance à sous-traiter leurs activités annexes (notamment paiement, fidélité, etc) afin de se focaliser sur leur core business ;
- Le potentiel démographique important et la forte croissance du secteur bancaire dans la région MENA qui se matérialise par un accroissement du taux de bancarisation de la population;
- L'évolution des standards et des normes internationales et la généralisation des cartes à puce (EMV);
- Le fort potentiel que recèlent les nouvelles technologies : contactless, biométrie, paiement mobile, etc.

Grâce à (i) une solution de paiement électronique native EMV, hautement sécurisée qui couvre l'intégralité de la chaîne de traitement des transactions électroniques liées au paiement, (ii) un centre de production conforme aux standards internationaux et (iii) une équipe expérimentée et compétente, S2M a acquis une notoriété suffisante lui permettant d'être plus compétitive sur le marché international.

I.1. HYPOTHESES DU COMPTE DE RESULTAT

1.2.1 Hypothèses du chiffre d'affaires Solutions

Les ventes de la solution Select System[®] (nouveaux contrats et nouvelles demandes) génèrent des revenus Prestations de mise en œuvre et ultérieurement des revenus récurrents de Maintenance. Le tableau ci-dessous présente les hypothèses de nouveaux contrats relatifs à la vente de la licence Select System à de nouveaux clients et de nouvelles demandes pour les contrats existants :

	2011E	2012P	2013P	2014P	2015P
Nouveaux Contrats	7	9	10	12	14
Nouvelles Demandes pour les contrats existants	50	60	80	80	80

Source : S2M

Licences

Les hypothèses retenues sont basées sur les réalisations, le carnet de prospection ainsi que les prévisions des partenaires. Le business plan prévoit une croissance du nombre de nouveaux contrats qui passe de sept (7) en 2011 à Quatorze (14) en 2015.

Pour les nouvelles demandes, il a été pris en compte les demandes historiques des contrats existants. Les produits monétiques sont en effet en constante évolution ce qui engendre la mise à niveau par les clients de leur solution monétique et donc l'augmentation des nouvelles demandes sur les prochaines années.

Les hypothèses utilisées pour le calcul du chiffre d'affaires Licences et Prestations sur la période 2011^e-2015^p pour les nouveaux contrats sont comme suit :

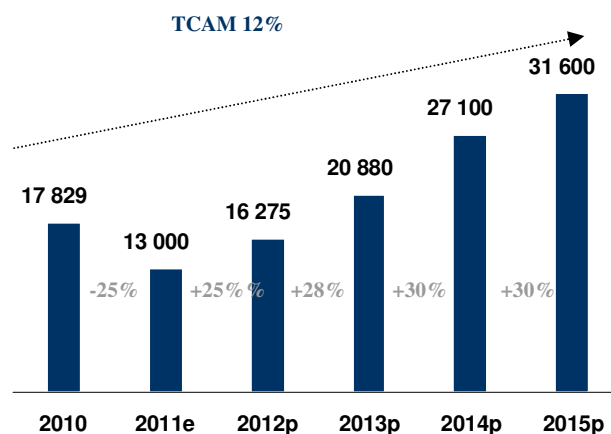
- 30% l'année en cours (N);
- 50% l'année suivante (N+1)
- 20% l'année d'après (N+2)

Le calendrier de comptabilisation des produits de ventes des modules complémentaires pour les nouvelles demandes des clients existants sur la période 2011^e-2014^p se présente comme suit :

- Année en cours : 75%
- Année suivante : 25%

Le chiffre d'affaires prévisionnel « Licences » se présente comme suit :

Evolution du Chiffre d'Affaires Prévisionnel de l'activité Licences sur la période 2010-2015^p



Source : S2M

Prestations

Chaque vente de licences ou de modules complémentaires de la licence Select System génère un chiffre d'affaires prestation relatif à l'installation du produit, à son paramétrage, aux tests et aux formations des utilisateurs.

Le chiffre d'affaires « Prestations » inclut en 2010 les revenus émanant de la maintenance du parc TPE pour 1 457 KMAD. A partir de 2011, ces revenus sont rattachés au chiffre d'affaires de l'activité ASP.

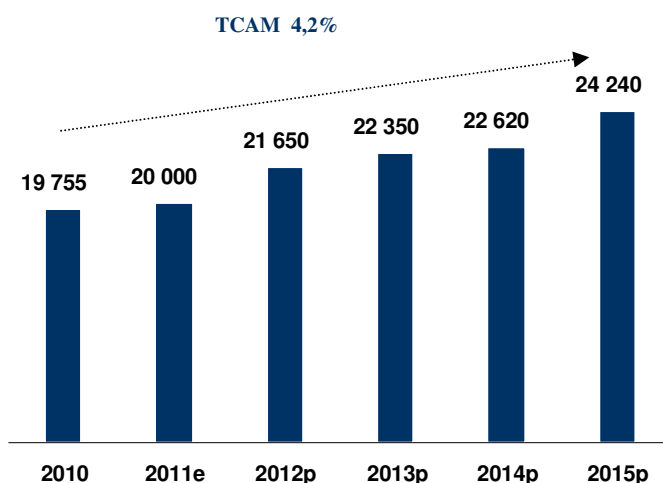
Le tableau ci-après reprend les hypothèses retenues concernant la comptabilisation des produits de l'activité « Prestations » :

	2011 e	2012 p	2013p	2014p	2015p
Nouveaux contrats					
Prestations Année en Cours (A)	30%	30%	30%	30%	30%
Prestations Année Suivantes (A+1)	50%	50%	50%	50%	50%
Prestations Année d'Après (A+2)	20%	20%	20%	20%	20%
Nouvelles demandes					
Année en Cours (A)	75%	75%	75%	75%	75%
Année Suivante (A+1)	25%	25%	25%	25%	25%

Source : S2M

Le chiffre d'affaires prévisionnel de l'activité « Prestations » se présente comme suit :

Evolution du Chiffre d'Affaires Prévisionnel de l'activité Prestations sur la période 2010-2015^P



Source : S2M

Maintenance

Les revenus de l'activité « Maintenance » sont générés par les contrats Select System existants et progressent par conséquent au rythme de la croissance des ventes des licences Select System.

Les hypothèses retenues pour le calcul du chiffre d'affaires prévisionnel des revenus de Maintenance se présentent comme suit :

	2011 e	2012 p	2013 p	2014 p	2015p
Taux de Maintenance en Moyenne	14%	14%	15%	15%	15%
Taux de Reconduite de la Maintenance	97%	97%	97%	97%	97%

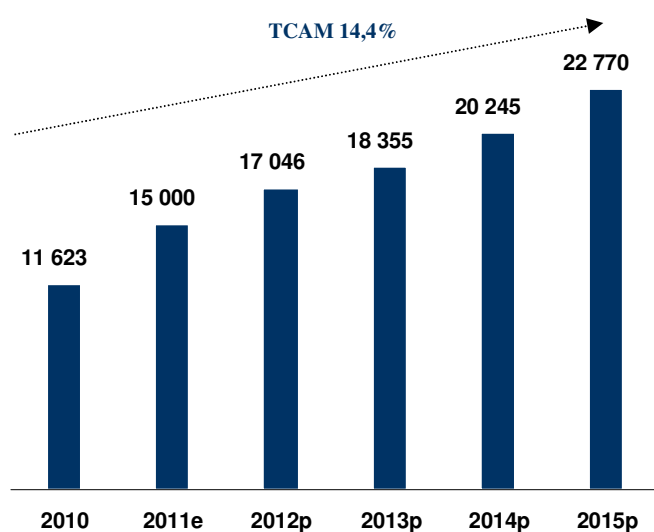
Source : S2M

Le chiffre d'affaires maintenance est calculé sur la base de 97% du chiffre d'affaires maintenance de l'année précédente majoré de la maintenance des licences de l'année N-2 (14% du chiffre d'affaires licences de l'année N-2 puis 15% à partir de 2013).

A noter que le taux de reconduction de la maintenance sur la période historique a été supérieur à 97%.

Compte tenu des hypothèses retenues, le chiffre d'affaires de cette activité se présente comme suit :

Evolution du Chiffre d'Affaires Prévisionnel de l'activité Maintenance Select System sur la période 2010-2015^P



Source : S2M

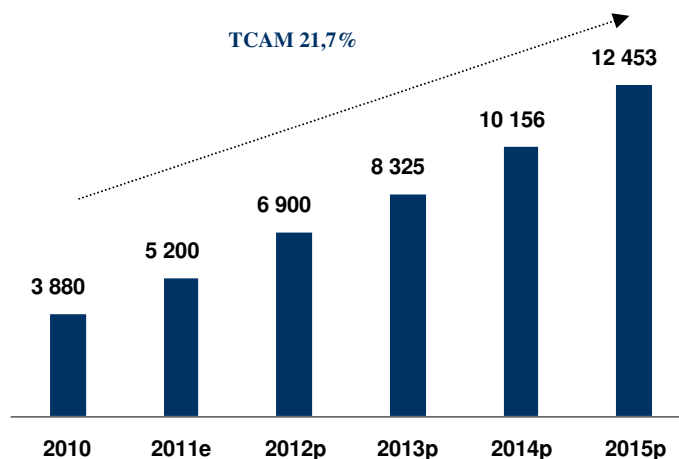
ASP

La demande des nouveaux acteurs tels que la grande distribution et les enseignes commerciales devrait contribuer à l'augmentation du chiffre d'affaires ASP.

Sur la période 2011-2014, le chiffre d'affaires de l'activité ASP inclut également les revenus issus de la maintenance du parc TPE pour 1,7 MMAD en 2011, 2 MMAD en 2012, 2,2 MMAD en 2013 et de 2,5 MMAD en 2014 et 2015.

Il est prévu une croissance annuelle moyenne de 21,5 % du chiffre d'affaires de l'activité ASP.

Evolution du Chiffre d'Affaires Prévisionnel de l'activité ASP sur la période 2010-2015^P



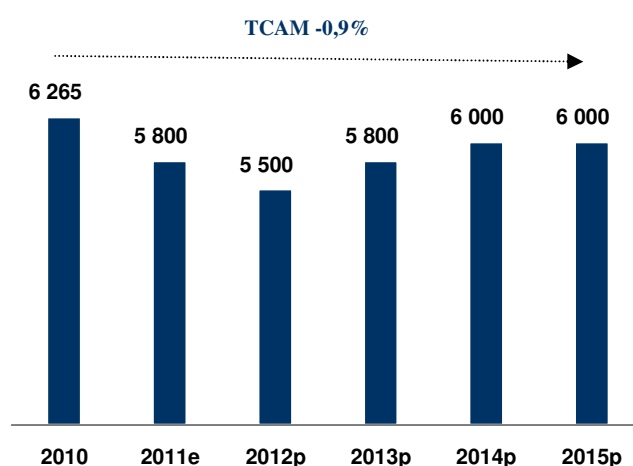
Source : S2M

Ventes de marchandises

Il s'agit de la vente des TPE, du matériel et des logiciels en l'état.

En raison du caractère non récurrent de ces ventes, il est prévu une baisse de cette activité en 2011 et 2012 et une légère reprise à partir de 2013.

Evolution du Chiffre d'affaires Prévisionnel Ventes de Marchandises sur la période 2010-2015^P



Source : S2M

Le tableau ci-dessous résume les évolutions du chiffre d'affaires des activités Solutions sur la période 2010-2015^P :

EN KDHS	2010	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p	TCAM
Marchandises	6 265	5 800	5 500	5 800	6 000	6 000	-0,9%
% croissance		-7%	-5%	5%	3%	0%	
% CA Solutions	10%	10%	8%	8%	7%	6%	
Licences	17 829	13 000	16 275	20 880	27 100	31 600	12,1%
% croissance		-27%	25%	28%	30%	17%	
% CA Solutions	30%	22%	24%	28%	31%	33%	
Prestations	19 755	20 000	21 650	22 350	22 620	24 240	4,2%
% croissance		1%	8%	3%	1%	7%	
% CA Solutions	33%	34%	32%	30%	26%	25%	
Maintenance	11 623	15 000	17 046	18 355	20 245	22 770	14,4%
% croissance		29%	14%	8%	10%	12%	
% CA Solutions	19%	25%	25%	24%	24%	23%	
ASP	4 658	5 200	6 900	8 325	10 156	12 453	21,7%
% croissance		12%	33%	21%	22%	23%	
% CA Solutions	8%	9%	10%	11%	12%	13%	
CA SOLUTIONS PREVISIONNEL	60 130	59 000	67 371	75 710	86 122	97 063	10,1%

Source : S2M

Les activités « Licences » et « Prestations » représentent plus de 55% du chiffre d'affaires du pôle Solutions tout au long de la période.

La part des ventes de Licences gagnerait 3 points sur la période 2010-2015 tandis que le chiffre d'affaires Prestations perdrait 8 points sur la même période.

L'activité « Maintenance » gagnerait 4 points sur la période 2010-2015 en raison de l'augmentation du stock de contrats sous maintenance grâce aux nouveaux contrats signés sur la période.

L'activité « ASP » étant encore en phase de démarrage, elle gagnerait 5 points entre 2010 et 2015.

1.2.2 Hypothèses du chiffre d'affaires Production

Cartes

En terme de nombre de carte, le Maroc enregistre l'un des taux de croissance les plus élevés en Afrique, à savoir un TCAM de 7% sur les cinq dernières années. A noter que la progression du nombre de cartes est soutenue par :

- le développement du parc GAB qui a enregistré sur les cinq dernières années un TCAM de +20%
- le déploiement des normes EMV au Maroc, ce qui laisse envisager une croissance supérieure à 10% sur les quatre années à venir.

A ce titre, il convient de souligner que les banques marocaines sont aujourd'hui dans l'obligation de s'aligner sur les standards internationaux EMV. Cette obligation permettra une amélioration du mix cartes personnalisées par S2M, les cartes EMV ayant un prix de vente unitaire plus élevé que les cartes à puce.

Le tableau suivant reprend les hypothèses de calcul du chiffre d'affaires de l'activité « Cartes » :

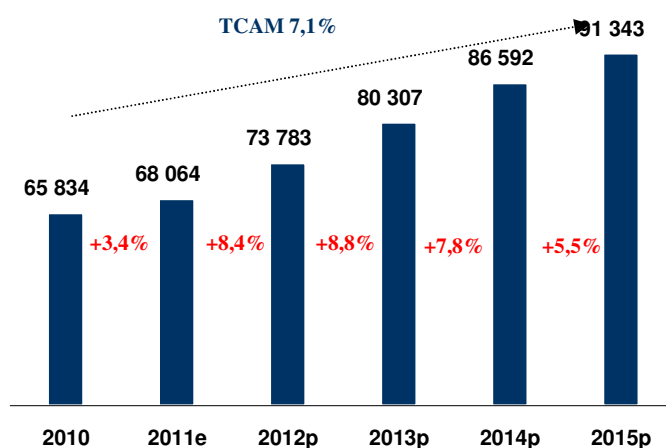
En milliers	2010	2011E	2012P	2013P	2014P	2015P
Volume Personnalisation de cartes au Maroc	4 125	4 362	4 525	4 593	5 052	5 457
Croissance volume perso cartes au Maroc	1%	6%	4%	1%	10%	8%
Volume Personnalisation de cartes à l'étranger	272	450	900	1 400	1 820	2 000
Croissance volume perso cartes à l'étranger	36%	65%	100%	56%	30%	10%

Source : S2M

Le volume de carte à puces à personnaliser devrait représenter 35% du volume de cartes à personnaliser en 2011, 45% en 2012, 55% en 2013, 60% en 2014 et 65% en 2015. Actuellement les cartes à puces représentent environ 17% du total des cartes personnalisées par S2M.

Sur la période 2011^E-2015^P, le chiffre d'affaires de l'activité de personnalisation de cartes se présente comme suit :

Evolution du Chiffre d'affaires Prévisionnel de l'activité Cartes sur la période 2010-2015^P

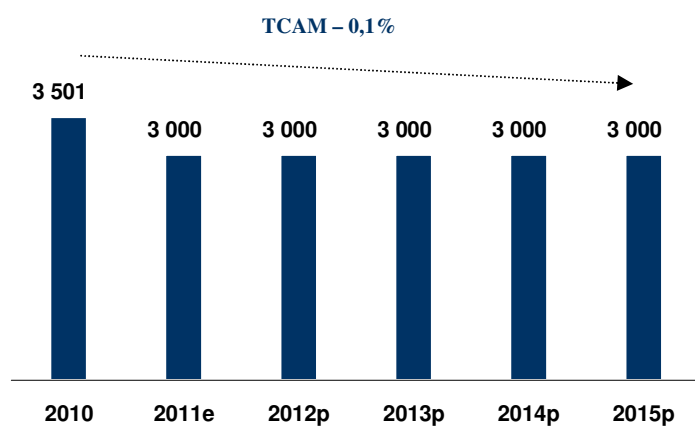


Source : S2M

Chèques

Cette activité devrait connaître une stagnation entre 2011 et 2015, qui s'explique par la volonté de S2M de se concentrer sur ses activités les plus rentables. Sur la période étudiée, le chiffre d'affaires prévisionnel de l'activité chèques se présente comme suit:

Evolution du Chiffre d'affaires Prévisionnel de l'activité Chèques sur la période 2010-2015^P

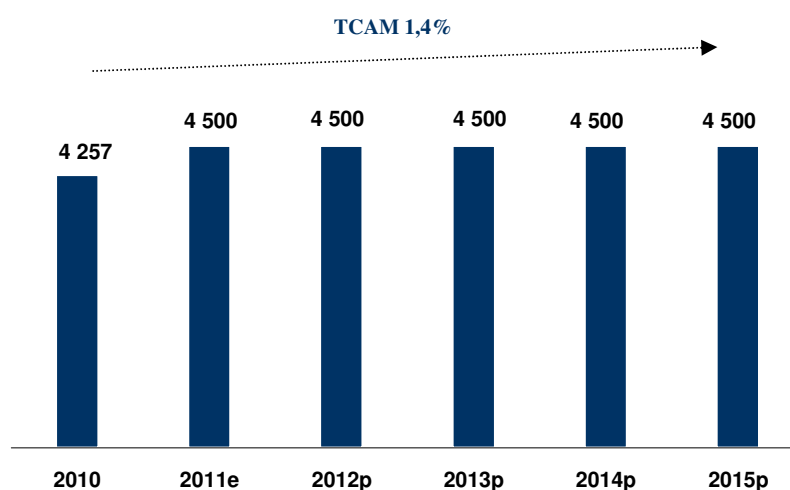


Source : S2M

Editique

Le chiffre d'affaires de l'activité Editique devrait stagner sur la période 2011^E-2015^P en raison de la décision de S2M de ne pas développer cette activité et de la croissance du nombre de concurrents constatée sur le marché. Le chiffre d'affaires prévisionnel de cette activité sur la période se présente comme suit :

Evolution du Chiffre d'affaires Prévisionnel de l'activité Editique sur la période 2010-2015^P

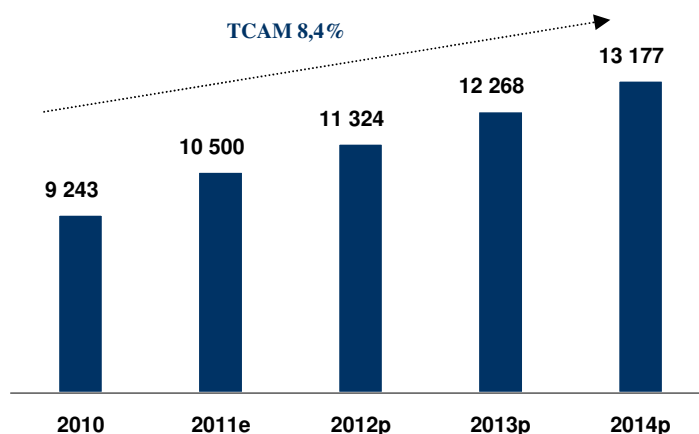


Source : S2M

Affranchissements

Le chiffre d'affaires Affranchissements varie de la même manière que le chiffre d'affaires cartes, en raison de sa corrélation avec les livraisons de cartes. Il est calculé sur la base de 14,47% du chiffre d'affaires Cartes et Editique sur la période 2011^E-2015^P.

Evolution du Chiffre d'affaires Prévisionnel de l'activité Affranchissements sur la période 2010-2015^P



Source : S2M

Le tableau ci-dessous résume les évolutions prévisionnelles du chiffre d'affaires des activités Production sur la période 2010-2015^P :

EN KDHS	2010	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p	TCAM
Cartes	65 834	68 084	73 783	80 307	86 592	91 343	6,8%
% croissance		3%	8%	9%	8%	5%	
% du CA Production	79%	79%	80%	80%	81%	81%	
Chèques	3 501	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	-3,0%
% croissance		-14%	0%	0%	0%	0%	
% du CA Production	4%	3%	3%	3%	3%	3%	
Éditique	4 257	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	1,1%
% croissance		6%	0%	0%	0%	0%	
% du CA Production	5%	5%	5%	4%	4%	4%	
Affranchissements	9 243	10 500	11 324	12 268	13 177	13 865	8,4%
% croissance		14%	8%	8%	7%	5%	
% du CA Production	14%	15%	15%	15%	15%	15%	
CA PRODUCTION PREVISIONNEL	82 835	86 084	92 607	100 075	107 269	112 708	6%

Source : S2M

L'activité « Cartes » représente 79% du chiffre d'affaires du pôle Production en 2011, puis 80% en 2012 et 2013 avant d'atteindre 81% à partir de 2014.

La part de l'activité « Cartes » gagnerait 2 points sur la période 2010-2015 tandis que la part du chiffre d'affaires des activités Chèques et Editique perd 1 point sur la même période.

Le tableau ci-dessous résume les évolutions prévisionnelles du chiffre d'affaires des activités Solutions et Production sur la période 2010-2014^P :

En KMAD	2010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p	TCAM
CA Solutions	60 130	59 000	67 371	75 710	86 122	97 063	10,1%
% Croissance		-1,9%	14,2%	12,4%	13,8%	12,7%	
% du CA Global	42,1%	40,7%	42,1%	43,1%	44,5%	46,3%	
CA Production	82 835	86 084	92 607	100 075	107 269	112 708	6,4%
% Croissance		3,9%	7,6%	8,1%	7,2%	5,1%	
% du CA Global	57,9%	59,3%	57,9%	56,9%	55,5%	53,7%	
CA Global	142 965	145 084	159 978	175 785	193 391	209 771	8,0%
% Croissance		1,5%	10,3%	9,9%	10,0%	8,5%	

Source : S2M

La croissance plus importante du chiffre d'affaires des activités Solutions sur la période 2010-2015 (10,1% en moyenne annuelle) par rapport au chiffre d'affaires Production sur la même période (6,4% en moyenne annuelle) aura pour impact une contribution du chiffre d'affaires des activités Solutions dans le chiffre d'affaires global qui passe à 46,3% en 2015 contre 53,7% pour le chiffre d'affaires des activités Production.

1.2.3 Hypothèses de calcul des charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont été calculées sur la base des données analytiques de 2008 à 2010 avec une prise en compte d'un taux de croissance compris entre 2% et 5% pour les charges fixes.

Achats

Les achats consommés de matières et fournitures et les achats revendus prévisionnels sur la période 2011-2015 se présentent comme suit :

En KDHS	2010	2011 e	2012 p	2013 p	2014 p	2015p	TCAM
Achats revendus de marchandises	3702	4 350	4 125	4 350	4 500	4 500	4%
Achats consommés de matières et fournitures	39 453	40 854	44 290	48 333	52 530	55 822	7%
Achats de matières premières	27 704	25 322	27 225	29 404	31 503	33 194	4%
En % des achats consommés	70%	62%	61%	61%	60%	60%	
Affranchissements	8 984	10 290	11 098	12 023	12 914	13 587	9%
En % des achats consommés	23%	25%	25%	25%	25%	25%	
Achats non stockés	1 883	1 840	2 014	2 199	2 405	2 597	7%
En % des achats consommés	5%	5%	5%	5%	5%	5%	
Achats de services à l'étranger	1 480	2 700	3 191	3 882	4 815	5 491	30%
En % des achats consommés	4%	7%	7%	8%	9%	9%	
Achats de travaux	352	408	439	474	508	534	9%
En % des achats consommés	1%	1%	1%	1%	1%	1%	
Achats de services au Maroc	88	294	322	351	385	418	37%
En % des achats consommés	0%	1%	1%	1%	1%	1%	
Variation de stock	-1 038	0	0	0	0	0	-100%
En % des achats consommés	-3%	0%	0%	0%	0%	0%	

Source : S2M

Les achats revendus de marchandises et les achats consommés sont principalement composés de charges variables. Les hypothèses retenues pour le calcul de ces charges sont les suivantes :

- Une marge sur revente de marchandises qui passe de 41% en 2010 à 25% à partir de 2011;
- Des achats consommés de matières premières variables en fonction des variations du chiffre d'affaires de chaque activité ;
- Des charges d'affranchissement représentant 98% des produits d'affranchissements ;
- Des achats non stockés variables en fonction des évolutions prévues de la production ;
- Des achats de services à l'étranger représentant 15% du chiffre d'affaires licences plus une commission estimée à 750 KMAD pour l'activité Cartes sur la période. Il s'agit de la rémunération des apporteurs d'affaires et des représentants de la société à l'international ;
- Des achats de service au Maroc et des achats de travaux calculés sur la base des prévisions d'évolution du chiffre d'affaires de chaque activité.

Autres charges externes

Les autres charges externes prévisionnelles se présentent comme suit :

EN KDHS	2010	2011 e	2012 p	2013 p	2014 p	2015p	TCAM
Autres charges externes	26 450	26 113	28 148	29 101	29 865	30 584	3%
Loyers	2678	3 009	2 725	2 729	2 734	2 741	0%
Leasing	3773	5 010	6 082	5 918	5 566	4 932	6%
Entretiens	4495	4 992	5 147	5 306	5 471	5 640	5%
Assurances	680	508	523	539	555	572	-3%
Personnel intérimaire	1434	660	691	727	762	788	-11%
Honoraires	680	767	795	825	856	888	5%
Documentation générale	51	121	133	146	161	177	28%
Transport du Personnel	581	578	592	606	621	636	2%
Transport sur ventes	1953	1 796	1 947	2 119	2 285	2 410	4%
Voyages, déplacements et missions	5118	5 282	5 731	6 004	6 195	6 655	5%
Annonces, cadeaux, foires	1827	1 003	1 139	1 276	1 445	1 619	-2%
Téléphone	2042	1 642	1 817	1 997	2 207	2 415	3%
Cotisations et dons	315	241	250	260	271	282	-2%
Frais bancaires	823	504	576	647	736	830	0%

Source : S2M

Les autres charges externes représentent en moyenne 23% des charges d'exploitation. Elles comprennent principalement les voyages, déplacements et missions, les loyers, le leasing et l'entretien des moyens matériels de l'entreprise. Les paramètres utilisés pour le calcul de ces charges sur la période étudiée sont les suivants :

- Les loyers concernent essentiellement le nouveau siège social situé à Casa Nearshore ;
- Les redevances de leasing prennent en compte les sommes restant dues au titre des biens acquis avant 2011 et les investissements financés en leasing prévus sur la période 2011^E-2015^P ;

- Le recours au personnel intérimaire dépend de l'évolution des activités de production : les charges y afférents sont calculées sur la base des données analytiques de 2008, 2009 et 2010 en prenant en compte l'évolution des activités de production ;
- Pour les postes honoraires, documentation générale, cotisations et dons et frais bancaires, il a été tenu compte d'une augmentation annuelle moyenne comprise entre 3% et 5% ;
- Les charges de déplacement, missions, cadeaux et foires sont calculées sur la base des données analytiques de 2008 à 2010 en tenant compte des évolutions attendues de l'activité.

Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation prévisionnelles sur la période 2011^E-2015^P se présentent comme suit :

EN KDHS	2010	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p	TCAM
Impôts et taxes	397	600	600	600	600	601	9%
Charges de personnel	39 021	42 122	44 133	46 242	48 454	50 773	5%
Jetons de présence	100	100	200	200	200	200	15%
Dotations aux amortissements et provisions	4 660	4 414	4 218	4 318	4 418	4 518	-1%
Total des autres charges d'exploitation	44 178	47 236	49 151	51 360	53 672	56 092	4,9%

Source : S2M

Concernant les charges du personnel, les hypothèses de croissance annuelles retenues sont les suivantes :

- Pôle solutions : 10% en 2011 et 5% à partir de 2012
- Service Cartes : 9% en 2011 et 5% à partir de 2012
- Service chèques : 3% sur la période 2011-2015
- Service Éditique : 3% sur la période 2011-2015
- Commun production: 4% sur la période 2011-2015
- Commun S2M: 4% en 2011 et 5% à partir de 2015

Les dotations aux amortissements et provisions comprennent :

- Les dotations relatives aux immobilisations acquises avant 2011 ;
- Les investissements financés en fonds propres ;
- Les amortissements relatifs au mobilier du nouveau siège social de S2M ;
- Les amortissements des charges à répartir relatives à l'Introduction en Bourse de S2M ;

1.2.4 Résultat Financier Prévisionnel

Le résultat financier prévisionnel se présente comme suit :

EN KDHS	2010	2011e	2012 p	2013 p	2014p	2015p	TCAM
Produits d'intérêts	1	-	-	-	-	-	-100%
Gains de change	652	1 196	1 305	1 408	1 641	1 906	24%
Transfert de charges	287	-	-	-	-	-	-100%
Produits financiers	940	1 196	1 305	1 408	1 641	1 906	15%
Charges d'intérêts	1057	500	-	-	-	-	-100%
Pertes de change	838	953	1 102	1 243	1 562	1 924	18%
Dotations financières	540	-	-	-	-	-	-100%
Charges financières	2436	1 453	1 102	1 243	1 562	1 924	-5%
Résultat financier	-1495	- 256	203	165	80	- 18	59%

Source : S2M

Le résultat financier a été calculé en prenant compte les paramètres suivants :

- Les pertes et les gains de change dépendent du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger, ils ont été calculés sur la base des données constatées en 2009 et 2010 en tenant compte des prévisions de croissance du chiffre d'affaires ;
- Les utilisations des facilités de caisse.

1.2.5 Résultat Non Courant Prévisionnel

Le résultat non courant prévisionnel se présente comme suit :

EN KDHS	2010	2011e	2012 p	2013 p	2014 p	2015p	TCAM
Produits non courants	10 224	-	-	-	-	-	-100,0%
Charges non courantes	21 248	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	-45,7%
Résultat non courant	- 11 024	- 1 000	- 1 000	- 1 000	- 1 000	- 1 000	38,1%

Source : S2M

Le Business plan prend en compte la comptabilisation de créances douteuses en charges exceptionnelles pour un montant de 1000 KMAD annuellement entre 2011 et 2015.

1.2.6 Résultat net Prévisionnel

Le résultat net prévisionnel se présente comme suit :

EN KDHS	2010	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p	TCAM
Résultat d'exploitation	28 842	27 681	35 465	43 891	54 074	64 022	17%
Résultat financier	-1 495	-256	203	165	80	-18	59%
Résultat non courant	-11 024	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000	38%
Impôts sur les résultats	1 280	6 846	6 654	8 231	11 114	18 910	72%
Résultat net	15 043	19 579	28 014	34 825	42 040	44 095	29%

Source : S2M

Le calcul de l'impôt s'est fait sur la base des hypothèses suivantes :

- Chiffre d'affaires Solutions et ASP réalisé à l'export à hauteur de 80% ;
- Chiffre d'affaire Éditique et Chèques réalisé à 100% au Maroc ;
- Chiffre d'affaires cartes à l'export selon les hypothèses suivantes : 8% en 2011 et 10% à partir de 2012 ;
- Un taux d'imposition de 30% pour la partie du chiffre d'affaires réalisée au Maroc ;
- Un taux d'imposition de 17,5% pour la partie du chiffre d'affaires réalisée à l'export ;
- Une prise en compte de l'exonération de 25% de l'impôt sur les sociétés, durant les trois dernières années qui suivent l'Introduction en Bourse.

Le taux de marge nette passe de 13,5% en 2011 à 21% à 2015 grâce à la croissance de l'activité de S2M et à l'amélioration de sa situation financière

II. BILAN PREVISIONNEL SIMPLIFIE SUR LA PERIODE 2011-2015

Le bilan ci-dessous présente un bilan simplifié de S2M sur la période 2010-2015^P :

EN KDHS	2010	2011 e	2012 p	2013 p	2014p	2015p	TCAM
Actif Immobilisé	21 104	20 716	18 498	16 180	13 762	11 244	-11,8%
Valeur brute	59 130	62 156	63 156	64 156	65 156	66 156	2,3%
Amortissements	38 026	41 440	44 658	47 976	51 394	54 912	7,6%
Actif circulant	104 894	90 074	98 977	108 492	118 977	128 537	4,1%
Stocks	11 582	11 634	12 554	13 638	14 763	15 645	6,2%
Clients	71 468	68 100	75 091	82 510	90 774	98 463	6,6%
Etat	14 954	3 348	3 622	3 872	4 120	4 320	-22,0%
Reste actif circulant	6 890	6 992	7 710	8 472	9 320	10 110	8,0%
Trésorerie Actif	210	5 429	14 213	22 318	30 790	36 273	>100%
Total Actif	126 209	116 219	131 688	146 989	163 529	176 054	6,7%

EN KDHS	2010	2011 e	2012 p	2013 p	2014 p	2015p	TCAM
Financements permanents	62 111	85 442	98 575	111 609	125 788	136 251	17,0%
Capitaux propres	62 111	85 442	98 575	111 609	125 788	136 251	17,0%
Dettes de financement	-	-	-	-	-	-	NA
Passif circulant	39 598	30 778	33 113	35 381	37 741	39 803	0,1%
Fournisseurs	16 900	17 178	18 582	19 863	21 136	22 165	5,6%
Etat	7 263	7 442	8 206	9 016	9 919	10 760	8,2%
Personnel et orga. Sociaux	3 581	3 510	3 678	3 854	4 038	4 231	3,4%
Autres dettes circulantes	11 854	2 647	2 647	2 647	2 647	2 647	-25,9%
Trésorerie Passif	24 498	-	-	-	-	-	-100,0%
Total Passif	126 209	116 219	131 688	146 989	163 529	176 054	6,7%

Source : S2M

II.1. ANALYSE DE L'EQUILIBRE FINANCIER

II.1.1 Fonds de roulement

Financements permanents

L'évolution des financements permanents de l'entreprise résulte de la progression du résultat net sur la période qui n'est pas intégralement distribué.

Au 03 novembre 2011, la société a procédé à une opération d'augmentation de capital réservée aux dirigeants et à une augmentation du capital social par incorporation de la prime d'émission suivie par une réduction de la valeur nominale des actions de 100 DHS à 50 DHS pour porter le nombre d'actions de 149 500 actions à 800 000 actions.

Le business plan prend en compte une distribution de 80% des résultats sur la période 2011^E-2015^P.

Actif immobilisé

L'actif immobilisé prend en compte les valeurs nettes des biens détenus par S2M ainsi que les biens que l'entreprise compte acquérir par ses fonds propres.

Le tableau suivant présente les investissements prévus sur la période 2011^E-2015^P :

EN KDHS	2010	2011 p	2012 p	2013 p	2014 p	2015p
Investissements	3 402	3 025	1 000	1 000	1 000	1 000

Source : S2M

II.1.2 Besoin en fonds de roulement

Les hypothèses retenues pour le calcul du Besoin en Fonds de Roulement se présentent comme suit :

EN KDHS	2010	2011 e	2012 p	2013 p	2014 p	2015p
Stocks	11 582	11 634	12 554	13 638	14 763	15 645
Clients	71 468	68 100	75 091	82 510	90 774	98 463
Etat	14 954	3 348	3 622	3 872	4 120	4 320
Reste actif circulant	6 890	6 992	7 710	8 472	9 320	10 110
Total Actif circulant	104 894	90 074	98 977	108 492	118 977	128 537
Fournisseurs	16 900	17 178	18 582	19 863	21 136	22 165
Etat	7 263	7 442	8 206	9 016	9 919	10 760
Personnel et orga. Sociaux	3 581	3 510	3 678	3 854	4 038	4 231
Autres dettes circulantes	11 314	2 647	2 647	2 647	2 647	2 647
Prov pour risques&charges	540	0	0	0	0	0
Total Passif circulant	39 598	30 778	33 113	35 381	37 741	39 803
BFR	65 296	59 296	65 864	73 111	81 236	88 734
Variation du BFR	18176	-6000	6568	7246	8125	7498

Source : S2M

- Les stocks de S2M sur la période 2011-2015 seront essentiellement composés de stocks de matières et fournitures. Ces derniers augmenteront linéairement avec la croissance des achats de matières et fournitures.
- La croissance du chiffre d'affaires générera une augmentation des créances clients qui atteindront 98 MMAD à horizon 2015.
- Le poste « Etat actif » représente la part de TVA récupérable. Ce poste a été calculé sur la base des achats de matières et fournitures et autres charges externes.
- Le reste de l'actif circulant a été augmenté sur la période du Business Plan en tenant compte de l'évolution du chiffre d'affaires.

II.1.3 Trésorerie nette

Sur la période considérée, le fonds de roulement couvre l'ensemble du besoin en fonds de roulement, d'où une trésorerie prévisionnelle excédentaire sur la période 2011^E-2015^P.

III. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En KDHS	2010	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p
Trésorerie initiale	-6 212	-24 289	5 429	14 213	22 318	30 790
Trésorerie d'exploitation	18 361	22 992	31 232	38 143	45 458	47 613
Bénéfice net	15 043	19 579	28 014	34 825	42 040	44 095
Dotations aux amortissements	3 318	3 414	3 218	3 318	3 418	3 518
reprises non courantes		-	-	-	-	-
Trésorerie d'investissement	-5 892	-3 025	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000
Investissements corporels	6 036	3 025	1 000	1 000	1 000	1 000
Valeur nette des immob. cédées	144	-	-	-	-	-
Trésorerie de financement	-12 370	3 751	-14 880	-21 792	-27 860	-33 632
Nouveaux emprunts	-	-	-	-	-	-
Remboursement emprunts	2 370	-	-	-	-	-
Augmentation de capital		28 751	-	-	-	-
Païement de dividendes	10 000	25 000	14 880	21 792	27 860	33 632
Variation BFR	18 176	-6 000	6 568	7 246	8 125	7 498
Trésorerie finale	-24 289	5 430	14 213	22 318	30 790	36 273

Source: S2M

Partie XI

FACTEURS DE RISQUES

Outre l'ensemble des informations contenues dans cette note, les investisseurs doivent prendre connaissance des risques décrits ci-dessous :

S2M est exposée à trois natures de risques : les risques afférents au secteur, les risques opérationnels et les risques de ressources humaines.

I. RISQUES SECTORIELS

I.1. RISQUE D'EVOLUTION TECHNOLOGIQUE

Le secteur du paiement électronique se caractérise par des évolutions technologiques très rapides, une évolution des standards et une émergence fréquente de nouveaux services, logiciels et autres produits.

Le développement de nouvelles technologies pourrait rendre non compétitifs certains services de la société. S2M pourrait ne pas identifier en temps utiles les nouvelles opportunités qui se présenteraient et devoir procéder à des investissements supplémentaires significatifs pour rester concurrentielle et maintenir sa base clientèle.

Le succès futur de S2M dépendra de sa capacité à anticiper les tendances du secteur et à se positionner en amont en adaptant ses offres pour mieux servir ses clients.

L'impact des évolutions technologiques est actuellement maîtrisé par la société grâce au suivi régulier des recommandations des organismes internationaux de paiement (Visa et MasterCard) et la participation aux différents événements de veille technologique (Symposiums, foires....), et son activité de Recherche & Développement.

I.2. RISQUE CONCURRENTIEL

L'environnement général des affaires est marqué par une concurrence grandissante du fait notamment du développement de la demande nationale d'une part et de la demande émanant des pays étrangers d'autre part.

Pour atténuer le risque concurrentiel, S2M a mis en place les actions suivantes :

- Etablissement d'alliances stratégiques avec des partenaires à demandes spécifiques ;
- Maîtrise complète de la chaîne de valeur ;
- Implication totale de ses ressources humaines et mobilisation d'équipes externes dans des projets à grande envergure.
- Instauration de systèmes de management intégrés visant la minimisation des coûts de non qualité.

I.3. RISQUE DE POSITIONNEMENT

Le Pôle solutions devrait représenter à court/moyen terme, la principale activité en terme de chiffre d'affaires.

Compte tenu de la spécificité du métier de la société, il est aisé de penser que S2M développe un produit unique (SelectSystem®).

Pour éviter tout risque de positionnement, la stratégie de S2M est de développer des techniques éprouvées et des modules complémentaires afin de satisfaire ses clients quels que soient leur secteur d'activité et la nature de leur besoin en gestion de paiement.

I.4. RISQUE D'IMAGE

L'internationalisation de S2M est parfois entravée par la perception du Maroc comme pays à faible vocation technologique. Cette étiquette rend difficile la pénétration de nouveaux marchés notamment l'Amérique du Nord et l'Afrique Anglophone.

II. RISQUES OPERATIONNELS

II.1. RISQUE DE CHANGE

A l'instar de l'ensemble des entreprises marocaines importatrices et exportatrices, S2M est sujette aux variations des taux de change entre les devises étrangères et le dirham pouvant influencer à la hausse ou à la baisse sur les résultats de l'entreprise.

La Société effectue actuellement plus de 95% de ses importations en euros et en dollar auprès de fournisseurs étrangers, principalement pour l'achat des cartes. Par ailleurs 40% de son chiffre d'affaires de S2M est réalisé en devises. S2M s'expose ainsi au risque de variation du taux de change.

Ayant amplement fluctué au cours des dernières années, l'évolution future des taux de change peut présenter un risque de change pour la société et avoir une incidence, favorable ou défavorable, sur ses résultats futurs.

Toutefois, ce risque financier est atténué du fait d'un panier de facturation Euros Dollars équilibré.

II.2. RISQUE DE FRAUDE

Le risque de fraude est essentiellement lié à la nature de l'activité de S2M. En effet, l'activité de paiement électronique est constamment soumise aux tentatives d'intrusion.

Pour faire face aux manipulations frauduleuses, la société a mis en place des procédures de sécurité répondant aux standards de Visa et MasterCard qui consistent au verrouillage des logiciels de paiement. La certification de ces logiciels est un moyen efficace pour se prémunir contre les défaillances chez les clients.

II.3. RISQUE DE DEFAULT

S2M, comme tout producteur de logiciels, est exposé au risque de défectuosité. Les produits peuvent parfois induire des dommages importants aux utilisateurs.

Pour limiter tout retournement du client, la société a mis en place des mesures appropriées en s'appuyant sur les bonnes pratiques internationales. Parmi ces mesures, il y a lieu de citer :

- La prévention des situations d'urgence par l'établissement de tests avant la livraison finale des produits au client ;
- La mise en place d'une signalétique complète pour rendre efficace la remontée des opérations douteuses et accélérer les mesures correctives ;
- Le développement de la capacité des intervenants à réagir en cas d'incidents ;
- L'application d'activités appropriées de surveillance et de mesure.

Toutefois, l'impact de ce risque demeure limité du fait de plusieurs considérations dont les plus notoires sont :

- Les solutions S2M sont certifiées par les principaux organismes internationaux ;
- S2M a souscrit une police d'assurance lui permettant de couvrir tout risque d'exportations.

II.4. RISQUES GEOPOLITIQUES

Avec une part de Chiffre d'affaires de 40% réalisée avec des clients internationaux, S2M s'expose aux risques de stabilité politique et de conjoncture économique de chaque région.

Ces risques sont beaucoup plus importants dans certains pays tels que l'Iran ou l'Inde et certains pays d'Afrique Subsaharienne.

III. RISQUE DE RESSOURCES HUMAINES

Le développement du potentiel humain constitue une composante essentielle de l'environnement de S2M.

La performance de la Société dépend de manière significative des capacités et services fournis par ses équipes. La nature de son activité très spécialisée nécessite des ressources compétentes et hautement qualifiées sur ses différents marchés.

La perte de membres clés de la direction pourrait avoir un impact négatif significatif sur la capacité de S2M à mettre en œuvre sa stratégie.

Afin d'atténuer le risque de volatilité des ressources humaines et de perte de savoir-faire pouvant affecter la pérennité de son activité, la société a mis en place des mesures efficaces pour permettre une motivation de ses équipes.

Partie XII

FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

A la date d'établissement de la présente note d'information, S2M ne connaît pas de faits exceptionnels, ni de litiges susceptibles d'affecter sa situation financière.

Partie XIII

ANNEXES

BULLETIN DE SOUSCRIPTION**ORDRE DE SOUSCRIPTION A L'OFFRE A PRIX FERME DES ACTIONS SOCIETE MAGHREBINE DE MONETIQUE****SOUSCRIPTEUR**

Nom/Prénom :
 Dénomination ou Raison sociale :
 Fonction du signataire (personne morales) :
 F/M :
 Date de Naissance :
 Nationalité :
 Téléphone :
 Adresse :

Code identité¹:
 Numéro d'identité :
 Qualité du souscripteur² :
 N° Comptes Titres :
 N° Comptes Espèces :
 Identité du Teneur de compte
 Fax :

Connaissance prise des modalités de souscription figurant dans la Note d'Information visée par le CDVM et disponible auprès des membres du syndicat de placement, veuillez me souscrire:

Type d'ordre	
Quantité demandée	

Mode de Paiement	Dépositaire	N° compte RIB ou N° Chèque
Virement		
Chèque		
Espèces		

Important

Le client s'assure de la couverture de ses souscriptions dans les livres de l'établissement dépositaire sus mentionné et ce, conformément à la note d'information relative à l'opération et préalablement à la transmission de tout ordre d'achat.

Dans le cas où la Bourse de Casablanca procède à un appel de fonds, conformément à l'article 1.2.8 du règlement général de la Bourse, les Institutionnels devront verser au membre du syndicat de placement auprès duquel ils ont souscrit la provision nécessaire à la couverture dudit appel de fonds.

Les commissions relatives à cette OPF se déclinent comme suit : la commission d'intermédiation est de 0,8% HT ; la commission de règlement livraison est de 0,2% HT et la commission de la Bourse est de 0,1% HT.

La TVA est au taux de 10%.

Les ordres d'achat multiples sont interdits et frappés de nullité dans leur intégralité et leur globalité.

L'identité des souscripteurs sera dévoilée à l'émetteur.

¹ Code d'identité: Registre de commerce pour les personnes morales, date et numéro d'agrément pour les OPCVM

A : Personnes Physiques
 B : Personnes morales de droit marocain ou étranger
 C : OPCVM actions et diversifiés
 D : Entreprises d'assurance et de réassurance
 E : Organismes de pension et de retraite
 F : Caisse de Dépôt et de Gestion
 G : Banques

² Qualité du souscripteur:

Avertissement du CDVM

" L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.
 Une note d'information visée par le CDVM est disponible, sans frais, au siège social de l'émetteur, auprès des établissements chargés de recueillir les demandes de souscription et à la bourse de valeur de Casablanca."

A

Le

Signature précédée de la mention
 "Lu et approuvé"

ETATS FINANCIERS**Etat financiers 2010****1. Bilan Actif**

ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	2 164 460,35	859 727,82	1 304 732,53	549 160,29
* Frais préliminaires				
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	2 164 460,35	859 727,82	1 304 732,53	549 160,29
* Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	18 789 757,74	18 012 593,47	777 164,27	685 602,54
* Immobilisations en recherche et développement	13 836 649,98	13 836 649,98		0,00
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	4 848 107,76	4 175 943,49	672 164,27	580 602,54
* Fonds commercial	105 000,00		105 000,00	105 000,00
* Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	37 567 097,37	19 154 079,35	18 413 018,02	16 686 927,81
* Terrains				
* Constructions	7 519 906,19	1 243 921,93	6 275 984,26	6 544 185,83
* Installations techniques, matériel & outillage	13 537 405,82	3 730 378,14	9 807 027,68	5 371 438,18
* Matériel de transport	144 483,41	72 763,33	71 720,08	69 776,92
* Mobilier de bureau, aménagements divers	15 344 659,23	13 754 964,30	1 589 694,93	2 212 428,93
* Autres immobilisations corporelles	534 842,72	352 051,65	182 791,07	209 029,15
* Immobilisations corporelles en cours	485 800,00		485 800,00	2 280 068,80
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	609 593,96		609 593,96	609 593,96
* Prêts immobilisés				
* Autres créances financières	546 003,96		546 003,96	546 003,96
* Titres de participation	63 590,00		63 590,00	63 590,00
* Autres titres immobilisés				
ECART DE CONVERSION ACTIF (E)				
* Diminution des créances immobilisées				
* Augmentation des dettes financières				
TOTAL I (A + B + C + D + E)	59 130 909,42	38 026 400,64	21 104 508,78	18 531 284,60
STOCKS (F)	12 924 203,44	1 342 319,89	11 581 883,55	12 255 807,08
* Marchandises				
* Matériel et fournitures consommables	12 239 032,44	1 342 319,89	10 896 712,55	10 522 153,08
* Produits en cours	685 171,00		685 171,00	1 733 654,00
* Produits finis				
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	104 804 146,59	12 032 189,23	92 771 957,36	76 860 660,36
* Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	87 270,05		87 270,05	87 270,05
* Clients et comptes rattachés	83 500 616,46	12 032 189,23	71 468 427,23	62 983 802,50
* Personnel	289 385,00		289 385,00	261 558,51
* Etat	14 953 585,86		14 953 585,86	7 459 250,31
* Comptes sociétés apparentées				
* Autres débiteurs	4 314 037,76		4 314 037,76	4 288 889,99
* Compte de régularisation Actif	1 659 251,46		1 659 251,46	1 779 889,00
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)				7 800,00
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (I)	540 149,36		540 149,36	287 246,25
(Eléments circulants)				
TOTAL II (F + G + H + I)	118 268 499,39	13 374 509,12	104 893 990,27	89 411 513,69
TRESORERIE - ACTIF	210 039,36		210 039,36	3 684 995,41
* Chèques et valeurs à encaisser				
* Banque, T.G., et C.C.P	210 039,36		210 039,36	3 684 995,41
* Caisse, Régies d'avances et accreditifs				
TOTAL III	210 039,36	0,00	210 039,36	3 684 995,41
TOTAL GENERAL I + II + III	177 609 448,17	51 400 909,76	126 208 538,41	111 627 793,70

2. Bilan Passif

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
FONDS PROPRES		
* Capital social ou personnel (1)	14 950 000,00	14 950 000,00
* Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
Capital appelé	14 950 000,00	14 950 000,00
dont versé . . . 14 950 000,00		
* Primes d'émission, de fusion, d'apport		
* Ecart de réévaluation	519 027,75	519 027,75
* Réserve légale	1 495 000,00	1 495 000,00
* Autres réserves	30 104 509,42	8 793 828,62
* Report à nouveau (2)		12 587 178,01
* Résultats nets en instance d'affectation (2)		
* Résultat net de l'exercice (2)	15 042 913,59	18 723 502,29
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	62 111 450,76	57 068 536,67
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)		
* Subventions d'investissement		
* Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT (C)	0,00	2 370 485,20
* Emprunts obligataires		
* Autres dettes de financement		2 370 485,20
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)		
* Provisions pour risques		
* Provisions pour charges		
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)		
* Augmentation de créances immobilisées		
* Diminution des dettes de financement		
TOTAL I (A + B + C + D + E)	62 111 450,76	59 439 021,87
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	38 653 698,78	32 028 302,58
* Fournisseurs et comptes rattachés	16 899 825,71	13 061 577,60
* Clients créditeurs, avances et acomptes	146 427,20	
* Personnel	2 733 239,07	3 097 596,71
* Organismes sociaux	848 487,65	1 821 555,22
* Etat	7 263 040,99	7 107 986,65
* Comptes d'associés	10 103 867,74	3 867,74
* Autres créanciers	32 255,37	29 855,37
* Comptes de régularisation - passif	626 555,05	6 905 863,29
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	540 149,36	9 924 246,25
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (éléments circulants) (H)	404 845,45	339 858,37
TOTAL II (F + G + H)	39 598 693,59	42 292 407,20
TRESORERIE PASSIF		
* Crédits d'escompte		
* Crédits de trésorerie		
* Banques de régularisation	24 498 394,06	9 896 364,63
TOTAL III	24 498 394,06	9 896 364,63
TOTAL GENERAL (I + II + III)	126 208 538,41	111 627 793,70
(1) Capital personnel débiteur		
(2) Bénéficiaire (+), déficitaire (-)		

3. CPC

NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 1 + 2	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
*Ventes de marchandises (en l'état)	6 265 102,46		6 265 102,46	7 890 426,18
*Ventes de biens et services produits	136 699 842,07		136 699 842,07	139 436 927,50
Chiffres d'affaires	142 964 944,53		142 964 944,53	147 327 353,68
*Variation de stocks de produits (+ ou -) (1)	-1 048 483,00		-1 048 483,00	-1 627 881,00
* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
* Subventions d'exploitation	300 000,00		300 000,00	
* Autres produits d'exploitation				
* Reprises d'exploitation : transferts de charges	410 358,50		410 358,50	252 000,00
TOTAL I	142 626 820,03		142 626 820,03	145 951 472,68
CHARGES D'EXPLOITATION				
* Achats revendus (2) de marchandises	3 702 336,45		3 702 336,45	5 151 793,01
* Achats consommés (2) de matières et fournitures	39 453 466,93		39 453 466,93	43 265 661,34
* Autres charges externes	26 451 006,77		26 451 006,77	25 035 137,52
* Impôts et taxes	397 489,00		397 489,00	424 014,71
* Charges de personnel	39 020 697,53		39 020 697,53	37 882 102,91
* Autres charges d'exploitation	100 000,00		100 000,00	100 000,00
* Dotations d'exploitation	4 659 861,65		4 659 861,65	5 273 286,90
TOTAL II	113 784 858,33	0,00	113 784 858,33	117 131 996,39
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	28 841 961,70	0,00	28 841 961,70	28 819 476,29
PRODUITS FINANCIERS				
* Produits des titres de participation et autres titres immobilisés				
* Gains de change	652 365,84		652 365,84	838 808,70
* Intérêts et autres produits financiers	1 456,30		1 456,30	456,30
* Reprises financières : transferts de charges	287 246,25		287 246,25	13 205,33
TOTAL IV	941 068,39		941 068,39	852 470,33
CHARGES FINANCIERES				
* Charges d'intérêts	1 057 772,46		1 057 772,46	1 247 696,81
* Pertes de change	838 260,65		838 260,65	864 081,58
* Autres charges financières				
* Dotations financières	540 149,36		540 149,36	287 246,25
TOTAL V	2 436 182,47		2 436 182,47	2 399 024,64
RESULTAT FINANCIER (IV - V)			-1 495 114,08	-1 546 554,31
RESULTAT COURANT (III + VI)			27 346 847,62	27 272 921,98

NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 1 + 2	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices Précédents 2		
RESULTAT COURANT (reports)			27 346 847,62	27 272 921,98
PRODUITS NON COURANTS				
* Produits de cessions d'immobilisations	217 000,00		217 000,00	
* Subvention d'équilibre				
* Reprises sur subventions d'investissement				
* Autres produits non courants	370 293,76		370 293,76	356 709,40
* Reprises non courantes : transferts de charges	9 637 000,00		9 637 000,00	
TOTAL VIII	10 224 293,76		10 224 293,76	356 709,40
CHARGES NON COURANTES				
* Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	143 769,07		143 769,07	
* Subventions accordées				
* Autres charges non courantes				2 851 178,59
* Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	12 137 948,72		12 137 948,72	
	8 966 400,00		8 966 400,00	
Total IX	21 248 117,79		21 248 117,79	2 851 178,59
RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)	-11 023 824,03		-11 023 824,03	-2 494 469,19
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+ ou - X)			16 323 023,59	24 778 452,79
IMPOTS SUR LES RESULTATS			1 280 110,00	6 054 950,00
RESULTAT NET (XI - XII)			15 042 913,59	18 723 502,79
TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)	153 792 182,18		153 792 182,18	147 160 652,41
TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)	138 749 268,59		138 749 268,59	128 437 149,62
RESULTAT NET (Total produits - Total charges)	15 042 913,59		15 042 913,59	18 723 502,79

4. Tableau de flux de trésorerie

Synthèse des Masses

MASSES	Exercice a	Exercice précédent b	Variation (a-b)	
			Emplois c	Ressources d
1 Financement permanent	62 111 450,76	59 439 021,87		2 672 428,89
2 Moins actif immobilisé	21 104 508,78	18 531 284,60	2 573 224,18	
3 = Fonds de roulement fonctionnel (1-2) (A)	41 006 941,98	40 907 737,27		99 204,71
4 Actif circulant	104 893 990,27	89 411 513,69	15 482 476,58	
5 Moins passif circulant	39 598 693,59	42 292 407,20	2 693 713,61	
6 = Besoins de financement global (4-5) (B)	65 295 296,68	47 119 106,49	18 176 190,19	
7 = Trésorerie nette (actif-passif) A - B	-24 288 354,70	-6 211 369,22		18 076 985,48

	EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
AUTOFINANCEMENT (A)		8 287 859,86		22 749 178,60
* Capacité d'autofinancement		18 287 859,86		22 749 178,60
- Distribution de bénéfices		-10 000 000,00		
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		217 000,00		0,00
* Cession d'immobi. corporelles		217 000,00		
* Cession d'immobi. financières				
* Récupérations sur créances Immob.				
AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)				
* Augmentations de capital, apports				
* Subventions d'investissement				
AUGMENTATIONS DES DETTES DE FINANCEMENT (D)				
(nette de primes de remboursement)				
I. TOTAL DES RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		8 504 859,86		22 749 178,60
EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	5 050 573,66		3 067 880,75	
* Acqui. d'immob. incorporelles	582 685,38		17 500,00	
* Acqui. d'immob. corporelles	4 467 888,28		3 050 380,75	
* Acqui. d'immob. Financières (S2M TUNISIE)				
* Augment. des créances immobilisées				
REMBOURSEMENTS DES CAPITAUX PROPRES (F)				
REMBOURSEMENTS DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	2 370 485,20		2 193 504,14	
EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	984 596,29		314 115,50	
II. TOTAL - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	8 405 655,15		5 575 500,39	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G)		18 176 190,19		6 763 551,27
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE		18 076 985,48	10 410 126,94	
TOTAL GENERAL	26 581 845,34	26 581 845,34	22 749 178,60	22 749 178,60

5. Etat de Solde de Gestion

Tableau de formation des résultats

			EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
1		* Ventes de marchandises (en l'état)	6 265 102,46	7 890 426,18
2	-	* Achats de marchandises	3 702 336,45	5 151 793,01
	=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L ' ETAT	2 562 766,01	2 738 633,17
	+	PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3 + 4 + 5)	135 651 359,07	137 809 046,00
3		* Ventes de biens et services produits	136 699 842,07	139 436 927,00
4		* Variation de stocks de produits	-1 048 483,00	-1 627 881,00
5		* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
	-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6 + 7)	65 904 473,70	68 300 798,86
6		* Achats consommés de matières et fournitures	39 453 466,93	43 265 661,34
7		* Autres charges externes	26 451 006,77	25 035 137,52
	=	VALEUR AJOUTEE : (I + II + III)	72 309 651,38	72 246 880,31
8	+	* Subventions d'exploitation	300 000,00	
9	-	* Impôts et taxes	397 489,00	424 014,71
10	-	* Charges du personnel	39 020 697,53	37 882 102,91
	=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E)	33 191 464,85	33 940 762,69
	=	OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (I.B.E)		
11	+	* Autres produits d'exploitation		
12	-	* Autres charges d'exploitation	100 000,00	100 000,00
	+	* Reprises d'exploitation : transferts de charges	410 358,50	252 000,00
	-	* Dotations d'exploitation	4 659 861,65	5 273 286,90
	=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	28 841 961,70	28 819 475,79
	+ ou -	RESULTAT FINANCIER	-1 495 114,08	-1 546 554,31
	=	RESULTAT COURANT (+ ou -)	27 346 847,62	27 272 921,48
	+ ou -	RESULTAT NON COURANT	-11 023 824,03	-2 494 469,19
	-	* Impôts sur les résultats	1 280 110,00	6 054 950,00
	=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	15 042 913,59	18 723 502,29

Capacité d'Autofinancement (CAF) – Autofinancement

Résultat Net de l'Exercice	15 042 913,59	18 723 502,29
Bénéfice +		
Perte -		
Dotation d'exploitation (1)	3 412 251,06	4 025 676,31
Dotations financières (1)		
Dotations non courantes (1)		
Reprises d'exploitation (2)		
Reprises financières (2)		
Reprises non courantes (2) (3)		
Produits des cessions d'immobilisations	-217 000,00	
Valeurs nettes d'amortis. des immob. cédées	143 769,07	
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT C.A.F	18 455 164,65	22 749 178,60
Distribution de bénéfices	-10 000 000,00	
AUTOFINANCEMENT	8 455 164,65	22 749 178,60
(1) à l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie		
(2) à l'exclusion des reprises relatives aux actifs circulants et à la trésorerie		
(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement		

6. Principales méthodes d'évaluation

1.1 Immobilisations

Evaluation conforme au CGNC

1.2 Amortissements des immobilisations

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon la méthode linéaire.

Frais préliminaires et charges à répartir	5 ans
Frais de recherche et développement	5 ans
Logiciels	5 ans
Constructions sur terrain d'autrui	18 ans
Agencements aménagements et installations	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau	10 ans
Matériel et outillage	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Installations Techniques	10 ans
Aménagement divers	5 ans

1.3 - Stocks

Evaluation des projets en cours selon la méthode de l'avancement des travaux,

Evaluation des stocks de matières et fournitures selon la méthode FIFO (première entrée première sortie)

1.4 - Clients

Evaluation conforme au CGNC

Les créances en devises sont actualisées au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice

Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque de change

1.5 Débiteurs divers

Evaluation conforme au CGNC

1.6 Trésorerie

Evaluation conforme au CGNC

1.7 Fournisseurs

Les dettes libellées en monnaie étrangère font l'objet d'une actualisation au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice

1.8 Autres Comptes de passif

Aucune spécificité d'évaluation par rapport au CGNC

1.9 Chiffre d'affaires / Stocks des travaux en cours / Variation des stocks de produits

Les acomptes facturés, en cours de l'exercice sur les nouveaux projets, et encaissés sont comptabilisés en fin d'année dans les comptes de Régularisation - Passif (Chiffre d'affaires Constaté d'avance) en moins du Chiffre d'Affaires.

Les acomptes facturés, en cours de l'exercice sur les nouveaux projets, et non encaissés sont comptabilisés en fin d'année en moins dans les créances clients et en moins du chiffre d'affaires.

L'avancement y afférent n'ayant pas fait l'objet de réception par les clients est constaté dans les stocks des projets en cours en contre partie du compte variation des stocks.

7. Etat des dérogations

Indication des dérogations	Justification des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux Aucune dérogation	NEANT	NEANT
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation Aucune dérogation	NEANT	NEANT
III. Dérogations aux règles de présentation des états de synthèse Aucune dérogation	NEANT	NEANT

8. Etat de changement de méthode

Indication des dérogations	Justification des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Méthodes d'évaluation NEANT		La situation financière et les résultats
II. Changements dans les règles de présentation A partir de l'exercice 2010, les acomptes facturés à la signature des nouveaux contrats et bons de commande sont dorénavant comptabilisés dans les comptes de régularisation-passif, en cas d'encaissement, ou en moins des créances clients, en cas de non encaissement en contre partie du chiffre d'affaires. L'avancement y afférent est constaté dans les stocks des projets en cours en contre partie du compte variation des stocks. Ce changement n'a pas d'impact sur les résultats. NEANT		

9. Tableau des immobilisations autres que financières

NATURE	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Pour elle même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATION EN NON VALEURS	1 179 863,56	984 596,79						2 164 460,35
. Frais préliminaires								
. Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 179 863,56	984 596,79						2 164 460,35
. Primes de remboursement obligations								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 207 072,36	582 685,38						18 789 757,74
. Immobilisation en recherche et développement	13 836 649,98							13 836 649,98
. Brevets, marques, droits et valeurs similaires	4 265 422,38	582 685,38						4 848 107,76
. Fonds commercial	105 000,00							105 000,00
. Autres immobilisations incorporelles								
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 242 978,16	4 467 888,28		2 280 068,80	-143 769,07		-2 280 068,80	37 567 097,37
. Terrains								
. Constructions sur terrain d'autrui	7 519 906,19							7 519 906,19
. Installations techniques, matériel et outillage	8 227 977,65	3 173 128,44		2 280 068,80	-143 769,07			13 537 405,82
. Matériel de transport	131 534,74	12 948,67						144 483,41
. Mobilier, matériel de bureau et aménagement	14 553 313,06	791 346,17						15 344 659,23
. Autres immobilisations corporelles	530 177,72	4 665,00						534 842,72
. Immobilisations corporelles en cours	2 280 068,80	485 800,00					-2 280 068,80	485 800,00

10. Tableau des amortissements

NATURE	Cumul début exercice 1	Dotation de l'exercice 2	Amortissements sur immobilisations sorties 3	Cumul d'amortissement fin 4 = 1+2-3
IMMOBILISATION EN NON VALEURS	630 703,27	229 024,55		859 727,82
*Frais préliminaires				
*Charges à répartir sur plusieurs exercices	630 703,27	229 024,55		859 727,82
*Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 521 469,82	491 123,65		18 012 593,47
*Immobilisation en recherche et développement	13 836 649,98			13 836 649,98
*Brevets, marques, droits et valeurs similaires	3 684 819,84	491 123,65		4 175 943,49
*Fonds commercial				
*Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 556 050,35	2 598 029,00		19 154 079,35
*Terrains				
*Constructions sur terrain d'autrui	975 720,36	268 201,57		1 243 921,93
*Installations techniques, matériel et outillage	2 856 539,47	873 838,67		3 730 378,14
*Matériel de transport	61 757,82	11 005,51		72 763,33
*Mobilier, matériel de bureau et aménagements informatiques	12 340 884,13	1 414 080,17		13 754 964,30
*Autres immobilisations corporelles	321 148,57	30 903,08		352 051,65

11. Tableau des plus au moins values sur cessions ou retraits d'immobilisation

Date de cession ou de retrait	Compte principal	-	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissements	Produits de cession	Plus values	Moins values
janv-10	23 400 000			143 769,97	217 000,00	73 230,03	
TOTAL				143 769,97	217 000,00	73 230,03	

12. Tableau des titres de participation

Raison sociale de la Société Emettrice	Secteur d'Activité 1	Capital Social 2	Participation au Capital en % 3	Prix d'acquisition global 4	Valeur Comptable nette 5	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice 9
						Date de clôture 6	Situation nette 7	Résultat net 8	
S2M TUNISIE SARL	Monétique	63 590,00 DH 10 000,000 DT DH	100% DH	63 590,00 DH 10 000,000 DH	63 590,00 DH 10 000,000 DT DH	31/12/2010	34 263,50 DH 5 883,560 DT DH	-20 238,06 DH -3 475,180 DT DH	334 667,23 DH 57 467,413 DT DH
TOTAL		63 590,00		63 590,00	63 590,00		34 263,50	-20 238,06	334 667,23

13. Tableau des provisions

NATURE	- Début -	DOTATIONS			REPRISES			- Fin -
		d'exploitation	Financières	Non courantes	d'exploitation	Financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé								
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges								
SOUS TOTAL (A)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	3 066 424,67	1 341 677,94		8 966 406,51				13 374 509,12
5. Autres Provisions pour risques et charges	9 924 246,25		540 149,36			287 246,25	9 637 000,00	540 149,36
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	12 990 670,92	1 341 677,94	540 149,36	8 966 406,51		287 246,25	9 637 000,00	13 914 658,48
TOTAL (A+B)	12 990 670,92	1 341 677,94	540 149,36	8 966 406,51		287 246,25	9 637 000,00	13 914 658,48

14. Tableau des créances

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRE ANALYSE			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	1 304 732,53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* Autres créances financières	1 304 732,53	1 304 732,53						
DE L'ACTIF CIRCULANT	92 771 957,36	22 010 801,47	70 760 155,89	43 146 109,85	41 516 725,86	30 215 440,96	0,00	0,00
* Fournisseurs débiteurs	87 270,05	87 270,05		87 270,05				
* Clients et comptes rattachés (Brut)	71 468 427,23	21 923 531,42	49 543 895,81	43 058 839,80	41 516 725,86	15 261 855,10		
* Personnel	289 385,00		289 385,00					
* Etat	14 953 585,86		14 953 585,86			14 953 585,86		
* Comptes d'associés								
* Autres débiteurs	4 314 037,76		4 314 037,76					
* Comptes de régul. Actif	1 659 251,46		1 659 251,46					

15. Tableau des dettes

DETTE	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			Autres analyse			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE FINANCEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* Autres dettes de financement								
DU PASSIF CIRCULANT	38 653 698,78	0,00	38 653 698,78	0,00	5 761 924,43	12 989 402,03	0,00	0,00
* Fournisseurs	16 899 825,71		16 899 825,71		4 988 942,18	5 388 851,04		
* Clients créditeurs	146 427,20		146 427,20		146 427,20			
* Personnel	2 733 239,07		2 733 239,07					
* Organismes sociaux	848 487,65		848 487,65			337 510,00		
* Etat	7 263 040,99		7 263 040,99			7 263 040,99		
* Comptes d'associés	10 103 867,74		10 103 867,74					
* Autres créanciers	32 255,37		32 255,37					
* Comptes de régular. Passif	626 555,05		626 555,05		626 555,05			

16. Tableau des sûretés réelles données ou reçues

TIERS CREDITEURS OU DEBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SURETE	NATURE (1)	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2) (3)	VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SURETE SONNEE A LA DATE DE CLOTURE
* Sûretés données					
NEANT					
* Sûretés reçues					
NEANT					
(1) Gage : 1- Hypothèque : 2- Nantissement : 3- Warrant : 4- Autres : 5- (à préciser)					
(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)					
(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)					

17. Tableau des engagements financiers reçus ou donnés hors opération de crédit-bail

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRECEDENTS
AVALS ET CAUTIONS		
Cautions bancaires données	31 779 201,46	33 436 698,53
Total (1)	31 779 201,46	33 436 698,53
ENGAGEMENTS RECUS	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRECEDENTS
* Avals et cautions (35.500,00 euros reçus des fournisseurs étrangers)		
* Autres engagements reçus		
Total (2)	0,00	0,00

18. Etat de répartition du capital social

Nom,prénom ou raison sociale des principaux associés (1) 1	Adresse 2	NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale de chaque action ou part sociale 5	MONTANT DU CAPITAL		
		- précédent	- actuel		Souscrit 6	Appelé 7	Libéré 8
		3	4				
Maghreb Private Equity Fund M.P.E.F	Channel House 7, Esplanade St Helier Jersey JE4 5UW	89 699	89 699	100,00	8 969 900	8 969 900	8 969 900
Maghreb Private Equity Fund M.P.E.F II	Pindarou, 27 - Alpha Business Center 2nd Floor - PC 1060 Nicosia - Chypre	30 221	30 221	100,00	3 022 100	3 022 100	3 022 100
AfricInvest LTD	Ile Maurice 305, Barly Wharf, le Caudan Waterfront, Port Louis	18 214	18 214	100,00	1 821 400	1 821 400	1 821 400
Mr DADDANE AbdelAbdelaziz	108, Résidence GHANDI Casablanca	4 485	4 485	100,00	448 500	448 500	448 500
Maghreb Private Equity Fund M.P.E.F II	36, A Dr Roy's Drive - PO BOX 2510 George Town - Grand Cayman Cayman Island	6 570	6 570	100,00	657 000	657 000	657 000
Mr EL ANDALOUSSI ABDELHAQ	24, Rue Ourika Casablanca	279	279	100,00	27 900	27 900	27 900
Mme FERRE MICHELLE	24, Rue Ourika Casablanca	29	29	100,00	2 900	2 900	2 900
MAROCINVEST FINANCE GROUP	82, angle Bd Abdelmoumen et Rue Soumaya, Casablanca	1	1	100,00	100	100	100
M.BRAHIM EL JAI	Lot Salaj n°28, Ain Diab, Casablanca	1	1	100,00	100	100	100
Mme BERRADA NAJATE	3, Lot Villa Yasmine Route d'Azemmour - Casablanca	1	1	100,00	100	100	100
Total		149 500	149 500	100,00	14 950 000	14 950 000	14 950 000
(1) Quand le nombre des associés est inférieur ou égal à 10, l'entreprise doit déclarer tous les participants au capital. Dans les autres cas, il y a lieu de ne mentionner que les 10 principaux associés par ordre d'importance décroissante.							

19. Tableau d'affectation des résultats

	MONTANT		MONTANT
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		B. AFFECTATION DES RESULTATS	
		* Réserve légale	
* Report à nouveau	12 587 178,01	* Autres réserves (Décision de l'AGO du 30/06/2010)	30 104 508,92
Autres réserves	8 793 828,62	* Prélèvements pour distribution (Décision de l'AGO du.....)	10 000 000,00
* Résultats nets en instance d'affectation		* Tantièmes	
* Résultat net de l'exercice 2009	18 723 502,29	* Dividendes (Décision de l'AGO du.....)	
* Prélèvements sur les réserves		* Autres affectations	
* Autres Prélèvements		* Report à nouveau	
TOTAL A	40 104 509	TOTAL B	40 104 509

20. Datations événements postérieurs

I. DATATION	EXERCICE CLOS LE 31/12/2008
* Date de clôture (1)	31 décembre 2011
* Date d'établissement des états de synthèse (2)	31 mars 2011
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture	
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.	
II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ère COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE.	
Dates	Indications des évènements
	* Favorables NEANT
	* Défavorables NEANT

Etats financiers 2009

1. Bilan Actif

ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	1 179 863,56	630 703,27	549 160,29	405 662,70
* Frais préliminaires				
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 179 863,56	630 703,27	549 160,29	405 662,70
* Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	18 207 072,36	17 521 469,82	685 602,54	2 174 608,35
* Immobilisations en recherche et développement	13 836 649,98	13 836 649,98	0,00	845 499,24
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	4 265 422,38	3 684 819,84	580 602,54	1 224 109,11
* Fonds commercial	105 000,00		105 000,00	105 000,00
* Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	33 242 978,16	16 556 050,35	16 686 927,81	15 985 099,65
* Terrains				
* Constructions	7 519 906,19	975 720,36	6 544 185,83	6 812 387,40
* Installations techniques, matériel & outillage	8 227 977,65	2 856 539,47	5 371 438,18	5 867 530,89
* Matériel de transport	131 534,74	61 757,82	69 776,92	94 442,97
* Mobilier de bureau, aménagements divers	14 553 313,06	12 340 884,13	2 212 428,93	2 961 442,66
* Autres immobilisations corporelles	530 177,72	321 148,57	209 029,15	249 295,73
* Immobilisations corporelles en cours	2 280 068,80		2 280 068,80	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	609 593,96		609 593,96	609 593,96
* Prêts immobilisés				
* Autres créances financières	546 003,96		546 003,96	546 003,96
* Titres de participation	63 590,00		63 590,00	63 590,00
* Autres titres immobilisés				
ECART DE CONVERSION ACTIF (E)				
* Diminution des créances immobilisées				
* Augmentation des dettes financières				
TOTAL I (A + B + C + D + E)	53 239 508,04	34 708 223,44	18 531 284,60	19 174 964,66
STOCKS (F)	12 933 922,52	678 115,44	12 255 807,08	8 134 189,44
* Marchandises				
* Matériel et fournitures consommables	11 200 268,52	678 115,44	10 522 153,08	10 877 428,44
* Produits en cours	1 733 654,00		1 733 654,00	-2 743 239,00
* Produits finis				
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	79 248 969,59	2 388 309,23	76 860 660,36	70 491 830,27
* Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	87 270,05		87 270,05	87 270,05
* Clients et comptes rattachés	65 372 111,73	2 388 309,23	62 983 802,50	57 033 172,64
* Personnel	261 558,51		261 558,51	279 075,72
* Etat	7 459 250,31		7 459 250,31	8 097 815,29
* Comptes sociétés apparentées				
* Autres débiteurs	4 288 889,99		4 288 889,99	3 994 998,57
* Compte de régularisation Actif	1 779 889,00		1 779 889,00	999 498,00
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	7 800,00		7 800,00	7 800,00
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (I)	287 246,25		287 246,25	301 668,24
(Eléments circulants)				
TOTAL II (F + G + H + I)	92 477 938,36	3 066 424,67	89 411 513,69	78 935 487,95
TRESORERIE - ACTIF	3 684 995,41		3 684 995,41	231 234,94
* Chèques et valeurs à encaisser				
* Banque, T.G. et C.C.P	3 684 995,41		3 684 995,41	231 234,94
* Caisse, Régies d'avances et accreditifs				
TOTAL III	3 684 995,41	0,00	3 684 995,41	231 234,94
TOTAL GENERAL I + II + III	149 402 441,81	37 774 648,11	111 627 793,70	98 341 687,55

2. Bilan Passif

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
FONDS PROPRES		
* Capital social ou personnel (1)	14 950 000,00	14 950 000,00
* Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
Capital appelé	14 950 000,00	14 950 000,00
dont versé . . . 14 950 000,00		
* Primes d'émission, de fusion, d'apport		
* Ecart de réévaluation	519 027,75	519 027,75
* Réserve légale	1 495 000,00	1 495 000,00
* Autres réserves	8 793 828,62	8 793 828,62
* Report à nouveau (2)	12 587 178,01	372 295,36
* Résultats nets en instance d'affectation (2)		
* Résultat net de l'exercice (2)	18 723 502,29	12 214 882,65
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	57 068 536,67	38 345 034,38
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)		
* Subventions d'investissement		
* Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT (C)	2 370 485,20	4 563 989,34
* Emprunts obligataires		
* Autres dettes de financement	2 370 485,20	4 563 989,34
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)		
* Provisions pour risques		
* Provisions pour charges		
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)		
* Augmentation de créances immobilisées		
* Diminution des dettes de financement		
TOTAL I (A + B + C + D + E)	59 439 021,87	42 909 023,72
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	32 028 302,58	28 215 837,55
* Fournisseurs et comptes rattachés	13 061 577,60	13 011 592,08
* Clients créditeurs, avances et acomptes		
* Personnel	3 097 596,71	2 162 511,50
* Organismes sociaux	1 821 555,22	1 730 079,16
* Etat	7 107 986,65	9 378 511,50
* Comptes d'associés	3 867,74	103 867,74
* Autres créanciers	29 855,37	29 855,37
* Comptes de régularisation - passif	6 905 863,29	1 799 420,20
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	9 924 246,25	9 650 205,33
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (éléments circulants) (H)	339 858,37	713 889,85
TOTAL II (F + G + H)	42 292 407,20	38 579 932,73
TRESORERIE PASSIF		
* Crédits d'escompte		
* Crédits de trésorerie		
* Banques de régularisation	9 896 364,63	16 852 731,10
TOTAL III	9 896 364,63	16 852 731,10
TOTAL GENERAL (I + II + III)	111 627 793,70	98 341 687,55
(1) Capital personnel débiteur		
(2) Bénéficiaire (+), déficitaire (-)		

3. CPC

NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 1 + 2	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
*Ventes de marchandises (en l'état)	7 890 426,18		7 890 426,18	9 719 291,27
*Ventes de biens et services produits	139 436 927,00		139 436 927,00	111 788 147,64
Chiffres d'affaires	147 327 353,18		147 327 353,18	121 507 438,91
*Variation de stocks de produits (+ ou -) (1)	-1 627 881,00		-1 627 881,00	-2 895 588,00
* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
* Subventions d'exploitation				
* Autres produits d'exploitation				106 082,74
* Reprises d'exploitation : transferts de charges	252 000,00		252 000,00	1 250 376,17
TOTAL I	145 951 472,18		145 951 472,18	119 968 309,82
CHARGES D'EXPLOITATION				
* Achats revendus (2) de marchandises	5 151 793,01		5 151 793,01	6 847 694,66
* Achats consommés (2) de matières et fournitures	43 265 661,34		43 265 661,34	33 246 457,77
* Autres charges externes	25 035 137,52		25 035 137,52	22 825 298,53
* Impôts et taxes	424 014,71		424 014,71	381 888,75
* Charges de personnel	37 882 102,91		37 882 102,91	33 988 027,99
* Autres charges d'exploitation	100 000,00		100 000,00	100 000,00
* Dotations d'exploitation	5 273 286,90		5 273 286,90	5 818 965,96
TOTAL II	117 131 996,39	0,00	117 131 996,39	103 208 333,66
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	28 819 475,79	0,00	28 819 475,79	16 759 976,16
PRODUITS FINANCIERS				
* Produits des titres de participation et autres titres immobilisés				
* Gains de change	838 808,70		838 808,70	762 649,34
* Intérêts et autres produits financiers	456,30		456,30	
* Reprises financières : transferts de charges	13 205,33		13 205,33	419 946,39
TOTAL IV	852 470,33		852 470,33	1 182 595,73
CHARGES FINANCIERES				
* Charges d'intérêts	1 247 696,81		1 247 696,81	1 485 246,01
* Pertes de change	864 081,58		864 081,58	1 044 480,80
* Autres charges financières				
* Dotations financières	287 246,25		287 246,25	13 205,33
TOTAL V	2 399 024,64	0,00	2 399 024,64	2 542 932,14
RESULTAT FINANCIER (IV - V)			-1 546 554,31	-1 360 336,41
RESULTAT COURANT (III + VI)			27 272 921,48	15 399 639,75

NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 1 + 2	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices Précédents 2		
RESULTAT COURANT (reports)			27 272 921,48	15 399 639,75
PRODUITS NON COURANTS				
* Produits de cessions d'immobilisations				
* Subvention d'équilibre				
* Reprises sur subventions d'investissement				
* Autres produits non courants	356 709,40		356 709,40	1 414 329,19
* Reprises non courantes : transferts de charges				
TOTAL VIII	356 709,40		356 709,40	1 414 329,19
CHARGES NON COURANTES				
* Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées				
* Subventions accordées				
* Autres charges non courantes	2 851 178,59		2 851 178,59	1 369 218,29
* Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
Total IX	2 851 178,59		2 851 178,59	1 369 218,29
RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)	-2 494 469,19		-2 494 469,19	45 110,90
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+ ou - X)			24 778 452,29	15 444 750,65
IMPOTS SUR LES RESULTATS	6 054 950,00		6 054 950,00	3 229 868,00
RESULTAT NET (XI - XII)			18 723 502,29	12 214 882,65
TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)	147 160 651,91		147 160 651,91	122 565 234,74
TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)	128 437 149,62		128 437 149,62	110 350 352,09
RESULTAT NET (Total produits - Total charges)	18 723 502,29		18 723 502,29	12 214 882,65

4. Tableau de Flux de Trésorerie

Synthèse des Masses

MASSES		Exercice a	Exercice précédent b	Variation (a-b)	
				Emplois	Ressources
				c	d
1	Financement permanent	59 439 021,87	42 909 023,72		16 529 998,15
2	Moins actif immobilisé	18 531 284,60	19 174 964,66		643 680,06
3	= Fonds de roulement fonctionnel (1-2) (A)	40 907 737,27	23 734 059,06		17 173 678,21
4	Actif circulant	89 411 513,69	78 935 487,95	10 476 025,74	
5	Moins passif circulant	42 292 407,20	38 579 932,73	-3 712 474,47	
6	= Besoins de financement global (4-5) (B)	47 119 106,49	40 355 555,22	6 763 551,27	
7	= Trésorerie nette (actif-passif) A - B	-6 211 369,22	-16 621 496,16	10 410 126,94	

RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)	EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
AUTOFINANCEMENT (A)		22 749 178,60		16 832 684,04
* Capacité d'autofinancement		22 749 178,60		16 832 684,04
- Distribution de bénéfices				
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)				151 771,32
* Cession d'immobi. corporelles				
* Cession d'immobi. financières				
* Récupérations sur créances Immob.				151 771,32
AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)				
* Augmentations de capital, apports				
* Subventions d'investissement				
AUGMENTATIONS DES DETTES DE FINANCEMENT (D)				
(nette de primes de remboursement)				
I. TOTAL DES RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		22 749 178,60		16 984 455,36
EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	3 067 880,75		3 053 672,26	
* Acqui. d'immob. incorporelles	17 500,00		326 470,73	
* Acqui. d'immob. corporelles	3 050 380,75		2 334 183,45	
* Acqui. d'immob. Financières (S2M TUNISIE)			63 590,00	
* Augment. des créances immobilisées			329 428,08	
REMBOURSEMENTS DES CAPITAUX PROPRES (F)				
REMBOURSEMENTS DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	2 193 504,14		1 826 309,18	
EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	314 115,50		209 143,92	
II. TOTAL - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	5 575 500,39		5 089 125,36	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G)	6 763 551,27		15 479 662,35	
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE	10 410 126,94			3 568 714,35
TOTAL GENERAL	22 749 178,60	22 749 178,60	20 568 787,71	20 553 169,71

5. Etat de Solde de Gestion

Tableau de formation des résultats

			EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
1		* Ventes de marchandises (en l'état)	7 890 426,18	9 719 291,27
2	-	* Achats de marchandises	5 151 793,01	6 847 694,66
	=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L ' ETAT	2 738 633,17	2 871 596,61
	+	PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3 + 4 + 5)	137 809 046,00	108 892 559,64
3		* Ventes de biens et services produits	139 436 927,00	111 788 147,64
4		* Variation de stocks de produits	-1 627 881,00	-2 895 588,00
5		* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
	-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6 + 7)	68 300 798,86	56 071 756,30
6		* Achats consommés de matières et fournitures	43 265 661,34	33 246 457,77
7		* Autres charges externes	25 035 137,52	22 825 298,53
	=	VALEUR AJOUTEE : (I + II + III)	72 246 880,31	55 692 399,95
8	+	* Subventions d'exploitation		
9	-	* Impôts et taxes	424 014,71	381 888,75
10	-	* Charges du personnel	37 882 102,91	33 988 027,99
	=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E)	33 940 762,69	21 322 483,21
	=	OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (I.B.E)		
11	+	* Autres produits d'exploitation		106 082,74
12	-	* Autres charges d'exploitation	100 000,00	100 000,00
	+	* Reprises d'exploitation : transferts de charges	252 000,00	1 250 376,17
	-	* Dotations d'exploitation	5 273 286,90	5 818 965,96
	=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	28 819 475,79	16 759 976,16
	+ ou -	RESULTAT FINANCIER	-1 546 554,31	-1 360 336,41
	=	RESULTAT COURANT (+ ou -)	27 272 921,48	15 399 639,75
	+ ou -	RESULTAT NON COURANT	-2 494 469,19	45 110,90
	-	* Impôts sur les résultats	6 054 950,00	3 229 868,00
	=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	18 723 502,29	12 214 882,65

Capacité d'Autofinancement (CAF) – Autofinancement

Résultat Net de l'Exercice	18 723 502,29	12 214 882,65
Bénéfice +		
Perte -		
Dotation d'exploitation (1)	4 025 676,31	4 617 801,39
Dotations financières (1)		
Dotations non courantes (1)		
Reprises d'exploitation (2)		
Reprises financières (2)		
Reprises non courantes (2) (3)		
Produits des cessions d'immobilisations		
Valeurs nettes d'amortis. des immob. cédées		
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT C.A.F	22 749 178,60	16 832 684,04
Distribution de bénéfices		
AUTOFINANCEMENT	22 749 178,60	16 832 684,04
(1) à l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie		
(2) à l'exclusion des reprises relatives aux actifs circulants et à la trésorerie		
(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement		

6. Principales méthodes d'évaluation

1.1 Immobilisations

Evaluation conforme au CGNC

1.2 Amortissements des immobilisations

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon la méthode linéaire.

Frais préliminaires et charges à répartir	5 ans
Frais de recherche et développement	5 ans
Logiciels	5 ans
Constructions sur terrain d'autrui	18 ans
Agencements aménagements et installations	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau	10 ans
Matériel et outillage	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Installations Techniques	10 ans
Aménagement divers	5 ans

1.3 - Stocks

Evaluation des projets en cours selon la méthode de l'avancement des travaux,

Evaluation des stocks de matières et fournitures selon la méthode FIFO (première entrée première sortie)

1.4 - Clients

Evaluation conforme au CGNC

Les créances en devises sont actualisées au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice

Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque de change

1.5 Débiteurs divers

Evaluation conforme au CGNC

1.6 Trésorerie

Evaluation conforme au CGNC

1.7 Fournisseurs

Les dettes libellées en monnaie étrangère font l'objet d'une actualisation au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice

1.8 Autres Comptes de passif

Aucune spécificité d'évaluation par rapport au CGNC

1.9 Chiffre d'affaires / Stocks des travaux en cours / Variation des stocks de produits

Les acomptes facturés, qu'ils soient encaissés ou non, sont comptabilisés en fin d'année dans les comptes de Régularisation – Passif (Chiffre d'affaires Constaté d'avance) en moins du Chiffre d'Affaires.

Les comptes de l'exercice 2008 ont été retraités pour les besoins de comparaison

7. Etat des dérogations

Indication des dérogations	Justification des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux Aucune dérogation	NEANT	NEANT
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation Aucune dérogation	NEANT	NEANT
III. Dérogations aux règles de présentation des états de synthèse Aucune dérogation	NEANT	NEANT

8. Etat de changement de méthode

Indication des dérogations	Justification des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Méthodes d'évaluation NEANT II. Changements dans les règles de présentation A partir de l'exercice 2009, les acomptes facturés à la signature des contrats et bons de commande sont dorénavant comptabilisés dans les comptes de régularisation-passif (Chiffre d'affaires constaté d'avance) en moins du chiffre d'affaires. L'avancement y afférent est constaté dans les stocks des projets en cours en contre partie du compte variation des stocks. Ce changement n'a pas d'impact sur le résultat de l'exercice 2009. Pour les besoins de comparaison, les comptes de l'exercice 2008 ont été retraités à cet effet.		la situation financière et les résultats Changements de présentation des comptes de 2008 suit : Chiffre d'affaires constaté d'avance en 2007 : 8.098.800,00 MAD, Chiffre d'affaires constaté d'avance en 2008 : 6.104.774,00 MAD Différence : + 1.994.026,00 MAD D'où les variations suivantes des comptes de Bilan et du CPC : Chiffre d'affaires 2008 : + 8.098.800,00 MAD - 6.104.774,00 MAD = + 1.994.026,00 MAD Variation des stocks 2008 : + 8.098.800,00 MAD - 6.104.774,00 MAD = + 1.994.026,00 MAD Stocks au 31/12/2008 : + 6.104.774,00 MAD Comptes de régularisation - passif au 31/12/2008 : + 6.104.026,00 MAD Chiffre d'affaires à l'export : + 1.994.026,00 MAD D'où, impact sur le résultat fiscal imposable au taux réduit de 17,50% qui entraîne une baisse de l'IS de 15.618,00 MAD et une augmentation du Résultat Net d'autant.

9. Tableau des immobilisations autres que financières

NATURE	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Pour elle même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATION EN NON VALEURS	865 748,06	314 115,50						1 179 863,56
. Frais préliminaires								
. Charges à répartir sur plusieurs exercices	865 748,06	314 115,50						1 179 863,56
. Primes de remboursement obligations								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 189 572,36	17 500,00						18 207 072,36
. Immobilisation en recherche et développement	13 836 649,98							13 836 649,98
. Brevets, marques, droits et valeurs similaires	4 247 922,38	17 500,00						4 265 422,38
. Fonds commercial	105 000,00							105 000,00
. Autres immobilisations incorporelles								
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 192 597,41	3 050 380,75						33 242 978,16
. Terrains								
. Constructions sur terrain d'autrui	7 519 906,19							7 519 906,19
. Installations techniques, matériel et outillage	8 033 734,65	194 243,00						8 227 977,65
. Matériel de transport	128 034,74	3 500,00						131 534,74
. Mobilier, matériel de bureau et aménagement	13 980 744,11	572 568,95						14 553 313,06
. Autres immobilisations corporelles	530 177,72							530 177,72
. Immobilisations corporelles en cours		2 280 068,80						2 280 068,80

10. Tableau des amortissements

NATURE	Cumul début exercice 1	Dotation de l'exercice 2	Amortissements sur immobilisations sorties 3	Cumul d'amortissement fin 4 = 1+2-3
IMMOBILISATION EN NON VALEURS	460 085,36	170 617,91		630 703,27
*Frais préliminaires				
*Charges à répartir sur plusieurs exercices	460 085,36	170 617,91		630 703,27
*Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 014 964,01	1 506 505,81		17 521 469,82
*Immobilisation en recherche et développement	12 991 150,74	845 499,24		13 836 649,98
*Brevets, marques, droits et valeurs similaires	3 023 813,27	661 006,57		3 684 819,84
*Fonds commercial				
*Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 207 497,76	2 348 552,59		16 556 050,35
*Terrains				
*Constructions sur terrain d'autrui	707 518,79	268 201,57		975 720,36
*Installations techniques, matériel et outillage	2 166 203,76	690 335,71		2 856 539,47
*Matériel de transport	33 591,77	28 166,05		61 757,82
*Mobilier, matériel de bureau et aménagements informatiques	11 019 301,45	1 321 582,68		12 340 884,13
*Autres immobilisations corporelles	280 881,99	40 266,58		321 148,57

11. Tableau des plus au moins values sur cessions ou retraits d'immobilisation

Date de cession ou de retrait	Compte principal	-	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissements	Produits de cession	Plus values	Moins values
	N	E	A	N	T		
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

12. Tableau des titres de participation

Raison sociale de la Société Emettrice	Secteur d'Activité 1	Capital Social 2	Participation au Capital en % 3	Prix d'acquisition global 4	Valeur Comptable nette 5	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice 9
						Date de clôture 6	Situation nette 7	Résultat net 8	
S2M TUNISIE SARL	Monétique	63 590,00 DH 10 000,000 DT DH	100% DH	63 590,00 DH 10 000,000 DH	63 590,00 DH 10 000,000 DT DH	31/12/2009	53 038,86 DH 8 274,780 DT DH	-6 477,99 DH -1083,080 DT DH	305 480,17 DH 51 064,00 DT DH
TOTAL		63 590		63 590	63 590		53 039	-6 478	305 480

13. Tableau des provisions

NATURE	- Début -	DOTATIONS			REPRISES			- Fin -
		d'exploitation	Financières	Non courantes	d'exploitation	Financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé								
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges								
SOUS TOTAL (A)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	1 818 814,08	1 247 610,59						3 066 424,67
5. Autres Provisions pour risques et charges	9 650 205,33		287 246,25			13 205,33		9 924 246,25
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	11 469 019,41	1 247 610,59	287 246,25	0,00	0,00	13 205,33	0,00	12 990 670,92
TOTAL (A+B)	11 469 019,41	1 247 610,59	287 246,25	0,00	0,00	13 205,33	0,00	12 990 670,92

14. Tableau des créances

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRE ANALYSE			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	546 003,96		546 003,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* Autres créances financières	546 003,96		546 003,96					
DE L'ACTIF CIRCULANT	76 860 659,37	0,00	76 860 659,37	87 270,05	48 925 538,26	14 005 222,10	0,00	0,00
* Fournisseurs débiteurs	87 270,05		87 270,05	87 270,05				
* Clients et comptes rattachés (Brut)	62 983 802,50		62 983 802,50		39 290 933,86	6 545 971,79		
* Personnel	261 558,51		261 558,51		8 210 247,40			
* Etat	7 459 250,31		7 459 250,31			7 459 250,31		
* Comptes d'associés								
* Autres débiteurs	4 288 889,00		4 288 889,00					
* Comptes de régul. Actif	1 779 889,00		1 779 889,00		1 424 357,00			

15. Tableau des dettes

DETTE	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			Autres analyse			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE FINANCEMENT	2 370 485,20	0,00	2 370 485,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* Autres dettes de financement	2 370 485,20		2 370 485,20					
DU PASSIF CIRCULANT	32 028 302,58	0,00	32 028 302,58	29 855,37	10 484 175,58	10 726 235,03	0,00	0,00
* Fournisseurs	13 061 577,60		13 061 577,60		3 731 225,58	3 323 759,85		
* Clients créditeurs								
* Personnel	3 097 596,71		3 097 596,71					
* Organismes sociaux	1 821 555,22		1 821 555,22			294 488,53		
* Etat	7 107 986,65		7 107 986,65			7 107 986,65		
* Comptes d'associés	3 867,74		3 867,74					
* Autres créanciers	29 855,37		29 855,37	29 855,37				
* Comptes de régular. Passif	6 905 863,29		6 905 863,29		6 752 950,00			

16. Tableau des sûretés réelles données ou reçues

TIERS CREDITEURS OU DEBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SURETE	NATURE (1)	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2) (3)	VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SURETE SONNEE A LA DATE DE CLOTURE
* Sûretés données					
NEANT					
* Sûretés reçues					
NEANT					
(1) Gage : 1- Hypothèque : 2- Nantissement : 3- Warrant : 4- Autres : 5- (à préciser)					
(2) préciser si la sûreté est données au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)					
(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)					

17. Tableau des engagements financiers reçus ou donnés hors opération de crédit-bail

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRECEDENTS
AVALS ET CAUTIONS		
Cautions bancaires données	33 436 698,53	29 833 903,11
Total (1)	33 436 698,53	29 833 903,11
ENGAGEMENTS RECUS	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRECEDENTS
* Avals et cautions (35.500,00 euros reçus des fournisseurs étrangers)		
* Autres engagements reçus		
Total (2)	0,00	0,00

18. Etat de répartition du capital social

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés (1) 1	Adresse 2	NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale de chaque action ou part sociale 5	MONTANT DU CAPITAL		
		- précédent	- actuel		Souscrit	Appelé	Libéré
		3	4		6	7	8
Maghreb Private Equity Fund M.P.E.F	Channel House 7, Esplanade St Helier Jersey JE4 5UW	89 699	89 699	100,00	8 969 900	8 969 900	8 969 900
Maghreb Private Equity Fund M.P.E.F II	Pindarou, 27 - Alpha Business Center 2nd Floor - PC 1060 Nicosia - Chypre	30 221	30 221	100,00	3 022 100	3 022 100	3 022 100
AfricInvest LTD	Ile Maurice 305, Barly Wharf, le Caudan Waterfront, Port Louis	18 214	18 214	100,00	1 821 400	1 821 400	1 821 400
Mr DADDANE AbdelAbdelaziz	108, Résidence GHANDI Casablanca	4 485	4 485	100,00	448 500	448 500	448 500
Maghreb Private Equity Fund M.P.E.F II	36, A Dr Roy's Drive - PO BOX 2510 George Town - Grand Cayman Cayman Island	6 570	6 570	100,00	657 000	657 000	657 000
Mr EL ANDALOUSSI ABDELHAQ	24, Rue Ourika Casablanca	279	279	100,00	27 900	27 900	27 900
Mme FERRE MICHELLE	24, Rue Ourika Casablanca	29	29	100,00	2 900	2 900	2 900
MAROCINVEST FINANCE GROUP	82, angle Bd Abdelmoumen et Rue Soumaya, Casablanca	1	1	100,00	100	100	100
M.BRAHIM EL JAI	Lot Salaj n°28, Ain Diab, Casablanca	1	1	100,00	100	100	100
Mme BERRADA NAJATE	3, Lot Villa Yasmine Route d'Azemmour - Casablanca	1	1	100,00	100	100	100
Total		149 500	149 500	100,00	14 950 000	14 950 000	14 950 000
(1) Quand le nombre des associés est inférieur ou égal à 10, l'entreprise doit déclarer tous les participants au capital. Dans les autres cas, il y a lieu de ne mentionner que les 10 principaux associés par ordre d'importance décroissante.							

19. Tableau d'affectation des résultats

	MONTANT		MONTANT
A.ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		B. AFFECTATION DES RESULTATS	
		* Réserve légale	
* Report à nouveau		* Autres réserves	
Autres réserves		* Prélèvements pour distribution	
* Résultats nets en instance d'affectation		* Tantièmes	
* Résultat net de l'exercice 2008	12 214 882,65	* Dividendes	
* Prélèvements sur les réserves		* Autres affectations	
* Autres Prélèvements		* Report à nouveau	12 214 882,65
TOTAL A	12 214 882,65	TOTAL B	12 214 882,65

20. Datations événements postérieurs

I. DATATION	EXERCICE CLOS LE 31/12/2008
* Date de clôture (1)	31 décembre 2009
* Date d'établissement des états de synthèse (2)	25 mars 2010
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture	
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.	
II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ère COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE.	
Dates	Indications des événements
	* Favorables NEANT
	* Défavorables NEANT

Etats financiers 2008

1. Bilan Actif

ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	865 748,06	460 085,36	405 662,70	356 157,27
* Frais préliminaires				
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	865 748,06	460 085,36	405 662,70	356 157,27
* Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	18 189 572,36	16 014 964,01	2 174 608,35	3 690 060,83
* Immobilisations en recherche et développement	13 836 649,98	12 991 150,74	845 499,24	2 020 877,64
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	4 247 922,38	3 023 813,27	1 224 109,11	1 564 183,19
* Fonds commercial	105 000,00		105 000,00	105 000,00
* Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	30 192 597,41	14 207 497,76	15 985 099,65	16 267 155,89
* Terrains				
* Constructions	7 519 906,19	707 518,79	6 812 387,40	6 968 769,82
* Installations techniques, matériel & outillage	8 033 734,65	2 166 203,76	5 867 530,89	6 051 001,33
* Matériel de transport	128 034,74	33 591,77	94 442,97	116 796,11
* Mobilier de bureau, aménagements divers	13 980 744,11	11 019 301,45	2 961 442,66	2 840 438,45
* Autres immobilisations corporelles	530 177,72	280 881,99	249 295,73	290 150,18
* Immobilisations corporelles en cours				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	609 593,96	0,00	609 593,96	368 347,20
* Prêts immobilisés			0,00	
* Autres créances financières	546 003,96		546 003,96	368 347,20
* Titres de participation	63 590,00		63 590,00	
* Autres titres immobilisés				
ECART DE CONVERSION ACTIF (E)				
* Diminution des créances immobilisées				
* Augmentation des dettes financières				
TOTAL I (A + B + C + D + E)	49 857 511,79	30 682 547,13	19 174 964,66	20 681 721,19
STOCKS (F)	8 620 956,22	486 766,78	8 134 189,44	8 866 353,67
* Marchandises			0,00	
* Matériel et fournitures consommables	11 364 195,22	486 766,78	10 877 428,44	8 714 004,67
* Produits en cours	-2 743 239,00		-2 743 239,00	152 349,00
* Produits finis			0,00	
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	71 823 877,57	1 332 047,30	70 491 830,27	56 810 628,95
* Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	87 270,05		87 270,05	186 600,05
* Clients et comptes rattachés	58 365 219,94	1 332 047,30	57 033 172,64	46 448 348,17
* Personnel	279 075,72		279 075,72	410 081,76
* Etat	8 097 815,29		8 097 815,29	5 578 772,71
* Comptes sociétés apparentées				
* Autres débiteurs	3 994 998,57		3 994 998,57	2 918 976,25
* Compte de régularisation Actif	999 498,00		999 498,00	1 267 850,01
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	7 800,00		7 800,00	7 800,00
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (I)	301 668,24		301 668,24	419 946,40
(Eléments circulants)				
TOTAL II (F + G + H + I)	80 452 633,79	1 818 814,08	78 935 487,95	66 104 729,02
TRESORERIE - ACTIF	231 234,94		231 234,94	232 951,68
* Chèques et valeurs à encaisser				155 524,51
* Banque, T.G, et C.C.P	231 234,94		231 234,94	77 427,17
* Caisse, Régies d'avances et accreditifs				
TOTAL III	231 234,94	0,00	231 234,94	232 951,68
TOTAL GENERAL I + II + III	130 541 380,52	32 501 361,21	98 341 687,55	87 019 401,89

2. Bilan Passif

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
FONDS PROPRES		
* Capital social ou personnel (1)	14 950 000,00	14 950 000,00
* Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
Capital appelé	14 950 000,00	14 950 000,00
dont versé . . . 14 950 000,00		
* Primes d'émission, de fusion, d'apport		
* Ecart de réévaluation	519 027,75	519 027,75
* Réserve légale	1 495 000,00	1 495 000,00
* Autres réserves	8 793 828,62	8 793 828,62
* Report à nouveau (2)	372 295,36	72 279,51
* Résultats nets en instance d'affectation (2)		
* Résultat net de l'exercice (2)	12 214 882,65	300 015,85
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	38 345 034,38	26 130 151,73
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)		
* Subventions d'investissement		
* Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT (C)	4 563 989,34	6 390 298,52
* Emprunts obligataires		
* Autres dettes de financement	4 563 989,34	6 390 298,52
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)		
* Provisions pour risques		
* Provisions pour charges		
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)		
* Augmentation de créances immobilisées		
* Diminution des dettes de financement		
TOTAL I (A + B + C + D + E)	42 909 023,72	32 520 450,25
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	28 215 837,55	30 906 889,08
* Fournisseurs et comptes rattachés	13 011 592,08	18 375 827,79
* Clients créditeurs, avances et acomptes		83 023,45
* Personnel	2 162 511,50	2 393 607,69
* Organismes sociaux	1 730 079,16	1 938 492,70
* Etat	9 378 511,50	7 059 463,70
* Comptes d'associés	103 867,74	878 867,74
* Autres créanciers	29 855,37	29 855,37
* Comptes de régularisation - passif	1 799 420,20	147 750,64
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	9 650 205,33	10 056 946,39
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (éléments circulants) (H)	713 889,85	249 382,68
TOTAL II (F + G + H)	38 579 932,73	41 213 218,15
TRESORERIE PASSIF		
* Crédits d'escompte		
* Crédits de trésorerie		
* Banques de régularisation	16 852 731,10	13 285 733,49
TOTAL III	16 852 731,10	13 285 733,49
TOTAL GENERAL (I + II + III)	98 341 687,55	87 019 401,89
(1) Capital personnel débiteur (2) Bénéficiaire (+), déficitaire (-)		

3. CPC

NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 1 + 2	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
*Ventes de marchandises (en l'état)	9 719 291,27		9 719 291,27	4 129 794,95
*Ventes de biens et services produits	111 788 147,64		111 788 147,64	98 414 653,46
Chiffres d'affaires	121 507 438,91		121 507 438,91	102 544 448,41
*Variation de stocks de produits (+ ou -) (1)	-2 895 588,00		-2 895 588,00	-279 859,00
* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
* Subventions d'exploitation				
* Autres produits d'exploitation	106 082,74		106 082,74	
* Reprises d'exploitation : transferts de charges	1 250 376,17		1 250 376,17	1 996 572,81
TOTAL I	119 968 309,82		119 968 309,82	104 261 162,22
CHARGES D'EXPLOITATION				
* Achats revendus (2) de marchandises	6 847 694,66		6 847 694,66	4 273 055,13
* Achats consommés (2) de matières et fournitures	33 246 457,77		33 246 457,77	25 921 025,18
* Autres charges externes	22 807 713,24	17 585,29	22 825 298,53	23 403 033,13
* Impôts et taxes	381 888,75		381 888,75	579 254,15
* Charges de personnel	33 988 027,99		33 988 027,99	30 220 210,82
* Autres charges d'exploitation	100 000,00		100 000,00	1 950 000,00
* Dotations d'exploitation	5 818 965,96		5 818 965,96	6 148 077,06
TOTAL II	103 190 748,37	17 585,29	103 208 333,66	92 494 655,47
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			16 759 976,16	11 766 506,75
PRODUITS FINANCIERS				
* Produits des titres de participation et autres titres immobilisés				
* Gains de change	762 649,34		762 649,34	241 529,07
* Intérêts et autres produits financiers				
* Reprises financières : transferts de charges	419 946,39		419 946,39	83 458,24
TOTAL IV	1 182 595,73		1 182 595,73	324 987,31
CHARGES FINANCIERES				
* Charges d'intérêts	1 485 246,01		1 485 246,01	996 017,47
* Pertes de change	1 044 480,80		1 044 480,80	257 846,13
* Autres charges financières				
* Dotations financières	13 205,33		13 205,33	419 946,39
TOTAL V	2 542 932,14	0,00	2 542 932,14	1 673 809,99
RESULTAT FINANCIER (IV - V)			-1 360 336,41	-1 348 822,68
RESULTAT COURANT (III + VI)			15 399 639,75	10 417 684,07

NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 1 + 2	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices Précédents 2		
RESULTAT COURANT (reports)			15 399 639,75	10 417 684,07
PRODUITS NON COURANTS				
* Produits de cessions d'immobilisations				
* Subvention d'équilibre				
* Reprises sur subventions d'investissement				
* Autres produits non courants	1 414 329,19		1 414 329,19	325 925,15
* Reprises non courantes : transferts de charges				
TOTAL VIII	1 414 329,19		1 414 329,19	325 925,15
CHARGES NON COURANTES				
* Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées				
* Subventions accordées				
* Autres charges non courantes	1 369 218,29		1 369 218,29	2 660 234,37
* Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				6 000 000,00
Total IX	1 369 218,29		1 369 218,29	8 660 234,37
RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)			45 110,90	-8 334 309,22
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+ ou - X)			15 444 750,65	2 083 374,85
IMPOTS SUR LES RESULTATS	3 229 868,00		3 229 868,00	1 783 359,00
RESULTAT NET (XI - XII)			12 214 882,65	300 015,85
TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)			122 565 234,74	104 912 074,68
TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)			110 350 352,09	104 612 058,83
RESULTAT NET (Total produits - Total charges)			12 214 882,65	300 015,85

4. Tableau de Flux de Trésorerie

Synthèse des Masses

	MASSES	Exercice a	Exercice précédent b	Variation (a-b)	
				Emplois	Ressources
				c	d
1	Financement permanent	42 909 023,72	32 520 450,25		10 388 573,47
2	Moins actif immobilisé	19 174 964,66	20 681 721,19		1 506 756,53
3	= Fonds de roulement fonctionnel (1-2) (A)	23 734 059,06	11 838 729,06		11 895 330,00
4	Actif circulant	78 935 487,95	66 104 729,02	12 830 758,93	
5	Moins passif circulant	38 579 932,73	41 213 218,15	2 633 285,42	
6	= Besoins de financement global (4-5) (B)	40 355 555,22	24 891 510,87	15 464 044,35	
7	= Trésorerie nette (actif-passif) A - B	-16 621 496,16	-13 052 781,81		3 568 714,35

	EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
AUTOFINANCEMENT (A)		16 832 684,04		3 863 456,28
* Capacité d'autofinancement		16 832 684,04		5 507 956,28
- Distribution de bénéfices				-1 644 500,00
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		151 771,32		
* Cession d'immobi. corporelles				
* Cession d'immobi. financières				
* Récupérations sur créances Immob.		151 771,32		
AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)				
* Augmentations de capital, apports				
* Subventions d'investissement				
AUGMENTATIONS DES DETTES DE FINANCEMENT (D)				1 317 787,33
(nette de primes de remboursement)				
I. TOTAL DES RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		16 984 455,36		5 181 243,61
EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	3 053 672,26		4 082 272,46	
* Acqui. d'immob. incorporelles	326 470,73		793 531,28	
* Acqui. d'immob. corporelles	2 334 183,45		3 171 853,86	
* Acqui. d'immob. Financières (S2M TUNISIE)	63 590,00			
* Augment. des créances immobilisées	329 428,08		116 887,32	
REMBOURSEMENTS DES CAPITAUX PROPRES (F)				
REMBOURSEMENTS DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	1 826 309,18		1 402 113,24	
EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	209 143,92		218 800,12	
II. TOTAL - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	5 089 125,36		5 703 185,82	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G)	15 464 044,35		9 187 902,17	
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE		3 568 714,35		9 709 844,38
TOTAL GENERAL	20 553 169,71	20 553 169,71	14 891 087,99	14 891 087,99

5. Etat de Solde de Gestion

Tableau de formation des résultats

			EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
1		* Ventes de marchandises (en l'état)	9 719 291,27	4 129 794,95
2	-	* Achats de marchandises	6 847 694,66	4 273 055,13
	=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L ' ETAT	2 871 596,61	-143 260,18
	+	PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3 + 4 + 5)	108 892 559,64	98 134 794,46
3		* Ventes de biens et services produits	111 788 147,64	98 414 653,46
4		* Variation de stocks de produits	-2 895 588,00	-279 859,00
5		* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
	-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6 + 7)	56 071 756,30	49 324 058,31
6		* Achats consommés de matières et fournitures	33 246 457,77	25 921 025,18
7		* Autres charges externes	22 825 298,53	23 403 033,13
	=	VALEUR AJOUTEE : (I + II + III)	55 692 399,95	48 667 475,97
8	+	* Subventions d'exploitation		
9	-	* Impôts et taxes	381 888,75	579 254,15
10	-	* Charges du personnel	33 988 027,99	30 220 210,82
	=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E)	21 322 483,21	17 868 011,00
	=	OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (I.B.E)		
11	+	* Autres produits d'exploitation	106 082,74	
12	-	* Autres charges d'exploitation	100 000,00	1 950 000,00
	+	* Reprises d'exploitation : transferts de charges	1 250 376,17	1 996 572,81
	-	* Dotations d'exploitation	5 818 965,96	6 148 077,06
	=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	16 759 976,16	11 766 506,75
	+ ou -	RESULTAT FINANCIER	-1 360 336,41	-1 348 822,68
	=	RESULTAT COURANT (+ ou -)	15 399 639,75	10 417 684,07
	+ ou -	RESULTAT NON COURANT	45 110,90	-8 334 309,22
	-	* Impôts sur les résultats	3 229 868,00	1 783 359,00
	=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	12 214 882,65	300 015,85

Capacité d'Autofinancement (CAF) – Autofinancement

Résultat Net de l'Exercice	12 214 882,65	300 015,85
Bénéfice +		
Perte -		
Dotation d'exploitation (1)	4 617 801,39	5 207 940,43
Dotation financières (1)		
Dotation non courantes (1)		
Reprises d'exploitation (2)		
Reprises financières (2)		
Reprises non courantes (2) (3)		
Produits des cessions d'immobilisations		
Valeurs nettes d'amortis. des immob. cédées		
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT C.A.F	16 832 684,04	5 507 956,28
Distribution de bénéfices		1 644 500,00
AUTOFINANCEMENT	16 832 684,04	3 863 456,28
(1) à l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie		
(2) à l'exclusion des reprises relatives aux actifs circulants et à la trésorerie		
(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement		

6. Principales méthodes d'évaluation

1.1 Immobilisations

Evaluation conforme au CGNC

1.2 Amortissements des immobilisations

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon la méthode linéaire.

Frais préliminaires et charges à répartir	5 ans
Frais de recherche et développement	5 ans
Logiciels	5 ans
Constructions sur terrain d'autrui	18 ans
Agencements aménagements et installations	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau	10 ans
Matériel et outillage	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Installations Techniques	10 ans
Aménagement divers	5 ans

1.3 - Stocks

Evaluation des projets en cours selon la méthode de l'avancement des travaux,

Evaluation des stocks de matières et fournitures selon la méthode FIFO (première entrée première sortie)

1.4 - Clients

Evaluation conforme au CGNC

Les créances en devises sont actualisées au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice

Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque de change

1.5 Débiteurs divers

Evaluation conforme au CGNC

1.6 Trésorerie

Evaluation conforme au CGNC

1.7 Fournisseurs

Les dettes libellées en monnaie étrangère font l'objet d'une actualisation au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice

1.8 Autres Comptes de passif

Aucune spécificité d'évaluation par rapport au CGNC

1.9 Chiffre d'affaires / Stocks des travaux en cours / Variation des stocks de produits

Les acomptes facturés et encaissés sur les marchés non encore réalisés sont comptabilisés en chiffre d'affaires. En fin d'année, ces acomptes sont constatés en moins dans les stocks des travaux en cours en contrepartie du compte variation des stocks de produits.

Cette méthode n'a pas d'impact sur le résultat net de l'exercice.

7. Etat des dérogations

Indication des dérogations	Justification des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux Aucune dérogation	NEANT	NEANT
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation Aucune dérogation	NEANT	NEANT
III. Dérogations aux règles de présentation des états de synthèse Aucune dérogation	NEANT	NEANT

8. Etat de changement de méthode

Indication des dérogations	Justification des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Méthodes d'évaluation NEANT		
II. Changements dans les règles de présentation NEANT		

9. Tableau des immobilisations autres que financières

NATURE	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Pour elle même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATION EN NON VALEURS	656 604,14	209 143,92						865 748,06
. Frais préliminaires								
. Charges à répartir sur plusieurs exercices	656 604,14	209 143,92						865 748,06
. Primes de remboursement obligations								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 863 101,63	326 470,73						18 189 572,36
. Immobilisation en recherche et développement	13 836 649,98							13 836 649,98
. Brevets, marques, droits et valeurs similaires	3 921 451,65	326 470,73						4 247 922,38
. Fonds commercial	105 000,00							105 000,00
. Autres immobilisations incorporelles								
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 858 413,96	2 334 183,45						30 192 597,41
. Terrains								
. Constructions sur terrain d'autrui	7 408 087,04	111 819,15						7 519 906,19
. Installations techniques, matériel et outillage	7 495 208,24	538 526,41						8 033 734,65
. Matériel de transport	128 034,74							128 034,74
. Mobilier, matériel de bureau et aménagement	12 296 906,22	1 683 837,89						13 980 744,11
. Autres immobilisations corporelles	530 177,72							530 177,72
. Immobilisations corporelles en cours								

10. Tableau des amortissements

NATURE	Cumul début exercice 1	Dotation de l'exercice 2	Amortissements sur immobilisations sorties 3	Cumul d'amortissement fin 4 = 1+2-3
IMMOBILISATION EN NON VALEURS	300 446,77	144 329,49		444 776,26
*Frais préliminaires				
*Charges à répartir sur plusieurs exercices	300 446,77	144 329,49		444 776,26
*Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 173 040,80	1 841 923,21		16 014 964,01
*Immobilisation en recherche et développement	11 815 772,34	1 175 378,40		12 991 150,74
*Brevets, marques, droits et valeurs similaires	2 357 268,46	666 544,81		3 023 813,27
*Fonds commercial				
*Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 591 258,17	2 631 548,69		14 222 806,86
*Terrains				
*Constructions sur terrain d'autrui	271 372,29	268 201,57		539 573,86
*Installations techniques, matériel et outillage	1 783 381,08	721 996,85		2 505 377,93
*Matériel de transport	11 238,73	22 353,14		33 591,87
*Mobilier, matériel de bureau et aménagements informatiques	9 275 959,53	1 578 142,68		10 854 102,21
*Autres immobilisations corporelles	249 306,54	40 854,45		290 160,99

11. Tableau des plus au moins values sur cessions ou retraits d'immobilisation

Date de cession ou de retrait	Compte principal	-	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissements	Produits de cession	Plus values	Moins values
	N	E	A	N	T		
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

12. Tableau des titres de participation

Raison sociale de la Société Emettrice	Secteur d'Activité 1	Capital Social 2	Participation au Capital en % 3	Prix d'acquisition global 4	Valeur Comptable nette 5	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice 9
						Date de clôture 6	Situation nette 7	Résultat net 8	
S2M TUNISIE SARL	Monétique	63 590,00 DH 10 000,000 DT DH	100% DH	63 590,00 DH 10 000,000 DH	63 590,00 DH 10 000,000 DT DH	31/12/2008	53 038,86 DH 8 274,780 DT DH	-11 058,14 DH -1083,080 DT DH	1 526 482,74 DH 51 064,00 DT DH
TOTAL		63 590		63 590	63 590		53 038,86	-11 058,14	1 526 482,74

13. Tableau des provisions

NATURE	- Début -	DOTATIONS			REPRISES			- Fin -
		d'exploitation	Financières	Non courantes	d'exploitation	Financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé								
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges								
SOUS TOTAL (A)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	1 408 756,72	1 279 034,14			868 976,78			1 818 814,08
5. Autres Provisions pour risques et charges	10 056 946,39		13 205,33			419 946,39		9 650 205,33
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	11 465 703,11	1 279 034,14	13 205,33		868 976,78	419 946,39		11 469 019,41
TOTAL (A+B)	11 465 703,11	1 279 034,14	13 205,33		868 976,78	419 946,39		11 469 019,41

14. Tableau des créances

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRE ANALYSE			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	546 003,96		546 003,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* Autres créances financières	546 003,96		546 003,96					
DE L'ACTIF CIRCULANT	70 491 830,27	0,00	70 491 830,27	18 482 575,00	30 911 960,78	13 865 635,33	0,00	0,00
* Fournisseurs débiteurs	87 270,05		87 270,05					
* Clients et comptes rattachés (Brut)	57 033 172,64		57 033 172,64	18 482 575,00	29 912 462,78	5 767 820,04		
* Personnel	279 075,72		279 075,72					
* Etat	8 097 815,29		8 097 815,29			8 097 815,29		
* Comptes d'associés								
* Autres débiteurs	3 994 998,57		3 994 998,57					
* Comptes de régul. Actif	999 498,00		999 498,00		999 498,00			

15. Tableau des dettes

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			Autres analyse			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE FINANCMET	4 563 989,34	2 310 813,39	2 253 175,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* Autres dettes de financement	4 563 989,34	2 310 813,39	2 253 175,95					
DU PASSIF CIRCULANT	28 215 837,55	0,00	28 215 837,55	0,00	7 445 310,63	12 705 457,01	0,00	0,00
* Fournisseurs	13 011 592,08		13 011 592,08		5 645 890,43	3 098 681,93		
* Clients créditeurs								
* Personnel	2 162 511,50		2 162 511,50					
* Organismes sociaux	1 730 079,16		1 730 079,16			228 263,58		
* Etat	9 378 511,50		9 378 511,50			9 378 511,50		
* Comptes d'associés	103 867,74		103 867,74					
* Autres créanciers	29 855,37		29 855,37					
* Comptes de régular. Passif	1 799 420,20		1 799 420,20		1 799 420,20			

16. Tableau des sûretés réelles données ou reçues

TIERS CREDITEURS OU DEBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SURETE	NATURE (1)	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2) (3)	VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SURETE SONNEE A LA DATE DE CLOTURE
* Sûretés données					
NEANT					
* Sûretés reçues					
NEANT					
(1) Gage : 1- Hypothèque : 2- Nantissement : 3- Warrant : 4- Autres : 5- (à préciser)					
(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)					
(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)					

17. Tableau des engagements financiers reçus ou donnés hors opération de crédit-bail

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRECEDENTS
AVALS ET CAUTIONS		
Cautions bancaires données	29 833 903,11	26 291 659,82
Total (1)	29 833 903,11	26 291 659,82
ENGAGEMENTS RECUS	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRECEDENTS
* Avals et cautions (35.500,00 euros reçus des fournisseurs étrangers)	394 334,00	394 334,00
* Autres engagements reçus		
Total (2)	394 334,00	394 334,00

18. Etat de répartition du capital social

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés (1) 1	Adresse 2	NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale de chaque action ou part sociale 5	MONTANT DU CAPITAL		
		- précédent	- actuel		Souscrit	Appelé	Libéré
		3	4		6	7	8
Maghreb Private Equity Fund M.P.E.F	Channel House 7, Esplanade St Helier Jersey JE4 5UW	89 699	89 699	100,00	8 969 900	8 969 900	8 969 900
Maghreb Private Equity Fund M.P.E.F II	Pindarou, 27 - Alpha Business Center 2nd Floor - PC 1060 Nicosia - Chypre		30 221	100,00	3 022 100	3 022 100	3 022 100
AfricInvest LTD	Iles Maurice 305, Barly Wharf, le Caudan Waterfront, Port Louis	14 950	18 214	100,00	1 821 400	1 821 400	1 821 400
COFIMAG	17, Rue Saria Ibnou Zounaim Casablanca	40 055		100,00			
Mr DADDANE AbdelAbdelaziz	108, Résidence GHANDI Casablanca	4 485	4 485	100,00	448 500	448 500	448 500
Maghreb Private Equity Fund M.P.E.F II	36, A Dr Roy's Drive - PO BOX 2510 George Town - Grand Cayman Cayman Island		6 570	100,00	657 000	657 000	657 000
Mr EL ANDALOSSI ABDELHAQ	24, Rue Ourika Casablanca	279	279	100,00	27 900	27 900	27 900
Mme FERRE MICHELLE	24, Rue Ourika Casablanca	29	29	100,00	2 900	2 900	2 900
M. FASSI Fihri NAJIB	AVENUE LA COTE D'EMRAUDE Casablanca	1		100,00			
MAROCINVEST FINANCE GROUP	82, angle Bd Abdelmoumen et Rue Soumaya, Casablanca	1	1	100,00	100	100	100
M.BRAHIM EL JAI	Lot Salaj n°28, Ain Diab, Casablanca	1	1	100,00	100	100	100
Mme BERRADA NAJATE	3, Lot Villa Yasmine Route d'Azemmour - Casablanca		1	100,00	100	100	100
Total		149 500	149 500	100,00	14 950 000	14 950 000	14 950 000
(1) Quand le nombre des associés est inférieur ou égal à 10, l'entreprise doit déclarer tous les participants au capital. Dans les autres cas, il y a lieu de ne mentionner que les 10 principaux associés par ordre d'importance décroissante.							

19. Tableau d'affectation des résultats

MONTANT			MONTANT
A.ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		B. AFFECTATION DES RESULTATS	
		* Réserve légale	
* Report à nouveau		* Autres réserves	
Autres réserves		* Prélèvements pour distribution	
* Résultats nets en instance d'affectation		* Tantièmes	
* Résultat net de l'exercice	300 015,85	* Dividendes	
* Prélèvements sur les réserves		* Autres affectations	
* Autres Prélèvements		* Report à nouveau	300 015,85
TOTAL A	300 015,85	TOTAL B	300 015,85

20. Datations événements postérieurs

I. DATATION		EXERCICE CLOS LE 31/12/2008
* Date de clôture (1)		31 décembre 2008
* Date d'établissement des états de synthèse (2)		30 mars 2009
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture (2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.		
II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ère COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE.		
Dates		Indications des évènements
		* Favorables NEANT
		* Défavorables NEANT